



PLAN d'actions



CLIMAT



STRASBOURG

Notre réponse à l'urgence climatique



ÉDITO

Depuis de nombreuses années, la Ville de Strasbourg prend sa part dans le défi climatique mondial. Engagée dans la Convention des Maires pour le Climat initiée par la Commission européenne ou dans les travaux internationaux de la COP 21, Strasbourg s'illustre dans les réseaux européens et internationaux afin de relayer les besoins des habitant.e.s et de leur quartier.

Dans un contexte où l'urgence climatique mobilise notamment les plus jeunes, le Conseil municipal a déclaré, dès le 4 juillet 2020, l'état d'urgence climatique. Par cette déclaration, la Ville reconnaît ses vulnérabilités, déjà perceptibles à travers les épisodes de chaleurs extrêmes, les fortes intempéries, la pollution de l'air, mais aussi le besoin et la volonté d'agir face aux conséquences du dérèglement climatique. Depuis à peine un an, nous avons engagé l'action climatique et solidaire sur tous les fronts. Les travaux se sont accélérés autour de la mise en œuvre du Plan Canopée, de la déminéralisation de cours d'écoles et d'espaces publics, de l'amorce d'une transition alimentaire ambitieuse en premier lieu dans les cantines, des premières étapes d'un big bang des mobilités actives et collectives, une mobilisation collective autour de l'Alliance pour le Climat, ou encore un accompagnement solidaire et individualisé des habitant.e.s eurométropolitain.e.s grâce à la création de l'agence du climat – le guichet des solutions.

Dans le prolongement, nous avons travaillé un plan d'actions riche et ambitieux, composé de plus d'une centaine de projets couvrant l'ensemble des domaines de compétence de la collectivité : santé, social, culture, sports, espaces publics et de nature, agriculture urbaine, mobilités actives, éducation, jeunesse, commerces, tourisme, patrimoine, participation citoyenne, etc. Ce plan d'actions structurant a été construit autour de trois axes principaux : la solidarité, la nature et l'exemplarité. Ces actions en faveur d'une transformation écologique, sociale et démocratique, que la Ville porte fièrement, ont vocation à être enrichies, au fil du temps, y compris par les acteurs du territoire qui le désirent.

Ce plan d'actions met en lumière les réponses et les solutions à mettre en œuvre à l'échelle de la Ville et rend opérationnel une stratégie rehaussée, en cohérence avec les objectifs carbone européens en faveur desquels Strasbourg prendra toute sa part. Cette stratégie s'appuie sur un diagnostic fin des réalités locales et dessine l'horizon 2030 pour, d'une part, atténuer au maximum les effets du changement climatique, en limitant les émissions dans tous les domaines, et, d'autre part, d'adapter les vingt quartiers de la ville au climat de demain. C'est un enjeu de santé, de bien-être, de justice sociale et d'équité territoriale qui nous concerne toutes et tous, dès aujourd'hui.



MARC HOFFSESS

Adjoint à la transformation écologique



JEANNE BARSEGHIAN

Maire de Strasbourg

SOMMAIRE

AXE 1 : STRASBOURG, VILLE ENGAGÉE, INCLUSIVE ET SOLIDAIRE	9
OBJECTIF 1 STRASBOURG S'ENGAGE DANS UNE GOUVERNANCE ET DES MOYENS À LA HAUTEUR DES ENJEUX CLIMATIQUES	10
1.1 UNE STRATÉGIE AFFIRMÉE, STRUCTURÉE ET ÉVALUÉE	10
FICHE 1.1.1 : Une intégration des démarches garantes de crédibilité	10
FICHE 1.1.2 : Améliorer la culture du risque pour augmenter la résilience du territoire	11
FICHE 1.1.3 : Mettre en place un dispositif de suivi, d'évaluation du Plan Climat.....	12
1.2 UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE AUX ENJEUX	13
FICHE 1.2.1 : Un pilotage et un portage de la politique CAE affirmés au sein de la collectivité	13
FICHE 1.2.2 : Une implication de Strasbourg au sein des processus de mobilisation et d'action des forces vives locales : Alliance et Agence du climat	16
FICHE 1.2.3 : Une mobilisation des directions de territoire pour un déploiement du Plan Climat au niveau des quartiers.....	17
1.3 FAIRE DE STRASBOURG UNE VILLE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU NATIONAL, EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	18
FICHE 1.3.1 : Une stratégie de communication et une identité de la collectivité valorisant les politiques du Plan Climat	18
FICHE 1.3.2 : Une stratégie partenariale déployée à l'échelle locale et nationale.....	22
FICHE 1.3.3 : Une stratégie partenariale déployée à l'échelle transfrontalière	23
FICHE 1.3.4 : Strasbourg, capitale européenne de la transformation écologique.....	24
FICHE 1.3.5 : Des actions en faveur de la solidarité internationale et les partenariats internationaux	25
1.4 VERS UN BUDGET CLIMATO-COMPATIBLE ET UN ÉLARGISSEMENT DES FINANCEMENTS	26
FICHE 1.4.1 : Un budget et des arbitrages climato-compatibles	26
FICHE 1.4.2 : Un élargissement des modes de financement pour une mise en œuvre de la transition	27
OBJECTIF 2 UNE MOBILISATION CITOYENNE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	28
2.1 DES PROJETS PARTAGÉS ET FABRIQUÉS AVEC LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE ET HABITANT.E.S	28
FICHE 2.1.1 : Les dispositifs de gouvernance et les instances de la Participation citoyenne à Strasbourg	28
FICHE 2.1.2 : Les outils de la politique de participation citoyenne	30
FICHE 2.1.3 : Les Strasbourgeois.es mobilisent dans la fabrique de la ville via le PNU	33
2.2 LE RENFORCEMENT DE LA NATURE CITOYENNE	34
FICHE 2.2.1 : Les Strasbourgeois.es, des jardiniers actifs.....	34
FICHE 2.2.2 : L'ancrage territorial, une démarche à encourager pour contribuer à la gestion des réserves naturelles	35
2.3 CAP SUR LES ÉCOCITOYEN.NE.S DE DEMAIN	36
FICHE 2.3.1 : L'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté	36
FICHE 2.3.2 : Le développement des jardins pédagogiques dans les écoles	37
FICHE 2.3.3 : Mise en œuvre de projets d'éducation scientifique au sein des écoles	38
FICHE 2.3.4 : Sensibilisation à la nutrition saine	40
OBJECTIF 3 STRASBOURG S'ASSOCIE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE POUR ACCÉLÉRER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	41
3.1 UN TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES ET ASSOCIATIONS	41
FICHE 3.1.1 : Travail partenarial avec les entreprises publiques locales	41
FICHE 3.1.2 : Travail partenarial avec les associations	42

3.2 UNE MOBILISATION RENFORCÉE AUPRÈS DES ACTEURS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION	43
FICHE 3.2.1 : Strasbourg, territoire d'économie sociale et solidaire	43
FICHE 3.2.2 : Travail partenarial avec les acteurs économiques	44
FICHE 3.2.3 : Strasbourg encourage l'organisation d'évènements écoresponsables	45
FICHE 3.2.4 : Strasbourg, capitale de Noël.....	45
FICHE 3.2.5 : Des manifestations sportives tournées vers l'écoresponsabilité	46
FICHE 3.2.6 : La culture mobilisée au service de la transition écologique.....	47

OBJECTIF 4 STRASBOURG ENGAGÉE POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE L'ÉNERGIE, DE L'HABITAT ET DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE **49**

4.1 UNE POLITIQUE DE L'ÉNERGIE AMBITIEUSE TOURNÉE VERS LES ENR&R POUR LIMITER LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES **49**

FICHE 4.1.1 : Un schéma directeur de l'énergie décliné sur Strasbourg	49
FICHE 4.1.2 : Un soutien au développement du parc photovoltaïque	51
FICHE 4.1.3 : Un soutien au développement des autres EnR	53

4.2 DES HABITATS RÉNOVÉS POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE ET REPENSÉS AU SERVICE DES HABITANT.E.S **54**

FICHE 4.2.1 : La déclinaison opérationnelle du Programme de Renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg sur les 5 quartiers strasbourgeois	54
FICHE 4.2.2 : La transformation des espaces extérieurs existants en espaces écologiques : ESPEX	56
FICHE 4.2.3 : L'accompagnement des ménages dans la lutte contre la précarité énergétique	57
FICHE 4.2.4 : Habiter autrement : de l'expérimentation à des modèles approuvés, l'habitat participatif	59

4.3 STRASBOURG AFFIRME SA VOLONTÉ DE VILLE NOURRICIÈRE ET ENCOURAGE LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ **61**

FICHE 4.3.1 : Développement d'une stratégie alimentaire territoriale - PACTE de Milan	61
FICHE 4.3.2 : Projet Cités fertiles, le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers populaires.....	62
FICHE 4.2.2 : La transformation des espaces extérieurs existants en espaces écologiques : ESPEX	64
FICHE 4.3.3 : Le développement d'une agriculture diversifiée respectueuse de l'environnement et renforçant le stockage carbone	65
FICHE 4.3.4 : Développer l'offre de production et encourager la demande pour une alimentation responsable	67

4.4 UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS TOURNÉE VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE **69**

FICHE 4.4.1 : Augmenter le taux de valorisation matière, organique et énergétique - Permettre le tri à la source des déchets alimentaires	69
FICHE 4.4.2 : Soutien au compostage de proximité	70
FICHE 4.4.3 : Territoire d'expérimentation pour la tarification incitative	71
FICHE 4.4.4 : Favoriser le emploi et la réutilisation auprès des habitant.e.s	72

AXE 2 : STRASBOURG, VILLE RÉSILIENTE, QUI PLACE LA NATURE AU CŒUR DE SA POLITIQUE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE **73**

OBJECTIF 5 PRÉPARER ET ENGAGER LA VILLE RÉSILIENTE **74**

5.1 ACCOMPAGNER, ANALYSER POUR APPORTER LES RÉPONSES À LA SURCHAUFFE URBAINE **74**

FICHE 5.1.1 : Strasbourg renforce le suivi des personnes fragiles en période de crise – plan canicule.....	74
FICHE 5.1.2 : Des espaces de fraîcheur mieux identifiés et attractifs : le plan fraîcheur.....	75
FICHE 5.1.3 : Analyse, cartographie des îlots de chaleur urbain : modéliser et fournir des prescriptions	77

5.2 LES LEVIERS D'UN URBANISME RÉILIENT	78
FICHE 5.2.1 : Les documents d'urbanisme, des leviers pour une mise en œuvre des objectifs CAE et lutter contre l'artificialisation de sols	78
FICHE 5.2.2 : Les grands projets urbains sur Strasbourg et les principes associés	80
FICHE 5.2.3 : Une démarche avant-projet des demandes d'urbanisme.....	81
FICHE 5.2.4 : Stratégie patrimoniale - clauses dans les transactions	82
5.3 UN ACCÈS RENFORCÉ ET ÉQUITABLE AUX ESPACES VERTS	83
FICHE 5.3.1 : Permettre à tous les citoyen.ne.s d'accéder à un espace vert et/ou de fraîcheur à moins de 300 mètres de leur domicile	83
FICHE 5.3.2 : Aménager et transformer la ceinture verte en bouclier végétal.....	84
FICHE 5.3.3 : Création d'un parc en lien avec les habitant.e.s - Parc des Romains Koenigshoffen.....	85
OBJECTIF 6 PROMOTION DE LA SANTÉ ET TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE	86
6.1 LA DYNAMIQUE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ	86
FICHE 6.1.1 : La dynamique santé environnementale du CLS de l'Eurométropole au bénéfice du territoire strasbourgeois.....	86
6.2 UNE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SANTÉ-CLIMAT-MOBILITÉ	87
FICHE 6.2.1 : Réduction de l'exposition à la pollution de l'air intérieur, extérieur et au bruit au sein des écoles et des lieux d'accueil petite enfance.....	87
FICHE 6.2.2 : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	89
FICHE 6.2.3 : L'avenue du Rhin, des mesures à venir	90
FICHE 6.2.4 : Déploiement de la zone à faibles émissions mobilité (ZFE)	91
FICHE 6.2.5 : Déploiement de la Zone à faibles émissions (ZFE) livraison	92
FICHE 6.2.6 : Transformation multimodale de la M35	93
FICHE 6.2.7 : Une politique de stationnement	94
6.3 DES DISPOSITIONS POUR ENCOURAGER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES ET FAVORABLES À LA SANTÉ	95
FICHE 6.3.1 : Un plan piétons dédié	95
FICHE 6.3.2 : La sécurisation et l'amélioration de l'accessibilité des écoles au travers des rues scolaires	96
FICHE 6.3.3 : A l'école en mobilité active	97
FICHE 6.3.4 : Des manifestations pour favoriser les mobilités actives	98
6.4 PRÉVENIR, ANTICIPER, INNOVER POUR PROTÉGER	99
FICHE 6.4.1 : Strasbourg, ville et territoire sans perturbateurs endocriniens	99
FICHE 6.4.2 : Alimentation et activité physique	100
FICHE 6.4.3 : Une ordonnance verte pour les femmes enceintes	101
FICHE 6.4.4 : Strasbourg, au service de la pratique sportive	102
FICHE 6.4.5 : Prise en compte des impacts du changement climatique sur la santé	103
OBJECTIF 7 LA NATURE, LA BIODIVERSITÉ, UN CAPITAL À PROTÉGER ET À ENRICHIR	104
7.1 UNE FAUNE ET UNE FLORE PROTÉGÉES	104
FICHE 7.1.1 : Réaliser l'inventaire et le suivi des espèces exotiques envahissantes et de la flore locale.....	104
FICHE 7.1.2 : Protéger et gérer le patrimoine naturel remarquable	105
FICHE 7.1.3 : Restaurer les fonctionnalités naturelles	106
FICHE 7.1.4 : Favoriser la libre évolution et permettre l'expression spontanée de la nature	107
7.2 UNE VILLE QUI AGIT POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL	108
FICHE 7.2.1 : L'animal en ville.....	108
7.3 STRASBOURG ENTÉRINE LA GESTION ÉCOLOGIQUE DE SES ESPACES DE NATURE	109
FICHE 7.3.1 : Une gestion écologique des espaces végétalisés	109
FICHE 7.3.2 : Développer l'éco-pâturage.....	110
FICHE 7.3.3 : Protection du ciel et de l'environnement nocturne.....	111
FICHE 7.3.4 : Adapter la gestion des forêts à vocation productive	112

7.4 UNE GESTION ÉCOLOGIQUE ÉTENDUE À TOUS LES ACTEURS	113
FICHE 7.3.1 : Une gestion écologique des espaces végétalisés	113
FICHE 7.4.2 : Sensibiliser et accompagner les jardiniers amateurs	114
OBJECTIF 8 LE PLAN CANOPÉE POUR UNE VILLE PLUS VERTE, PLUS FRAÎCHE, PLUS RESPIRABLE	115
8.1 UN PATRIMOINE ARBORÉ URBAIN HISTORIQUE URBAIN À SURVEILLER ET PROTÉGER	115
FICHE 8.1.1 : Protéger et préserver le patrimoine arboré existant.....	115
8.2 LE DÉVELOPPEMENT DE LA CANOPÉE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES	116
FICHE 8.2.1 : Étendre le patrimoine arboré et sa canopée sur le territoire de la ville de Strasbourg (domaine public)	116
FICHE 8.2.2 : Étendre le patrimoine arboré et sa canopée sur le domaine institutionnel et privé de la ville	117
8.3 UN PATRIMOINE ARBORÉ URBAIN SOURCE D'EXPÉRIMENTATIONS, GÉNÉRATEUR ET BÉNÉFICIAIRE DE RÉSULTATS SCIENTIFIQUES	118
FICHE 8.3.1 : Renforcer la recherche et le développement autour de l'arbre urbain et de l'adaptation au changement climatique.....	118
8.4 L'ARBRE AU CŒUR DE L'ATTENTION DES CITOYEN.NE.S	119
FICHE 8.4.1 : Développer les démarches participatives autour et en faveur de l'arbre	119
OBJECTIF 9 DES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DE PLUS DE NATURE ET DE BIEN-ÊTRE	120
9.1 UNE DÉMINÉRALISATION ET UNE VÉGÉTALISATION DES ESPACES	120
FICHE 9.1.1 : Création d'oasis de fraîcheur dans les cours des écoles et établissement de la petite enfance, déminéralisation, végétalisation et nouveaux usages	120
FICHE 9.1.2 : Déminéralisation et végétalisation de l'espace public, privé et du bâti de la collectivité	121
9.2 LE RENFORCEMENT DE LA PLACE ET LES USAGES DE L'EAU	122
FICHE 9.2.1 : Développement de la culture du risque inondation et réduction de la vulnérabilité du territoire aux inondations.....	122
FICHE 9.2.2 : Réactualisation du partenariat «Vie fluviale» entre la Ville, l'Eurométropole et VNF	124
FICHE 9.2.3 : Développement des baignades écologiques en milieu urbain.....	125
FICHE 9.2.4 : Renforcement des accès à l'eau pour se désaltérer et de se rafraîchir dans le cadre d'une stratégie de déploiement des fontaines.....	126
.....	
AXE 3 : STRASBOURG, UNE VILLE SUR LA VOIE DE L'EXEMPLARITÉ	127
OBJECTIF 10 STRASBOURG ÉVALUE SES IMPACTS ET SE MOBILISE POUR LES RÉDUIRE	128
10.1 UNE COLLECTIVITÉ QUI PLANIFIE LA RÉDUCTION DE SON IMPACT CARBONE	128
FICHE 10.1.1 : Réalisation du BEGES et estimation de l'empreinte carbone de la collectivité	128
FICHE 10.1.2 : Établissement d'un plan de sobriété et d'efficacité énergétique.....	129
10.2 UNE MOBILISATION ET UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ENCOURAGÉS POUR UNE PRISE EN COMPTE TRANSVERSALE DES ENJEUX CLIMATIQUES	131
FICHE 10.2.1 : Promotion du changement de comportement par et pour les agent.e.s et les élu.e.s	131
FICHE 10.2.2 : Mobilisation de la Direction de la culture au service du développement durable.....	132
FICHE 10.2.3 : Engagement du service du Protocole dans la démarche de certification ISO 14001	133
FICHE 10.2.4 : Mobilisation de la Direction des sports au service du développement durable.....	134

OBJECTIF 11	STRASBOURG ENGAGÉE DANS LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE SON PARC BÂTI	136
	11.1 UNE RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DU PARC BÂTI	136
	FICHE 11.1.1 : Amélioration des connaissances, du suivi et du contrôle des bâtiments de la collectivité	136
	FICHE 11.1.2 : Favoriser un usage raisonné des surfaces existantes et limiter la construction de surfaces de plancher supplémentaires	138
	FICHE 11.1.3 : Rénover d'un point de vue énergétique le parc bâti dans sa globalité en adoptant une approche bas carbone	140
	FICHE 11.1.4 : Construire des bâtiments exemplaires au niveau énergétique et environnemental	142
	FICHE 11.1.5 : Réduire les consommations d'énergie fossile et augmenter la production d'énergies renouvelables pour aller vers la neutralité carbone	144
	11.2 UNE STRATÉGIE DÉCLINÉE PAR TYPOLOGIE DE BÂTI	146
	FICHE 11.2.1 : Une démarche de sobriété et efficacité énergétique déclinée sur le patrimoine administratif	146
	FICHE 11.2.2 : Une démarche de sobriété et efficacité énergétique déclinée sur le patrimoine culturel	147
	FICHE 11.2.3 : Une démarche de sobriété et efficacité énergétique déclinée sur le patrimoine éducation-petite enfance	148
	FICHE 11.2.4 : Une démarche de sobriété, d'efficacité énergétique et d'optimisation de l'exploitation et des usages déclinée sur le patrimoine sportif	149
OBJECTIF 12	STRASBOURG DÉTERMINÉE À RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE SES DÉPLACEMENTS ET DE SON ÉCLAIRAGE PUBLIC	152
	12.1 RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES DÉPLACEMENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ	152
	FICHE 12.1.1 : Le développement de l'autopartage	152
	FICHE 12.1.2 : Verdissement de la flotte des véhicules afin d'améliorer la qualité de l'air	153
	FICHE 12.1.3 : Utilisation de biocarburant pour réduire l'impact sur le climat	153
	FICHE 12.1.4 : Améliorer le process d'entretien des véhicules	154
	FICHE 12.1.5 : Plan de mobilité interne de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg	154
	12.2 UNE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	156
	FICHE 12.2.1 : Déclinaison de la stratégie plan lumière	156
OBJECTIF 13	STRASBOURG ENCOURAGE UNE CONSOMMATION RESPONSABLE À TRAVERS SES ACHATS ET ACTIVITÉS	157
	13.1 L'EXEMPLARITÉ DANS LA COMMANDE PUBLIQUE	157
	FICHE 13.1.1 : Gouvernance et outil pour une commande publique plus responsable	157
	FICHE 13.1.2 : Accompagner les achats en réemploi dans les secteurs pertinents : 1 ^{ères} expérimentations pour l'achat de mobilier et d'électroménager en réemploi	158
	FICHE 13.1.3 : Une politique d'approvisionnement en énergie «verte» encouragée	159
	FICHE 13.1.4 : Des exigences au sein des marchés publics de l'alimentation scolaire et de la petite enfance toujours renforcées	160
	FICHE 13.1.5 : Une gestion renforcée des biodéchets dans la restauration scolaire	163
	FICHE 13.1.6 : La promotion d'une restauration administrative responsable	164
	13.2 UNE POLITIQUE ET DES OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION RESPONSABLES	166
	FICHE 13.2.1 : Favoriser l'éco-exemplarité de la communication	166
	FICHE 13.2.2 : Des sites web revisités	167
	FICHE 13.2.3 : Des prestations d'impressions offset et numériques performantes et toujours plus respectueuses de l'environnement	168
	FICHE 13.2.4 : La collectivité engagée dans une démarche « Numérique responsable et inclusif »	169



PLAN d'actions CLIMAT STRASBOURG

AXE 1 : STRASBOURG, VILLE ENGAGÉE, INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

OBJECTIF 1

Strasbourg s'engage dans une gouvernance et des moyens à la hauteur des enjeux climatiques

P - 10

OBJECTIF 2

Une mobilisation citoyenne en faveur de l'environnement

P - 28

OBJECTIF 3

Strasbourg s'associe aux acteurs du territoire pour accélérer une transition écologique et solidaire

P - 41

OBJECTIF 4

Strasbourg engagée pour le déploiement d'une politique ambitieuse de l'énergie, de l'habitat et de la consommation responsable

P - 49

OBJECTIF 1

STRASBOURG S'ENGAGE DANS UNE GOUVERNANCE ET DES MOYENS À LA HAUTEUR DES ENJEUX CLIMATIQUES

1.1 UNE STRATÉGIE AFFIRMÉE, STRUCTURÉE ET ÉVALUÉE

FICHE 1.1.1 UNE INTÉGRATION DES DÉMARCHES GARANTES DE CRÉDIBILITÉ

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La ville de Strasbourg s'est dotée en février 2020 d'une stratégie propre sur les thèmes air-énergie-climat, complémentaire du Plan Climat Air Énergie Territorial réglementaire de l'Eurométropole de Strasbourg. Pour en structurer la déclinaison opérationnelle en un plan d'actions recouvrant l'ensemble de ses leviers d'action, elle s'appuie notamment sur la démarche Cit'ergie et s'inscrit dans le cadre d'objectifs de la Convention des Maires.

La Ville s'engage ainsi à suivre des indicateurs qui dépendent de ses compétences et de sa sphère d'influence en s'appuyant sur le référentiel Cit'ergie 2021 et de suivre la trajectoire climatique du territoire en s'appuyant sur les données de l'Observatoire régional air-énergie-climat et sur le format de rapportage de la convention des Maires.

Cit'ergie : le label

Plus de 1600 collectivités européennes suivent la démarche « European Energy Award », dont Cit'ergie est l'appellation française déployée sous l'impulsion de l'ADEME. Ainsi, plus de 200 collectivités françaises sont engagées dans la démarche, concernant 34% de la population.

Trois niveaux de labellisation (Cap Cit'ergie, Cit'ergie ou Cit'ergie Gold) sont attribués en fonction du niveau de réalisation de la collectivité (respectivement 35%, 50% ou 75% de son potentiel d'action). 122 collectivités françaises sont labellisées, dont sept au niveau Cit'ergie Gold.

La Ville de Strasbourg ambitionne de candidater au label Cit'ergie en 2021 et d'atteindre le niveau d'excellence Cit'ergie Gold en 2030.

Cit'ergie : la démarche d'amélioration continue

Cit'ergie permet, sur les cibles communes au Plan Climat, de garantir le niveau d'ambition de la collectivité et d'assurer la mise en œuvre du plan d'actions par un dispositif ambitieux de suivi et l'animation de la démarche. Les exigences en matière d'organisation interne (transversalité des instances de gouvernance) et l'utilisation du référentiel d'actions imposé par la méthode sont très structurants pour la collectivité. Cit'ergie, grâce à la motivation générée par l'atteinte du label, permet une mobilisation interne plus poussée et une redynamisation de la collectivité en matière de politique climat-air-énergie. Cit'ergie permet de mettre en place une culture de l'amélioration continue et de l'évaluation, avec l'adoption d'une méthodologie éprouvée permettant le suivi et la montée en qualité des actions entreprises sur tous les leviers dont dispose la collectivité sur la

thématique climat-énergie, comportant :

- › une évaluation objectivée, résultat d'un audit externe ;
- › des prescriptions d'améliorations issues de retours d'expériences des meilleures pratiques nationales ; un réexamen annuel du niveau d'avancement des actions et un suivi d'indicateurs chiffrés ;
- › le renouvellement du label tous les quatre ans.

Le référentiel d'évaluation et de suivi couvre les six domaines suivants: 1. Planification du développement territorial ; 2. Patrimoine de la collectivité ; 3. Approvisionnement en énergie, eau et assainissement, déchets ; 4. Mobilité ; 5. Organisation interne et 6. Coopérations, communication. Il comporte 61 actions et une soixantaine d'indicateurs dont l'évolution est suivie annuellement.

ENJEU

Décliner les objectifs macro (sur le territoire) en objectifs sectoriels (transport, résidentiel...) et les suivre.

OBJECTIFS

Définir et suivre une stratégie globale air-énergie-climat pour le territoire de la Ville de Strasbourg

- › Air : respect des seuils OMS en 2030
- › Énergie : -30% conso énergie en 2030 et -55% en 2050 (réf 2012)
- › EnR : 40% EnR en 2030 et 100% en 2050
- › GES : -55% en 2030 (réf 1990) et neutralité carbone en 2050

Objectif Cit'ergie en 2021 et Cit'ergie Gold au plus tard en 2030

INDICATEURS DE SUIVI

Suivi annuel des 65 indicateurs Cit'ergie, dont les indicateurs territoriaux suivants :

- › Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh et MWh/hab.an)
- › Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (téq CO₂ et téqCO₂/hab.an)

- › Production d'énergie renouvelable globale du territoire (GWh et % de la consommation)
 - › Emissions annuelles de NOx, PM10, PM2,5, COV, SO₂, NH₃
- + Indicateurs Convention des Maires

Alimentation des indicateurs par le Schéma Directeur des énergies & Observatoire air-énergie-climat Gd Est

€ COÛT / BUDGET : FONCTIONNEMENT 2021

Cotisation / Adhésion à Cit'ergie et à la convention des Maires:
 Marché d'accompagnement dans la démarche Cit'ergie de 29 400€ sur la durée du cycle pour la Ville, subventionnée à hauteur de 70% par l'ADEME.
 Données de l'Observatoire: mise à disposition gratuite

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

Suivi annuel des indicateurs & mise à jour annuelle du tableau de suivi pour la Convention des Maires et pour Cit'ergie.
 Reporting en interne à construire (lien avec le Copil et les directions).

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Eurométropole et Ville de Strasbourg, mobilisées par leur engagement dans la démarche Cit'ergie

Sphères d'influence: Délégués et SEM du territoire indirectement concernés par la démarche (amélioration des compte-rendus d'activité, prise en compte d'indicateurs, influence de la commande publique, ...)

Partenaires extérieurs

- › ATMO Grand Est via son Observatoire climat du Grand Est

Démarches et outils

- › Référentiel Cit'ergie 2021
- › <https://citergie.ademe.fr/>
- › Convention des Maires
<https://www.conventiondesmaires.eu/>

FICHE 1.1.2 AMÉLIORER LA CULTURE DU RISQUE POUR AUGMENTER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Même si des dispositifs visant à informer et à sensibiliser les citoyen.ne.s et les entreprises aux risques majeurs sont déjà mis en place, chaque événement marquant, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, rappelle que leur portée est en réalité limitée.

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'implication de chacun.e sont des facteurs de protection. Ainsi, la Ville de Strasbourg souhaite développer la culture du risque afin que les bons réflexes soient adoptés par tou.te.s dans la prévention et dans le comportement de chacun.e face au risque lorsqu'il survient. Les objectifs se situent dans la concertation en amont de décisions en matière de prévention des risques et pollutions, dans la compréhension des démarches des acteurs aux intérêts parfois contradictoires et dans la valorisation d'acquis scientifiques, techniques, culturels et sociétaux à relayer vers les élu.e.s et la population. Le développement de la culture du risque, en particulier chez les enfants, s'inscrit dans une démarche plus globale de développement durable.

La démarche se déclinera dans un premier temps par de l'information préventive.

« Les citoyen.ne.s ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire, et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent » article L.125-2 du Code de l'environnement. Cette information préventive se traduit par la mise en œuvre de différentes démarches réglementaires. Celles-ci apportent une représentation actualisée des phénomènes auxquels sont soumis le territoire et qui doit permettre de responsabiliser les citoyen.ne.s.

Dans un second temps, il s'agira de mettre en place des démarches de sensibilisation et d'éducation de la population.

La sensibilisation vise à susciter l'intérêt, éveiller ou encore attirer l'attention. De même, l'éducation vise à apprendre, faire l'expérience ou encore échanger son point de vue, etc. Ainsi, l'objectif est de sensibiliser le grand public avec pédagogie, pour que tout.e citoyen.ne comprenne le risque, d'où il vient, et quelles en sont les conséquences et, de permettre à chacun.e de participer à la culture du risque, avec des approches participatives.

S'approprier le risque, le rendre acceptable afin de favoriser la résilience de la population et du territoire, c'est déjà s'en protéger.

ENJEU

Favoriser la résilience de la population et du territoire aux risques majeurs

🎯 OBJECTIFS

- › Afficher les consignes de sécurité dans les établissements recevant du public, les terrains de camping et les immeubles d'habitation regroupant plus de 15 logements
- › Revoir l'information sur les risques majeurs sur le site internet de la Ville de Strasbourg
- › Réaliser un DICRIM « jeunes » en impliquant des scolaires
- › Organiser des formations et de l'information auprès de publics cibles

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de supports développés
- › Nombre de contributions/interventions en externe (formation, réunions publiques, conférence de presse, manifestations, etc.)

COÛT / BUDGET : FONCTIONNEMENT 2021

- › Révision du DICRIM : 15 000 €
- › Réunion publiques sur les risques majeurs : 10 000 €
- › Affichage réglementaire : 20 000 €
- › Conception et pose de panneaux de signalisation du risque dans la zone PPRT/PPI du Port aux Pétroles : 15 000 €
- › Impression de documents, plaquettes, posters : 8 000 €

Programme d'actions 2022-2026 : à définir par AMO

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Avril 2021 : Distribution et diffusion de l'affiche sur les consignes de sécurité
- › Avril-Mai 2021 : Révision des pages dédiées aux risques majeurs du site internet de la Ville

- › Été 2021 : rendu de l'AMO contenant de nouvelles propositions d'actions pour les années suivantes
- › Janvier 2022 : Mise en place d'un groupe de travail afin de réaliser le DICRIM Jeunes
- › Janvier 2022 : Lancement de la révision du DICRIM de la Ville de Strasbourg

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Le service GPRE animera l'ensemble des étapes en partenariat avec les services concernés par chaque thématique : communication, éducation à l'environnement, sécurité civile, etc.

Partenaires extérieurs

- › AMO
- › Institut français des formateurs Risques Majeurs et protection de l'environnement (IFFORME)
- › Scolaires
- › S3PI
- › Etat

Démarches et outils

- › Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Amélioration de la culture du risque »

FICHE 1.1.3 METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE SUIVI, D'ÉVALUATION DU PLAN CLIMAT

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Suite à la d'adoption d'une stratégie et l'élaboration d'un plan d'action opérationnel, l'enjeu est de suivre régulièrement l'avancée des projets et l'évolution des indicateurs au regard des cibles identifiées. Celui-ci passe par la mise en place un dispositif de suivi et d'évaluation du Plan Climat et d'une communication sur la trajectoire climat

ENJEUX

Réaliser un diagnostic climat-air-énergie complet, adopter une méthodologie claire et présenter les résultats en lien avec les autres démarches

OBJECTIFS

- › Diagnostic complet annuel articulé avec le rapport de développement durable
- › Bilan intermédiaire du Plan Climat à 3 ans
- › Révision complète du Plan Climat après 6 ans

INDICATEURS DE SUIVI

- › Production d'un rapport annuel synthétique sur les résultats
- › Création d'un baromètre de la transition écologique

COÛT / BUDGET

- › Diagnostic annuel : réalisé en interne
- › Révision après 6 ans : AMO à prévoir (~ 50 k€)

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Mise à jour annuelle d'un tableau de bord synthétique sur les résultats.
- › Mise en place d'une instance spécifique de suivi-évaluation
- › Publication des résultats à l'externe (site internet, rapport DD, Rapport activités...)
- › Intégration progressive des acteurs du territoire au suivi et à l'évaluation

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Ville de Strasbourg

Partenaires extérieurs

- › si décision de les associer au suivi et à l'évaluation

Démarches et outils

- › Décret du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat air énergie

1.2 UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE AUX ENJEUX

FICHE 1.2.1 UN PILOTAGE ET UN PORTAGE DE LA POLITIQUE CAE AFFIRMÉS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Des ambitions et un mode de faire revisités

Le mandat de l'exécutif élu en 2020 est marqué par une transformation de l'organisation et de la manière d'appréhender et de construire les projets de la collectivité : plus de transparence, plus de collégialité et plus de transversalité. La feuille de route est articulée autour de trois piliers structurants : piliers social, écologique et démocratique qui structurent les projets.

Une gouvernance adaptée

Pour ce faire, une nouvelle gouvernance a été mise en place en novembre 2020 s'appuyant sur trois pôles de coordination communs aux élu.e.s (VP, adjoint.e.s, conseiller.ère.s délégué.e.s) de la Ville et de l'Eurométropole :

- › Pôle transition écologique et économique (2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois)
- › Pôle démocratie, territoire et Europe (1^{er} jeudi du mois)
- › Pôle solidarité, lien social et vie quotidienne (3^{ème} jeudi du mois)

Ces pôles sont réunis avec un ordre du jour construit par la DG en lien étroit avec les élu.e.s référent.e.s et le cabinet avant d'être validé par l'exécutif.

Par ailleurs au niveau métropolitain, une gouvernance dédiée s'articule articulée autour de différentes instances :

- › Le Conseil de l'Eurométropole (où siègent les 99 élu.e.s) et les cinq commissions du Conseil, lieu de présentation et de débat des grands projets, sujets et orientations métropolitaines :
 - › Démocratie, territoires, Europe,
 - › Solidarité, lien social, vie quotidienne,
 - › Transition économique et écologique du territoire,
 - › Ressources humaines et finances,
 - › Mobilités
- › La Conférence des Maires : Outil d'élaboration des politiques et de concertation stratégique de l'Eurométropole, la Conférence des Maires (où siègent les 33 maires des communes) débat des grandes décisions de l'Eurométropole en amont des délibérations présentées et votées au conseil. Elle est aussi un lieu de partage d'expériences communales et de dialogue sur des sujets d'actualité. Chaque conférence des Maires est précédée d'une rencontre des 33 DGS pour préparer les sujets.
- › Les groupes de travail intercommunaux issus de la conférence des Maires. Pour préparer, adapter et évaluer les grandes orientations de l'Eurométropole, une dizaine de groupes de travail sont mis en place avec les Maires et adjoint.e.s thématiques des communes : Agriculture et Alimentation, Climat, Eau et assainissement, Finances, équité territoriale, fonds de concours, Objectif zéro déchet durable, Pacte de relance pour une économie locale durable, Participation citoyenne, Propreté urbaine, Vélo, Voirie. Ils sont préparés et animés par le Vice-président en charge de chacune des thématiques.

En complément, des instances de gouvernance spécifiques sont

définies selon les besoins des projets /thématiques (ex Copil santé climat-mobilité qui accompagne le déploiement de la ZFE). Dans ce cadre, des COPIL dédiés au portage du Plan Climat sont créés afin d'assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie au sein des collectivités Ville et Eurométropole.

Une nouvelle organisation de l'administration pour une mise en œuvre du projet de mandat

En 1^{ère} étape de la réorganisation, une nouvelle Direction générale a été constituée avec la création d'un Secrétariat général et de nouveaux périmètres de Directions générales adjointes (DGA), correspondant notamment aux trois piliers de la feuille de route politique :

- › DGA Transformation démocratique, Europe, territoires et prévention ;
- › DGA Transformation écologique et économique du territoire ;
- › DGA Transformation sociale et sociétale.
- › Deux autres DGA ont été créées autour des enjeux de qualité des conditions de travail, de renforcement de la capacité d'innovation et d'initiative de l'ensemble des agent.e.s et d'accompagnement des changements organisationnels et de territoire :
 - › DGA Accompagnement humain, transformation et innovation ;
 - › DGA Finances, partenariats, patrimoine et logistique durables.

La DGA « Transformation écologique et économique du territoire » répond principalement à l'enjeu de transition écologique. La DGA a pour mission de penser et de mettre en synergie l'ensemble des politiques publiques concourant à une vision renouvelée de l'aménagement et de la gestion du territoire de l'agglomération strasbourgeoise, au service de la transition écologique et de la résilience.

Un comité de direction (CODIR où siègent les 35 directeur.trice.s) et des CODIR par DGA (ex CODIR TEET transition écologique et économique du territoire – fréquence hebdomadaire) permettent un suivi transversal des thématiques.

Le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie sont assurés par l'ensemble de l'organisation aujourd'hui mise en place afin déployer la feuille de route politique du pilier écologique. En complément des instances dédiées viennent les renforcer l'architecture globale permettant notamment de partager, prioriser, enrichir, suivre et évaluer la mise en œuvre des Plans Climat Ville et Eurométropole adossés au programme de management et de labellisation Cit'ergie.

ENJEU

Mise en place d'une gouvernance dédiée au sein de la collectivité pour assurer un pilotage transversal et partagé de la politique CAE en lien avec les instances de gouvernance en place, et pour s'inscrire dans une démarche territoriale.

OBJECTIFS

Mise en place d'une gouvernance interne CAE dédiée pour une mise en œuvre accélérée de la transition écologique via :

- › **Un comité de pilotage transversal COPIL: EMS-Ville:**
- › Périodicité : 1 rencontre par an- visite annuelle Cit'ergie
- › Composition : EMS: Présidente + Présidentes déléguées (Présidente déléguée en charge du Plan Climat-Cit'ergie) +VP (budget et finances) Conseiller.ère délégué.e Cit'ergie. Ville: Maire, 1^{er} adjoint (budget-finances) adjoint.e.s et conseillère déléguée en charge du plan climat et de la démarche Cit'ergie Cabinet: Directeur de Cabinet, conseiller-ère-s techniques. Administration: DGS/ DGA, SG, Mission Plan Climat, DM Terre, ambassadeur-drice-s/ référent-e-s des directions. Externe: Conseillers Cit'ergie, ADEME, Région Grand Est, Agence du climat, autres partenaires externes (dont associations...)
- › Objectif: suivi des plans d'actions Ville et EMS, suivi annuel Cit'ergie, évolution des indicateurs, identification des facteurs de réussite et de progrès (en interne comme à l'externe), échanges et arbitrages nécessaires au regard de la trajectoire observée
- › **Un comité de pilotage restreint (COPIL'r) :**
- › Périodicité : rencontres semestrielle
- › Composition : Exécutif EMS: Présidente déléguée en charge du Plan Climat + CM (Cit'ergie) Exécutif Ville: Adjoint.e. en charge plan Climat Ville + conseiller.ère délégué.e Cit'ergie Cabinet: Conseiller-ère-s techniques en charge suivi plan climat. Administration : DGS, SG, DGA TEET, Mission Plan Climat, DM Terre, Cit'ergie
- › Objectif: Orientation des actions et pilotage « au fil de l'eau » du plan climat (communication, points budgétaires, ...)
- › **Un comité technique (Cotech) :** à articuler avec les différentes commissions (EMS) et autre Cotech
- › Périodicité : 2-3 rencontres /an.
- › Composition : Cabinet: Conseiller.ère technique en charge suivi plan climat Administration: DGA, Mission Plan Climat, DM Terre- Cit'ergie, Directions thématiques
- › Objectif: préparation des CoPils et partage au sein de l'administration des orientations soumises à arbitrage politique
- › **Une équipe projet 'Plan Climat' :**
- › Périodicité : fréquence 6-8 semaines.
- › Objectif: impulser la dynamique de la TE au sein des services, présentations et préparation des projets/ rencontres....Lieu de partage et d'animation technique des politiques transversales autour des enjeux CAE.
- › Composition : Cabinet: Conseiller.ère technique en charge suivi plan climat. Administration: Mission Plan Climat, DM Terre- Cit'ergie, ambassadeurs-drices identifiés au sein des directions
- › **Mise en place d'une gouvernance CAE articulée et complémentaire avec les instances de gouvernance territoriale:**
- › Commissions du Conseil métropolitain et conférence des Maires et groupes de travail associé

› Pôle de coordination :

- › Objectif: suivi de l'ensemble des thématiques (énergie, eau et assainissement, propreté urbaine, mobilité, propreté urbaine, ...) et débats sur les orientations à venir.
- › Périodicité : bimensuelle. Il est prévu de consacrer un Pôle de Coordination TET à une revue de projets annuelle des actions et des indicateurs associés.
- › Composition : VP, adjoints et conseillers délégués de la Ville et de l'Eurométropole, Directions concernées
- › Ville: réunion d'adjoint.e.s / approche territoriale au sein des quartiers
- › Copil et Cotech existants dédiés à des thématiques / projets spécifiques (Ex: cours d'école et rue scolaire – déminéralisation, végétalisation de l'espace public, Copil santé climat-mobilité...)
- › Alliance pour le climat avec ses modalités de fonctionnement à préciser qui vise à fédérer un réseau d'acteurs et de partenaires mobilisés autour de la transition écologique du territoire (Institutionnel, partenaires financeurs, acteurs socio-économiques – articulation PACTE pour une économie locale durable, PACTE Penser Aménager et Construire en Transition Écologique, Agence du Climat, Maison Habitat) citoyen.ne.s, associations, scientifiques- GIEC). Annuellement, une assemblée de l'Alliance sera l'occasion de partager les réalisations du territoire en matière de transition écologique avec l'ensemble des acteurs.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de réunions des comités de pilotage, comité de pilotage restreint, cotech /an
- › Taux de participation des membres prévus aux différentes instances
- › Baromètre de la transition écologique – suivi et atteinte des valeurs cibles

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Août-septembre 2021 :** instauration de la gouvernance et organisation du 1^{er} Copilotage
- › **Automne 2021 :** Planification et mise en œuvre des différentes instances identifiées via notamment l'identification des ambassadeur.drice.s « Plan Climat-démarche CAE » au sein des directions et formalisation via une lettre de mission
- › Établissement d'un baromètre de la transition écologique mutualisé avec les différentes démarches au sein des collectivités en lien avec le SG
- › Tableau de bord de suivi des actions Plan Climat Ville et Eurométropole mis à jour à l'occasion des COPIL.
- › Cartographie des instances contribuant à la politique CAE (Copil, Cotech..) et de leur articulation afin de permettre une complémentarité pour une efficacité dans le suivi des politiques transversales
- › Mise en place d'un tableau de suivi identifiant les thématiques CAE abordées dans les différentes instances et d'une planification associée en veillant à une représentation régulière des enjeux CAE.
- › Travailler à l'établissement d'une identité visuelle qui permette une appropriation et une déclinaison du 'Plan Climat'



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Elu.e.s, cabinet, DGS-DGA et SG, directions et services.

Partenaires extérieurs

- › Institutionnel, associations, citoyen.ne.s, monde économique, agence du climat, maison habitat ...

Démarches et outils

- › Méthodologie « mode projet » avec outil collaboratif interne (« sharecan ») dédié à la transition écologique du territoire
- › Alliance pour le climat – en lien avec les différentes démarches PACTE pour une économie locale durable/pour agir et construire en TE
- › Identité visuelle

FICHE 1.2.2 UNE IMPLICATION DE STRASBOURG AU SEIN DES PROCESSUS DE MOBILISATION ET D'ACTION DES FORCES VIVES LOCALES : ALLIANCE ET AGENCE DU CLIMAT

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La Ville de Strasbourg, en juillet 2020, et l'Eurométropole de Strasbourg, trois mois plus tard, ont tour à tour déclaré leurs territoires en situation d'état d'urgence climatique, reconnaissant du même coup la nécessité de mettre en œuvre de manière volontariste et rapide des réponses politiques à la hauteur des défis écologiques et environnementaux en jeu.

La mobilisation de toutes les forces vives, à toutes les échelles territoriales et organisationnelles, a été jugée, pour ce faire, indispensable, que ce soit au sein même de la collectivité comme parmi l'ensemble des acteurs extérieurs : habitant.e.s, associations, entreprises, communes, cercles scientifiques.

Afin de générer une grande dynamique territoriale et sensibiliser tous les publics possibles à un engagement individuel et collectif à la question écologique, a été lancée dès septembre 2020 une « Alliance pour le Climat », appelée à devenir la bannière commune des engagements des acteurs du territoire. L'adhésion à l'Alliance se fait sur le site « démocratie participative » de la collectivité (<https://participer.strasbourg.eu/alliance-climat>). L'Alliance compte à ce jour un millier de signataires. Au printemps 2021, un premier dialogue s'est engagé avec ces derniers, par le biais d'une newsletter bimestrielle qui les renseigne sur l'évolution de la transition écologique à Strasbourg comme dans d'autres communes, mais qui valorise aussi telle démarche exemplaire de l'un.e des adhérents.

L'Alliance se formalise aussi par un travail d'intelligence collective et de co-construction réalisé avec les communes par le biais d'ateliers collaboratifs. Un « Groupe de Travail des maires sur le Climat » a ainsi vu le jour en décembre 2020. L'idée est d'aborder de manière pragmatique avec les élu.e.s (maires et/ou adjoint.e.s des 33 communes de l'agglomération) les questions climatiques à l'échelle intercommunale. Plusieurs thèmes jugés d'importance par les communes elles-mêmes ont été identifiés au préalable. Ces rencontres, bimestrielles et suivies en moyenne par une cinquantaine d'élu.e.s, privilégient les retours d'expériences, les témoignages ouverts quant aux réussites ou aux faillites d'un projet, et permettent d'envisager de nouvelles perspectives de coopération avec l'Eurométropole, via les éclairages de technicien.ne.s spécialisé.e.s de la collectivité. À ce jour, quatre sujets ont été abordés : la végétalisation des espaces publics, la réduction de la consommation énergétique sous le prisme de l'éclairage public, les opportunités de l'énergie solaire photovoltaïque, et la déminéralisation des cours d'école associée à l'éducation à l'environnement. Souvent pionnière sur ces sujets, Strasbourg, représentée par sa maire et plusieurs adjoint.e.s, propose des modèles de faire ou met à disposition des cahiers des charges, fort utiles aux autres communes. Dans les prochains mois, d'autres sujets vont être évoqués, où Strasbourg aura là encore l'occasion de se distinguer : le développement d'une trame nocturne, le vélo sous l'angle de la pratique (plutôt que des infrastructures).

En guise de perspective, habitant.e.s et associations de quartier strasbourgeois vont être approché.e.s dans une prochaine phase, en lien avec chaque direction de territoire et le service de participation citoyenne. Faire davantage résonner les questions climatiques dans le débat citoyen et guider en proximité les habitant.e.s dans les choix possibles de solutions figurent au rang des actions prévues par l'Alliance dans le courant 2021-2022.

Celles-ci s'inscriront en complément des missions de conseil et d'accompagnement entreprises par l'agence locale du climat, qui deviendra opérationnelle à l'automne 2021. La Ville de Strasbourg, au côté de l'Eurométropole, compte parmi les principaux fers de lance de la création de l'agence. Co-construite avec 20 membres fondateurs investis dans les transitions écologiques, dont l'ADEME, celle-ci aura pour vocation de conseiller, informer, accompagner les entreprises, communes, habitant.e.s sur les solutions possibles à mettre en œuvre s'agissant de mobilités décarbonées, de rénovation thermique, de déminéralisation/végétalisation des sols, de réduction drastique des déchets ou de consommation responsable.

Le processus de mobilisation de l'Alliance ne manquera pas de s'adresser aussi aux chercheurs et scientifiques, dont les connaissances seront sollicitées pour évaluer les impacts climatiques des orientations politiques et de leurs traductions concrètes : la création d'un GIEC local, à l'horizon de la fin 2021, fait partie des missions de l'Alliance.

ENJEUX

Mobilisation des forces vives locales sur les enjeux climatiques ; Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat 2030, en symbiose avec les actions opérationnelles de l'agence locale du climat.

OBJECTIF

Accompagner, accélérer, généraliser la mise en œuvre de la transition écologique du territoire

INDICATEURS DE SUIVI

- › amplitude des réseaux et du nombre de signataires de l'Alliance ;-
- › évolution globale et tangible de la transition écologique sur le territoire.

COÛT / BUDGET

- › Budget Eurométropole
- › Budget ville
- › Cotisation agence du climat à préciser



ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Sept. 2020 – Fév. 2021** : Lancement de la démarche assortie d'une communication (flyer, actu web, vidéo) et d'un appel à adhésion (900 signatures)
- › **Mars - sept. 2021** : structuration des réseaux et de la gouvernance ; définition d'une stratégie de communication globale et début de sa mise en œuvre (création d'une identité visuelle globale, d'une newsletter bimestrielle à destination des acteurs-cibles, d'une page web dédiée)
- › **Avril 21** : AG constitutive de l'agence du climat
- › **Été 2021** : adhésion de la ville comme membre de l'agence du climat
- › **À partir d'oct. 2021** : faire vivre et développer l'Alliance (animation des réseaux, organisation d'événements et d'animations dédiés)



ACTEURS

Collectivité

Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires extérieurs

33 communes, acteurs économiques, habitant.e.s, scientifiques, institutions, associations/collectifs

Modalités de mise en œuvre :

- › actions de sensibilisation, d'animation, d'information et de communication, création d'événements
- › Accueil de 2 étudiantes préparant un Master en anthropocène, six mois (juin-décembre 2021) sur les modalités de travail et la composition du futur GIEC.

FICHE 1.2.3 UNE MOBILISATION DES DIRECTIONS DE TERRITOIRE POUR UN DÉPLOIEMENT DU PLAN CLIMAT AU NIVEAU DES QUARTIERS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

L'enjeu est de favoriser le déploiement du Plan Climat dans les différents quartiers et sur l'ensemble des territoires de la ville de Strasbourg.

Il s'agira ainsi de :

- › mobiliser les équipes en territoire sur les différents dispositifs liés au Plan Climat en fonction des besoins et des initiatives des habitant.e.s et forces vives des quartiers.
- › de rendre visible les initiatives, innovations et bonnes pratiques de chaque quartier qui répondent aux objectifs du Plan Climat.
- › de mobiliser l'expertise d'usage des territoires pour mieux concevoir les actions et faire en sorte qu'elles s'enracinent pleinement dans chaque quartier

ENJEU

L'enjeu principal est de faire en sorte que le Plan Climat favorise l'émergence d'initiatives locales dans l'ensemble des quartiers de Strasbourg et que les initiatives localisées renforcent la démarche d'ensemble.



OBJECTIFS

- › Rendre visibles les actions portées par les forces vives des quartiers /les habitant.e.s qui répondent aux objectifs du Plan Climat
- › Développer la prescription (ciblée sur un territoire ou globale sur l'ensemble des quartiers) des actions opérationnelles du Plan Climat
- › Mobiliser les équipes en territoire sur ces questions et s'appuyer sur l'expertise d'usage pour ajuster et concevoir des dispositifs adaptés aux besoins



INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de dispositifs prescrits
- › Succès des dispositifs dans les quartiers
- › Nombre d'initiatives dans les quartiers référencés
- › Liste des démarches du Plan Climat sur lesquelles les directions de territoire (DT) ont facilité l'ancrage territorial

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Tableau mensuel des actualités dans les territoires
- › Cartographie des instances partenariales



COÛT / BUDGET

Coût à définir en particulier :

- › Mobilisation des ressources en territoire à formaliser dans les plans de charge des équipes.
- › Support de communication
- › Formation spécifique
- › Mobilisation de budgets dans le cadre des ATP (ateliers territoriaux de partenaires) ou de l'Appel à projet du Contrat de Ville



ÉTAPES – LIVRABLES

- › Formation et sensibilisation des équipes en DT sur les grands enjeux du Plan Climat
- › Identification des dispositifs du Plan Climat à prescrire dans les territoires
- › Organisation de démarches de prescription : campagne de communication ciblée ...
- › Identification des dispositifs du Plan Climat à enrichir et renforcer d'une analyse d'usage (exemple du programme de végétalisation)
- › Transmission régulière (mensuelle) des tableaux d'actualité



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Collectivité: les 7 directions de territoire et leurs équipes (environ 60 agent.e.s)

Partenaires extérieurs

Les nombreux partenaires, mobilisés dans le cadre des réseaux d'acteurs.

Démarches et outils

Ateliers Territoriaux de Partenaires

1.3 FAIRE DE STRASBOURG UNE VILLE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU NATIONAL, EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

FICHE 1.3.1 UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET UNE IDENTITÉ DE LA COLLECTIVITÉ VALORISANT LES POLITIQUES DU PLAN CLIMAT

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Pour poursuivre les objectifs du Plan Climat, la direction de la communication de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et ses directions opérationnelles mettent en œuvre des stratégies et des actions de communication permettant de valoriser les politiques publiques en faveur de la transformation écologique, sociale et démocratique du territoire. Elles développent ainsi la notoriété et l'acceptabilité des différents projets et favorisent également l'écoresponsabilité dans les démarches de communication.

Afin d'illustrer cette stratégie de communication, les exemples suivants vont être développés: déchets, ZFE, eau du robinet et nature en ville.

Illustration 1 : Accompagner le changement de comportement pour atteindre les objectifs de réduction et de valorisation des déchets du Plan Climat 2030 à l'échelle de l'EMS.

Contexte : Le service collecte et valorisation des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg met en œuvre à travers ses projets structurants, les objectifs du Plan Climat 2010-2030 sur la partie déchets, à savoir « Réduire les déchets et valoriser plus ». Cette stratégie de communication globale concerne également la Ville de Strasbourg.

ENJEUX

La communication devra accompagner et encourager les changements de comportements, appuyer la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire et être en phase avec les enjeux de la transition écologique.

La stratégie de communication en construction cherche à promouvoir les projets structurants du service collecte et valorisation des déchets autour de la réduction, de la réutilisation et de la valorisation des déchets pour atteindre les objectifs ambitieux fixés.

Cette stratégie est définie en cohérence avec la stratégie de communication globale et notamment en lien avec la stratégie de communication de l'Alliance.



OBJECTIFS

- › Informer, sensibiliser le grand public et les différent.e.s acteur.trice.s du territoire
- › Inciter au passage à l'acte, accompagner et faciliter le changement de comportement

Axes structurants pour la communication : en construction

INDICATEURS DE SUIVI

- › Taux de participation et qualité des déchets pour la collecte des déchets alimentaires
- › Taux de valorisation des déchets au global
- › Retours qualitatifs et quantitatifs lors de consultation ou enquêtes de satisfaction

COÛT / BUDGET

À déterminer en fonction des actions qui seront préconisées et validées

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Stratégie de communication du service collecte et valorisation sur le mandat
- › Plan de communication par année
- › Données chiffrées du rapport annuel déchets.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Eurométropole de Strasbourg (différents services et communes)

Partenaires extérieurs

- › Eco-organismes
- › ADEME
- › Associations

Démarches et outils

- › Revues de projets avec le service + volet communication
- › Réunion avec la dir com
- › COPIL (des projets)

Illustration 2 : Communiquer sur la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions à partir du 1^{er} janvier 2022.

Contexte : L'Eurométropole s'engage pour mettre en œuvre une zone à faibles émissions, conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019. Une ZFE a pour objectif de protéger les populations, résidant dans les zones les plus denses et donc les plus polluées, des risques d'une mauvaise qualité de l'air sur leur santé. Le principe de la ZFE est de limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini. Pour circuler dans cette zone, une vignette Crit'Air doit être apposée sur le pare-brise. Elle permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques. Les plus polluants et les « non classés » ne pourront pas (sauf dérogation) rouler dans la ZFE. L'idée est donc d'encourager les moyens de déplacement alternatifs ainsi que l'utilisation de véhicules plus propres.

L'Eurométropole de Strasbourg organise du 10 mai au 26 juin 2021 une concertation auprès de ses habitant.e.s pour parfaire leur accompagnement, concevoir collectivement les alternatives et les aides nécessaires pour celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix que de recourir à la voiture pour leurs déplacements. Dans cette perspective, une campagne de communication est engagée, à travers une campagne d'affichage et la mise en ligne d'un site web dédié : zfe.strasbourg.eu.

Une campagne de communication sera par ailleurs déployée pour inciter les habitant.e.s et les visiteur.euse.s du territoire à participer à la concertation. La communication portant sur la ZFE ainsi que la concertation sont organisées à l'échelle de l'agglomération et s'adressent à tou.te.s les habitant.e.s de l'Eurométropole. Ainsi une communication sur site dans les communes de la première et de la deuxième couronne sera déployée de manière itinérante, notamment dans les marchés alimentaires. Les administrations des communes sont également amenées à se faire le relais de cette communication à travers leurs propres supports : magazines, site internet, réseaux sociaux, etc.

La campagne de communication s'articule autour de 2 objectifs :

1^{er} objectif : Favoriser l'acceptabilité du projet

- › Agir pour la qualité de l'air : une obligation légale et une attente des citoyen.ne.s (Convention pour le climat)
- › La Zone à Faibles Émissions : un dispositif pouvant être mal connu et perçu comme non-urgent et/ou trop contraignant pour des raisons d'usage ou économique
- › Agir dès maintenant pour le climat, la qualité de l'air et la santé publique à travers le levier des mobilités et de la ZFE

Les cibles : s'adresser à toutes et tous et apporter des réponses à chacun.e

- › Cible grand public : tou.te.s les habitant.e.s de l'Eurométropole
- › Sous-cibles :
 - › Les automobilistes
 - › Les professionnel.le.s (artisan.e.s, transporteurs...)
 - › Les habitant.e.s de la 2^{de} couronne
 - › Les relais d'influence (presse, élu.e.s, adjoint.e.s...)

2nd objectif : inciter les habitant.e.s de l'Eurométropole à participer à la concertation, en veillant à la représentation des profils habituellement éloignés du débat public et des différents territoires composant l'Eurométropole

La stratégie de diffusion de la communication devra être fine et s'appuyer sur des relais à travers toute l'agglomération.

ENJEU

Favoriser l'acceptabilité du projet et inciter les habitant.e.s de l'Eurométropole à participer à la concertation

OBJECTIFS

- › Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air pour la santé publique et le climat et susciter l'adhésion
- › Informer et acculturer sur le dispositif ZFE (périmètre, calendrier, aides d'accompagnement...)
- › Inciter à participer à la concertation de solutions de mobilités et d'accompagnement
- › Valoriser les différentes solutions de mobilités et inciter au changement de comportement

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de participant.e.s à la concertation
- › Suivi quantitatif et qualitatif des réactions sur les réseaux sociaux
- › Statistiques de consultations du site et des pages dédiées

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Site zfe.strasbourg.eu

€ COÛT / BUDGET

Coût estimatif de la campagne de communication : entre 40 000 à 70 000 euros selon le nombre d'actions de communication validées et déployées sur le territoire.

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

› Pour la campagne de sensibilisation aux enjeux de qualité de l'air :

1. Campagne du 25/03 au 07/04: affichage
2. Article dans EMS Magazine
3. Web: page à plusieurs onglets zfe.strasbourg.eu
4. Push réseaux sociaux: diffusion d'un format animé didactique, sponsorisé sur Facebook
5. Communication interne: article sur l'Intranet Totem
6. Kit com communes: envoi de tous les documents au réseau des communicants + affiches aux formats A3/A4

› Pour la campagne de mobilisation pour la concertation :

1. Campagne du 29/04 au 14/05: affichage, insertions presse et display numérique, spot radio.
2. Flyer A5 RV en large diffusion sur le territoire
3. Article dans Strasbourg Magazine.
4. Push réseaux sociaux: diffusion d'un format animé sponsorisé sur Facebook
5. Communication interne: appel à volontaires pour devenir « Ambassadeur.drice.s »
6. Kit com communes: envoi de tous les documents au réseau des communicants + affiches aux formats A3/A4
7. Animation et communication de terrain dans les communes, via des équipes sur le terrain équipées de vélos cargo aux couleurs de la campagne, présentes notamment sur les marchés alimentaires.

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Collectivité: Eurométropole de Strasbourg et les 33 communes membres.

Partenaires extérieurs

- › ATMO Grand Est pour les données sur la qualité de l'air.

Démarches et outils

- › Plan de communication co-élaboré avec les communes.
- › Conférence citoyenne à l'échelle eurométropolitaine.

Illustration 3 : Encourager la consommation de l'eau du robinet tout en préservant la ressource en favorisant les écogestes et en encourageant la limitation des micropolluants.

Contexte : Le service eau et assainissement de l'Eurométropole est un service en lien direct avec les habitant.e.s.

Il a pour objectifs d'encourager la consommation de l'eau du robinet tout en préservant la ressource en favorisant les écogestes et en encourageant la limitation des micropolluants.

ENJEU

La stratégie de communication en construction vise à faire connaître davantage les actions du service eau et assainissement et à inciter au changement de comportement.

🎯 OBJECTIFS

- › Informer, sensibiliser le grand public et les professionnel.le.s
- › Renforcer la visibilité et valoriser un service public de qualité
- › Poursuivre la promotion pour accroître la consommation de l'eau du robinet
- › Accompagner les usager.ère.s et faciliter le changement de comportement

La stratégie s'articule autour de 3 axes :

- › Service de l'eau et de l'assainissement: mise en valeur des services rendus et de l'engagement au quotidien des agent.e.s pour les habitant.e.s de l'Eurométropole
- › Eau de Strasbourg: valorisation de l'eau du robinet, de sa qualité
- › #MoiJeLeFais: accompagnement au changement pour la préservation de la ressource (grand public et professionnel.le.s)

📊 INDICATEURS DE SUIVI

- › Statistiques de consultation des pages dédiées
- › Suivi spécifique à chaque action qui sera mise en place (participation pour l'organisation d'événements, de concours, retours suite à la diffusion de documents, réactions sur les réseaux sociaux)

€ COÛT / BUDGET

À déterminer en fonction des actions qui seront préconisées et validées

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

- › Stratégie de communication du service de l'eau et de l'assainissement finalisée
- › Planning des actions de communication
- › Campagne et signalétique du guichet unique de l'eau et de l'assainissement

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Collectivité : Eurométropole de Strasbourg

Partenaires extérieurs

- › Agence de l'eau Rhin-Meuse
- › SDEA

Démarches et outils

- › État des lieux des actions de communication
- › Définition des priorités
- › Planification des actions

Illustration 4 : Une communication pour valoriser et favoriser la nature en ville

Contexte : La collectivité souhaite augmenter largement la place de la nature en ville dans les années à venir. La direction de la communication accompagne cet effort en valorisant les actions menées et en incitant les citoyen.ne.s à y prendre part.

Echanges, conseils, partage, interactivité et sensibilisation au patrimoine naturel protégé.

ENJEUX

La communication mise en place vise à faire connaître l'ambition de la municipalité en matière de nature en ville, à donner de la visibilité aux différents projets menés par la collectivité, et à leur donner du sens et de la cohérence.

Cela passe par le développement de la connaissance du patrimoine naturel protégé par les cibles, qui sont invitées à le protéger, en créant des échanges, des conseils, du partage, de l'interactivité et une sensibilisation au sujet.

La communication vise à faire comprendre aux citoyen.ne.s que la nature contribue à l'amélioration du paysage, réduit l'impact du changement climatique, améliore la santé et le bien-être des habitant.e.s et favorise la biodiversité.

OBJECTIFS

- › Valoriser et faire connaître les actions et projets mis en œuvre
- › Accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets
- › Susciter l'adhésion du public
- › Inviter les citoyen.ne.s à contribuer
- › Faire connaître le patrimoine naturel protégé et susciter l'envie de le respecter
- › Valoriser et promouvoir les bonnes pratiques

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de suggestions de plantations d'arbres déposées
- › Nombre de personnes engagées dans les sciences participatives
- › Appropriation des cours d'école végétalisées par les usager.ère.s
- › Nombre de fans sur les pages dédiées sur les réseaux sociaux
- › Nombre de visiteur.euse.s lors des 48h de l'agriculture urbaine, fête des plantes, aux différents ateliers organisés
- › Nombre de participant.e.s au concours Ecojardiniers
- › Observation dans les réserves des comportements des visiteur.euse.s : respect des sentiers fermés, de la charte...

COÛT / BUDGET

- › VILLE : 190 000 euros TTC
- › EMS : 30 000 euros TTC

ÉTAPES – LIVRABLES

Chaque projet a son propre plan de communication. On peut cependant dégager des prises de parole majeures :

- › **Février 2021** : lancement de l'appel à candidature pour la déminéralisation des cours d'écoles
- › **Mars 2021** : fin de la première campagne de plantation d'arbres dans le cadre du plan Canopée
- › **Avril 2021** : fête du PNU + lancement des sciences participatives
- › **Avril à fin août 2021** : mise en place progressive du plan de circulation, concerté avec les usager.ère.s, riverain.e.s, associations, administrations, dans la réserve naturelle du massif forestier Neuhof – Illkirch (fermeture administrative de sentiers). À compter du 1^{er} septembre : fermeture physique des sentiers concernés par des troncs. Brochure réalisée pour expliquer la démarche, la charte du promeneur respectueux et présentation du nouveau plan.
- › **Avril à octobre 2021** : 37 ateliers sur la sensibilisation des perturbateurs endocriniens et les alternatives, dans les lotissements de jardins familiaux
- › Du 3 au 31 mai : 2^e édition du concours « Eco-jardiniers »
- › **29 - 30 mai** : les 48h de l'agriculture urbaine.
- › **Mai 2021** : présentation des travaux de concertation dans le cadre de la végétalisation des cours d'école et présentations des écoles de demain
- › **Été 2021** : valoriser le pouvoir rafraîchissant des arbres
- › **Fin septembre** : fête de la botanique et des plantes
- › **Automne 2021** : organisation de journées portes ouvertes de jardins partagés
- › **Novembre 2021** : événement autour de l'arbre

Date à définir : Valorisation de la présence de 3 réserves nationales sur notre territoire

Pour la suite : poursuivre l'accompagnement opérationnel des projets et mettre le tout en cohérence à travers des prises de parole plus institutionnelles.

Organiser une communication plus politique à l'échelle nationale sur certains sujets comme la végétalisation des cours d'école (2022).

Pour les réserves naturelles : réactualisation de toute la signalétique dans l'île du Rohrschollen et création de celle pour le Neuhof.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Collectivité : Ville et EMS

Partenaires extérieurs

- › AERM
- › Museum d'histoire naturelle
- › Vigie Nature
- › Eco-conseil, maison du compost, Start-up des territoires
- › Amis du jardin botanique
- › Pour la réserve : ministère de la transition écologique, Natura 2000, Agence de l'eau, EDF...

Démarches et outils

Des campagnes de communication sont mises en œuvre et s'appuient sur les relations presse (communiqué ou conférences de presse), un relais en communication numérique sur notre site et nos réseaux sociaux, un relais via nos magazines institutionnels (StrasMag et EurométropoleMag), des campagnes d'affichage sur les réseaux Decaux, etc.

Relais de notre communication par nos partenaires.

FICHE 1.3.2 UNE STRATÉGIE PARTENARIALE DÉPLOYÉE À L'ÉCHELLE LOCALE ET NATIONALE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les partenariats en matière climatique et énergétique forment une composante primordiale dans l'atteinte de l'objectif « 100% EnR&R en 2050 ». La participation et la contribution de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dans les différentes instances et associations s'inscrit dans un partenariat à consolider.

Ces liens existent depuis de nombreuses années entre la ville et l'Eurométropole de Strasbourg et l'ADEME et AMORCE, et ont été formalisés plus récemment avec la FNCCR et le « Club des Métropoles en transition énergétique dans Grand Est ». Ils doivent être approfondis et développés pour embrasser une approche plus large et intégrante des enjeux climatiques dans les politiques de la collectivité ayant une incidence nationale et passant par la mise en place de projets et la définition d'approches communes avec celles des partenaires allemands.

ENJEUX

Se positionner comme une ville exemplaire à l'échelle locale et nationale en matière de transition écologique et créer des partenariats locaux et nationaux

OBJECTIFS

- › Renouveler l'accord-cadre avec l'ADEME
- › Renforcer la présence de Strasbourg dans les réseaux locaux et nationaux traitant des thématiques Climat-Air-Énergie
- › Promouvoir les réalisations et projets de Strasbourg sur ces thématiques au sein des réseaux
- › Développer des actions de plaidoyer et d'influence auprès des décideurs locaux et nationaux pour renforcer la place des autorités locales dans les discussions nationales liées au changement climatique et à la transformation écologique

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre d'interventions d'agent.e.s de la Ville dans les événements/groupes de travail/rencontres locaux et nationaux sur le sujet

- › Nombre d'heures de travail des agent.e.s de la Ville dans les travaux « réseaux » / les projets nationaux
- › Nombre d'événements partenariaux nationaux organisés à Strasbourg sur les enjeux environnementaux
- › Nombre de publications citant les projets de Strasbourg sur les enjeux climatiques
- › Nombre de prises de positions politiques sur les actualités nationales autour des enjeux climat.

COÛT / BUDGET

Partie à développer au regard de l'ambition affichée et des moyens qui pourront être attribués à la contribution à ces réseaux.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Signature de la convention partenariale avec l'ADEME
- › D'ici 2022 : élaboration d'une stratégie d'investissement des réseaux locaux et nationaux

Livrables :

- › Stratégie de mobilisation des réseaux locaux et nationaux
- › Publications
- › Présentations

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Collectivité : élu.e.s et services techniques

Partenaires extérieurs

- › Réseaux dont Strasbourg est membre
- › Autres partenaires (Université, associations, Région, etc.)

Démarches et outils

- › Définition de l'ambition
- › Convention ADEME

FICHE 1.3.3 UNE STRATÉGIE PARTENARIALE DÉPLOYÉE À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les objectifs en matière climatique forment une composante de l'action transfrontalière de la collectivité qu'elle déploie notamment dans le cadre d'échanges réguliers et de pratiques croisées avec la ville de Kehl (groupe de travail Environnement), l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, le réseau TRION (Rhin Supérieur), la démarche Tandem avec Stuttgart et le réseau Energy Cities (villes européennes en transition énergétique). Ces liens doivent être approfondis et développés pour embrasser une approche plus large et intégrante des enjeux climatiques dans les politiques de la collectivité ayant une incidence transfrontalière et passant par la mise en place de projets et la définition d'approches communes avec celles des partenaires allemands.

Pouvant aussi se référer aux ODD, de telles coopérations touchent à la fois acteur.trice.s et services intervenant dans les questions climatiques et constituent une plus-value importante pour la déclinaison des objectifs du Plan Climat par la valorisation des pratiques de la collectivité, l'échange d'expérience avec les partenaires allemands très déjà engagés en faisant prévaloir une logique de bassin de vie transfrontalier sur le territoire Strasbourg/Kehl/Eurodistrict dans la conception et mise en œuvre de pratiques innovantes. Cela constitue l'une des actions du Schéma de coopération transfrontalière (SCT) de l'EMS.

ENJEU

Systématiser l'approche transfrontalière des politiques de protection du climat en les coordonnant avec les dispositifs existants côté allemand et en faire une partie structurante du SCT.

OBJECTIFS

- › Renforcer la présence de Strasbourg dans les instances transfrontalières abordant les questions climatiques
- › Développer les compétences transfrontalières des services et des élu.e.s sur la gestion de projet et les relations avec les collectivités allemandes
- › Reconstitution du projet d'échange TANDEM avec Stuttgart et Energy Cities
- › Sensibiliser le grand public aux enjeux transfrontaliers en matière climatique et aux efforts en ce sens
- › Adoption de référentiels communs de contrôle des niveaux de pollution (écovignettes / ZFE), seuils d'alerte et coordination des mesures en cas de dépassement

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nb d'heures de formation en compétences interculturelles et de montage de dossier de coopération transfrontalière
- › Nb de projets et initiatives transfrontalières mises en place sur le territoire (Strasbourg/Kehl/Eurodistrict/Rhin supérieur)
- › Nb d'ateliers et d'échanges collectifs entre les services de la collectivité et ses partenaires allemands
- › Nb d'agent.e.s participant à des échanges thématiques avec des partenaires allemands

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Territoire à décliner selon les thématiques et partenaires concernés allant de l'aire urbaine Strasbourg-Kehl / Eurodistrict au Rhin Supérieur voire Stuttgart.

COÛT / BUDGET

Partie à développer au regard des moyens qui pourront être attribués à la coopération transfrontalière.

Estimations :

- › pour les séminaires / ateliers d'échanges: 10.000 €/an
- › pour les actions de formation: 20.000€/an
- › pour les actions de communication: 10.000€/an

Budget consacré à la coopération avec Stuttgart (3.500 €)

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2021** : réinvestir les instances transfrontalières abordant les enjeux climatiques et développer les échanges d'expériences avec les villes / agglomérations riveraines (Karlsruhe, Freiburg, Stuttgart).
- › **2023** : disposer d'outils de prospection et d'analyse cartographique sur les variables climatiques du territoire transfrontalier, développer une communication franco-allemande sur les enjeux et bons gestes climatiques.
- › **2025** : proposer des dispositifs communs d'incitation et d'accompagnement au changement climatique sur le territoire transfrontalier, identifier celui-ci comme une référence de la transition énergétique et de la protection du climat.

Livrables :

- › Plans climat transfrontaliers ou volets communs des PC côtés FR et DE
- › Supports de communication communs franco-allemands

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

DREI + services techniques

Partenaires extérieurs

- › Collectivités allemandes
- › Réseaux de collectivités
- › Associations et agences locales
- › Organismes de coopération rhénane
- › Bailleurs de fonds nationaux et européens

Démarches et outils

- › Référentiels et dispositifs communs
- › Accompagnement formation

FICHE 1.3.4 STRASBOURG, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Capitale européenne, la Ville de Strasbourg souhaite se positionner comme un territoire exemplaire et pilote de la transition écologique dans l'une des régions européennes les plus dynamiques d'Europe. L'ambition du Plan Climat doit s'inscrire dans le contexte mondial (Agenda 2030) et de l'Union européenne, faisant écho à son pacte vert, le « Green Deal », pour devenir le premier continent neutre sur le plan climatique.

Pour cela, La Ville de Strasbourg s'engage dans les réseaux de villes européens et internationaux en faveur de la transition écologique, sociale et démocratique ainsi que dans des programmes européens en faveur de ces transformations. La mobilisation de la collectivité a pour objectif de :

- › renforcer la place des autorités locales dans les instances de gouvernance transfrontalières et européennes, pour influencer les politiques en matière de transition écologique,
- › inspirer de meilleures pratiques,
- › les expérimenter sur notre territoire,
- › innover pour en développer de nouvelles et rayonner à notre tour par l'exemplarité.

Notre action s'appuiera sur les réseaux de villes transfrontaliers, européens et internationaux et les échanges bilatéraux avec des villes étrangères. Elle se concentrera en particulier sur les Eurodistricts et les instances du Rhin Supérieur, le CCRE, France Urbaine et les réseaux tels qu'Energy Cities, ICLEI, Eurocities et Cités Unies France. La Ville de Strasbourg participera activement au réseau des lauréats et finalistes du label de Capitale verte européenne.

ENJEUX

Se positionner comme une ville exemplaire à l'échelle européenne en matière de transition écologique

OBJECTIFS

- › Renforcer la présence de Strasbourg dans les réseaux européens traitant des thématiques Climat-Air-Energie
- › Promouvoir les réalisations et projets de Strasbourg sur ces thématiques au sein des réseaux
- › Développer des actions de plaidoyer et d'influence auprès des décideurs européens et internationaux pour renforcer la place des autorités locales dans les discussions internationales liées au changement climatique

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre d'interventions d'agent.e.s de la Ville dans les événements/rencontres européennes et internationales sur le sujet
- › Nombre d'heures de travail des agent.e.s de la Ville dans les travaux « réseaux » / les projets internationaux
- › Nombre d'événements de réseautage européens organisés à Strasbourg sur les enjeux environnementaux
- › Nombre de publications citant les projets de Strasbourg sur les enjeux climatiques

Nombre de prises de position politiques sur les actualités internationales européennes autour des enjeux climat.

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Territoire à décliner selon les thématiques et partenaires concernés allant de l'aire urbaine Strasbourg-Kehl / Eurodistrict au Rhin Supérieur voire Stuttgart.

COÛT / BUDGET

- › 0.7 ETP au sein du pôle Europe de la DREI
- › Frais de déplacements

ÉTAPES – LIVRABLES

- › D'ici 2022 : élaboration d'une stratégie d'investissement des réseaux européens

Livrables

- › Stratégie d'investissement des réseaux européens
- › Plan d'actions Europe
- › Publications
- › Présentations

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

DREI + services techniques

Partenaires extérieurs

- › Réseaux dont Strasbourg est membre
- › Autres partenaires (Université, associations, etc.)

Démarches et outils

- › Référentiels et dispositifs communs
- › Accompagnement formation

FICHE 1.3.5 DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les actions en faveur de la solidarité internationale et les partenariats internationaux de la Ville de Strasbourg s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda mondial 2030 et visent particulièrement à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 17.

Ces actions contribuent aux objectifs du Plan Climat de la Ville par des échanges de pratiques sur le développement urbain durable, intégrant des enjeux climatiques, de justice sociale et d'égalité. Cela se traduit par le partage d'expertises entre partenaires internationaux, le développement conjoint de solutions adaptées à des enjeux communs et aux contextes locaux ainsi que la démonstration du rôle déterminant des villes pour relever les défis mondiaux liés au changement climatique.

La Ville soutient les acteur.trice.s du territoire engagés à l'international via un dispositif d'appui aux micro-projets de solidarité internationale.

ENJEUX

Systématiser l'inscription des partenariats internationaux dans le cadre des Objectifs de Développement Durable et développer des solutions en réponse au changement climatique à l'échelle internationale.

OBJECTIFS

- › Prioriser les thématiques liées au climat dans les partenariats internationaux de la Ville de Strasbourg
- › Soutenir les projets internationaux des acteur.trice.s du territoire en faveur du climat
- › Renforcer la présence/visibilité de Strasbourg dans les réseaux internationaux traitant des sujets climatiques
- › Construire un indicateur de suivi et évaluation des actions internationales prenant en compte l'impact carbone

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de partenariats internationaux de la Ville sur les sujets liés au climat
- › Nombre de projets soutenus sur les sujets liés au climat
- › Budget destiné aux projets internationaux en faveur du climat
- › Nombre d'interventions de représentant.e.s de la Ville dans les réseaux internationaux traitant des sujets climatiques

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Carte des partenariats internationaux : <https://www.strasbourg.eu/carte-partenariats-internationaux>

COÛT / BUDGET

5 ETP au sein du pôle Solidarité et Partenariats Internationaux de la DREI

Budget des projets de coopération décentralisée dont au moins un volet est lié au climat, (co)financés par des bailleurs externes :

- › Douala (6 millions d'euros)
- › Kairouan/Mahdia (2,9 millions d'euros)
- › Kampala (2,6 millions d'euros)

Valorisation de l'expertise interne :

- › Douala : 138 jours sur 3 ans (démarrage en mars 2019), soit 69000€ (base 500€ jour/homme)
- › Kairouan/Mahdia : 170 jours sur 30 mois (démarrage en juin 2020), soit 51595 € (base 303.50€ jour/homme)
- › Kampala : 150 jours sur 3 ans (démarrage prévu en juin 2021) ; soit 5000 € (base 500€ jour/homme)
- › San Diego : 13,5 jours sur 18 mois (démarrage en mai 2019), soit 4050 € (base 300€ jour/homme)
- › Montréal : 15 jours sur 24 mois (démarrage en mars 2019), soit 4500 € (base 300€ jour/homme)

Subvention à GESCOD, réseau régional multi-acteur.trice.s, partenaire des coopérations avec Douala et Kampala : 30 000 €

Fonds de soutien pour les projets de solidarité internationale : 15 000 € / an

ÉTAPES – LIVRABLES

- › D'ici 2023 : disposer d'un indicateur de suivi et évaluation des actions internationales prenant en compte l'impact carbone
- › D'ici 2025 : proposer des outils d'incitation et un accompagnement pour développer les sujets liés au climat au niveau international

Livrables :

- › Conventions, résultats / impacts des partenariats internationaux
- › Conventions financières et bilans des subventions accordées
- › Comptes rendus d'évènements internationaux, publications, etc.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

DREI + services techniques

Partenaires extérieurs

- › Collectivités partenaires à l'étranger
- › Réseaux internationaux de villes
- › Associations partenaires pour la mise en œuvre de projets internationaux (GESCOD)
- › Bailleurs de fonds (MEAE/DAECT, AFD, UE...)
- › Corps consulaires et diplomatiques
- › Autres partenaires (Université, associations, etc.)

Démarches et outils

- › Dispositifs communs de suivi des projets
- › Accompagnement

1.4 VERS UN BUDGET CLIMATO-COMPATIBLE ET UN ÉLARGISSEMENT DES FINANCEMENTS

FICHE 1.4.1 UN BUDGET ET DES ARBITRAGES CLIMATO-COMPATIBLES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Analyser un budget sous le prisme du climat permet de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition climatique.

ENJEUX

Flécher les dépenses favorables au climat dans le budget et limiter ou réorienter les dépenses défavorables

OBJECTIFS

- › Disposer d'une lecture simple de la part du budget compatible avec la trajectoire climatique votée
- › Intégrer le respect du climat dans les arbitrages budgétaires
- › Construire un outil pour vérifier la compatibilité des projets avec les axes politiques (écologie / social / démocratie)
- › Disposer d'un budget dédié pour les actions air-énergie-climat

INDICATEURS DE SUIVI

- › Présence dans la notice de présentation des budgets d'une lecture climatique (suivi annuel et mise en perspective de l'évolution)
- › Outil d'arbitrage (type radar flash) opérationnel

COÛT / BUDGET

Compatibilité du budget réalisée en interne

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Détermination de la part climat selon la méthode I4CE et selon d'autres standards (ex: ODD)
- › Construction d'un outil en interne.
- › Organisation de l'arbitrage pour une meilleure prise en compte des enjeux air-énergie-climat

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Ville de Strasbourg

Démarches et outils

- › Méthode I4CE
- › https://www.i4ce.org/go_project/cadre-evaluation-climat-budget-collectivites/
- › Intégration des ODD
- › <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/integration-des-odd-dans-les-processus-budgetaires-nationaux>

FICHE 1.4.2 UN ÉLARGISSEMENT DES MODES DE FINANCEMENT POUR UNE MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs climat-air-énergie nécessitent des capacités de financement importantes. Innover et diversifier les modes de financement sont un enjeu majeur pour réussir la transition écologique du territoire

ENJEUX

Démultiplier l'action publique en s'appuyant sur des financements diversifiés et à fort effet de levier

OBJECTIFS

- › Renforcer les compétences d'ingénierie financière en interne
- › Diversifier les modes de financement et de recettes possibles : CEE, fonds publics européens (interreg, Feder, Horizon Europe, LIFE,...), nationaux (Plan de Relance, ADEME, Agence de l'eau...), régionaux (ex: Climaxion) voire très locaux (mobilisation de l'épargne citoyenne)
- › Mobilisation des dispositifs de financements de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour les projets liés à la transition écologique
- › Développer des projets pour favoriser la compensation carbone volontaire locale

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre d'obligations vertes émises
- › Montant des recettes des principaux financeurs de la transition écologique (ADEME, Région, Agence de l'Eau, Caisse des dépôts...)
- › Nombre d'heures de formation des agent.e.s de la Ville aux dispositifs de financements extérieurs
- › Nombre de dossiers de demande de financements extérieurs soumis
- › Suivi des CEE (kWh/cumac valorisés par an)

COÛT / BUDGET

Travaux menés en interne

5 000 € pour des formations sur les financements européens visant à l'atteinte des objectifs climatiques (LIFE, Horizon Europe, ELENA, etc.)

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Cartographie et priorisation des besoins de financements pour les projets Plan Climat.
- › Suivi budgétaire des recettes liées à la transition écologique.
- › Coopération à envisager avec Strasbourg Place Financière, la BEI,

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Ville de Strasbourg

+ partenaires financiers

+ assistance technique/conseil

Démarches et outils

- › Création d'une cellule interne dédiée au captage de financements extérieurs
- › Convention avec la CDC
- › Convention ADEME
- › Convention Agence Eau

OBJECTIF 2 UNE MOBILISATION CITOYENNE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 DES PROJETS PARTAGÉS ET FABRIQUÉS AVEC LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE ET HABITANT.E.S

FICHE 2.1.1 LES DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE ET LES INSTANCES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À STRASBOURG

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Conduire, suivre et améliorer en continu la politique publique de démocratie locale et ses déclinaisons avec les citoyen.ne.s. Les associer étroitement aux décisions en la matière, ainsi qu'à celles relevant d'autres politiques publiques et projets relatifs à leur territoire de vie. Les responsabiliser et favoriser un dialogue plus transparent avec les institutions, dans un climat de confiance et de respect.

Le Pacte pour la démocratie à Strasbourg adopté le 16 avril 2018 et reconduit par la nouvelle majorité est issu d'une démarche de co-construction tripartite ayant réuni sur une année (avril 2017-avril 2018) environ 500 habitant.e.s, des élu.e.s et agent.e.s de la collectivité au cours de 86 rencontres et autour de 13 thématiques.

Le Pacte repose sur les valeurs démocratiques et républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Il implique un engagement mutuel et durable de toutes ses parties prenantes sous le signe d'une éthique de la responsabilité partagée. La nouvelle majorité a décidé sa reconduction.

Dans son sillage, ses dispositifs de gouvernance fonctionnent également de manière tripartite. En la matière, le Pacte institue un Conseil de Suivi et d'Évaluation de la Participation citoyenne (qu'il a été décidé de scinder en un **Conseil de la Participation Citoyenne** et en un **groupe d'évaluation**), ainsi qu'un **Comité d'éthique**. A l'échelle **eurométropolitaine**, la collectivité a institué un **comité des usager.ère.s du numérique** et un conseil de développement. S'agissant des instances, pré-existantes et se déployant en parallèle du Pacte, le **Conseil des Résident.e.s Étranger.ère.s** est en cours de redéfinition. Dans les territoires, la nouvelle majorité entend faire évoluer les **conseils de quartier et les conseils citoyens** en substituant à la logique d'instances institutionnelles pérennes une logique de fonctionnement par projets concrets, co-construits le plus en amont possible, en vue de dynamiser et de diversifier la participation citoyenne.

ENJEUX

Consolider les avancées de la collectivité en matière de démocratie participative

Garantir le bon fonctionnement et l'amélioration du dispositif de démocratie locale co-construit avec les citoyen.ne.s

Diffuser à l'externe comme à l'interne la culture de la participation aux dispositifs et projets

Associer plus étroitement les citoyen.ne.s strabourgeois.es et eurométropolitains.es à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

Redonner goût aux citoyen.ne.s à la vie publique et restaurer la confiance envers leurs représentant.e.s et les institutions

Elargir et diversifier la participation citoyenne, mobiliser des publics variés en développant divers outils et formats de rencontre

Relever collectivement les défis de l'urgence démocratique, climatique et sociale

OBJECTIFS

- › Exercer conjointement et suivre en mode tripartite l'évolution du dispositif global et de ses outils
- › Émettre des préconisations (Conseil de la Participation Citoyenne, groupe évaluation) ou des avis (comité d'éthique, conseil de développement/sur saisine) destinés à améliorer le fonctionnement démocratique de la collectivité
- › Mieux partager les décisions et insuffler plus d'horizontalité dans la construction des politiques publiques
- › Responsabiliser les parties prenantes quant aux décisions

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre d'utilisateur.trice.s de la plateforme numérique
- › Nombre de citoyen.ne.s participant à ces différents dispositifs
- › Nombre d'avis, de rapports et de préconisations rendus par ces différents dispositifs
- › Nombre d'avis et de préconisations suivis
- › Nombre de forums et groupes projets mis en place sur les 20 quartiers (évolution des conseils de quartiers et des conseils citoyens)

- › Nombre de réunions propres à chacun de ces dispositifs (préparation et mise en œuvre)

CARTOGRAPHIE ET BDD :

www.participer.strasbourg.eu

€ COÛT / BUDGET

En cours de définition

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

- › Fin 2020 et 2021: relance du Pacte pour la Démocratie à Strasbourg
- › 1^{er} trimestre 2021: création d'une nouvelle direction de la participation citoyenne à l'échelle de la Ville et de l'Eurométropole
- › 2021: consolidation des ressources internes en adéquation avec les ambitions en matière de développement de la participation citoyenne
- › Lancement des Ateliers Territoriaux Citoyens (évolution CQ-CC) à travers des forums dans les quartiers et mise en place des premiers groupes projets
- › Réunions bi-annuelles du conseil de la participation citoyenne
- › Réunions trimestrielles du comité d'éthique
- › Relance du comité des usager.e.s du numérique en 2021
- › Relance du CRE
- › Renouvellement du conseil de développement en avril 2021

🔧 ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Des agent.e.s de la participation citoyenne Ville et Eurométropole et d'autres services tout ou partie dédié.e.s à l'animation et à l'accompagnement de ces différents dispositifs

Mode tripartite impliquant dans les dispositifs ville la présence (ou la représentation) de la Maire et/ou de différent.e.s adjoint.e.s à la Maire et d'agent.e.s de différents services souhaitant participer

Sollicitation des différents services des deux collectivités pour expertises et présentations techniques, remontées d'information et transmission d'éléments de réponse

Partenaires extérieurs :

Les citoyen.ne.s

Intervention ponctuelle de prestataires extérieurs neutres (animation, accompagnement, expertise, évaluation, formation)

Démarches et outils

- › Les conseils et comités cités dans la partie « objectif » introductive
- › Plateforme numérique de la participation citoyenne
- › Plateformes de partage sharecan
- › Forums et groupes en mode projet dans les quartiers (évolution des conseils de quartier et conseils citoyens)
- › Saisines pour avis (CODEV, CRE)
- › Livres blancs/cahiers de préconisations
- › Délibération-cadre sur la démocratie locale et Délibération pour certains dispositifs (conseil de la participation citoyenne)
- › Règlement intérieur (comité d'éthique)
- › Chartes
- › Bilans annuels

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Renforcer la place des citoyen.ne.s dans les décisions publiques en leur donnant concrètement un droit d'agir et de décider (budget participatif), en sollicitant et en tenant compte de leurs propositions dans la formalisation des politiques publiques (concertations de proximité, conférences citoyennes, Budget parlons en !, revue de concertations), et en leur permettant d'interpeller les élu.e.s et d'intervenir dans l'agenda politique (pétitions citoyennes).

Favoriser la co-construction entre les élu.e.s, les agent.e.s de la collectivité et les citoyen.ne.s.

Sensibiliser, faire de la pédagogie citoyenne sur le fonctionnement de la ville, de son budget et de l'action publique en général.

Les principaux outils de la participation citoyenne sont : pour ceux issus du Pacte pour la Démocratie à Strasbourg : le budget participatif, les pétitions citoyennes, la plateforme numériques de la participation citoyenne, le city'zen truck. Pour les plus récents et à la double échelle Ville-EMS : les conférences citoyennes et la démarche Budget, parlons-en !, ainsi que l'outil interne de la revue de concertation.

ENJEUX

Mieux associer/faire participer et mobiliser dans leur diversité les citoyen.ne.s à la vie publique locale.

Faire en sorte qu'ils se sentent concernés, qu'ils pèsent véritablement sur les décisions publiques.

Faire émerger des projets citoyens concrets de manière équilibrée sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Faciliter et mettre en cohérence les démarches de concertation portées par les directions de projets ou les directions thématiques

Assurer une qualité de dialogue et restaurer la confiance entre les citoyen.ne.s et la collectivité.

OBJECTIFS

Budget participatif :

- › Permettre au plus grand nombre de Strasbourgeois.es de déposer et de voter pour des projets de leur rue, leur quartier
- › Réaliser les projets selon un calendrier défini et en lien avec les porteurs initiaux
- › Répondre à l'aspiration d'une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète
- › Participer à recréer du lien social, retisser un lien de confiance entre le politique et les citoyen.ne.s

Pétitions citoyennes :

- › Réunir 2 800 signatures (habitant.e.s de Strasbourg) pour pouvoir saisir la Maire de toute question ou proposition concernant tout sujet d'intérêt public communal et/ou relevant de la compétence du conseil municipal, en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal, pour qu'il en soit débattu et le cas échéant délibéré.

Plateforme numérique de la participation citoyenne :

- › Faciliter et améliorer le dialogue et la communication entre les citoyen.ne.s et la collectivité.
- › Concourir à l'objectif d'élargissement de la participation citoyenne et de diversification des publics
- › Abriter tous les dispositifs de la démocratie locale (BP, actualités/événements pour les instances des quartiers, cartographie et recensement des initiatives citoyennes et création d'un réseau numérique d'entraide entre citoyen.ne.s, création d'un registre numérique de collecte des avis des habitant.e.s pour les consultations, concertations, conférences citoyennes et enquêtes publiques, circuit numérique de pétitions citoyennes)

City'Zen truck :

- › Véritable tiers-lieu ambulant pour la participation citoyenne et la disposition des services, permettant « d'aller vers » et de rencontrer in situ les citoyen.ne.s sur leurs lieux de vie (campagne de communication, phases de dépôt et de vote du BP, concertations sur des sujets de proximité ou sur toute politique publique).

Les conférences citoyennes :

- › Concertations volontaires devant permettre à un maximum d'habitant.e.s, à des experts, et à différents partenaires d'échanger pour aider à la décision relativement à la mise en œuvre d'une politique publique prioritaire portant sur des thématiques-phares ou des questions spécifiques, d'importance sociétale, souvent complexes et ayant un fort impact sur la population.
- › Doivent déboucher sur la formalisation de préconisations de solutions.

La démarche Budget, parlons en ! :

- › Associer les citoyen.ne.s aux choix budgétaires de la collectivité, toujours dans un esprit de formation et de pédagogie du débat.
- › Donner aux citoyen.ne.s les moyens d'appréhender l'impact des choix budgétaire, de comprendre les rouages d'un budget, et d'échanger avec eux sur des notions comme celle de bien commun sous-tendant le financement et les budgets publics.

La revue de concertation :

- › Identifier transversalement des stratégies de participation citoyenne relatives aux projets de la collectivité : opportunité et faisabilité, degré de participation et nature de la concertation, son périmètre, les moyens alloués, le calendrier de réalisation ;
- › Définir des actions de communication et des actions de valorisation de l'apport et de la parole des habitant.e.s ;
- › -Suivre et ajuster les démarches de participation ;
- › Réaliser le bilan des démarches, la mise en œuvre de démarches d'évaluation et la capitalisation.

INDICATEURS DE SUIVI

Budget participatif :

- › Nombre de projets déposés, recevables, faisables
- › Nombre de projets lauréats
- › Nombre de réunions du groupe de suivi du BP

- › Nombre de réunions pour les projets mis en œuvre
- › Nombre de votes

Pétitions citoyennes :

- › Nombre de pétitions déposées
- › Nombre de pétitions recevables
- › Nombre de pétitions atteignant les 500 signatures, seuil à partir desquels les porteurs sont reçus par la collectivité pour un premier niveau de discussion
- › Nombre de pétitions atteignant les 2 800 signatures
- › Nombre de pétitions ayant atteint les 2 800 signatures et inscrites à l'OJ d'un conseil municipal

La plateforme numérique de la participation citoyenne :

- › Nombre d'utilisateur.trice.s de la plateforme
- › Nombre d'abonnés.es
- › Nombre de pages vues

City'Zen truck :

- › Nombre et nature des sorties du camion

Les conférences citoyennes :

- › Nombre de conférences citoyennes
- › Nombre de réunions, tables rondes, ateliers mis en œuvre
- › Nombre de citoyen.ne.s mobilisé.e.s/y participant (présentiel, visio ou les 2 selon le format retenu)
- › Nombre de préconisations émises
- › A l'occasion de la conférence citoyenne : « Santé, climat : quelles mobilités pour améliorer la qualité de l'air sur notre territoire ? » qui se déroulera du 10 mai à fin juin 2021, une évaluation de la démarche sera menée qui permettra d'étayer d'autres indicateurs.

La démarche Budget, parlons en ! :

- › Nombre de citoyen.ne.s mobilisé.e.s/y participant (présentiel, visio ou les 2 selon le format retenu)
- › Nombre d'ateliers mis en place dans son sillage
- › Nombre de citoyen.ne.s participant aux ateliers
- › Nombre de préconisations émises

La revue de concertation :

- › Nombre de démarches passées en revue de concertation,
- › Nombre de direction/service passés en revue de concertation,
- › Niveau de participation citoyenne des démarches,
- › Évaluation et bilan de la revue de concertation.

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Outils de suivi des dispositifs et plateforme de participation citoyenne qui les abrite: <https://participer.strasbourg.eu/>

€ COÛT / BUDGET

Budget participatif :

Saison 1 : 1 million d'euros d'investissement

Saison 2 : 2 millions d'euros d'investissement

Communication/événementiel : 50 000 euros TTC pour la saison 1 (hors plateforme numérique)

Plateforme numérique de la participation citoyenne :

200 k€ dans le cadre du PPSI 2018-2020

City'Zen truck :

Acquisition 2019 : 80 000 €

Conférences citoyennes :

25 à 30 000 € par conférence/à préciser

Démarche Budget, parlons en ! :

25 à 30 000 € /à préciser

ÉTAPES – LIVRABLES

Budget participatif :

Saison 2 :

- › **Novembre 2019-janvier 2020** : dépôt des projets
- › **Février à avril 2020** : analyse de recevabilité par le groupe tripartite
- › **Mai 2020 à juillet 2021 (phase rallongée pour cause crise sanitaire et manque de RH)** : analyse de faisabilité par les services
- › **Automne 2021** : vote citoyen
- › **Année 2022** : réalisation des projets lauréats

Pétitions citoyennes :

- › Relance du dispositif en janvier 2021

La plateforme numérique de la participation citoyenne :

- › élargissement de la plateforme à l'EMS à l'horizon fin 2021-début 2022
- › +1 ETP courant 2020

City'Zen truck :

- › Utilisation fléchée pour la campagne de communication conférence citoyenne ZFE (juin 2021) et campagnes BP (automne 2021)

Les conférences citoyennes :

- › 5G/usages du numériques : décembre 2020- janvier 2021
- › Climat, santé, mobilité/ZFE : mai-juin 2021

La démarche Budget, parlons en ! :

- › Ville et EMS : janvier 2021
- › Ateliers Ville+EMS : année 2021

La revue de concertation :

- › Une revue toute les 2 semaines pour des concertations ponctuant toute l'année
- › Recrutement programmé d'ingénieurs de la participation citoyenne

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Budget participatif :

Collectivité :

- › 1 ETP dédié à la MPC en charge de la coordination du dispositif
- › 1 ETP dédié à la DMEPN en charge de la mise en œuvre technique

Partenaires extérieurs :

- › Les citoyen.ne.s engagé.e.s dans les groupe de suivi du Budget participatif
- › L'ensemble des porteurs de projet
- › Des associations (compostra), le CNRS, des artistes porteurs de projet, ATMO Grand Est...

Pétitions citoyennes :

Collectivité :

- › Env. 0,2 ETP dédié à la MPC en charge de la gestion du dispositif
- › Temps de services sollicités en fonction du sujet et si + de 500 signatures récoltées

La plateforme numérique de la participation citoyenne :

Collectivité :

- › 1 ETP dédié à la MPC
- › + 1 ETP création de poste en cours
- › Partenaires extérieurs
- › Des prestataires
- › City'Zen truck :
- › Collectivité :
- › Services utilisateurs

Conférences citoyennes :

Collectivité :

- › Elu.e.s, agent.e.s de la Participation Citoyenne et des services thématiques

Partenaires extérieurs :

- › Citoyen.ne.s
- › Prestataires (organisation, animation, évaluation ...)

Démarche Budget, parlons en ! :

Collectivité :

- › Elu.e.s, agent.e.s de la Participation Citoyenne et des services thématiques

Partenaires extérieurs :

- › Citoyen.ne.s
- › Prestataires (organisation, animation, évaluation ...)

Revue de concertation :

Collectivité :

- › Membres permanents présent.e.s à chaque revue :
- › 3 élu.e.s du pôle territoire,
- › Côté administration agent.e référent.e de la direction de la communication, coordinateur.trice des directions de territoire, représentant.e.s de la Mission participation citoyenne.
- › En fonction de l'ordre du jour sont convoqués
- › Directeur.trice.s de projet, chef.fe.s de projet,
- › Directeur.trice.s de territoire concerné.e.s par le projet et la démarche de concertation présentée.

DÉMARCHES ET OUTILS:

Budget participatif :

- › Ateliers de co-construction des projets et accompagnement des porteurs de projets lauréats
- › Campagnes de communication sur le terrain avec le city-truck et des tablettes numériques pour l'accompagnement à l'écriture de projets et au vote en ligne
- › Événementiels grand public
- › Équipes projets pour chaque projet lauréat composées au minimum d'un.e agent.e thématique, d'un.e agent.e de territoire et d'un.e agent.e de la MPC
- › Groupes tripartites de suivi des saisons 1 et 2
- › Réunions techniques interservices
- › Tableaux de suivi et de planification
- › Espace Sharecan dédié (en cours de finalisation)
- › Rubrique dédiée sur la plateforme numérique de participation citoyenne
- › -Alimentation d'une page Facebook et articles réguliers dans StrasMag
- › Délibérations

Pétitions citoyennes :

- › Rubrique dédiée sur la plateforme numérique de participation citoyenne
- › Analyse de recevabilité par le service juridique et la DG
- › Réunions techniques interservices si nécessaire
- › Tableaux de suivi
- › Délibération

Conférences citoyennes :

- › Rubrique dédiée sur la plateforme numérique de participation citoyenne
- › Consultations de bureaux d'études
- › Réunions techniques interservices
- › Dispositif de communication
- › Communication de proximité avec le city'zen truck
- › Plénières publiques d'information
- › Dispositif de retransmission en direct et de visioconférences
- › Ateliers participatifs territoriaux

Démarche Budget, parlons en ! :

- › Rubrique dédiée sur la plateforme numérique de participation citoyenne
- › Consultations de bureaux d'études
- › Réunions techniques interservices
- › Dispositif de communication
- › Plénières publiques d'information
- › Dispositif de retransmission en direct et de visioconférences
- › Ateliers participatifs thématiques

La revue de concertation :

- › Note-cadre administrative sur leur fonctionnement
- › Tableau récapitulatif des démarches de concertation
- › Fiche « Je facilite ma concertation »
- › Fiche de suivi

FICHE 2.1.3 LES STRASBOURGEOIS.ES MOBILISENT DANS LA FABRIQUE DE LA VILLE VIA LE PNU

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Avec les acteurs des quartiers (habitant.e.s, institutionnels, associatifs ou économiques), l'objectif est de construire et mener un projet de développement local s'appuyant sur les atouts patrimoniaux naturels, historiques et culturels de leurs quartiers: l'ILL BRUCHE pour Koenigshoffen Montagne verte et l'Elsau, l'ILL RHIN pour la Robertsau-Wacken et Conseil des XV.

Adaptée de la démarche des Parcs Naturels Régionaux, la démarche du PNU (Parc Naturel Urbain) de Strasbourg a transcrit ce projet dans sa 2^{ème} charte 2019-2023 multi-partenaire, un cadre de référence pour la réflexion et l'action de toutes et tous.

ENJEUX

L'émergence des potentiels humains et patrimoniaux des territoires sous la forme de projets de territoire des quartiers selon les axes suivants:

Un patrimoine naturel, architectural et urbain à connaître, préserver et/ou valoriser

Un développement respectueux des territoires, favorisant les initiatives écocitoyennes et économiques « PNU compatibles », ainsi que la maîtrise de l'évolution urbaine et le partage de l'espace public

Un PNU vivant pour tou.te.s, au travers de dynamiques partenariales visibles et régulières

OBJECTIFS

Les objectifs des programmes d'actions 2019-2023 de la 2^{ème} Charte Ill Bruche et Ill Rhin sont les suivants :

1. **Raconter le PNU** pour tous les publics et sur notamment sur l'Ill Bruche, renforcer l'écocitoyenneté
2. **Projets phares** : Favoriser l'agriculture périurbaine sur l'Ill Rhin, faire de l'Elsau un écoquartier en réhabilitation sur l'Ill Bruche ;
3. **Valoriser les sites et paysages** : Les berges de la Montagne verte, les terrasses de Koenigshoffen pour l'Ill Bruche, et pour l'Ill Rhin, les sites et patrimoines exceptionnels comme le secteur de part et d'autre du Canal de la Marne au Rhin, les berges du Muhlwasser, le Canal des Français et le petit patrimoine comme l'Octroi de l'Orangerie
4. **Veiller au développement équilibré du territoire** : au travers du PLU, du partage des connaissances sur ces territoires, d'outils transversaux de gestion et d'évaluation, d'accompagnement social pour enrichir certains usages
5. **Contribuer à développer une économie « PNU compatible »** pour repérer et encourager les dynamiques territoriales porteuses.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de signataires de la Charte du PNU
- › Consommation du budget d'investissement dédié
- › Évaluation et bilan en 2024 pour une éventuelle reconduction

CARTOGRAPHIE ET BDD :

<https://www.strasbourg.eu/parc-naturel-urbain>

COÛT / BUDGET

- › Un budget de fonctionnement Ville de 70 k€ en 2020,
- › Un budget d'investissement Ville réparti au PPI sur 2020/2023
- › PNU ILL BRUCHE: 2,75 M€
- › PNU ILL RHIN: 1,94 M€

Un budget d'investissement complémentaire EMS sur ses compétences :

- › PNU ILL BRUCHE: 1,98 M€
- › PNU ILL RHIN: 1 M€

Le projet PNU induit des coûts de fonctionnement modestes et la mise en place d'une nouvelle ingénierie partenariale:

Nouveaux espaces verts (rustiques et souvent cogérés par des associations à travers des conventions)

Mise en fonctionnement de lieux renforçant les liens sociaux ou l'écocitoyenneté (Maison du PNU, chantiers participatifs, œuvres d'art, ...)

ÉTAPES – LIVRABLES

2020 : Recruter un chef de projet PNU complémentaire pour renforcer l'équipe projet

2020-2023 : Mettre en œuvre la gouvernance participative du Parc naturel urbain de Strasbourg et les programmes d'actions définis sur les secteurs ILL BRUCHE et ILL RHIN, selon la 2^{ème} Charte du PNU 2019-2023.

Notamment le développement du rayonnement des sites phares:

- › Maison du PNU à la Tour du Schloessel
- › Octroi de l'Orangerie au Conseil des XV

2024 :

- › Bilan évaluatif de la 2^{ème} Charte du PNU de Strasbourg
- › puis éventuellement construction d'une nouvelle Charte pour 2025-2029

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Un poste dédié
- › Un poste complémentaire à recruter (2^{ème} secteur de PNU à mener)

- › Une équipe projet rapprochée (Communication, Paysage, Directions de territoire)
- › Une équipe projet par projet (+DESPU/DMEPN/...)

Partenaires extérieurs :

- › 60 Signataires de la Charte PNU :
- › 24 associations dont l'association PNU, Le labo des partenariats (Maison du PNU),
- › 24 habitant.e.s et visiteur.euse.s
- › 7 acteurs de l'éducation,
- › 6 Professionnel.le.s, aménageurs
- › Autres partenaires : Enseignement supérieur : Labo Insitu

Lab ...

- › Financeurs pour certains projets : Région / Ademe

Démarches et outils :

- › COPIL PNU par secteur
- › Conseils des acteurs par secteurs
- › Ateliers de co-construction par projet
- › Délibérations si nécessaires selon les projets
- › Tableaux de bord par secteur
- › Comités techniques par projet, avec la DMEPN
- › Pages Facebook et sur Strasbourg.eu

2.2 LE RENFORCEMENT DE LA NATURE CITOYENNE

FICHE 2.2.1 LES STRASBOURGEOIS.ES, DES JARDINIERS ACTIFS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

L'armature verte de Strasbourg intègre des espaces cultivés, qu'il s'agisse d'agriculture, de maraîchage ou de jardins familiaux. La Ville souhaite promouvoir l'agriculture de proximité et multiplier l'offre de jardins pour répondre aux attentes sociétales en évolution et augmenter sa capacité de résilience et d'autosuffisance.

Cela pourra passer par le développement des jardins (familiaux, partagés, Potagers Urbains Collectifs -PUC), la multiplication des projets 'Strasbourg ça pousse' ou encore le soutien aux initiatives de compostage.

ENJEUX :

adaptation au changement climatique et alimentation de proximité

OBJECTIFS

- › Jardin partagés (JP) + 20 jardins. (inv. 1 000 000)
- › 500 parcelles de jardins familiaux (JF) (inv. 7 500 000) : division ou création nette de parcelles
- › Conversion en écojardins : passer de 2 à 3% aujourd'hui à 20% en 2030
- › Multiplier par 5 le nombre de projets 'Strasbourg ça pousse'
- › Développer les sciences participatives sur le territoire

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de JP créés
- › Nombre de parcelles de JF créées
- › Nombre de parcelles en permaculture
- › Nombre de projets Strasbourg ça pousse
- › Nombre d'habitant.e.s impliqué.e.s Sciences Participatives
- › Nombre d'observateur.rice.s (sciences part)

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Mise en place d'une BDD 'Strasbourg ça pousse'
- › Cartographier les 40% de jardins sous gestion associative avec le logiciel Lotus

COÛT / BUDGET

Actuel :

- › 300 000 € investissement pour améliorations et créations jardins
- › 400 000 € entretien jardins
- › 30 000 € communication/an
- › 10 000 € AMO sensibilisation (budget EMS, mais action sur le territoire ville)
- › 0,5 ETP cumulé (ATPU/SEVN)

Nécessaire obj 2030 :

- › 100 000 €/an pour création des 20 jardins
- › 15 000 €/an communication
- › 10 000 €/an AMO animation (jardinage naturel + sciences part) – budget EMS
- › 2 ETP

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

- › DMEPN/SEVN/Dpt Jardins
- › DUT/ATPU/Dpt Ecoter

Démarches et outils:

- › Démarche 'Strasbourg ça pousse'

FICHE 2.2.2 L'ANCRAGE TERRITORIAL, UNE DÉMARCHE À ENCOURAGER POUR CONTRIBUER À LA GESTION DES RÉSERVES NATURELLES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Gestionnaire de trois réserves naturelles nationales situées sur son ban communal, la ville de Strasbourg est à ce titre une exception en France et en Europe. En périphérie immédiate de la ville, la préservation de ces espaces d'exception et l'atteinte des objectifs de gestion à long terme pour préserver la biodiversité de ces sites ne peut pas réussir sans l'implication d'une majorité d'acteurs du territoire.

Le développement de l'ancrage territorial des milieux alluviaux du Rhin et du statut de réserve naturelle nationale passe par le développement de la connaissance, de l'intérêt puis de l'implication des acteurs socio-professionnels, des usager.ère.s et du grand public. Cette action a vocation à développer ces trois niveaux d'association des acteurs du territoire pour faciliter l'atteinte des objectifs de gestion.

Il est attendu une prise de conscience de la fragilité de ces territoires d'exception et de leur importance dans le développement d'une résilience face aux changements climatiques. Un changement des comportements est attendu.

ENJEUX

L'ancrage territorial revêt 3 niveaux d'enjeux progressifs :

Connaissance du patrimoine naturel, du statut de protection et des objectifs de gestion à long terme ;

Intérêt pour les réserves naturelles, le plan de gestion et la protection de la nature ;

Implication des acteurs dans la gouvernance et la gestion des sites.

OBJECTIFS

- Mettre en place un aménagement à vocation pédagogique :** créer et mettre en place des équipements permettant de découvrir et comprendre le patrimoine naturel sur site tout en veillant à maintenir les équilibres écologiques et la préservation de la biodiversité
- Développer les actions à vocation pédagogique :** définition d'une offre à destination des scolaires, réalisation d'animations nature vers tous les publics
- Communiquer de manière positive :** valoriser les réserves naturelles, le patrimoine protégé et les actions réalisées dans le cadre d'une communication intégrée à l'échelle de la collectivité
- Toucher de nouveaux publics :** développer des outils de communication innovants, créer des moments conviviaux autour des réserves, développer les thématique Art&Nature, Histoire&Nature...
- Impliquer les usager.ère.s et riverain.e.s :** créer et animer un conseil des visiteur.euse.s, proposer des projets participatifs sur la thématique de l'accueil du public en réserve naturelle, développer l'offre de chantiers participatifs.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre et type d'infrastructures créées
- › Offre pédagogique définie
- › Nombre d'animations nature et nombre de participant.e.s
- › Nombre d'actions de communication portées par la collectivité
- › Nombre de rencontres du conseil des visiteur.euse.s
- › Nombre de projets participatifs portés
- › Nombre de chantiers nature et nombre de participant.e.s

Indicateurs d'atteinte d'objectifs à développer en lien avec méthode de Diagnostic d'Ancrage Territorial (développement Réserves Naturelles de France)

CARTOGRAPHIE ET BDD :

A développer dans l'équipe gestionnaire des réserves naturelles nationales

COÛT / BUDGET

1. Infrastructures d'accueil : 50k€ / an (subv. 50%)
2. Animateur.trice.s nature (2ETP) : 90k€ /an (subv. 70k€/an)
3. Aménagements dans les réserves : à chiffrer
4. Conseils des usager.ère.s : à chiffrer
5. Chargé.e de mission ancrage (1ETP financé à 40%)

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Mise en place du conseil des usager.ère.s
- › Évolution du plan de circulation de la RN de la Robertsau en concertation avec les usager.ère.s
- › Intégration du public à la gouvernance des RNs
- › Aménagement zone humide école RN NeuhoF-Illkirch

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

- › Ville de Strasbourg

Démarches et outils:

- › *Diagnostic d'Ancrage Territorial (méthode RNF)*

2.3 CAP SUR LES ÉCOCITOYEN.NE.S DE DEMAIN

FICHE 2.3.1 L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET À L'ÉCOCITOYENNETÉ

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Permettre une meilleure compréhension des cycles de la nature pour mieux la protéger en ciblant tous les publics, y compris ceux vulnérables et en fragilité sociale.

Faire connaître, accompagner et pérenniser les changements de comportement auprès des plus jeunes, des adolescents et des familles.

ENJEUX :

Adaptation au changement climatique et alimentation de proximité

OBJECTIFS

- › Accompagner les services et les acteurs associatifs dans le montage de projets.
- › Agrandir et compléter le CINE (Centre Initiation Nature Environnement) avec des antennes d'éducation à l'environnement (Zone Elan, Euroasis...).
- › Favoriser l'émergence de projets éducatifs à l'environnement auprès du public jeune, en particulier dans les quartiers prioritaires (50% écoles labellisées d'ici 2026).
- › Favoriser l'émergence de projets écocitoyen.ne.s auprès du grand public ou public familial au travers de moments conviviaux et ludiques.
- › Valoriser, outiller et soutenir les porteur.euse.s de projets (enseignant.e.s / animateur.trice.s / associations / services).
- › Sensibiliser aux écogestes et pérenniser les changements de comportement.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de projets associatifs soutenus
- › Nb de projets tenus dans les QPV
- › Nb d'écoles labellisées E3D ou Eco-Ecoles
- › Nb élèves accueillis au CINE et antennes
- › Nb d'événements écocitoyens
- › Nb de participant.e.s aux événements écocitoyens
- › Nb de visites de sites ou d'interventions (école, périscolaire, structures d'accueils de la petite enfance etc...)
- › Nb de prêts d'outils et ressources pédagogiques
- › Nombre d'observateur.rice.s (sciences part)

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Projet de cartographie des acteurs et sites EEDD

COÛT / BUDGET

Prévoir un renfort +54% de l'enveloppe dédiée aux subventions accordées aux acteurs associatifs intervenant dans l'EEDD.

2021: 433 K€

2026: 667 K€

Recrutement a minima d'un.e animateur.trice (1 ETP) environnement (animation et accompagnement en lien avec le projet cours d'école végétalisées), actuellement 1 seul ETP à 60% pour 33 communes.

Recrutement d'un.e chargé.e d'événementiel (1 ETP) pour l'appui communication et logistique.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › 2021: diagnostic interne-externe de l'éducation à l'environnement
- › 2021/2022: refonte des dispositifs de soutien
- › 2022: renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec SINE pour la période 2022-2025

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

- › Partenaires extérieurs: Education Nationale, acteurs associatifs, agence du climat

Démarches et outils:

- › Appels à projets
- › Conventions Pluriannuelles d'Objectifs
- › Projet de convention avec l'Éducation Nationale afin de généraliser les démarches de labellisation.
- › Projet de charte des valeurs de l'éducation à l'environnement pour les intervenants associatifs.

FICHE 2.3.2 LE DÉVELOPPEMENT DES JARDINS PÉDAGOGIQUES DANS LES ÉCOLES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif est de développer une action régulière et durable d'éducation à l'environnement au profit des enfants depuis la maternelle jusqu'à la fin de l'école élémentaire en allant jusqu'à l'école du dehors, dans la poursuite des démarches déjà initiées.

L'espace éducatif environnemental pourra être dédié à :

- › la découverte du potager par la plantation, les traitements bio et l'observation,
- › la création d'espaces floraux (plantation et observation),
- › la mise en place d'espace de senteurs,
- › la création de décors, d'embellissement du lieu,
- › la fabrication et l'observation de nichoirs à oiseaux.

ENJEUX

Prise de conscience positive des enjeux environnementaux, Formation des enseignant.e.s aux questions environnementales et climatiques ainsi qu'aux outils pédagogiques disponibles gratuitement pour enseigner, Formation des équipes périscolaires.

OBJECTIFS

- › Le nombre de jardins labellisés,
- › La mobilisation des différentes équipes éducatives,
- › Les initiatives prises pour faire vivre ces espaces,
- › L'entretien et l'utilisation régulière de l'espace jardin à moyen et long termes,
- › La qualité des actions proposées,
- › L'évolution des acteurs dans leur représentation et leur appropriation de l'outil.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de projets associatifs soutenus
- › Nb de projets tenus dans les QPV
- › Nb d'écoles labellisées E3D ou Eco-Ecoles
- › Nb élèves accueillis au CINE et antennes
- › Nb d'événements écocitoyens
- › Nb de participant.e.s aux événements écocitoyens
- › Nb de visites de sites ou d'interventions (école, périscolaire, structures d'accueils de la petite enfance etc...)
- › Nb de prêts d'outils et ressources pédagogiques
- › Nombre d'observateur.rice.s (sciences part)

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Réalisée

COÛT / BUDGET

Coût moyen en investissement 6 500 € par jardin.

Période 2010- 2020: 320 000 € dépensés pour 50 équipements

ÉTAPES – LIVRABLES

Étapes clés de la mise en œuvre :

- › Un projet à l'initiative d'une équipe d'enseignant.e.s volontaires,
- › Un projet partagé avec l'équipe périscolaire,
- › Une évaluation technique budgétaire de l'action,
- › Création de l'espace éducatif environnemental.
- › Signature de la Convention Ville/Éducation nationale/écoles participant à l'opération et adoption de la charte du jardin

A noter :

- › La création d'un forum annuel des professionnel.le.s de l'éducation à l'environnement qui réunit les enseignant.e.s et les acteurs disposant d'outils d'éducation à l'environnement à proposer aux enseignant.e.s

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

- › Ville de Strasbourg
- › Direction de l'enfance et de l'éducation: 1 chef de projet ;
- › EMS: La Direction de l'environnement et des services publics urbains

Éducation Nationale :

1 conseillère pédagogique de la Direction académique, les directions des écoles

Une association d'éducation à l'environnement pour le suivi des actions (Eco Conseil)

FICHE 2.3.3 MISE EN ŒUVRE DE PROJETS D'ÉDUCATION SCIENTIFIQUE AU SEIN DES ÉCOLES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les projets s'inscrivent dans un programme d'éducation à l'environnement à caractère scientifique au profit des enfants de cycle 2. Deux projets sont développés ci-dessous autour d'un abri météo et d'une ruche pédagogique.

Projet 1 : Construction d'un abri météo via une démarche scientifique et technologique pour permettre des relevés de températures et une exploitation des données.

Ce projet, inspiré des fiches de Météo France « L'école météo », permet aux élèves de vivre une démarche d'investigation, aboutissant à la construction d'un objet technique à partir d'un cahier des charges, et d'être sensibilisés à des notions scientifiques simples en lien avec la météo et le changement climatique.

Les médiateur.trice.s scientifiques du Jardin des sciences accompagnent les enseignant.e.s dans la mise en place de ce projet, tant sur le contenu scientifique que dans l'entrée en démarche d'investigation des élèves.

Ce qu'il faut retenir sur ce projet, c'est :

- › un vrai projet d'ingénieur en herbe - construction d'abri météo sur la base d'un cahier des charges élaboré par les enfants, suite à la mise en œuvre d'une démarche scientifique (choix des matériaux, de la couleur, de la position de leur abri...) par le questionnement, l'élaboration d'hypothèses puis réalisation d'un prototype testé. L'échec est considéré non pas comme une sanction mais comme une piste de progrès.
- › « J'apprends des erreurs et donc je progresse »
- › Les élèves ont appris à se poser des questions, émettre des hypothèses, trouver des expériences pour les tester, interpréter des résultats
- › une complémentarité entre médiateur.trice et enseignant.e / apport de la médiation en termes de matériel, de démarche et de renfort d'encadrement,
- › le lien fort avec les programmes de cycle 3, et au-delà d'un projet scientifique, une approche interdisciplinaire (histoire, vocabulaire, maths, géographie, arts plastiques,)
- › un vrai impact sur les enfants qui ont appris à travailler en groupe et qui ont, au fil des séances gagnées en confiance, notamment dans leurs prises de parole et leur manière de s'exprimer,
- › la concrétisation du projet permettant d'exploiter des données réelles au niveau de l'école ;
- › une première sensibilisation à la question du changement climatique

ENJEUX

Prise de conscience positive des enjeux environnementaux, Approche pédagogique indirecte de la question du réchauffement climatique, Formation des enseignant.e.s aux questions environnementales et climatiques ainsi qu'aux outils pédagogiques disponibles gratuitement pour enseigner, Formation des équipes périscolaires.

INDICATEURS DE SUIVI

- › L'investissement de l'équipe pédagogique,
- › La mobilisation de Météo France en appui
- › Les retours sur la formation proposée aux enseignant.e.s
- › La qualité de restitution des résultats par les enfants
- › Les propositions pour réduire l'impact des températures
- › La durabilité de l'action dans le temps (reprise l'année suivante)

COÛT / BUDGET

Pour une école soit 2 classes volontaires : 2 000 €/an

ÉTAPES – LIVRABLES

Étapes clés de la mise en œuvre :

- › Un projet à l'initiative d'une équipe d'enseignant.e.s volontaires,
- › Un projet partagé avec l'équipe périscolaire,
- › Une rencontre de préparation entre les animateur.trice.s du Jardin des sciences et les enseignant.e.s,
- › L'intégration d'intervention auprès des enfants en temps scolaire
- › L'exposé des réalisations
- › La réalisation de la station météo labellisée par Météo France.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

Ville de Strasbourg

Éducation Nationale :

L'équipe enseignante de l'école volontaire

L'Université de Strasbourg :

Le jardin des sciences

Projet 2 : L'APISCOPE une ruche pédagogique au cœur de l'école

L'APISCOPE vise à sensibiliser les équipes éducatives et les enfants à la biodiversité et au fonctionnement des éco systèmes.

Le projet APISCOPE agit sur 4 axes éducatifs :

- › l'éducation pour développer le goût pour l'observation et la recherche,
- › l'enseignement des sciences à l'école,
- › l'écologie : le déclin des abeilles et la volonté de réaliser une éducation au développement durable au plus près des élèves,
- › la collaboration, via l'assemblage de la ruche par les jeunes d'un lycée technique local, filière bois.

ENJEUX

Prise de conscience positive des enjeux environnementaux,
Formation des enseignant.e.s aux questions environnementales et climatiques avec comme support l'abeille,
Formation des équipes périscolaires.

OBJECTIFS

- › associer les enfants à une démarche d'observation, de recherche et d'apprentissage dans le domaine du vivant en côtoyant au quotidien une espèce très particulière de travailleuses infatigables : les abeilles,
- › installer des ruches de manière durable dans les établissements scolaires,
- › participer à la relocalisation de l'abeille en ville afin de poloniser les nombreux arbres fruitiers présents sur le territoire de la ville de Strasbourg,
- › fournir aux écoles un outil d'animation et une formation spécifique contribuant à réduire la mauvaise perception de l'abeille, souvent associée à un danger ou encore confondue avec d'autres volants (guêpes),
- › valoriser la participation des lycéen.ne.s du Lycée technique EREA d'Illkich qui, sur la base des plans fournis par l'inventeur fabriquent les Apiscopes dans le Bas Rhin.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Le nombre d'Apiscopes réalisés,
- › La mobilisation et la formation de l'équipe enseignante,
- › Les retours des enfants observateurs au quotidien.

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Réalisée

€ COÛT / BUDGET

Investissement pour une ruche : 2 500 euros + 500 euros annuels d'entretien

Installation réalisée par les équipes techniques de la Ville
1 apiscopie par an

ÉTAPES – LIVRABLES

Étapes clés de la mise en œuvre :

- › Un projet à l'initiative d'une équipe d'enseignant.e.s volontaires,
- › Un projet partagé avec l'équipe périscolaire,
- › Une évaluation technique budgétaire de l'action,
- › Création de l'espace éducatif environnemental
- › Signature de la Convention Ville/Éducation nationale/écoles participant à l'opération et adoption de la charte du jardin

A noter :

La création d'un forum annuel des professionnel.le.s de l'éducation à l'environnement qui réunit les enseignant.e.s et les acteurs disposant d'outil d'éducation à l'environnement à proposer aux enseignant.e.s

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

- › Ville de Strasbourg
- › Direction de l'enfance et de l'éducation : 1 chef de projet ;
- › EMS : La Direction de l'environnement et des services publics urbains

Éducation Nationale :

1 conseillère pédagogique de la Direction académique, les directions des écoles,

Une association d'éducation à l'environnement pour le suivi des actions (Eco Conseil)

FICHE 2.3.4 SENSIBILISATION À LA NUTRITION SAINES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Il s'agit dans le cadre de la charte écocitoyenne de la réalisation d'atelier d'initiation à la nutrition saine avec les aliments sains et responsables, fruits et légumes de saison et sans emballage. L'action vise à mettre en œuvre de démarches permettant d'améliorer le rapport à l'alimentation des citoyen.ne.s dès le plus âge avec une sensibilisation sur la nutrition et la distribution de produits sains.

Distributeurs de nourritures et boissons en priorisant les produits les plus sains : Proposer une offre d'alimentation plus saine, moins sucrée, moins grasse par une exclusion de la vente les produits au mauvais classement Nutriscore et NOVA. Une convention d'occupation a été mise en place avec un fournisseur.

Atelier de sensibilisation à la nutrition saine : Lors de l'accueil des classes transplantées sur les sites sportifs, un atelier de sensibilisation à la nutrition saine est organisé avec les enfants

ENJEUX

Améliorer les connaissances des enfants pour leur permettre une analyse critique de leur alimentation

Permettre aux usager.ère.s des piscines de disposer de produits sains dans les distributeurs de nourriture.

OBJECTIFS

- › Sensibiliser un grand nombre d'élèves à la nutrition saine
- › Mettre en place dans les distributeurs de nourriture des piscines un pourcentage de produits sains

INDICATEURS DE SUIVI

Distributeurs de nourritures et boissons en priorisant les produits les plus sains

- › % de produits NOVA 4 et NUTRISCORE E proposés dans les distributeurs des piscines situées sur la Ville de Strasbourg
- › Cible: 100 %
- › Atelier de sensibilisation à la nutrition
- › Nombre d'enfants sensibilisés à la nutrition saine par année

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Distributeurs de nourritures et boissons en priorisant les produits les plus sains

- › Liste des piscines équipées de distributeurs dans les piscines situées sur le ban communal de Strasbourg
- › Liste des produits avec un meilleur classement que NOVA 4 et NUTRISCORE E proposés dans les piscines
- › Nb produits hors NOVA 4 et NUTRISCORE E / nb produits total
- › Nb de points de distribution

COÛT / BUDGET

- › Distributeurs de nourritures et boissons avec % de produits sains
- › Pas de coût pour la collectivité, hormis une communication sur ce service

Atelier de sensibilisation à la nutrition

- › Nb d'heures passées dans un cycle de formation : 1,5 h par semaine dans le cadre de la découverte de la charte écocitoyenne
- › Nb de cycles de formation sur une année: 30 semaines d'activité/ an
- › Nb d'agent.e.s engagé.e.s dans la démarche: 3

ÉTAPES – LIVRABLES

Distributeurs de nourritures et boissons en priorisant les produits les plus sains

- › **2020** : mise en œuvre de la démarche sur l'ensemble des piscines
- › **2021-23** : point sur les ventes, effectué tous les semestres
- › **2024** : bilan fin de convention

Atelier de sensibilisation à la nutrition

- › **2020** : Atelier mis en œuvre dans le cadre des classes transplantées
- › **2021, 22, 23 et 24** : bilan annuel

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Distributeurs de nourritures et boissons en priorisant les produits les plus sains

Collectivité : Exploitants des piscines

Partenaires ext : fournisseurs

Démarches : mise en concurrence pour occupation du domaine public sur cahier des charges

Atelier de sensibilisation à la nutrition

Collectivité : Animateur.trice.s sportif.ve.s des classes transplantées, Direction de l'Éducation et Petite Enfance

Partenaires ext : Éducation Nationale

Modalités de mise en œuvre à préciser :

L'accueil des classes transplantées sur le site du Baggersee se fait à l'année hors vacances scolaires. Ces classes sont prioritairement issues des quartiers politiques de la Ville.

Chaque semaine une trentaine d'enfants, en cycle primaire, est accueillie avec son enseignant.e.

OBJECTIF 3

STRASBOURG S'ASSOCIE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE POUR ACCÉLÉRER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

3.1 UN TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES ET ASSOCIATIONS

FICHE 3.1.1 TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Si les entreprises publiques locales sont d'abord des entreprises privées, elles sont aussi des outils au service de leurs collectivités actionnaires et des leviers pour la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi par leurs actions, ces sociétés contribuent concrètement aux politiques publiques et au projet territorial global.

ENJEUX

Renforcement du lien avec les partenaires

Communication des objectifs de la collectivité pour une implication plus importante des partenaires dans la politique du territoire.

OBJECTIFS

Une articulation entre politiques publiques et stratégie des partenaires qui se traduira notamment par :

- › une concertation et des échanges transversaux renforcés entre collectivité et organismes partenaires afin de permettre aux organismes de proposer des contributions au développement des politiques publiques initiées par la collectivité,
- › la mise en place d'outils de suivi des objectifs partagés par la collectivité et les organismes partenaires,
- › l'organisation d'une collaboration transversale entre les organismes partenaires sur des projets à enjeux communs territorial. Les partenaires veilleront, dans le cadre de leur activité, à prendre en compte les orientations qui vont y être développées (parmi les politiques publiques majeures développées par la collectivité figure le Plan climat).

INDICATEURS DE SUIVI

Des indicateurs de suivi à co-construire avec les partenaires reprenant les objectifs de l'exécutif (environnement – social – démocratie) permettant un suivi des réalisations des partenaires dans ce cadre.

COÛT / BUDGET

Recrutement d'½ ETP cadre A (contrôleur.euse de gestion) délibéré.

ÉTAPES – LIVRABLES

Échéance 2022

- › Projet de mise en place de 2 réunions collectives par an avec l'ensemble des partenaires + 2 réunions spécifiques individuelles d'1 heure (à partir du mois d'avril)
- › Mise en place d'un scoring – indicateurs de suivi co-construit avec les partenaires
- › Rapport annuel de synthèse des entreprises publiques locales et établissements publics (information des élu.e.s).

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

- › Élu.e.s (Maire Présidente Élu.e référent.e finance et thématique) / Cabinet
- › DG / Toutes directions / services opérationnels concernés

Partenaires extérieurs :

Sem, Spl, Établissements Publics (Président + DG)

Modalités de mise en œuvre :

Réunions collectives ou individuelles organisées avec l'aide du cabinet et de la DG.

FICHE 3.1.2 TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LES ASSOCIATIONS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

De nombreuses associations participent à l'intérêt public général ou local par leurs initiatives, faisant d'elles des acteurs indispensables du développement territorial. Par leurs actions, les associations contribuent concrètement aux politiques publiques et au projet territorial global, dans le respect de la liberté associative et des valeurs de la République.

ENJEUX

Révision du lien Association/Administration (mise en œuvre, suivi, contrôle, évaluation, ...)

OBJECTIFS

Adaptation de la politique associative aux enjeux démocratiques, sociaux et environnementaux

INDICATEURS DE SUIVI

- › Fiches GTS (Groupe de Travail Subventions)
- › Dialogue de gestion: Tableaux de bord et rapports annuels (activités, financiers, ...)

COÛT / BUDGET

- › Licence PASSO: environ 150K€
- › Maintenance PASSO: environ 10K€/annuel

ÉTAPES – LIVRABLES

échéance 2021

- › Création d'un service Vie Associative centralisateur

échéance 2021

- › Révision des process (instances, formations internes, ...)

échéance 2021

- › Critérisation de certaines catégories d'aide

échéance 2022

- › Mise en place d'un portail de gestion des subventions dématérialisées (PASSO)

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité

- › Élu.e.s
- › Toutes directions / services opérationnels concernés
- › Partenaires extérieurs:
- › Associations

Modalités de mise en œuvre :

Groupes de travail tripartite: Élu.e.s./Collectivité/Associations pour définition et mise en œuvre des modalités de partenariat pour la période 2020-2026

3.2 UNE MOBILISATION RENFORCÉE AUPRÈS DES ACTEURS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION

FICHE 3.2.1 STRASBOURG, TERRITOIRE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

- › Animer de manière partenariale les écosystèmes de l'ESS (économie sociale et solidaire) et de l'innovation sociale du territoire, via le Conseil de l'ESS. En mobilisant ces écosystèmes, l'objectif est de doubler le nombre d'emplois dans l'ESS dans le mandat.
- › Multiplier le nombre d'acteurs de l'ESS sur le territoire est un atout pour le Plan Climat car ces structures agissent dans des champs qui favorisent un développement résilient, local et développement durable du territoire : recyclage, réemploi, insertion de publics en difficulté, éducation à l'environnement, éducation populaire, autant de points de croisement qui en font une politique qui agit aux côtés du le Plan Climat.
- › Le Conseil de l'ESS se réunit une fois par an minimum en plénière pour un dialogue direct entre les acteurs et les élu.e.s de la Ville et de l'Eurométropole et met en place, sur propositions des acteurs ou des services de la collectivité, des ateliers d'échanges thématiques ou des séminaires.
- › Plusieurs ateliers intéressant le Plan Climat ont pu déjà se tenir, à plus ou moins long terme : TZDZG (déchets), commerce équitable, SPASER (commande publique)...

ENJEUX

Favoriser la co-construction des politiques publiques (et d'actions) en vue d'atteindre des objectifs en terme d'impacts environnementaux, sociaux sur le territoire.

OBJECTIFS

Le Conseil de l'ESS a pour objectif de :

- › Favoriser le dialogue entre les acteurs de l'ESS et les collectivités
- › Co-construire la politique de l'ESS par l'enrichissement mutuel en terme de connaissances et de pratiques

Ses travaux irriguent ou sont le point de départ de toutes les actions en matière d'ESS, dans le champ de l'entrepreneuriat, de l'innovation sociale.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de participant.e.s aux Conseils de l'ESS et aux ateliers d'échanges thématiques ;
- › Nombre de politiques publiques ou d'actions co-construites.

COÛT / BUDGET

Animation du Conseil de l'ESS et des travaux sur l'ESS et l'innovation sociale via un partenariat avec la CRESS : mise en place d'une CPO de 4 ans, à laquelle la Ville affecte 40 K€ (et l'Eurométropole 35 K€).

ÉTAPES – LIVRABLES

Les sujets qui seront traités au cours du mandat, abordés au fur et à mesure :

- › Ouvrir le prochain Conseil de l'ESS aux autres chambres consulaires en vue de travailler sur de nouveaux partenariats innovants entre acteurs économiques du territoire
- › Accompagner le développement de l'emploi dans l'ESS en se dotant d'outils de mesure des progrès réalisés (plan d'actions partagés)
- › Utiliser l'ESS comme levier d'inclusion sociale et de développement économique au sein des quartiers populaires de la Ville (QPV)
- › Miser sur l'économie circulaire et accompagner la transition écologique (notamment sur le champ de la rénovation énergétique des bâtiments)

La politique de l'ESS vise également le soutien à de nouvelles actions ou politiques publiques croisées, dans le champ de l'emploi, du handicap, de la transition écologique, de l'achat responsable etc. : par exemple, territoire zéro chômeur.euse de longue durée (TZCLD), marché OFF de Noël, French impact (territoire apprenant), conciergerie solidaire, KaléidosCOOP...

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › acteurs et réseaux de l'ESS, acteurs publics ayant une politique de l'ESS sur le territoire de l'Eurométropole

Moyens techniques et humains :

- › co-présidence du Conseil de l'ESS par la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole et la CRESS (ressources humaines à la CRESS et au service Emploi et économie solidaire)

FICHE 3.2.2 TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

- › Animer le réseau de Présidents d'associations de commerçant.e.s/ artisans sur le sujet du plan climat.
- › Il existe des instances d'échanges avec les commerçant.e.s et autres acteurs économiques du centre-ville (CCI, CMA, Vitrites, livreurs, taxis, gestionnaire de parkings, etc...).
- › Être le relai d'informations auprès de ces acteurs économiques concernant la politique générale de l'EMS (cadre du PACTE pour une économie locale durable, Plan Climat...) et de la Ville de Strasbourg
- › Développer le réseau afin d'atteindre le plus grand nombre de commerçant.e.s, même ceux qui ne sont pas membres d'une association (on considère qu'environ 1200 commerces du centre-ville ne sont pas membres d'une association de commerçant.e.s).
- › Organiser un travail partenarial avec les centres commerciaux et grands magasins qui ont un impact fort sur l'environnement mais qui sont déjà très investis dans les améliorations sur ces sujets. (Échange de bons procédés).

ENJEUX

Favoriser la co-construction des politiques publiques (et d'actions) en vue d'atteindre des objectifs en termes d'impacts environnementaux, sociaux sur le territoire.

OBJECTIFS

Cette co-construction a pour objectif de :

- › Favoriser la transmission d'informations entre ces organes commerçants/artisans et les collectivités.
- › Co-construire la politique de l'ESS par l'enrichissement mutuel en termes de connaissances et de pratiques.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de participants aux ateliers d'échanges thématiques.
- › Nombre de politiques publiques ou d'actions co-construites

COÛT / BUDGET

Une subvention vers les associations de commerçant.e.s pourrait être imaginée afin de lancer la mécanique et ainsi les inciter à agir.

Pour mémoire il y a une vingtaine d'associations de commerçant.e.s/artisans connues au centre-ville de Strasbourg.

ÉTAPES – LIVRABLES

Les sujets qui seront traités au cours du mandat, abordés au fur et à mesure :

- › Réduire les consommations électriques. A minima faire respecter l'arrêté s'y référant (voire augmenter l'amplitude pour les boutiques hors restaurations/bars).
- › Il existe à ce jour 2 organisations de valorisation des déchets (notamment cartons) au centre-ville: ULS/Schroll et VDS/Origami.
- › Loi Elan: organiser des cessions d'informations mais aussi de constats sur le terrain concernant la rénovation énergétique auprès des commerçant.e.s mais aussi des propriétaires privés agences immobilières, avocats, notaires, ...
- › Proposer aux commerçant.e.s/artisans la mise en avant de toutes les actions qu'ils ont déjà mises en œuvre afin de les valoriser auprès du grand public et de leurs client.e.s.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › Associations de commerçant.e.s/ artisans ; agences immobilières.
- › Définir d'un 1^{er} sujet à présenter aux représentants et les mobiliser pour une mise en place.

FICHE 3.2.3 STRASBOURG ENCOURAGE L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS ÉCORESPONSABLES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Développer un processus d'amélioration continue pour atteindre des opérations écoresponsables

ENJEUX

Co élaborer une matrice et une boîte à outils

OBJECTIFS

- › Responsabiliser les acteurs
- › Modifier les pratiques et usages
- › Innover de façon responsable

INDICATEURS DE SUIVI

- › Cibler des manifestations en régie directe amenées à évoluer

COÛT / BUDGET

Travail à mener avec Eco manifestation alsace

ÉTAPES – LIVRABLES

2021

- › Renforcement du critère de développement durable dans les marchés publics
- › Demande d'un mémoire environnemental à développer par le soumissionnaire
- › Travail sur les énergies

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › VDS

Partenaires extérieurs :

- › Eco Manifestations Alsace

FICHE 3.2.4 STRASBOURG, CAPITALE DE NOËL

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

A l'horizon 2024, faire en sorte que le marché de Noël de Strasbourg puisse être certifié Iso 20121.

ENJEUX

Transformer les pratiques et usages des parties prenantes de l'événement et les inscrire dans des objectifs de développement durable.

OBJECTIFS

- › Réduction l'impact environnemental
- › Être un employeur responsable
- › Innover de façon responsable

INDICATEURS DE SUIVI

- › Inscrire dans le temps les objectifs à atteindre
- › 2021 – travail sur la réduction des déchets

COÛT / BUDGET

10% du montant global de l'événement pourrait être consacré soit 100.000 euros

ÉTAPES – LIVRABLES

2021

- › Travail en cours avec les services de la collecte des déchets et du nettoyage
- › Travail en cours avec les acteurs générateurs de déchets
- › Travail de communication à envisager pour le grand public

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › VDS

Partenaires extérieurs :

- › être accompagné par une structure externe (2022 – 2024)

Démarches et outils :

- › Définition du diagnostic – des objectifs – du processus

FICHE 3.2.5 DES MANIFESTATIONS SPORTIVES Tournées vers l'Écoresponsabilité

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, il est proposé, lors de la tenue de manifestations sportives, de mettre en place des principes d'organisation adaptés et de mettre en œuvre des démarches écoresponsables envers les associations sportives de la collectivité.

- › Mise en place d'un écolabel lors de la tenue de manifestations sportives: Pour toutes les manifestations sportives organisées sur le territoire de Strasbourg, la direction des sports souhaite imposer l'application d'une démarche environnementale. Cette dernière serait contractualisée par un engagement réciproque avec une reconnaissance sous forme d'écolabel.
- › Signature d'une charte d'écoresponsabilité avec les associations sportives: Les associations sportives suivies par la Ville Strasbourg sont responsabilisées pour un comportement écologique et respectueux de l'environnement. Cet engagement a comme support une charte engageant l'écoresponsabilité des associations. La dénomination de ce support (guide ou charte) reste à affiner en fonction de l'expérimentation qui sera faite au printemps 2021.
- › Suppression du plastique lors des manifestations sportives: Lors de l'accord par la Ville de Strasbourg pour la tenue de manifestations sportives sur son territoire, la Direction des Sports demande un engagement des organisateurs à ne plus utiliser de couverts et gobelets en plastique.

ENJEUX

Responsabiliser les acteurs locaux du sport aux enjeux du développement durable

OBJECTIFS

- › Responsabilisation des organisateur.trice.s de manifestations sportives
- › Responsabilisation des associations sportives
- › Réduction de la consommation d'eau et des énergies
- › Tri des déchets
- › Réduction des déchets plastiques
- › Sensibilisation des participant.e.s aux manifestations sportives et des membres des différentes associations sportives

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de manifestations écolabélisées
- › % de manifestations écolabélisées / nombre de manifestations totales – cible = 100%
- › Nombre de chartes signées avec les associations sportives
- › % d'associations sportives signataires de la charte / associations sportives de la Ville de Strasbourg – cible = 100%
- › Nombre de manifestations sans plastique

Ce support sera testé sur trois manifestations avant une diffusion plus large à la rentrée :

- › Les Internationaux de Strasbourg (du 15 au 22 mai 2021): il s'agit d'un grand événement sportif féminin organisée depuis plusieurs années et qui applique d'ores et déjà une charte écoresponsable. Cet événement est le premier tournoi de tennis écoresponsable français. Un point sera fait avec l'instance organisatrice pour identifier les axes d'amélioration en lien avec le guide (l'énergie, l'eau, inclusion des publics défavorisés, sensibilisation du grand public...)
- › Championnat d'Europe de basket féminin (du 23 au 26 juin): il s'agit d'un grand événement ponctuel qui mobilisera de grandes athlètes féminines européennes. L'organisateur a d'ores et déjà signé une charte écoresponsable avec le ministère des sports. Ce guide permettra d'approfondir les actions prévues (tri des déchets, suppression du plastique, consommation locale, transports et déplacement, sensibilisation du grand public...)
- › Les Courses de Strasbourg –Eurométropole (prévues le 9 mai mais reportées à une date ultérieure). Il s'agit d'une grande manifestation populaire rassemblant plus de 10 000 personnes. L'organisateur a d'ores et déjà fait des efforts sur l'impact environnemental de cette manifestation. Un point sera fait avec l'autorité organisatrice pour identifier les marges de main-d'œuvre. Il est également proposé d'agir sur le village rassemblant les différents partenaires pour les sensibiliser sur la gestion des déchets de leur stand (remplacement de la vaisselle jetable par du réutilisable)

Chaque entité organisatrice sera contactée pour diagnostiquer les points d'amélioration. À ce jour, le nombre de déchets générés par ces manifestations ne peut être quantifié.

Après la phase d'expérimentation, le support sera élargi aux organisateur.trice.s de manifestations et aux clubs sportifs soutenus financièrement par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

- › Ville: 75 manifestations et 180 clubs sportifs
- › EMS: 23 manifestations et 8 clubs sportifs
- › 45 manifestations Ville et EMS
- › 4 clubs de haut niveau professionnel

Une réflexion est actuellement engagée sur les conventions d'objectifs et l'application de ce support écoresponsable pourrait être un critère supplémentaire dans la définition du soutien apporté par les collectivités aux clubs et organisateur.trice.s d'événements.

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Cartographie des associations signataires de la charte (site de pratiques sportives)
- › Liste des manifestations

€ COÛT / BUDGET

Mise en place d'un écolabel : à chiffrer

Signature d'une charte d'écoresponsabilité :-

Appel à une agence de communication pour une création graphique et une mise en forme: budget de 3 000 €. À voir si la mise en forme peut être faite en interne.

La diffusion du document se fera par voies papier et numérique: budget de 700 € pour l'impression.

Suppression du plastique lors des manifestations sportives :-

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

Mise en place d'un écolabel

- › 2021: Etude pour la mise en œuvre de la démarche d'écolabel
- › 2022: Expérimentation
- › 2023: Généralisation de la démarche

Signature d'une charte d'écoresponsabilité

- › 2021: Finalisation de la rédaction de la charte et expérimentation lors des Internationaux de Strasbourg, du championnat d'Europe de Basket féminin et les Courses de Strasbourg-Eurométropole.
- › 2022: Généralisation de la démarche aux autres manifestations.

Suppression du plastique lors des manifestations sportives

- › 2021: Mise en œuvre de la démarche

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Mise en place d'un écolabel

- › Acteurs collectivité: Service juridique
- › Acteurs externes: Associations sportives
- › Modalités de mise en œuvre: Étude, rencontre des associations, en œuvre

Signature d'une charte d'écoresponsabilité

- › Acteurs collectivité: Service juridique
- › Acteurs externes: Organisateur.trice.s de manifestations
- › Modalités de mise en œuvre: Étude, rencontre des organisateur.trice.s habituel.le.s, mise en œuvre

Suppression du plastique lors des manifestations sportives

- › Acteurs collectivité: Service juridique
- › Acteurs externes: Organisateur.trice.s de manifestations
- › Modalités de mise en œuvre: Étude, rencontre des organisateur.trice.s habituel.le.s, mise en œuvre

FICHE 3.2.6 LA CULTURE MOBILISÉE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Déployer une pensée, un discours et des actions concrètes pour nourrir les liens étroits entre culture et écologie – culture ici entendue au sens large du terme, c'est-à-dire un ensemble de disciplines artistiques, de créateurs et créatrices, de publics, d'expérimentations diverses et multiples qui innervent un territoire.

ENJEUX

Renforcer la politique culturelle de Strasbourg en prenant en compte:

- › Les bouleversements écologiques
- › Les aspirations des artistes à repenser un modèle de production et de diffusion artistique consumériste malmené par la crise
- › Les liens nouveaux dans la relation aux publics et aux usages de la ville

🎯 OBJECTIFS

- › Favoriser un temps long de création et de vie des œuvres
- › Soutenir la création et la médiation pour défendre une autre dramaturgie du monde et explorer la gamme des passions suscitées par les bouleversements actuels
- › Protéger et développer les métiers artistiques les plus fragiles qui œuvrent à cette dramaturgie (dramaturges, scénographes, illustrateur.trice.s, auteur.trice.s, réalisateur.trice.s, etc.)
- › Renforcer la médiation dans tous les secteurs pour changer et enrichir notre regard sur le monde: éducation artistique et culturelle, lecture patrimoniale, éducation à et par l'image
- › Faire sens commun en encourageant la pluridisciplinarité, l'interculturalité, les pratiques artistiques en amateur et les dispositifs participatifs
- › Placer le langage artistique à l'équivalent des autres langages (scientifique, sociologique, économique) qui nous permettent d'étudier et d'enrayer l'urgence climatique

INDICATEURS DE SUIVI

› À définir

COÛT / BUDGET

› À définir

ÉTAPES – LIVRABLES

2021

› Rentrée 2021 : lancement de la concertation avec les acteurs culturels

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

› VDS

Partenaires extérieurs :

› artistes, compagnies, formations artistiques et structurelles culturelles sur le territoire

Démarches et outils :

› Concertation avec l'ensemble du secteur culturel de la Ville de Strasbourg

OBJECTIF 4

STRASBOURG ENGAGÉE POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE L'ÉNERGIE, DE L'HABITAT ET DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

4.1 UNE POLITIQUE DE L'ÉNERGIE AMBITIEUSE TOURNÉE VERS LES ENR&R POUR LIMITER LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

FICHE 4.1.1 UN SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE DÉCLINÉ SUR STRASBOURG

i Dans la suite du document, le terme 'EnR' désigne les énergies renouvelables et le terme 'Enr&R' désigne les énergies renouvelables et de récupération.

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La stratégie « 100% d'énergies renouvelables en 2050 » sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg a été validée en décembre 2019 concomitamment avec les objectifs du Plan climat 2030. La feuille de route stratégique et opérationnelle permet à la métropole d'engager durablement l'ensemble des acteurs dans la transition énergétique du territoire et de travailler transversalement sur les thématiques Air Énergie Climat.

Le plan d'actions du Schéma Directeur des Énergies- SDE- a été fusionné avec celui du Plan climat 2030 de l'Eurométropole donnant ainsi de la lisibilité aux politiques publiques.

Cette stratégie « 100% renouvelables en 2050 » de l'Eurométropole s'articule autour des 4 axes structurants suivants:

- › 1. Une baisse massive des consommations ;
- › 2. Le développement des énergies renouvelables ;
- › 3. L'évolution des réseaux énergétiques et leur adaptabilité à la stratégie énergétique du territoire ;
- › 4. Une mobilité efficiente et décarbonée.

Document de planification énergétique volontaire et définissant la stratégie « 100% renouvelables en 2050 » sur le territoire, le schéma directeur des énergies établit un diagnostic de la demande énergétique actuelle et future par type d'énergie et par secteur géographique, ainsi que les ressources renouvelables disponibles. Il propose un scénario permettant par étapes successives, d'atteindre l'objectif, selon une démarche inspirée du scénario Négawatt qui s'appuie sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement massif de la production renouvelable.

Le SDE est traduit dans un plan d'actions fusionné avec les démarches du Plan Climat et de Cit'ergie. Il contient une centaine d'actions qui couvrent l'ensemble des thèmes abordés dans le plan climat. Il est ouvert et évolutif afin de s'enrichir au cours des six ans du plan climat avec de nouvelles actions portées par les structures publiques ou privées du territoire.

Il s'agit d'une première version de ce document de planification qui a vocation à évoluer dans le temps.

La territorialisation du SDE sera réalisée à compter de 2022 et permettra de formaliser stratégiquement et opérationnellement le scénario retenu à l'échelle de la Ville de Strasbourg.

ENJEUX

100% EnR&R en 2050

OBJECTIFS

- › Diviser par deux les consommations d'énergie du territoire,
- › Décarboner le système énergétique actuel,
- › Développer les énergies renouvelables et de récupération locales en valorisant le maximum de notre potentiel et en visant un mix énergétique équilibré,
- › Développer une politique volontariste d'importation d'énergies renouvelables avec la Région Grand Est, dans une solidarité urbain – rural,
- › Développer les réseaux énergétiques et faire évoluer les réseaux existants.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Consommation énergétique annuelle (kWh/an)
- › Production d'EnR&R et taux de couverture EnR&R
- › Indicateurs énergétiques du plan climat et Cit'ergie

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Cartographie à la maille IRIS

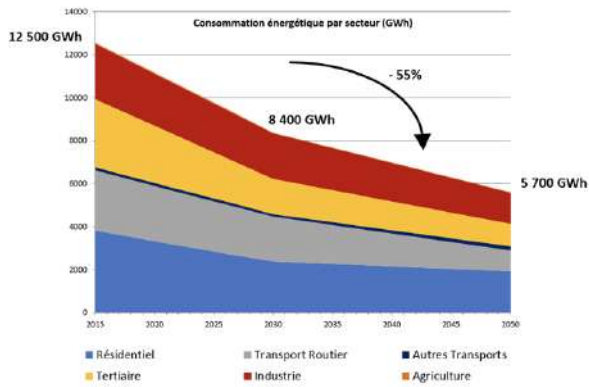
COÛT / BUDGET

- › 1ETP
- › Co-financement éventuel du SDE par l'ADEME

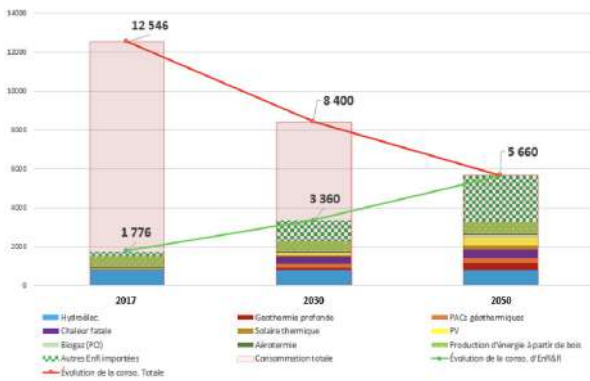


ÉTAPES – LIVRABLES

- › Évolution des consommations énergétiques par secteur sur l'Eurométropole de Strasbourg



- › Développement des énergies renouvelables et de récupération par filière en (GWh/an) sur l'Eurométropole de Strasbourg



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › tous les acteurs du territoire.

Moyens techniques et humains :

- › pilotage Eurométropole (DMTERRE) avec une assistance de maîtrise d'ouvrage,
- › Création d'une instance de pilotage et de gouvernance commune avec le Plan Climat et Cit'ergie – suivi des indicateurs en lien avec le Plan Climat et Cit'ergie

Démarches et outils:

- › Plateforme web de modélisation

FICHE 4.1.2 UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La ville de Strasbourg présente un potentiel solaire considérable, largement inexploité. L'ambition est de porter la puissance du parc installé sur le territoire de Strasbourg de 3,7 MWc à 18 MWc en 2026 et 26 MWc en 2030, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 9 000 logements en électricité spécifique.

Cet objectif communal de 26 MWc contribue à 45% de l'objectif de l'Eurométropole de Strasbourg (porter la puissance installée photovoltaïque à 57 MWc en 2030).

Cela nécessitera un effort annuel de 2,13 MWc/an (12 750 m²/an) aussi bien sur le patrimoine public, qu'industriel et privé, et autour de 5 axes de travail qui accompagnent l'évolution du marché de l'énergie photovoltaïque:

Les grands projets : 13 MWc (50%)

- › Pilier de cette stratégie de solarisation, les grands projets devront être installés au sol sur des friches industrielles (Port aux pétroles, zone UE3 aérodrome, etc.), sur des grandes toitures commerciales et des ombrières photovoltaïques sur les parkings aériens (P+R, PAS, dépôts CTS, etc.)
- › Potentiel: plus de 13 MWc
- › Investissement territoire: 10 M€

Les nouvelles constructions et la modification du PLUi: 1,5 MWc (6%)

- › Introduire une obligation d'équipement photovoltaïque lors de construction neuves et grandes rénovations
- › Potentiel en 2030: 1,4 MWc (pour 2 100 logements construits/rénovés par an)
- › Investissement territoire: 1,8 M€

Les projets citoyens : 0,5 MWc (2%)

- › Accompagner l'émergence des projets citoyens d'énergie renouvelable à partir de l'accompagnement des acteurs du territoire et la mise à disposition de toitures de la collectivité.
- › Potentiel: 2% de la puissance à installer (0,5 MWc, 3 000 m²) avec une gouvernance citoyenne
- › 3 toitures de 36 kWc en 2021 puis 2 projets de 36 kWc par an d'ici 2030.
- › Investissement territoire: 0,6 M€

La solarisation du patrimoine de la ville : 1 MWc (4%)

- › Voir fiche 3.9.1.5 (Exemplarité de Strasbourg – DAP – Consommation et production EnR)
- › Potentiel: 1 MWc
- › Investissement: 1,2 M€

Évolution du marché de l'énergie photovoltaïque : 10 MWc (38%)

- › Le solaire a représenté la plus grosse part des nouvelles capacités renouvelables installées dans le monde en 2018. De plus, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit une multiplication par 5 à 6 pour le solaire en 2028.
- › Potentiel: il est estimé que l'économie de marché permettra une multiplication par 3 de la puissance installée, hors projets accompagnés par rapport à 2017 (10 MWc)
- › Investissement territoire: 10 M€

ENJEUX

Développer la production locale d'électricité renouvelable

OBJECTIFS

- › Les grands projets: 13 MWc (50%)
- › Les nouvelles constructions et la modification du PLUi: 1,5 MWc (6%)
- › Les projets citoyens: 0.5 MWc (2%)
- › Évolution du marché de l'énergie photovoltaïque: 10 MWc (38%)

INDICATEURS DE SUIVI

- › Puissance installée par an (kWc /an)
- › % de la puissance avec une gouvernance citoyenne

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Cartographie des grandes installations PV répertoriées sur le territoire, élaborée par la collectivité.

COÛT / BUDGET

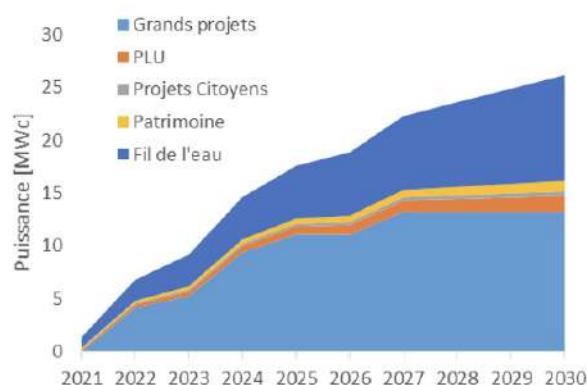
Investissement nécessaire à l'accroissement de la capacité de production en énergie solaire photovoltaïque sur le territoire de Strasbourg (tout.e porteur.euse confondu.e):

24 M€, dont:

- › 1,2 M€ sur le patrimoine de la collectivité
- › 0,6 M€ d'investissement citoyen.
- › 1000 € dédiés à la capitalisation de la SAS citoyenne « Brasseurs d'Énergie » par la Ville de Strasbourg

ÉTAPES – LIVRABLES

Evolution de la puissance photovoltaïque
Ville de Strasbourg





ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivités :

- › Ville de Strasbourg,
- › Eurométropole de Strasbourg

Partenaires extérieurs :

- › Filière photovoltaïque locale
- › Développeurs photovoltaïques
- › SAS citoyenne « Brasseurs d'énergie »
- › PAS (foncier: Port aux pétroles, parkings aériens)
- › CTS (P+R, dépôts)
- › SAMINS (toitures MIN Strasbourg)
- › Propriétaires privés (toitures, parkings aériens)
- › Eurocorps (foncier)
- › Démarches et outils:
 - › Dispositif Climaxion
 - › Cadastre solaire

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La stratégie de développement des énergies renouvelables est portée par l'Eurométropole de Strasbourg et affiche l'objectif de parvenir à 100% d'EnR en 2050 avec un objectif de 40% en 2030. La Ville de Strasbourg s'engage vers ces mêmes objectifs et entend contribuer à la massification du développement et de l'usage des énergies renouvelables et de récupération.

Les leviers de la Ville de Strasbourg pour accompagner cette stratégie métropolitaine sont variés.

A. Dans le cadre de la compétence associée à l'instruction des permis de construire, ainsi que sur le patrimoine de la collectivité :

- › Raccordement aux réseaux de chaleur: prioriser les raccordements aux réseaux de chaleur publics présents sur le territoire (évolution en cours du PLUi). En effet, les taux en énergies renouvelables et de récupération de ces infrastructures seront amenés à évoluer significativement avec la valorisation de chaleur fatale industrielle, de biomasse ou de gisements géothermiques (selon des conditions d'exploitation à redéfinir le cas échéant).
- › Solaire thermique: pour les demandes thermiques non-raccordables aux réseaux de chaleur, prioriser cette technologie pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS). En effet, l'objectif du Plan Climat métropolitain est d'assurer 20% de la demande d'ECS en 2030 à l'aide d'installations solaires thermiques. Cela équivaut pour la Ville à l'installation de 82 000 m² de capteurs solaires supplémentaires d'ici 2026 et 87 000 m² supplémentaires d'ici 2030.
- › Pompes à chaleur et chaudières bois: prioriser l'utilisation de ces technologies pour assurer les demandes de chaleur des nouveaux bâtiments et rénovations non-raccordables aux réseaux de chaleur.

B. Dans le cadre de la compétence « production d'énergie » des communes :

- › Solaire photovoltaïque: voir action 3.10.1
- › Hydraulique: étudier la faisabilité des sites sur le ban communal de Strasbourg pouvant potentiellement servir à exploiter la petite hydroélectricité au fil de l'eau sur les cours d'eau de Strasbourg. En effet, le potentiel total monte à 1.5 MW de puissance avec des installations de puissances comprises entre 2 et 200 kW. La production d'électricité supplémentaire est chiffrée à 9,4 GWh (l'équivalent à la consommation électrique de 4 000 logements hors chauffe), avec un investissement de 5,7 M€. La Ville pourrait sécuriser les spécificités des montages juridiques et financiers de ce type de projet à partir de sa participation dans les actionnariats des différentes sociétés de projets ; ainsi que les accompagner, de la conception à l'exploitation, pour assurer leur mise en œuvre. Les structures dédiées aux projets citoyens d'EnR peuvent avoir un rôle à jouer.
- › Mini éolienne: analyser les retours d'expérience des projets Suchard et Marché Gare afin d'étudier la faisabilité de ce type d'installation. Une carte de vents spécifique pour cette technologie pourrait faciliter l'implantation dans certains secteurs, tout en favorisant l'autoconsommation.
- › Biogaz: faciliter l'implantation d'une unité de méthanisation (PAS, ZAC, etc.) pour contribuer à l'objectif EMS (120 GWh produits à l'Eurométropole en 2050 ; 43 GWh en 2017), en

lien avec les démarches d'économie circulaire et collecte de bio-déchets. En effet, la collectivité fait appel aux certificats d'origine pour assurer la consommation de biogaz (GNV, chauffage). L'investissement sur le territoire est chiffré à 12 M€. Les collectivités et les structures dédiées aux projets citoyens d'EnR peuvent avoir un rôle à jouer dans le tour de table financier.

ENJEUX

Maximiser la consommation d'énergie renouvelable et sa production à l'échelle locale.

OBJECTIFS

- › 40% d'EnR en 2030

INDICATEURS DE SUIVI

- › Taux EnR sur la consommation d'énergie finale
- › Taux d'EnR produite localement sur la production d'énergie finale.
- › Surface de panneaux solaires thermiques installés sur le territoire
- › Puissance mini hydraulique installée sur le territoire
- › Nombre de projets pilotes concernant la technologie mini éolienne
- › Production de biogaz sur le ban communal de Strasbourg

COÛT / BUDGET

Investissement en outils de production EnR nécessaires pour atteindre les objectifs territoriaux (à porter par les acteurs économiques sur Strasbourg):

69,9 M€, dont:

- › 5,7 M€ pour l'ensemble du potentiel mini hydraulique
- › 12 M€ unité de méthanisation.

52,2 M€ pour 87 000 m² de solaire thermique supplémentaires.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivités :

- › Ville de Strasbourg,
- › Eurométropole de Strasbourg

Partenaires extérieurs :

- › Bureaux d'études
- › Développeurs mini hydraulique
- › Développeurs méthanisation
- › SAS citoyenne « Brasseurs d'énergie »
- › PAS (foncier)

Démarches et outils :

- › Dispositif Climaxion

4.2 DES HABITATS RÉNOVÉS POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE ET REPENSÉS AU SERVICE DES HABITANT.E.S

FICHE 4.2.1 LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG SUR LES 5 QUARTIERS STRASBOURGEOIS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) constitue le plus grand projet urbain porté par l'Eurométropole de Strasbourg. Il propose de renouveler le regard sur les quartiers prioritaires et de développer des projets urbains contribuant à la valorisation des territoires en QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville) et à la réduction des écarts territoriaux et sociaux, objectifs qui fondent la Politique de la Ville.

ENJEUX

- › La transition énergétique ;
- › L'utilisation du bois dans la construction et la rénovation ;
- › La trame verte et bleue d'agglomération ;

OBJECTIFS

- › Diminution de 40 % des consommations énergétiques nécessitant que les rénovations de bâtiment soient réalisées à un niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation).
- › 25 % des logements, produits par le NPNRU, pourraient être assurés en bois et/ou en matériaux bio-sourcés sur la durée du programme
- › Développer des actions propres visant la prise de conscience des habitant.e.s des quartiers de la valeur des espaces de nature et agricoles

INDICATEURS DE SUIVI

- › Atteinte du niveau « BBC Rénovation »
- › Nombre de logements en construction « Bois »
- › Nombre d'espaces de promenade et de loisirs ;
- › Nombre de lieux de rencontre d'appropriation citoyenne et collective (Nature en ville et Ville nourricière) ;
- › Nombre d'espaces dont la conception utilise la végétalisation comme un outil de régulation thermique et du cycle de l'eau ;
- › Démarche EcoQuartier

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Outils de suivi NPNRU

COÛT / BUDGET

L'investissement prévisionnel du Programme de renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg s'élève à 1,03 Mds d'€ TTC

Le Conseil municipal du 24 juin 2019 a voté un budget prévisionnel pour la période 2019-2030 de 130 M€ TTC pour la mise en œuvre de ce programme, qui s'ajoute aux crédits déjà inscrits au PPI à la DAP pour des opérations qui concourent au changement d'image de ces QPV.

Le coût total prévisionnel pour la ville de Strasbourg s'élève ainsi à 149,09 M€ TTC.

ÉTAPES – LIVRABLES

1. Programmation :

- › Convention et ses annexes du 27 mars 2020

2. Conception :

- › Dossiers PRO (Projet) des Démolitions / Requalifications / Constructions / Équipements publics et Espaces publics

3. Travaux :

- › Démarrage de Chantier (OS) / Réception des TVX (PV)

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivités :

- › EMS – Porteur.euse de projet & MOA (Espaces Publics et Équipements Publics)
- › VdS – MOA Équipements publics et EV
- › CD 67 (MOA et financeurs)

Partenaires extérieurs :

- › Bailleurs Sociaux (OPHEA, Habitation Moderne, Alsace Habitat, SOMCO, CDC Habitat, SEDES) – MOA Démolitions, requalifications et logements neufs (reconstitution) ;
- › Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Partenaire financeur) : Préfecture, DDT & autres services de l'État ;
- › Action Logement et ses filiales (Prêts aux Bailleurs Sociaux et construction de logements neufs au titre de la diversification dans les QPV) ;
- › Banque des territoires ;
- › Promoteurs : Construction de logements neufs suite à appels à projets ;

Démarches et outils :

Évaluation :

Démarche EcoQuartier (4 étapes tout au long du projet) – Obtention du Label ou évaluation selon la grille des engagements EcoQuartier.

Outils de suivi des performances des requalifications (à titre d'exemple) :

- › Niveau 1 : Atteinte du niveau BBC Rénovation
- › Niveau 2 : Dépassement du niveau BBC Rénovation

La programmation opérationnelle du NPNRU pour la Ville de Strasbourg est la suivante :

	Nb opérations	Dépenses prévisionnelles TTC en M€
Aménagement des espaces publics	25	16,12
Équipements publics	22	132,64
Conduite de projet et études pré-opérationnelles	1	0,33
	48	149,09

FICHE 4.2.2 LA TRANSFORMATION DES ESPACES EXTÉRIEURS EXISTANTS EN ESPACES ÉCOLOGIQUES : ESPEX

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Transformer la ville existante en ville écologique, résiliente et adaptée aux enjeux climatiques impose de réinventer l'organisation spatiale des espaces extérieurs et de reconsidérer son fonctionnement collectivement.

En effet, les nouveaux usages écologiques attendus par les habitant.e.s et les gestionnaires sont quasiment impossibles à mettre en œuvre si la conception globale de la cité n'est pas repensée pour répondre aux enjeux climatiques définis dans le Plan Climat.

La méthode du projet « ESPACE EXTERIEUR - ESPEX » inverse les principes de conception des aménagements et pose l'usage comme déterminant central de l'aménagement.

Ainsi l'aménagement est la traduction de l'usage défini par les acteurs et non plus l'aménagement comme prescriptif d'un usage imposé aux utilisateur.rice.s.

ESPEX, c'est un laboratoire d'innovation, de transformation et de transmission.

ENJEUX

Transformer 147 Hectares existants, concertation auprès des 25 000 habitant.e.s, 9 600 logements dans le périmètre

OBJECTIFS

- › 25 % de désimperméabilisation des sols existants
- › Suppression des îlots de chaleurs
- › Végétalisation et biodiversité des espaces extérieurs
- › Infiltration des eaux pluviales et déconnexion des toitures
- › Accompagnement aux nouveaux usages

INDICATEURS DE SUIVI

- › Bilan surfaces(m²) espaces imperméables – perméables avant et après projet
- › Bilan nombre d'arbres avant et après projet
- › Bilan nombre containers tri et verre avant et après projet
- › Bilan infiltration : ratio surface imperméable – perméable avant et après projet, m² de toitures déconnectées

COÛT / BUDGET

- › 10,5M€ subvention travaux pour les bailleurs
- › 3 M€ containers enterrés
- › 4M€ travaux d'accompagnement EMS
- › 2 M€ travaux d'accompagnement ville de Strasbourg
- › 10M€ travaux bailleurs

Total : 25M€

ÉTAPES – LIVRABLES

- › 2021 : Wihrel et Guirbaden
- › 2022 : Singrist
- › 2023 : Hohberg, Westhoffen, Rotterdam, Pranard, généraux
- › 2024 : Cité de l'ill

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivités :

- › EMS, Ville de Strasbourg, Ville de Schiltigheim, Ville d'Ostwald, Ville de Bischheim
- › Partenaires extérieurs : OPHEA, Habitation Moderne, Foyer Moderne de Schiltigheim

Moyens techniques et humains :

- › Démarche ESPEX = transformation des usages en aménagement, intégration des politiques publiques durables issus du diagnostic des usages

Outils créés et partagés :

- › Diagnostic des usages- habitant.e.s et gestionnaires privé.e.s et public.que.s – création d'outils d'évaluation < des usages
- › Plan guide des usages durables futurs
- › Guide des infiltrations des eaux de pluie
- › Guide des nouveaux usages

FICHE 4.2.3 L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Au sein des ménages, les situations de vulnérabilité énergétique se produisent quand la part des dépenses énergétiques contraintes est trop importante dans le revenu. Côté logement, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement. Côté déplacements, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la dépense effective en carburant liée aux trajets effectués par le ménage pour se rendre sur son lieu de travail et/ou son lieu d'étude, ainsi que pour les achats, la santé ou des raisons administratives. Cette part est appelée taux d'effort énergétique. Au-dessus d'un certain seuil (ce seuil, fixé par convention au double du taux d'effort médian de l'ensemble de la population : 8 % pour le logement et 4,5 % pour les déplacements), le ménage est en situation de vulnérabilité énergétique.

Au niveau national, 22 % des ménages seraient en situation de « vulnérabilité énergétique » pour l'une ou l'autre de ces consommations, soit 5,9 millions de ménages (15% pour le logement-10% pour les déplacements et 3% pour les 2).

Trois facteurs concourent principalement à la mise en situation de vulnérabilité énergétique : des revenus modestes ; des coûts énergétiques importants engendrés par le logement ; des coûts énergétiques importants engendrés par les déplacements contraints (ces derniers impliquent des durées, des fréquences et des longueurs de déplacements plus importantes, appelant l'usage individuel de modes « mécanisés »).

Le terme « vulnérabilité énergétique logement » est très peu utilisé ; on lui préfère souvent le terme de « précarité énergétique », seul terme à avoir fait l'objet d'une définition juridique : « Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » (article 1-1 de la loi Grenelle 2 de 2010).

Au niveau du territoire de l'Eurométropole, la facture énergétique s'élève en moyenne à 1 400€/an et par personne. Cette fiche action cible la réduction de la précarité énergétique (aspect logement) mais elle s'inscrit dans le cadre d'une approche globale intégrant une politique des mobilités solidaires menée sur le territoire, en lien notamment avec les accompagnements liés à la mise en place d'une zone à faibles émissions.

Réduire durablement la précarité énergétique sur le territoire

Il existe une relation de causalité établie entre le niveau de performance énergétique du bâti, le niveau de ressources du ménage et la probabilité qu'il doive faire face à une situation de précarité énergétique, qui donne lieu à des situations de privation (chauffage) et/ou d'endettement (dettes d'énergie), auxquelles des problèmes de santé peuvent s'ajouter (liés à l'humidité...).

La précarité toucherait environ 20% des ménages de l'EMS ce qui représenterait 38 500 ménages sur EMS et 22 600 ménages sur Strasbourg. À Strasbourg, le nombre de ménages mis en demeure pour dette d'électricité dépasse les 10 000 ménages (1/4 avec une dette liée à l'énergie supérieure à 290 €)

Dans le cadre de l'appel à projets national « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » une expérimentation a été

menée fin 2017-2018 sur Strasbourg sur l'accompagnement de 120 ménages en situation de précarité énergétique. Cette expérimentation a mis en lumière, dans la majorité des situations diagnostiquées, la concomitance de situations d'habitat énergivore et de difficultés au paiement de l'énergie, tant dans le parc de logements sociaux que privés. Dans les situations suivies, l'origine de la précarité énergétique est liée au 2/3 à l'état général du bâti et à 1/3 aux usages. Cette expérimentation a souligné la nécessité d'une action intégrée conjuguant amélioration de la performance énergétique du bâti et sensibilisation des personnes aux écogestes articulé avec un volet accompagnement social.

Sur le territoire, la mise en place d'une action coordonnée en matière de lutte contre la précarité énergétique est nécessaire pour apporter une solution efficace et adaptée aux différentes situations. Au regard des compétences de la ville notamment dans la lutte contre l'habitat indigne et de la délégation par le département à la Ville de Strasbourg de la mise en œuvre d'une grande partie des politiques sociales dont il a la responsabilité notamment au titre de l'Action Sociale de Proximité, une fiche action est intégrée dans le cadre du Plan Climat ville, articulée avec celle proposée à l'échelle de l'Eurométropole dans le cadre du Plan Climat 2030.

ENJEUX

Enjeu social : amélioration de la qualité de vie (confort, conditions sanitaires, reste à vivre via réduction de la facture énergétique). Contribution à la réduction des consommations énergétiques des passoires énergétiques occupées par des ménages très modestes. Objectif rénovation du parc bâti.

Facteurs de vulnérabilité énergétique des ménages

Source : AURIG



OBJECTIFS

- › Repérer, identifier et suivre l'évolution des situations de précarité énergétique (objectif cible de réduction -15% de réduction de la précarité énergétique)
- › Coordonner et faciliter l'accès des ménages aux dispositifs d'aide
- › Proposer un accompagnement adapté aux ménages
- › Mener une politique de prévention
- › S'inscrire dans une prise en compte des enjeux de la rénovation thermique et plus largement de la mobilisation du secteur de l'habitat
- › Collectivité exemplaire : focus sur les situations dans le parc de la collectivité (intégration dans la priorisation des rénovations d'Habitation moderne)

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de diagnostics sociaux-énergétiques réalisés
- › Nombre de dettes énergie
- › Dossier FSL-chèques énergie
- › Nombre de logements traités thermiquement où une situation de précarité énergétique a été identifiée
- › Évolution du nombre de ménages en situation de précarité énergétique

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Atlas des situations de PE / et des situations gérées

COÛT / BUDGET

Accompagnement d'un ménage :

coût estimatif des SLIME (repérage, visite, 1^{er} conseil) hors travaux de rénovation : 1000€/ménage accompagné / un .e chargé.e de visite pour 100 ménages / coordinateur.trice

A minima : 500 000 € si objectif 500 ménages/an (hors travaux, FSL...).

A discuter répartition prise en charge Ville/EMS

Rattachement à un programme pour co-financement par des fonds privés (CEE)

Fondation R-GDS : soutien financier potentiel

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Mise en place d'une gouvernance Ville et EMS pour piloter la stratégie de lutte contre la précarité énergétique (élu.e.s réf, suivi administration, partenaires)
- › Créer une impulsion en 2021 via par exemple la participation au programme PACTE-15 et/ou la création d'un SLIME (cofinancement CEE)
- › Identification d'un réseau d'acteurs partenaires « sentinelles de la précarité énergétique » : (identification de situations, animations, ex bailleurs, relais QPV, conseiller.ère.s info énergie, Espex, Urbanis..)
- › Disposer d'un diagnostic (localisation, secteur à fort enjeu/typologie des situations du territoire en croisant les données disponibles (remontées acteurs de terrains –aides, soutien, habitat insalubre) et les données consommations, revenus.

- › Définition d'une politique de lutte contre la précarité énergétique avec priorisation des situations suivies
- › Proposer un accompagnement adapté aux ménages
 - › Visite, diagnostic à domicile, préconisations informations
 - › Développer un fonds réservé aux travaux d'urgence pour les ménages en situation d'extrême précarité
 - › Articulation avec la politique de rénovation du parc bâti
- › Développement l'information des publics pour faciliter l'accès des ménages aux dispositifs d'aide existants (FSL, facilitation de l'accès aux droits et accès aux dispositifs d'aides au paiement des charges énergétiques aides sociales, fonds Air bois), relayée par le réseau d'acteurs identifiés (formation des professionnel.le.s, bailleurs..)
- › Accroître la prise en compte des enjeux de la rénovation thermique et plus largement la mobilisation du secteur de l'habitat autour de la précarité énergétique
 - › En accompagnant le réseau d'acteurs structuré autour de l'habitat/ simplifiant et renforçant les dispositifs d'aide à la rénovation thermique des logements, en lien avec les situations repérées (ex : dispositif d'aide local « bonus social » dans le cadre de l'aide aux travaux universelle) / bail à réhabilitation soutien de propriétaire bailleur à faibles ressources ?
 - › En poursuivant le développement de partenariats spécifiques (ex Ecole architecte/ingénieur, Cité du design..)
 - › Développement d'une politique de prévention en lien avec
 - › les bailleurs sociaux pour les locataires (information fonctionnement, suivi conso
 - › les copro-syndic, agences immobilières et notaires, banques (acte achat) – DPE et charges associées
 - › des actions de sensibilisation, kit économie énergie, chasse aux gaspils, partenariat fournisseur énergie
- › Collectivité exemplaire :
 - › Diagnostic HM de l'état du parc bâti en gestion/ croisement avec PE
 - › Plan de gestion des situations identifiées

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg (DSSJ, DRU-Service Hygiène Santé, CCAS, DM terre, Mission Plan Climat), EMS, communes, CEA

Partenaires extérieurs :

- › ARS,
- › Agence du climat – Maison habitat
- › ADIL, CAUE, Alter Alsace Energies, CCA, Urbanis
- › Fournisseurs énergies
- › CLER (si SLIME) – AMORCE

Démarches et outils :

- › Dispositifs soutien/aide : FSL, chèque énergie
- › Articulation avec les dispositifs Anah POPAC/OPAH, PIG Habitez-Mieux
- › Articulation avec le SARE : service accompagnement à la rénovation énergétique
- › Logement indigne DDELIND

FICHE 4.2.4 HABITER AUTREMENT : DE L'EXPÉRIMENTATION À DES MODÈLES APPROUVÉS, L'HABITAT PARTICIPATIF

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Construire, en s'appuyant sur les usages et les besoins des habitant.e.s, un habitat qui leur correspond et dans lequel en s'appuyant sur des espaces communs partagés (salle commune buanderie, terrasse commune, atelier de bricolage etc.) on cultive le lien social qui finit très souvent par rayonner sur tout un quartier.

ENJEUX

Permettre à chaque citoyen.ne de notre territoire quel que soit sa catégorie socioprofessionnelle de pouvoir accéder à un projet d'habitat participatif.

Il existe aujourd'hui différentes catégories de projets :

En autopromotion dont les habitant.e.s assurent eux même la maîtrise d'ouvrage

En accession sociale pour les ménages qui rentrent dans les critères de l'accession sociale et qui sont alors accompagnés par un organisme social pour le montage du projet immobilier.

En locatif social pour les ménages dont les revenus ne leur permettent pas d'acquérir leur logement.

En co-conception grâce à un promoteur innovant qui a fait le choix de concevoir le projet avec les habitant.e.s.

En mixte, qui associe l'un ou l'autre des montages ci-dessus.

Ils s'inscrivent tous dans le texte de loi qui définit l'habitat participatif et répondent aux trois piliers suivant: la co-conception, les espaces communs partagés, le vivre ensemble.

OBJECTIFS

Les objectifs pour les années 2021 à 2026 sont :

1. Ouvrir ces projets à des ménages à très faibles revenus au travers de nouveaux montages juridiques comme la SCIAPP (Société Civile Immobilière d'Accession Progressive à la Propriété) ou la coopérative d'habitant.e.s.
2. Poursuivre le développement de ce type de projets notamment en quartiers QPV et en 2^{ème} couronne de l'agglomération.
3. S'engager plus largement dans des projets d'habitat participatif en réhabilitation.
4. Expérimenter un premier projet en centre bourg avec une commune partenaire.
5. Assurer la présidence et le secrétariat du réseau national des collectivités pour l'habitat participatif.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de projets réalisés
- › Aboutissements des projets actuellement en cours
- › Portail de l'HP: www.habitatparticipatif.strasbourg.eu

COÛT / BUDGET

Ville :

- › 25 000 € : convention annuelle Eco Quartier Strasbourg
- › 3 000 € pour la participation financière des assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO), et 4 500 € pour les études géotechniques type G1, par opération d'autopromotion

EMS :

- › 15 000 € pour la participation financière aux assistants à maîtrise d'usage (AMU), pour chaque opération d'HP sociale.
- › 7 000 € communication / colloques.

L'habitat participatif qui cultive le lien social et s'inscrit aujourd'hui dans une politique solidaire, redonne une véritable place à l'habitant.e dans l'acte de construire et d'habiter son logement. Elle induit par ailleurs des coûts assez modestes face aux recettes encaissées par la collectivité dans le cadre de la vente des terrains. Certains de ces terrains sont d'ailleurs quelquefois des délaissés urbains, pour lesquels le projet d'habitat participatif constitue une véritable couture urbaine.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **1^{er} sem. 2021** : Recrutement du poste qui assure l'animation et la coordination du Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif (RNCHP) dont la ville de Strasbourg a pris la Présidence en février 2021. (Poste co-financé par le RNCHP)
- › **2021-2023** : Conforter la mise en place des trois cercles de gouvernance :
 - › 1^{er} cercle qui correspond aux acteurs historiques engagés depuis de nombreuses années et garants des orientations stratégiques,
 - › 2^{ème} cercle qui intègre le 1^{er} cercle mais l'étend à toutes les nouvelles actrices qui se sont engagés avec conviction dans des projets d'habitat participatif ces dernières années (nouveaux aménageurs, organismes sociaux, promoteurs, architectes, AMO, divers),
 - › 3^{ème} cercle qui associe en plus des cercles précédents d'autres acteurs curieux de la construction, qui souhaitent s'inspirer de certaines innovations de l'habitat participatif mais sans forcément aller jusqu'à se lancer dans un projet d'habitat participatif conforme à la charte.

- › **2021** Mise en place d'une nouvelle convention trisannuelle de partenariat avec Eco Quartier Strasbourg
- › **2022** Livraison du premier projet d'habitat participatif sénior (alternative à la maison de retraite en locatif social)
- › **2022** Livraison d'un projet d'habitat participatif en limite du QPV au Neuhof.
- › **2023** Livraison de deux projets en PSLA (Prêt Social Location Accession) à Mundolsheim et Reichstett

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

Deux postes, dont l'un (en cours de recrutement) assure en parallèle l'animation et la coordination du réseau national des collectivités pour l'habitat participatif

Un comité de pilotage, qui intègre les acteurs historiques de l'habitat participatif de Strasbourg (1^{er} cercle)

Partenaires extérieurs :

- › Un partenariat sous la forme d'une convention avec l'association Eco Quartier Strasbourg représentant localement Habitat Participatif France (qui regroupe toutes les associations citoyennes, qui défendent la cause de l'HP sur le territoire français)
- › Les signataires de la charte de l'habitat participatif.
- › Les membres du 2^{ème} cercle qui sont tou.te.s des actrice.s convaincu.e.s et actif.ve.s pour la promotion et le développement de l'habitat participatif sur notre territoire.
- › Tous les projets d'habitat participatif livrés et habités qui acceptent de jouer le jeu d'accueillir les médias nationaux. (TF1, France 2, France 3, M6, le Monde, etc.)
- › Les autres grandes collectivités françaises engagées dans l'habitat participatif (RNCHP)
- › Les réseaux européens engagés dans cette thématique

Démarches et outils :

- › Le portail de l'habitat participatif
- › La charte de l'habitat participatif
- › Les trois piliers de l'habitat participatif
- › Le référentiel de l'habitat participatif
- › Les ateliers mis en place pour les autopromoteurs et les bailleurs et organismes sociaux.
- › L'organisation de séminaires et journées nationales
- › Les supports de communication

4.3 STRASBOURG AFFIRME SA VOLONTÉ DE VILLE NOURRICIÈRE ET ENCOURAGE LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

FICHE 4.3.1 DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE - PACTE DE MILAN

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La Ville de Strasbourg, par son adhésion au Pacte de Milan (délibération du 23 février 2021) a affirmé son intention d'initier une dynamique territoriale de co-construction d'une stratégie alimentaire avec l'ensemble des pouvoirs publics (Eurométropole, communes, département, région), des partenaires socio-économiques et des citoyen.ne.s. Cette démarche souhaite capitaliser les acquis du territoire et revisiter le système alimentaire qui, du producteur au consommateur, tient un rôle primordial au cœur des transformations que nous devons opérer, tant de manière individuelle que collective, tant au niveau local que global, pour la santé humaine comme pour la santé de la planète.

ENJEUX

L'alimentation est un enjeu très transversal: agriculture mais aussi climat, santé, économie, éducation, culture, biodiversité, justice sociale, démocratie... quasiment tous les aspects de l'activité humaine y convergent.

Assurer à 280 000 personnes une alimentation de qualité, respectueuse de celles et ceux qui la produisent et la consomment, de notre santé, des écosystèmes et du climat est un enjeu central pour la ville de Strasbourg.

La situation exceptionnelle entraînée par la crise de la Covid-19 a mis en exergue la diversité des problématiques d'urgences (précarité alimentaire, surplus agricoles, logistique d'approvisionnement, soutien aux associations, marchés alimentaires, facilitation de l'accès aux circuits courts, etc.) et accentué la nécessité d'agir en proximité, de manière coordonnée et massive, à la croisée de synergies avec de nombreux acteurs et initiatives.

OBJECTIFS

Les objectifs de cette stratégie sont partagés avec ceux de l'EMS. Strasbourg y aura une action déterminante afin de développer « les collaborations verticales entre les autorités nationales et locales, en partenariat avec le secteur privé et la société civile, afin de répondre efficacement aux demandes des populations en matière d'alimentation nutritive et accessible pour tou.te.s, d'action pour le climat et d'équité sociale », conformément aux objectifs de l'Agenda 2030 et du Plan Climat.

Les 6 axes du pacte de politique alimentaire urbaine de Milan constituent les lignes directrices d'une stratégie alimentaire territoriale ambitieuse, transversale à l'ensemble des enjeux identifiés et associant tou.te.s les partenaires du territoire :

- › Assurer un environnement propice à une action efficace (gouvernance)
- › Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition
- › Assurer l'équité sociale et économique
- › Appuyer la production alimentaire
- › Approvisionnement et distribution
- › Prévenir le gaspillage alimentaire

La mise en œuvre de cette stratégie identifie de manière spécifique 4 types d'impacts à rechercher :

- › l'engagement et responsabilité des citoyen.ne.s ;
- › la santé nutrition et sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté ;
- › la croissance économique et l'équité ;
- › la réduction de l'impact environnemental et son empreinte.

L'étude académique réalisée par 3 étudiant.e.s de l'Institut Eco-conseil permet :

- › Un diagnostic de la production et cartographie des producteurs au niveau CD 67 et de la consommation locale
- › Une identification de l'ensemble des actions menées sur le territoire par les différentes directions.
- › La préparation du dossier de Projet Alimentaire Territorial pour labélisation avec les projets des acteurs du territoire à financer.

INDICATEURS DE SUIVI

Ce cadre est accompagné de 37 actions recommandées et doté de 44 indicateurs pour pouvoir mettre en place un pilotage efficace et partagé compatible avec les impératifs climatique, social et démocratique, qui constituent les priorités du mandat.

€ COÛT / BUDGET

1 ETP: Un budget de fonctionnement (Eurométropole de Strasbourg ?) de 70 k€

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Mars 2021** : rendu de l'étude Eco-conseil
- › **Avril 2021** : Mise en œuvre de la gouvernance avec la création d'un comité partenarial.
- › **Septembre 2021** : Recruter un.e chef.fe de projet Alimentation (budget EMS ?)
- › **Septembre 2021** : Adoption de la stratégie alimentaire territoriale de l'EMS.
- › **2021- 2026** : Mise en œuvre du plan d'action spécifique Ville.

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Un poste dédié à l'animation du Comité partenarial
- › Mise en œuvre du Projet alimentaire territorial (EMS) en lien avec les directions: DDEA, DUT, DESPU, DSSJ, DEE, DMEPN, ...

Partenaires extérieurs :

- › Institutions:
Eurométropole, CD 67, Région GE, Etat (DDT- DRAAF), ADEME, Agence de l'Eau, SDEA.
- › Producteurs:
Représentant.e Chambre d'Agriculture, OPABA, SAFER, Maison de l'Emploi (Euryclée), AMAPs, Régie des Ecrivains, Terres de liens, Jardins de la MV, Les Cols verts, SOLIBIO, SCIC Nouvelle Douane, ...
- › Distributeurs:
SAMINS, 1 représentant.e de la SCIC Manufacture, CCI, Logisticiens, SAPAM, POMONA, Transporteurs, Association de commerçant.e.s, Corporation des métiers de bouche, GMS (Leclerc, CORA, Lidl, Biocoop).
- › Consommateurs:
CCA, VRAC, Scop Baggersee, Germes d'espoir, Banque alimentaire, Restos du Cœur, Croix rouge, Assos Les petites cantines, Assos de maraude, AFGES, Assos Les 4 pains, ...
- › Facilitateurs : Fermes pédagogiques, ZAEU, Labo Dynamie, Crédit agricole, Banque des territoires, Alsace Active, CRESS, Végécantines, ...

Démarches et outils :

Pacte de Milan

FICHE 4.3.2 PROJET CITÉS FERTILES, LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Le projet « Cités fertiles » vise à contribuer à la construction de la nouvelle politique publique économique, agricole et alimentaire soutenant la transition écologique et la solidarité. Il permettra de structurer l'accompagnement à l'émergence de projets hybrides d'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) disposant de potentiels fonciers. Il est porté par l'Eurométropole en partenariat avec les communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, en lien avec les projets de renouvellement urbain (PRU), le Pacte pour une économie locale durable et la démarche de Parc Naturel Urbain (PNU). Sur la Ville de Strasbourg, les quartiers concernés sont les QPV de l'Elsau, de Neuuhof-Meinau et de la Cité de l'Ill.

ENJEUX

La transition écologique ;
Promouvoir une alimentation plus saine et plus locale ;
La redynamisation économique et la diversification des fonctions des territoires prioritaires ;
L'amélioration de l'image des quartiers.

🎯 OBJECTIFS

- › Développer et accompagner des projets d'agriculture urbaine en QPV ;
- › Sensibiliser les habitant.e.s au rôle de la nature en ville et à l'impact de l'alimentation sur la santé ;
- › Créer de l'activité économique endogène en QPV, développer l'insertion professionnelle ;
- › Développer la cohésion, le lien social et le lien entre l'activité et les habitant.e.s du quartier ;
- › Tendre vers l'autonomie alimentaire et l'alimentation locale (circuit court).

INDICATEURS DE SUIVI

- › Créer de l'emploi en QPV, accompagner la montée en compétence, diversifier la fonction des QPV :
 - › Création d'emplois, avec une large part donnée à l'insertion professionnelle ;
 - › Nombre de personnes formées, inscrites dans un parcours de formation ;
 - › Nombre de m² dédiés à l'agriculture urbaine, nombre de sites dédiés / surface de plancher dédiée
- › Développer les filières en circuits courts en lien avec le quartier et les marchés de proximité :
 - › Typologie et quantités annuelles des productions ;
 - › Volume commercialisé au sein du quartier rapporté au volume total de production globale.
- › Sensibiliser les habitant.e.s, développer la cohésion sociale, recréer le lien entre ville et nature :
 - › Nombre d'ateliers pédagogiques mis en place à destination des habitant.e.s et des scolaires : pédagogie à l'environnement et impact de l'alimentation sur la santé ;
 - › Nombre d'événements organisés autour des projets d'agriculture urbaine pour favoriser le lien social ;
 - › Nombre d'habitant.e.s des quartiers impliqués dans les projets.
- › Maximiser les externalités positives des projets, recréer de la biodiversité :
 - › Nombre de m² cultivés en technique agricole alternative dont agroécologie ;
 - › Mesurer l'impact carbone des activités agricoles développées ;
 - › Mesurer l'évolution de la biodiversité dans les secteurs de projet.

COÛT / BUDGET

Budget EMS uniquement

Investissement prévisionnel : 724 800 € TTC

Des moyens humains dédiés à hauteur de 65 000 € / an.

ÉTAPES – LIVRABLES

I. 15 novembre 2020

- › Dépôt de la candidature commune (Eurométropole, villes de Strasbourg, Bischheim et Schiltigheim) à l'appel à projet « Quartiers fertiles » de l'ANRU

II. 1^{er} semestre 2021

- › Réalisation des études de sol

III. 2^e semestre 2021

- › Recrutement d'un.e chef.fe de projet agriculture urbaine
- › Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt et sélection des porteurs de projet

IV. 1^{er} semestre 2022

- › Approfondissement du modèle économique des porteurs
- › Contractualisation avec les porteurs

V. 2^e semestre 2022

- › Aménagement des terrains
- › Démarrage des premiers projets

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivités :

- › Eurométropole de Strasbourg
- › Ville de Strasbourg
- › Ville de Schiltigheim
- › Ville de Bischheim

Partenaires extérieurs :

- › Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Partenaire financeur), Préfecture, DDT & autres services de l'État ;
- › Banque des territoires ;
- › Acteurs du territoire (emploi et insertion, alimentation, agriculture, accompagnement, recherche).

Démarches et outils :

- › Groupe projet interne (DUT-DPPV, DUT-MVT, DUT-ATPU, DDEA-EES)
- › COPIL transversal
- › Mise en place de groupes de travail territoriaux
- › Animation de l'écosystème

FICHE 4.2.2 LA TRANSFORMATION DES ESPACES EXTÉRIEURS EXISTANTS EN ESPACES ÉCOLOGIQUES : ESPEX

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Transformer la ville existante en ville écologique, résiliente et adaptée aux enjeux climatiques impose de réinventer l'organisation spatiale des espaces extérieurs et de reconsidérer son fonctionnement collectivement.

En effet, les nouveaux usages écologiques attendus par les habitant.e.s et les gestionnaires sont quasiment impossibles à mettre en œuvre si la conception globale de la cité n'est pas repensée pour répondre aux enjeux climatiques définis dans le Plan Climat.

La méthode du projet « ESPACE EXTERIEUR - ESPEX » inverse les principes de conception des aménagements et pose l'usage comme déterminant central de l'aménagement.

Ainsi l'aménagement est la traduction de l'usage défini par les acteurs et non plus l'aménagement comme prescriptif d'un usage imposé aux utilisateur.rice.s.

ESPEX, c'est un laboratoire d'innovation, de transformation et de transmission.

ENJEUX

Transformer 147 Hectares existants, concertation auprès des 25 000 habitant.e.s, 9 600 logements dans le périmètre

OBJECTIFS

- › 25 % de désimperméabilisation des sols existants
- › Suppression des îlots de chaleurs
- › Végétalisation et biodiversité des espaces extérieurs
- › Infiltration des eaux pluviales et déconnexion des toitures
- › Accompagnement aux nouveaux usages

INDICATEURS DE SUIVI

- › Bilan surfaces(m²) espaces imperméables – perméables avant et après projet
- › Bilan nombre d'arbres avant et après projet
- › Bilan nombre containers tri et verre avant et après projet
- › Bilan infiltration : ratio surface imperméable – perméable avant et après projet, m² de toitures déconnectées

COÛT / BUDGET

- › 10,5M€ subvention travaux pour les bailleurs
- › 3 M€ containers enterrés
- › 4M€ travaux d'accompagnement EMS
- › 2 M€ travaux d'accompagnement ville de Strasbourg
- › 10M€ travaux bailleurs

Total : 25M€

ÉTAPES – LIVRABLES

- › 2021 : Wihrel et Guirbaden
- › 2022 : Singrist
- › 2023 : Hohberg, Westhoffen, Rotterdam, Pranard, généraux
- › 2024 : Cité de l'ill

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivités :

- › EMS, Ville de Strasbourg, Ville de Schiltigheim, Ville d'Ostwald, Ville de Bischheim
- › Partenaires extérieurs : OPHEA, Habitation Moderne, Foyer Moderne de Schiltigheim

Moyens techniques et humains :

- › Démarche ESPEX = transformation des usages en aménagement, intégration des politiques publiques durables issus du diagnostic des usages

Outils créés et partagés :

- › Diagnostic des usages- habitant.e.s et gestionnaires privé.e.s et public.que.s – création d'outils d'évaluation < des usages
- › Plan guide des usages durables futurs
- › Guide des infiltrations des eaux de pluie
- › -Guide des nouveaux usages

FICHE 4.3.3 LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET RENFORÇANT LE STOCKAGE CARBONE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

L'Eurométropole et la Ville, avec leurs partenaires Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) et Bio en Grand Est (BGE, ex-OPABA), organisent d'une part la préservation des espaces agricoles à travers les documents d'urbanisme et soutiennent d'autre part le maintien des exploitations agricoles en place lorsque des projets urbains sont mis œuvre. Il s'agit en particulier d'accompagner des projets tels que la conversion à l'agriculture biologique (AB), la diversification des productions, la vente directe, l'installation de jeunes agriculteur.trice.s, ainsi que toutes les améliorations des pratiques agricoles ayant des retombées environnementales positives.

Ces actions visent ainsi à pérenniser l'activité agricole à l'échelle de la métropole, tout en protégeant la biodiversité du territoire et la qualité de la nappe phréatique d'Alsace, dans un contexte de lutte et d'adaptation face au changement climatique.

Les démarches décrites dans cette fiche, relatives principalement à la préservation du foncier et aux pratiques culturales permettant de préserver les ressources naturelles et la qualité des sols, sont complémentaires de celles menées dans le but de dynamiser et diversifier les circuits de distribution alimentaires. Par ailleurs, la Ville de Strasbourg met à disposition des espaces de jardinage pour de l'autoconsommation par les habitant.e.s (environ 170 ha sous forme de jardins individuels, collectifs, vergers...). Elle s'engage également dans une démarche de promotion et soutien des projets d'agriculture hybride prenant place dans les quartiers grâce à et pour le bénéfice de leurs habitant.e.s. L'ensemble de ces éléments contribuent à sensibiliser les habitant.e.s/consommateur.trice.s à l'importance de leurs choix alimentaires.

ENJEUX

Adaptation au changement climatique

OBJECTIFS

- › Objectif de maintien du foncier agricole à la fois sur la ville de Strasbourg (410 ha) et sur l'Eurométropole (env 12 000 ha)
- › Soutien à l'installation de jeunes agriculteur.trice.s (total de 435 exploitations, dont 199 ayant leur siège sur l'EMS)
- › Systématisation de l'inclusion de clauses environnementales dans les baux ruraux sur les terrains appartenant à la ville de Strasbourg et à l'Eurométropole
- › Développement de l'agriculture biologique :
 - › Soutien aux projets de conversion en AB sur l'Eurométropole
 - › plan « ambition bio 2022 » : objectif de 15% de la SAU française en bio en 2022 - objectif trop ambitieux sur l'EMS à court terme, envisageable à horizon 2030
 - › 2030 : 15% de la SAU en agriculture biologique + 15% de SAU en 'agriculture de conservation des sols' ou zéro herbicide ou HVE (haute valeur environnementale)

› Soutien aux pratiques agroécologiques visant à préserver le sol et la qualité de l'eau:

- › Plantation de haies en zones agricoles (500 mètres linéaires chaque année sous forme de chantiers participatifs) – étude de l'extension de la démarche sur terrains privés via des entreprises de travaux horticoles
- › organisation de journées de sensibilisation visant à promouvoir les techniques agroécologiques (non-labour, couverture du sol avec des cultures intermédiaires, introduction de prairies temporaires dans les rotations, semis direct, etc.): tours de plaines, conférences, soutien aux dispositifs expérimentaux
- › mise en œuvre de plans d'actions agricoles sur les zones soumises à érosion et autour des captages d'eau potable

› Sensibilisation des agriculteur.trice.s et mise en œuvre de dispositifs visant à:

- › préserver la qualité de l'air en limitant les émissions d'ammoniac, lesquelles sont principalement dues aux épandages d'engrais azotés
- › limiter les épisodes de coulées d'eau boueuses sur les secteurs agricoles soumis à érosion
- › protéger les ressources en eau potable au niveau des zones de captages (Plobsheim, Lampertheim), via l'établissement de plans d'actions (cf. fiche « l'eau, une ressource à préserver »)

› En cours d'études: systèmes de rémunération de services environnementaux rendus par l'agriculture via un dispositif national porté par l'Agence de l'eau, développement de filières agricoles présentant un faible impact environnemental, amplification des projets de plantation de haies via des entreprises horticoles, généralisation des baux à clauses environnementales sur les terrains agricoles appartenant aux partenaires institutionnels de l'Eurométropole (communes du territoire, fondations, etc.),

› Faire du secteur agricole un contributeur en matière d'atténuation du changement climatique :

- › Étudier le potentiel de stockage du carbone par le secteur agricole
- › Soutenir les pratiques agronomiques permettant d'augmenter les quantités de matière organique dans les sols

INDICATEURS DE SUIVI

- › Superficie des zones d'extensions urbaines reclassées agricoles ou naturelles- PLUi en 2016: reclassement de 850 ha destinés à l'urbanisation en zone agricole A et naturelle N
- › Nombre d'exploitations agricoles du territoire: 199 exploitations et 225 exploitants sur l'EMS en 2017
- › BRCE terrains EMS et VdS- 2015: 12 baux ruraux à clause environnementales (BRCE) sur 90,4 ha / 2019: 22 BRCE sur 131 ha / 2,3% SAU en AB sur l'EMS

- › Agriculture biologique- 2017: 230 ha soit 1,8% de la SAU pour 17 entreprises agricoles en 2017 / 2019: 289 ha soit 2,3% de la SAU pour 19 entreprises
- › Projets de plantations de haies sur les terrains de la collectivité- 2019: 550 mètres linéaires, 1 400 arbustes / 2020: 500 mètres linéaire
- › Nombre de journées et d'agriculteur.trice.s concerné.e.s par des formations collectives et du conseil individuel (bio, techniques culturales simplifiées, conservation des sols, etc.)

€ COÛT / BUDGET

Soutien financier de l'agence de l'eau (AERM) :

- › 60% sur 1 poste (+ 2^{ème} poste sur le volet économique – circuits courts, alimentation durable...)
- › 80% sur certaines actions ponctuelles (appels à projets, acquisition de matériel innovant par les agriculteur.trice.s, etc.)

Soutien financier ADEME selon les actions

Budget annuel Eurométropole de Strasbourg: 50 000 (NB: 100.000€ répartis à moitié sur cette action et à moitié sur les circuits courts)



ÉTAPES – LIVRABLES

- › Refondation du partenariat avec la profession agricole – 2021



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville et Eurométropole

Partenaires extérieurs :

- › Chambre d'agriculture d'Alsace, Bio en Grand Est, Agence de l'eau, DRAAF/DDT, ANRU...

Démarches et outils:

- › Démarche de définition et consolidation du « Projet alimentaire territorial »

FICHE 4.3.4 DÉVELOPPER L'OFFRE DE PRODUCTION ET ENCOURAGER LA DEMANDE POUR UNE ALIMENTATION RESPONSABLE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La ville et l'eurométropole de Strasbourg, en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Alsace et Bio en Grand Est s'attachent à favoriser un équilibre cohérent et viable à long terme dans les relations entre le territoire et son agriculture. Afin de lutter contre le changement climatique par l'adaptation des pratiques culturelles et des modes de distribution, les partenaires accompagnent les agriculteur.trice.s dans la mise en œuvre de projets générateurs d'avantages compétitifs et de juste rémunération. L'enjeu est d'approvisionner le territoire avec une offre de produits locaux de saison et de qualité, accessibles à tou.te.s les citoyen.ne.s, et de faciliter la cohabitation harmonieuse entre agriculteur.trice.s et citoyen.e.s. Les agriculteur.trice.s de l'EMS sont accompagné.e.s dans la mise en œuvre de productions alimentaires de qualité (projets de conversion à l'AB et diversification de cultures, d'amélioration des pratiques agricoles, d'installation de jeunes).

Les habitant.e.s sont sensibilisé.e.s à des habitudes de consommation favorables aux produits locaux, de saison et de qualité (communication et un évènementiel annuel).

Les productions locales (alsaciennes) doivent être accessibles à tou.te.s, quelle que soit leur situation sociale, et sur l'ensemble du territoire. Cela se traduit par un meilleur maillage des points d'accès directs aux produits locaux une optimisation des marchés d'approvisionnement des cantines scolaires, l'organisation des chaînes d'approvisionnement des intermédiaires telles les industries agro-alimentaires, cuisines centrales.

L'approvisionnement local et de qualité est aussi un enjeu pour les acteurs de l'aide alimentaire aux plus démunis et notamment les grands collecteurs de l'aide alimentaire. Dans le cadre de la convention eurométropolitaine d'appui à la lutte contre la pauvreté 2020-2022 signé avec l'État, l'Eurométropole s'est engagée dans une démarche de coordination de l'aide alimentaire sur son territoire, dans un esprit d'innovation afin de répondre aux besoins des personnes, faciliter les distributions, développer la qualité des approvisionnements et la transformation des produits, en lien avec les acteurs agricoles ou de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, la Ville met à disposition des espaces de jardinage favorisant ainsi des activités d'autoproduction pour de l'autoconsommation par les habitant.e.s (environ 170 ha sous forme de jardins individuels, collectifs, vergers...). Elle s'engage également dans une démarche de promotion et soutien des projets d'agriculture hybride prenant place dans les quartiers grâce à et pour le bénéfice de leurs habitant.e.s. L'ensemble de ces éléments contribuent à sensibiliser les habitant.e.s/consommateur.trice.s à l'importance de leurs choix alimentaires.

Parallèlement, la collectivité s'engage sur la question alimentaire via d'autres politiques (gaspillage alimentaire, santé et nutrition, approvisionnement des cantines...) et de ce fait dispose d'un éventail d'actions caractéristiques d'un Projet Alimentaire Territorial tel que défini par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39). Une labellisation, gage d'attractivité pour le territoire, pourra être recherchée (état des lieux des actions et acteurs, feuille de route partagée et gouvernance).

ENJEU

Considérer la suffisance alimentaire de la ville de Strasbourg en prenant appui sur le territoire de production agricole de l'EMS et plus largement d'Alsace

OBJECTIFS

- › Augmenter la part d'approvisionnement local et bio en Restauration Hors Domicile publique. Loi alimentation nov 2018 : au moins 20% de bio dans les cantines et autres établissements sous tutelle publique d'ici 2022
- › Accompagner les projets individuels ou collectifs de vente directe du producteur au consommateur et des projets de transformation
- › Développer les sites de vente directe (176 points de distribution approvisionnés par 230 producteurs)
- › Faciliter l'accès des produits locaux au centre-ville de Strasbourg
- › Développer les réseaux et les capacités d'achats groupés des collecteurs locaux de denrées alimentaires à visée de distribution aux plus démunis
- › Valoriser l'aide alimentaire aux plus démunis dans une logique de parcours et d'insertion, tout en favorisant l'accès pour tou.te.s aux produits locaux, équilibrés et sains
- › Inciter la restauration collective à augmenter sa part d'approvisionnement bio et local
- › Renforcer la place des produits bio et locaux dans l'approvisionnement des cuisines centrales des sociétés de restauration
- › Consolider les outils de transformation et renforcer le lien avec les industries agro-alimentaires pour répondre aux besoins du territoire
- › Structurer l'approche alimentaire et obtenir la labellisation Projet Alimentaire Territorial

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nb de points de vente directe de produits locaux (marchés, distribution de paniers, magasins de producteurs, magasin de vente à la ferme) pour évaluer la progression et cohérence du maillage du territoire
- › Part des produits bio et des produits locaux dans l'approvisionnement des cantines scolaires, des collecteurs locaux de denrées alimentaires, des cuisines centrales et autres structures IAA.
- › Labellisation PAT

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Cartographie des lieux de vente/distribution de produits locaux
- › Cartographie des flux alimentaires
- › Cartographie et état des lieux de l'aide alimentaire sur le territoire

€ COÛT / BUDGET

Subventions de fonctionnement EMS vers les partenaires (CAA, Bio Gd Est, Terre de liens, SAFER)

Subventions de fonctionnement Ville de Strasbourg vers les acteurs de l'aide alimentaire, (Banque alimentaire et ses adhérents, Secours populaire, Restaurants du cœur, Croix-Rouge...)

Subvention État dans le cadre du plan Stratégie pauvreté pour la une mission de coordination et de développement de projet alimentaire à la DSSJ.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Refondation du partenariat avec la profession agricole – 2021
- › Signature des conventions d'objectifs et financement permettant de mobiliser les ressources humaines des partenaires (CAA, BGE, Safer, Terre de liens)
- › PAT

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville et Eurométropole

Partenaires extérieurs :

- › Chambre d'agriculture d'Alsace, Bio en grand est, agence de l'eau, DRAAF/DDT, ...
- › Banque alimentaire et ses adhérents, Secours populaire, Restaurants du cœur, Croix-Rouge...)

Démarches et outils:

- › Démarche de définition et consolidation du « Projet alimentaire territorial »

4.4 UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS TOURNÉE VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

FICHE 4.4.1 AUGMENTER LE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE, ORGANIQUE ET ÉNERGÉTIQUE - PERMETTRE LE TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

En 2019, le taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés de l'Eurométropole de Strasbourg est d'environ 31%. Alors que l'objectif national est fixé à 55 % en 2020 et 65 % pour 2025, il est nécessaire d'engager de nouvelles actions pour contribuer à une bonne performance française malgré toutes les contraintes liées à l'habitat urbain et collectif qui caractérise Strasbourg.

Ainsi, une collecte des déchets alimentaires est actuellement expérimentée dans plusieurs quartiers de la ville, mêlant différents modes de collecte, de façon à en optimiser les performances en fonction de la typologie des habitats présents:

- › En porte à porte pour les zones urbaines ;
- › En pied d'immeuble pour les zones de collectifs sensibles ;
- › En apport volontaire « mobile » pour le secteur de la Grande Ile de Strasbourg ;
- › En apport volontaire pour les zones pavillonnaires ou mixtes ;

La diversité de l'habitat sur la ville de Strasbourg en fait un territoire privilégié pour l'expérimentation de cette nouvelle collecte car elle permet d'y associer l'ensemble des acteurs dans un processus de construction et d'évaluation: élu.e.s, usager.e.s, bailleurs, associations, start-up ...

contrats et d'appels à projets

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2021** : poursuite et suivi des expérimentations
- › **2022** : déploiement sur l'ensemble du territoire de Cronembourg, en coordination avec la tarification incitative
- › **2023-2025** : déploiement sur les quartiers en points d'apport volontaire puis du centre-ville ainsi que sur les quartiers en porte à porte.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › Cible: déchets ménagers et assimilés, en particulier la fraction fermentescible des ordures ménagères résiduelles ;
- › Mise en œuvre après expérimentation, selon typologie d'habitat et en lien avec l'expérimentation d'une tarification incitative ;
- › Plan de communication et de prévention renforcé
- › Moyens techniques et humains: à finaliser en 2021 suite aux expérimentations en cours.

ENJEUX

Permettre le tri à la source des déchets alimentaires à l'ensemble des habitant.e.s: organiser la collecte des déchets alimentaires des ménages et assimilés

OBJECTIFS

- › environ 10 000 tonnes de déchets alimentaires (périmètre EMS) détournés des déchets résiduels et traités par valorisation organique et/ou valorisation en énergie.
- › mise en œuvre de nouvelles filières et soutien aux initiatives locales,

INDICATEURS DE SUIVI

- › Tonnages collectés, % de population desservie

COÛT / BUDGET

- › Budget pris en charge par l'EMS dans le cadre de ses compétences.
- › Soutiens technique et financier de l'ADEME au travers de

FICHE 4.4.2 SOUTIEN AU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Le compostage de proximité encouragé depuis 10 ans sur le territoire métropolitain s'inscrit pleinement dans les objectifs réglementaires européens, nationaux et locaux de réduction des déchets et répond plus largement à l'engagement de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur de la transition écologique et citoyenne.

40 sites de compostage collectif situés sur l'espace public strasbourgeois suscitent un engouement croissant. Certains sites de l'hyper centre, souffrent d'un engorgement auquel les structures qui reposent sur le bénévolat ont du mal à faire face.

L'objectif est de faciliter l'initiative citoyenne en faveur du compostage et d'ancrer les sites collectifs publics comme lieux d'écocitoyenneté.

ENJEUX

Développer le compostage de proximité

OBJECTIFS

- › Soutenir, via le dispositif de subvention et via un accompagnement technique à la mise en place des sites, le compostage individuel et collectif en parallèle du déploiement de la collecte des biodéchets.
- › Compléter l'accompagnement existant par l'offre de formation (guide ou maître composteur)
- › Favoriser l'émergence de nouveaux sites autonomes sur le domaine public (diagnostic territorial)
- › Créer des zones tampons d'import / export de matière pour soutenir les sites existants en difficulté
- › Outiller et soutenir les porteurs de projets (associations/ écoles /entreprises et administrations sous conditions à faire arbitrer)
- › Animer le réseau des associations gestionnaires de sites publics de compostage
- › Développer l'écocitoyenneté à partir des sites de compostage collectif sur domaine public (Appel à projets test en 2021, reconduit pour 2022)
- › Communiquer et animer lors d'événements
- › Implanter des composteurs dans les écoles, dans les jardins partagés)

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de sites publics de compostage collectif
- › Nb de subventions pour les sites privés ou les particuliers
- › Nb de kits distribués
- › Nb de formations réalisées (initiation à la pratique du compostage/guide ou maître composteur)
- › Nb de participant.e.s aux formations
- › Nb d'écoles équipées de composteurs

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Cartographie existante sur www.strasbourgcapousse.eu

COÛT / BUDGET

- › Prévoir un renfort dédié au marché d'accompagnement/ formation.
- › Prévoir un budget dédié à l'acquisition de kits pour actions de sensibilisation/communication. 10 000€/an
- › Recrutement d'un.e technicien.ne (1 ETP) CDD 1 an pour mener en lien avec les services techniques et les directions de territoire, le diagnostic territorial de zones tampon (maturation / matière sèche), et d'identification de nouveaux lieux d'implantations de sites de compostage de proximité.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2021** : lancement du 1^{er} appel à projet écocitoyenneté à destination des associations de compostage collectif, reconduit pour 2022.
- › **2021-2022** : Diagnostic territorial, premiers sites tampon
- › **2022-2026** : Nouveau marché d'accompagnement
- › **2021-2026** : Développement des sites collectifs : bilan annuel

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivités :

- › VDS service Espaces Verts et de Nature, direction de territoire, DEE et EMS Communication et Education à l'environnement, CVD.

Partenaires extérieurs :

- › RESCUP, associations de compostage de proximité, Education Nationale, Ademe.

Démarches et outils:

- › Subventions aux particuliers et aux collectifs
- › Appels à projets écocitoyenneté et Objectif Z
- › Marchés publics
- › Distribution de kits sous conditions

FICHE 4.4.3 TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION POUR LA TARIFICATION INCITATIVE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Cette action vise à responsabiliser les usager.ère.s et à les inciter à changer de comportement: incitation au tri et à réduction des déchets, développement du compostage, du réemploi et consommation plus responsable.

Actuellement, l'Eurométropole de Strasbourg finance son service principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le montant varie en fonction de la valeur locative du logement, et donc sans lien avec la production de déchets de l'usager.ère. La mise en place d'une taxe incitative (TI), c'est-à-dire d'un mode de financement lié au service rendu pour les usager.ère.s est envisagée afin d'inciter tou.te.s les usager.ère.s à modifier leurs comportements. La TI renforcera les actions de prévention et le succès du déploiement de nouvelles collectes sélectives, incitant tou.te.s les usager.ère.s à réduire et à mieux trier leurs déchets. Ainsi, la collectivité pourra contribuer à atteindre les objectifs européens et nationaux ambitieux. La LTEPCV fixe pour objectif que 15 millions d'habitant.e.s soient couvert.e.s par la TI en 2020 en France et 25 millions en 2025. En 2018, elle couvre environ 5 millions d'habitant.e.s. L'Eurométropole de Strasbourg a fait le choix d'une TEOM incitative (TEOMi) calculée selon le volume du bac d'ordures ménagères résiduelles.

Ce nouveau mode de financement des déchets devrait se déployer progressivement à partir de 2022 selon un calendrier restant à valider. Il est prévu de démarrer en 2022 par un territoire pilote qui pourrait être constitué par les communes de Holtzheim, Eckbolsheim, Niederhausbergen et le quartier strasbourgeois de Cronembourg.

Malgré la complexité technique pour les services fiscaux d'intégrer un quartier plutôt qu'une commune entière, il était essentiel pour la réussite du projet et pour la représentativité du territoire pilote d'intégrer Cronembourg qui était déjà volontaire sur le déploiement des biodéchets. Tous les foyers seront concernés même si l'enquête sera différenciée entre les secteurs pavillonnaires et collectifs. Le quartier représentera plus de 80% des grands et moyens collectifs du territoire pilote, cela s'avère ambitieux puisque la tarification incitative ne s'est pas développée sur cette typologie de territoire en France. La réussite du projet sur Cronembourg en fera donc la vitrine pour son déploiement sur des territoires similaires de la ville de Strasbourg, de l'EMS voire de France.

ENJEU

Créer plus de lien entre la production de déchets, le tri effectué par l'usager.ère et le prix payé par une incitation financière à un changement de comportement pour réduire les déchets résiduels

OBJECTIFS

- › Réduction des tonnages globaux de déchets + augmentation des tonnages triés et valorisés
- › Sensibiliser les usager.ère.s
- › Limiter les dérives

INDICATEURS DE SUIVI

- › Suivi des tonnages collectés,
- › Suivi des actions pour réduire la facture
- › Suivi des refus de tri et des dépôts sauvages

COÛT / BUDGET

Territoire pilote: 1.9 millions d'euros

Financement par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de ses compétences.

L'ADEME finance 10 € par habitant.e + 2€ par habitant.e car le déploiement des biodéchets est prévu concomitamment

Autres financements européens à obtenir

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Lancement au 1^{er} semestre 2021** des marchés d'AMO, du marchés bacs (nouveaux volumes) et du marché d'enquête.
- › **1^{er} semestre 2021** : Communication auprès des élu.e.s, des bailleurs et des services avec délibération le 25/06/2021 sur le périmètre du territoire pilote
- › **2^{ème} semestre 2021** début de la communication auprès des ménages et non-ménages
- › **2022** enquête sur le territoire pilote pour une réception d'une taxe foncière avec TEOMi en 2024
- › **2023 – 2027** déploiement de la TEOMi sur les autres territoires avec des secteurs restant à définir. En 2027 tou.te.s les redevables reçoivent une TEOMi

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › Tout.e.s les usager.ère.s du service public de gestion des déchets (ménages et non-ménages)

Moyens :

- › Pilotage Eurométropole (DESPU/DFP) avec une assistance pour la mise en œuvre (bureau d'études) et une transversalité avec d'autres Services (propreté urbaine, urbanisme, ...)

Partenaires :

- › DRFIP, Recette des Finances, bailleurs sociaux et gestionnaires, CCI, CMA, ...
- › Promotion du dispositif via le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg et « objectifz.strasbourg.eu », des plateformes de concertation et d'information, un plan de communication spécifique, enquête et sensibilisation de proximité ...

FICHE 4.4.4 FAVORISER LE REEMPLOI ET LA RÉUTILISATION AUPRÈS DES HABITANT.E.S

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Cette action en place depuis plusieurs décennies est déjà très développée sur la Ville de Strasbourg. En effet, celle-ci accueille sur son territoire des pionniers historiques du réemploi comme Emmaüs Strasbourg à la Montagne Verte, ENVIE rue Herrade (filiale de réemploi des Équipements Électriques et Électroniques créée en France à Strasbourg). D'autres acteurs sont présents depuis longtemps: la Banque Alimentaire, le Secours Populaire, Horizon Amitié, enrichis plus récemment par la Banque de l'Objet, Libre Objet, Zig et Zag, Les Répar'acteurs, Envie autonomie et une nouvelle antenne du Secours Populaire au Neuhof.

Le réemploi est en cours d'amplification et d'élargissement à l'ensemble des acteurs et partenaires au travers des actions menées par l'Eurométropole de Strasbourg et notamment par la mise en place d'un Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) pour les Textiles Linge et Chaussures (TLC) puis pour les Recycleries solidaires. Il s'agit d'augmenter significativement le réemploi chez les particuliers, dans les administrations, associations, SEM et entreprises ainsi que les points de vente en seconde main et notamment sur la Ville de Strasbourg.

En parallèle, un fort encouragement doit être lancé auprès des donateur.trice.s et de tou.te.s les acheteur.euse.s afin qu'ils.elles acquièrent des biens provenant du réemploi.

ENJEUX

Renforcement du cadre juridique des dispositifs de réemploi avec le développement des SIEG avec des Conventions de mandat pour l'aide au fonctionnement et à l'investissement.

Créer plus d'emplois grâce au réemploi.

OBJECTIFS

- › Mise en œuvre de nouvelles filières et soutien aux initiatives locales,
- › Sensibilisation aux bonnes pratiques à l'adresse des usager.ère.s, des administrations, SEM, associations et des acteurs économiques...
- › Limitation des émissions de GES: lors de la fabrication, du transport et lors de l'élimination en tant que déchets.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Tonnages collectés,
- › % réemploi,
- › Emplois liés au réemploi.

COÛT / BUDGET

Autofinancement dons/vente/matériaux..., soutien technique et financier de l'ADEME, Eco-organismes et autres financeurs, et mise en place par l'Eurométropole de Strasbourg, d'une compensation que permet le SIEG.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Lancement en 2021**, par l'Eurométropole de Strasbourg d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en place du SIEG Recycleries solidaires et le renouvellement du SIEG TLC.
- › **Entre 2022 et 2026**, création de nouveaux sites de recycleries solidaires et points de vente en seconde main et notamment sur la Ville de Strasbourg.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › tout.e.s les usager.ère.s du service public de gestion des déchets (ménages et non-ménages)

Moyens :

- › pilotage Eurométropole (DESPU/DFP) avec une assistance pour la mise en œuvre (bureau d'études) et une transversalité avec d'autres Services (propreté urbaine, urbanisme, ...)

Partenaires :

- › DRFIP, Recette des Finances, bailleurs sociaux et gestionnaires, CCI, CMA, ...
- › Promotion du dispositif via le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg et « objectifz.strasbourg.eu », des plateformes de concertation et d'information, un plan de communication spécifique, enquête et sensibilisation de proximité ...

PLAN d'actions CLIMat STRASBOURG



AXE 2 : STRASBOURG, VILLE RÉSILIENTE, QUI PLACE LA NATURE AU CŒUR DE SA POLITIQUE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF 5

Préparer et engager
la ville résiliente

P - 74

OBJECTIF 6

Promotion de la santé et
transformation écologique du territoire

P - 86

OBJECTIF 7

La nature, la biodiversité, un capital à
protéger et à enrichir

P - 104

OBJECTIF 8

Le plan canopée pour une ville plus
verte, plus fraîche, plus respirable

P - 115

OBJECTIF 9

Des aménagements en faveur de plus
de nature et de bien-être

P - 120

OBJECTIF 5 PRÉPARER ET ENGAGER LA VILLE RÉSILIENTE

5.1 ACCOMPAGNER, ANALYSER POUR APPORTER LES RÉPONSES À LA SURCHAUFFE URBAINE

FICHE 5.1.1 STRASBOURG RENFORCE LE SUIVI DES PERSONNES FRAGILES EN PÉRIODE DE CRISE — PLAN CANICULE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Prévu par la loi 2004-626 du 30 juin 2004, le dispositif de veille et d'alerte est institué dans chaque département au profit des personnes âgées et celles en situation d'handicap en cas de risques météorologiques exceptionnels en période estivale. Il prend en compte la situation des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement ou de leur situation de précarité.

Obligation pour les communes de mettre en place un registre nominatif recensant les publics cibles qui ont demandé à y être inscrits.

Le public concerné: les personnes pouvant être inscrites sur le registre selon le décret 2004-926 du 1^{er} septembre 2004 :

- › Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile.
- › Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile.
- › Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Le Plan a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule et de définir les actions à mettre en œuvre au niveau local pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci ; il s'agit d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion en portant une attention particulière aux populations concernées.

ENJEUX

Le plan canicule de la Ville de Strasbourg, piloté pour, le versant personnes âgées et handicapées par le service santé et autonomie, s'articule autour des axes suivants :

- › Réaliser la mise à jour annuelle du plan canicule,
- › Organiser la période de veille canicule entre le 1^{er} juin et le 15 septembre
- › Repérer les personnes isolées et leur apporter une réponse
- › Suivre en, lien avec la préfecture et les services interne de la collectivité, les indicateurs de déclenchement du plan canicule
- › Informe les habitant.e.s

En 2021, près de 900 personnes sont recensées sur le registre, réparties sur l'ensemble de la ville.

OBJECTIFS

- › Les objectifs du dispositif sont de permettre à la collectivité d'être réactive en cas de déclenchement d'une situation de crise canicule. Ainsi les objectifs opérationnels sont les suivants :
- › Mettre à jour annuellement le référentiel canicule
- › Mettre à jour annuellement le registre nominatif canicule à partir du mois de février
- › Recenser les lieux rafraichis internes à la collectivité (musées, médiathèques...) et externes (EHPAD, pharmacies, hôtels, lieux de cultes...) et réaliser une carte recensant les sites climatisés et les points d'eau temporaires
- › Organiser des visites à domicile des personnes isolées et/ou des appels téléphoniques réguliers
- › Repérer les personnes isolées
- › Communiquer de façon préventive sur le dispositif
- › Mobiliser les services en interne
- › Mobiliser des réseaux: réseaux seniors, associations, ATP...
- › Piloter une équipe de veille canicule du 1^{er} juin au 15 septembre composée de 6 personnes, afin de pouvoir répondre à une alerte
- › Piloter le dispositif en cas de déclenchement d'une canicule (appels téléphoniques, visite en cas de doute sur la situation d'une personne, gestion des personnes injoignables...)

INDICATEURS DE SUIVI

- › Registre mise à jour début juin
- › Avoir des nouvelles de l'ensemble des personnes inscrites sur le registre lors d'un déclenchement d'une crise canicule
- › Évaluation et bilan du dispositif fin septembre

COÛT / BUDGET

Un budget de fonctionnement Ville :

- › Communication: 4 000€
- › Consommable: 300€
- › Frais de personnel



ÉTAPES – LIVRABLES

- › Action reconduite annuellement avec constitution d'une équipe canicule composée de 6 personnes en juin.
- › Recrutement de personnes en transition professionnelle dès février et recrutement d'un CDD de 6 mois



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › 1 Pilote et 1 co-pilote du dispositif, service santé et autonomie
- › 4-5 personnes en transition professionnelle recrutées entre février et juin
- › Un CDD de 6 mois
- › Toutes les directions et tous les services de la collectivité peuvent être amenés à intervenir sur le dispositif pour passer des appels téléphoniques

Partenaires extérieurs :

- › EHPAD
- › Pharmacie, hôtels, lieux de cultes, commerces....
- › Associations intervenant dans le domaine de la lutte contre l'isolement

Démarches et outils :

- › Réunion d'une cellule de crise en cas de besoin

FICHE 5.1.2 DES ESPACES DE FRAÎCHEUR MIEUX IDENTIFIÉS ET ATTRACTIFS : LE PLAN FRAÎCHEUR

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Cette action en place depuis plusieurs décennies est déjà très développée sur la Ville de Strasbourg. En effet, celle-ci accueille sur son territoire des pionniers historiques du réemploi comme Emmaüs Strasbourg à la Montagne Verte, ENVIE rue Herrade (filiale de réemploi des Équipements Électriques et Électroniques créée en France à Strasbourg). D'autres acteurs sont présents depuis longtemps: la Banque Alimentaire, le Secours Populaire, Horizon Amitié, enrichis plus récemment par la Banque de l'Objet, Libre Objet, Zig et Zag, Les Répar'acteurs, Envie autonomie et une nouvelle antenne du Secours Populaire au Neuhof.

Le réemploi est en cours d'amplification et d'élargissement à l'ensemble des acteurs et partenaires au travers des actions menées par l'Eurométropole de Strasbourg et notamment par la mise en place d'un Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) pour les Textiles Linge et Chaussures (TLC) puis pour les Recycleries solidaires. Il s'agit d'augmenter significativement le réemploi chez les particuliers, dans les administrations, associations, SEM et entreprises ainsi que les points de vente en seconde main et notamment sur la Ville de Strasbourg.

En parallèle, un fort encouragement doit être lancé auprès des donateur.trice.s et de tou.te.s les acheteur.euse.s afin qu'ils.elles acquièrent des biens provenant du réemploi.

ENJEU

Adaptation aux aléas climatiques – canicule, vagues de chaleur

OBJECTIFS

- › Recenser les espaces / parcours de fraîcheur publics accessibles (sous forme de cartographies et cartes interactives)
- › Enrichir continuellement une base de données de ces espaces grâce aux contributions des habitant.e.s
- › Favoriser l'attractivité des îlots de fraîcheur: animation des sites « classiques », activation de parcs et espaces publics, communication / appropriation
- › Proposer de nouveaux espaces de fraîcheur: dispositifs temporaires, nouvelles plantations, initiatives citoyennes
- › Déployer une communication visant à faire connaître le plan fraîcheur, prévenir les problématiques de santé induites par les coups de chaleur, responsabiliser les habitant.e.s.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre d'îlots de fraîcheur recensés
- › Contributions effectives des habitant.e.s
- › Renforcement ou création d'îlots de fraîcheur
- › Activation des espaces
- › Campagne de communication réalisée

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Identification des îlots de fraîcheur via publication des cartes
- › Mise en service d'une carte interactive
- › Base de données avec la contribution des habitant.e.s (voir exemple de carte – secteur Cronembourg – Hautepierre – Poteries – Forges)

€ COÛT / BUDGET

- › Aspects communication / cartes
- › Mobilisation interne / transverse (en lien avec Géomatique, Patrimoine Sportif, ...) pour finalisation des cartes ; ressource interne pour lancer une application mobile (développements complémentaires à mesurer et à budgéter autour de 15-20 000 €)
- › Aspects attractivité des sites existants
- › Pris en compte dans le budget des équipements
- › Aspects activation de nouveaux espaces
- › À définir en fonction des sites, des dispositifs (exemple piscines mobiles budget prévisionnel : 250 000 € en première approche)
- › Consolidation de la « trame fraîcheur »
- › Un budget d'investissement « Aménagement des baignades naturelles et en milieu urbain, création d'îlots de fraîcheur » a été sollicité à hauteur de 8 millions d'euros

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Printemps / été 2020** : engagement de la démarche (mobilisation des partenaires, élaboration de premières cartes fraîcheur, ...)
- › **Printemps 2021** : consolidation des cartes ; préparation de leur publication ; consultation des habitant.e.s lors des forums de territoire, identification de nouveaux îlots de fraîcheur ou renforcés + programmation d'interventions
- › **Été 2021** : déploiement communication
- › **2021 / 2022** : Déploiement sur un périmètre élargi (EMS), en lien avec la mise en œuvre du plan baignade

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Partenaires internes :

- › Dir Sports : Vie Sportive, Patrimoine Sportif, MISTRAL, AGR
- › Dir. Enfance et Education
- › Communication / Cellule Multimédia
- › Direction de la Culture
- › Mission Plan Climat
- › DUT- Directions de Territoire
- › Service des Espaces Verts et de Nature
- › DESPU – Direction Administrative
- › Géomatique
- › Direction Solidarités Santé Jeunesse

Partenaires externes :

- › Communes de l'EMS
- › Habitant.e.s / Forces vives

FICHE 5.1.3 ANALYSE, CARTOGRAPHIE DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAIN : MODÉLISER ET FOURNIR DES PRESCRIPTIONS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La collectivité met actuellement en œuvre une politique d'adaptation de son territoire au changement climatique global au travers de diverses actions spécifiques. Parmi elles, la collaboration avec le monde de la recherche vise à améliorer nos connaissances sur le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) et dont les conséquences sanitaires seront amenées à s'alourdir dans les prochaines décennies. Ce partenariat se manifeste notamment à travers le démarrage le 1^{er} septembre 2018 d'un contrat CIFRE (thèse) : les travaux engagés ont pour but d'analyser l'ICU sous chacun de ses aspects en étudiant les mécanismes à l'origine de son apparition, ainsi que les facteurs conduisant à son exacerbation ou, au contraire, à son atténuation. L'étude repose aussi bien sur des moyens numériques (outils statistiques et de modélisation climatique) que de terrain (campagne de mesures sur des zones à enjeux) et débouchera à terme sur des prescriptions opérationnelles prenant en compte la volonté d'atténuation de l'ICU, intégrables dans les différents documents d'urbanisme concernés (PLU, OAP...).

ENJEU

Développement et renforcement des connaissances scientifiques pour l'aide à l'adaptation du territoire aux conséquences de la surchauffe urbaine, et à l'atténuation de l'ICU.

OBJECTIFS

- › Obtenir une analyse détaillée de la variabilité temporelle et de la distribution spatiale de l'ICU sur le territoire.
- › Modéliser les ambiances climatiques de zones à enjeux selon plusieurs scénarios opérationnels d'aménagement : sites pilote Starlette, Malraux, ...
- › Établir des prescriptions claires et précises à destination des urbanistes et aménageurs intégrant de potentielles stratégies d'atténuation du phénomène.
- › Orientation et conseil aux politiques de la collectivité dont le Plan canopée et la déminéralisation.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Points d'étape de la thèse CIFRE (réalisés tous les 4 à 6 mois)
- › Nombre d'articles scientifiques et de papiers de conférence publiés sur les travaux menés
- › Comités de suivi

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Cartographie de l'ICU de la Ville de Strasbourg et de l'ensemble du territoire eurométropolitain.
- › Cartographie des résultats des différentes modélisations climatiques.

COÛT / BUDGET

Participation financière à un partenariat ANRT-EMS-Icube dans le cadre d'un contrat de thèse CIFRE.

Location vélo électrique pour réalisation de mesures suivant des transects à Strasbourg : 1 000 €

Communication sur les résultats des modélisations et les prescriptions : 5 000 €

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Rapport manuscrit de la thèse CIFRE - En cours (date de soutenance prévue : septembre 2022).
- › Articles scientifiques et papiers de conférence mettant en avant les travaux de la thèse CIFRE – Finalisé (un papier de conférence et un article scientifique déjà publiés) - En cours (autres publications à venir en cours de rédaction).

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › DUT/ATPU/Ecoter), SEVN.

Partenaires ext :

- › laboratoire Icube, Université de Strasbourg, Météo-France.

Démarches et outils:

- › Réalisation de mesures climatiques estivales entre juin et juillet 2021 via des appareillages issus de l'Université de Strasbourg et du laboratoire Icube

5.2 LES LEVIERS D'UN URBANISME RÉSILIENT

FICHE 5.2.1 LES DOCUMENTS D'URBANISME, DES LEVIERS POUR UNE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS CAE ET LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DE SOLS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les dernières évolutions législatives ne permettent pas d'ambiguïté quant à l'ambition qu'elles prônent en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte, les collectivités doivent mettre en œuvre les actions nécessaires à la traduction de ces objectifs dans leurs politiques publiques. L'Eurométropole de Strasbourg s'est, dès 2009, avec l'élaboration de son premier Plan Climat Territorial, attachée à intégrer ces thématiques dans ses réflexions.

Constituant un réel levier de mise en œuvre de ses politiques publiques, le plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal de l'Eurométropole de Strasbourg comprend, depuis son approbation en 2016, un volet Air-Climat-Énergie.

Élaboré à l'échelle de la métropole, le PLU pourra se faire le relai des actions menées à l'échelle de la Ville de Strasbourg en matière d'urbanisme. Dans le respect des orientations générales, il pourra être adapté pour faciliter la mise en œuvre des actions portées par la Ville et son Plan Climat.

Les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux au sens large se déclinent à travers toutes les pièces du document d'urbanisme qui trouvent un ancrage territorial sur toutes les communes de l'Eurométropole de Strasbourg, dont la ville de Strasbourg.

Ainsi, la mise en œuvre du principe de limitation de la consommation foncière qui constitue un des fondements du PLUi, conformément au cadre législatif et réglementaire national, a permis de reclasser plus de 800 ha de zones d'urbanisation future en zone agricole ou naturelle, par rapport aux POS et PLU communaux. Ce sont donc 2 809,60 ha de zones agricoles et naturelles qui ont été sanctuarisées dans le PLUi, pour le territoire de Strasbourg, soit environ 36% du territoire communal.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont, avec les règlements écrit et graphique, des pièces du PLU opposables aux autorisations d'urbanisme. Elles déterminent des principes d'aménagement sur des secteurs et des quartiers à enjeux. Les OAP sectorielles situées dans la zone de vigilance du Plan de Protection de l'Atmosphère de Strasbourg peuvent inclure des prescriptions particulières, pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air ou pour le développement des énergies renouvelables.

Le règlement constitue, avec les OAP, une pièce du PLU opposable aux autorisations d'urbanisme. Le règlement écrit fixe les règles et les conditions d'urbanisation pour chaque zone définie sur le plan graphique.

Le règlement graphique du PLU utilise plusieurs typologies de trames plantées en vue d'assurer le développement, la mise en valeur ou la préservation d'espaces végétalisés repérés à différents titres :

- › les espaces contribuant aux continuités écologiques (ECCE) : les 1 219,50 ha d'ECCE s'appliquant sur la ville de Strasbourg, constituent le principal outil du règlement graphique pour pérenniser et développer la Trame verte et bleue de l'agglomération telle qu'identifiée dans l'OAP « Trame verte et bleue ».
- › les espaces plantés à conserver ou à créer : ils sont au nombre de 204,16 ha pour la ville de Strasbourg, et participent à l'amélioration du cadre de vie urbain, et constituent des espaces relais pour les éléments de la trame verte et bleue (corridors écologiques).
- › les jardins de devant, alignements d'arbres et arbres ou groupes d'arbres à conserver ou à créer.

L'Eurométropole porte un certain nombre d'opérations sur le territoire, assurant une gestion optimisée de la ressource foncière. Au travers du PLU et de ses outils d'évaluation, le suivi de la consommation et des disponibilités foncières est assurée. Mise en place d'une politique foncière active avec un budget de 4,3 M€/an pour les réserves foncières, opportunités d'acquisition, préemptions et aide aux communes pour le logement social. La reconquête des friches est également au cœur du dispositif. À cette fin les services de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg se veulent facilitateurs mais veillent également à la parfaite prise en compte des enjeux sanitaires liés à la présence de sites et sols pollués, qu'il s'agisse de cessions d'activités à venir ou de friches plus anciennes. Pour ce faire, la collectivité a mis en place une méthode de recensement et de suivi des sites et sols pollués qui va plus loin que les obligations réglementaires nationales notamment lorsqu'il s'agit d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). De plus, les collectivités veillent à la qualité des projets souvent situés au cœur du tissu urbain.

La modification n°3 du PLU, en cours, a pour objectif de renforcer le dispositif existant et disposer ainsi d'un levier d'action plus important en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

ENJEUX

- › Application territoriale du Plan Climat sur le territoire de la ville de Strasbourg.
- › Renforcement du dispositif Air-Climat-Énergie du PLUi via la modification n°3 du document dont la procédure est en cours- validation T2 2021.
- › Application territoriale du PLUi modifié sur le territoire de la ville de Strasbourg.

OBJECTIFS

- › **Impact Air** : Réduire les émissions de pollution, réduire l'exposition des populations à la pollution de l'air, favoriser la santé des habitant.e.s, le bien-être et la qualité de vie (non chiffré). Meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et de bioclimatique dans la conception de projets, limitation de l'exposition des personnes vulnérables dans les secteurs les plus sensibles en terme de qualité de l'air, développement du mix énergétique et contribution à la transition énergétique.
- › **Impacts Climat & Énergie** : Prendre en compte ces thématiques dès la conception des bâtiments et leur donner une place centrale au sein du projet. Développer les espaces de nature en ville. Développer les énergies renouvelables.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Indicateurs existants au PLU
- › Indicateurs de suivi de la construction sur le territoire

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Zonage du PLUi (planches spécifiques à la ville de Strasbourg).

COÛT / BUDGET

Pas de budget spécifique (évolution du cadre réglementaire)

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Fin 2019** : Élaboration et finalisation des propositions pour la modification n°3 du PLUi.
- › **2020 – 2021** : Procédure de la modification n°3 du PLUi.
- › **Mi 2021** : Approbation de la procédure de modification n°3 et applicabilité du dispositif renforcé Air-Climat-Énergie.
- › **Jusqu'à 2030** : Application et évolutions du PLUi.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › pilotage Eurométropole de Strasbourg en lien avec la ville de Strasbourg notamment, et l'ADEUS.

Partenaires extérieurs :

- › Travail sur l'application du volet Air-Climat-Énergie du PLUi, issu de la modification n°3, via le PACTE, la Police du bâtiment, les agent.e.s des communes, les acteurs locaux de la construction et de l'habitat (aménageurs, architectes, promoteurs, bailleurs, bureaux d'études, etc.), les structures relais conseils
- › Concertation auprès de la population dans le cadre de l'enquête publique de la modification n°3 du PLUi.

Démarches et outils:

Le travail mené pour l'approbation en décembre 2019 du Plan Climat 2030 a conduit à la volonté des collectivités de renforcer le volet Air-Climat-Énergie du PLU. Ainsi, dans le cadre de la modification n°3 du document d'urbanisme, les axes de travail sont les suivants :

- › la limitation ou l'interdiction possible de nouvelles constructions (logement ou établissement sensible) aux abords directs des zones où l'air est le plus pollué ;
- › le développement des espaces végétalisés en lien avec la « Trame verte et bleue » ;
- › la prise en compte des changements climatiques dans la conception des bâtiments, en prenant en compte la notion de confort d'été ;
- › la possibilité de renforcer les performances énergétiques dans le neuf pour le logement et le tertiaire afin de préparer la nouvelle réglementation environnementale (RE 2020) ;
- › le développement des réseaux de chaleur et le niveau de raccordement envisagé (encourager, inciter au raccordement futur, imposer...) pour les nouveaux dossiers en neuf et en réhabilitation ;
- › le développement de la production d'énergie renouvelable: par exemple en proposant un coefficient de production solaire ;
- › l'implantation de bornes de recharge électrique sur les places de stationnement.

FICHE 5.2.2 LES GRANDS PROJETS URBAINS SUR STRASBOURG ET LES PRINCIPES ASSOCIÉS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La Ville de Strasbourg s'est engagée dans une politique de transformation de son territoire dans le but de répondre aux besoins de ses habitant.e.s en matière de cadre de vie, de logements, d'activité, de services et d'équipements. Les projets urbains, quelle que soit leur échelle, sont l'occasion de transformer les territoires pour s'adapter au changement climatique, de réduire l'empreinte environnementale et notamment carbone en incluant les habitant.e.s et d'associer les acteurs aux processus d'élaboration.

ENJEUX

- › L'empreinte carbone du développement urbain
- › La santé des habitant.e.s
- › L'adaptation au changement climatique et notamment le confort d'été
- › La préservation et la valorisation des patrimoines (écologiques, paysagers, urbains, architectural)
- › L'implication des habitant.e.s
- › L'attractivité du territoire

OBJECTIFS

- › Des logements de qualité répondant à la diversité de situation de vie
- › Des espaces publics confortables et sécurisés pour tous
- › Des lieux d'activités accompagnant ou répondant aux initiatives et acteurs de la transition écologique et de l'inclusion sociale
- › La constitution d'une trame verte offrant des opportunités de sports, et de loisirs proches des lieux de vie
- › Inverser la hiérarchie des modes de déplacements et favoriser la ville marchable

INDICATEURS DE SUIVI

- › Changement climatique : réduction GES, sobriété énergétique, EnR, matériaux bio-sourcés, économie circulaire, confort d'été
- › Santé et environnement : qualité et cadre de vie, préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, optimisation du foncier
- › Cohésion sociale et solidarité : mobilité, logement social, équipements et espaces publics, concertation, changement de pratiques des usager.ère.s (via le recours aux AMU assistant à maîtrise d'usage)

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › base de données et atlas thématique des projets urbains
- › mise en place d'indicateurs de suivi en 2021

COÛT / BUDGET

Pas de budget Ville spécifique pour cette démarche de coordination

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Constitution d'un référentiel / grille d'évaluation environnementale des projets – fin 2021
- › Identifications des expérimentations et projets « pilotes » – fin 2021

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg

Partenaires extérieurs

- › Aménageurs
- › Promoteurs, bailleurs sociaux
- › Bureaux d'études, concepteurs (architectes, urbanistes...)
- › Fédérations professionnelles
- › AMU : assistant à maîtrise d'usage
- › Entreprises de l'aménagement et de la construction

Démarches et outils :

- › Le PACTE : animation et mobilisation des acteurs de l'urbanisme
- › Documents de cadrage : Plan Climat Ville, PLU
- › Outils opérationnels d'aménagement : ZAC, consultation promoteurs et bailleurs sociaux avec cahiers des charges
- › Instances d'échanges avec les fédérations professionnelles (AREAL, FPI, FFB, BTP...)
- › Projets démonstrateurs et expérimentaux
- › Outils d'évaluations

FICHE 5.2.3 UNE DÉMARCHE AVANT-PROJET DES DEMANDES D'URBANISME

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Mettre en place une démarche d'avant-projet pour assurer l'égalité de traitement des avant-projets urbains et immobiliers et garantir l'application des politiques publiques de l'Eurométropole de Strasbourg.

ENJEU

Mettre en place une démarche garantissant une qualité urbaine des projets, conforme aux réglementations et en adéquation avec les orientations politiques

OBJECTIFS

- › Envoi d'un courrier aux professionnel.le.s pour informer et sensibiliser sur la démarche à suivre pour l'obtention d'une autorisation d'urbanisme. Mobiliser le réseau du Pacte
- › Organisation du fonctionnement interne des services
- › Réunion préconisation
- › Organisation des informations et validations politiques

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre d'avant-projet instruits
- › Nombre de fiches navette établies

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Mettre en place une base de données et la possibilité d'inscription sur une cartographie de tous les avant-projets, directement par la porte d'entrée

COÛT / BUDGET

Demande la création d'un poste « urbaniste conseil » au service de la Police du bâtiment

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Validation de la démarche « Avant-projet » (février 2021)
- › Rédaction et envoi d'un courrier à l'attention de tou.te.s les professionnel.le.s (architectes, bailleurs, promoteurs, ...) instaurant la démarche avant-projet
- › Organisation des réunions techniques de préconisation
- › Mise en œuvre des 3 étapes de la démarche :
- › Intention – esquisse
- › Avant-projet
- › Instruction permis

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Strasbourg (dans un premier temps)

Partenaires extérieurs

- › Architecte des Bâtiments de France

Démarches et outils:

- › Outils:
 - › Flyers communication
 - › Fiche navette
 - › BBD cartographique
- › Logiciel droits de cité + guichet numérique aussi pour les avant-projets
- › Mobilisation du Réseau du Pacte
- › Gouvernance :
 - › Réunions techniques de préconisation
 - › Conférence PB
 - › Conférence Urbanisme

FICHE 5.2.4 STRATÉGIE PATRIMONIALE - CLAUSES DANS LES TRANSACTIONS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

En vue de la réalisation de nouvelles constructions, la cession foncière des biens de la collectivité peut être encadrée par des clauses dans les actes transactionnels permettant d'assurer le respect des enjeux et objectifs climatiques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

ENJEUX

- › La transition écologique notamment énergétique
- › L'utilisation du bois dans la construction.

OBJECTIFS

- › Assurer le respect du PLUi en soumettant la programmation au PLUi au jour de la conclusion de l'acte (et éviter la cristallisation des règles d'urbanisme par l'obtention d'un CU).
- › Privilégier la construction et la rénovation par le prisme de la filière bois.
- › Assurer un certain niveau de performance énergétique des nouvelles opérations.

INDICATEURS DE SUIVI

Tableau de suivi à créer permettant de vérifier les critères respectés pour chaque acte de cession de fonciers nus.

€ COÛT / BUDGET

A priori nul.

Restera à déterminer le niveau de préconisations et d'encadrement transactionnel permettant au futur acquéreur de ne pas solliciter un abattement sur le prix de cession.

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2021** : Analyse et préparation des différentes clauses à proposer dans les actes.
- › **2022/2026** : Mise en œuvre dans les différents :
 - › Cahiers des charges de cession,
 - › Délibérations,
 - › Actes.

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Services de la DUT: PFI, VET, ATPU, service juridique.

Partenaires extérieurs :

- › promoteurs, bailleurs.

Démarches et outils:

- › Évaluation à mener en 2021 en vue de la création d'une trame de clausier.

5.3 UN ACCÈS RENFORCÉ ET ÉQUITABLE AUX ESPACES VERTS

FICHE 5.3.1 PERMETTRE À TOUS LES CITOYEN.NE.S D'ACCÉDER À UN ESPACE VERT ET/OU DE FRAÎCHEUR À MOINS DE 300 MÈTRES DE LEUR DOMICILE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Cette action vise à renforcer le confort urbain des habitant.e.s de Strasbourg à échelle fine en renforçant la lutte contre les îlots de chaleur urbain. Elle s'inscrit en lien direct avec les actions de l'objectif 8 (relative au déploiement du Plan Canopée) et l'action 9.1 concernant le développement d'une stratégie de déminéralisation et végétalisation du territoire strasbourgeois.

En particulier, Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « plan canopée », adopté par délibération du Conseil municipal le lundi 31 août 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine déperissant, pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles. Les nouvelles plantations du plan Canopée, comme les espaces publics végétalisés et déminéralisés sont sélectionnés aux moyens de critères de priorisation prenant en compte directement le niveau d'îlot de chaleur urbain, l'indice de Canopée actuel, et la distance aux îlots de fraîcheur les plus proches, afin de garantir une répartition équitable des espaces végétalisés.

ENJEU

Limiter la vulnérabilité des habitant.e.s face à l'îlot de chaleur urbain

OBJECTIFS

- › Développer de nouveaux espaces verts et de fraîcheur notamment pour :
 - › Lutter contre l'inconfort thermique,
 - › Réduire l'anxiété pouvant être engendrée par l'environnement urbain,
 - › Encourager les activités physiques.
- › Déminéralisation de l'espace public et privé dans le cadre des projets d'aménagement.
- › Développement du patrimoine arboré

INDICATEURS DE SUIVI

- › Proportion d'arbres plantés dans les secteurs identifiés comme peu pourvus en espaces verts et de fraîcheur.
- › Nombre de m² d'espaces publics de la collectivité déminéralisés

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Cartographie représentant les espaces dépourvus en espaces verts – une cartographie a été réalisée par le services de la géomatique dans le cadre d'European Green Capital, et une seconde par l'ADEUS,
- › Cartographie sur l'ICU – travail en cours (thèse CIFRE de Nathalie Philipps)

COÛT / BUDGET

Le budget correspond aux budgets cumulés des sous-actions de l'objectif 8 et de l'action 9.1, eux-mêmes dépendant des projets

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Cartographies à plusieurs échelles

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › Services de la collectivité + ADEUS

FICHE 5.3.2 AMÉNAGER ET TRANSFORMER LA CEINTURE VERTE EN BOUCLIER VÉGÉTAL

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Il s'agit d'affirmer le rôle de ceinture verte dans toutes ces dimensions : environnementale, écologique, sociale, culturelle et urbaine et de faire de la ceinture verte un territoire référence en matière de transformation de la ville répondant aux enjeux climatiques, sociaux, patrimoniaux et en matière de mobilisation des habitants.e.s.

Le projet de ceinture verte ne se limite pas aux terrains situés dans le périmètre des anciennes Lois de 22 et 27 dont les limites sont issues de logiques militaires aujourd'hui disparues (809 ha). Elle s'élargit à un territoire total de 1 400 ha intégrant des promenades, des parcs ou des quartiers-jardins attenants pour jouer ainsi son rôle d'élément fédérateur et moteur du projet de transformation écologique de la ville.

ENJEU :

Une vision d'ensemble à long terme est nécessaire pour piloter les décisions à court et moyen termes. Elle passe par l'élaboration d'un Livre Blanc basé sur un schéma directeur paysager d'ensemble. La réalisation de ce livre Blanc doit permettre une démarche participative, de co-construction et inviter à l'imagination et la créativité. Les processus d'IBA (Internationale BauAusstellung, dispositif d'accompagnement du développement de grandes opérations d'aménagement) peuvent être une source d'inspiration.

OBJECTIFS

- › Une « ceinture ville-nature »
- › Une ceinture de promenades et loisirs
- › Une ceinture qui préserve et renforce la biodiversité
- › Une ceinture favorable à l'économie de la transition écologique, solidaire et vertueuse
- › Une ceinture support des initiatives écocitoyennes

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de partenaires mobilisés
- › Nombre de projets labélisés « ceinture verte » (AMI, projets immobiliers...)
- › Nombre d'arbres plantés
- › Nolde annuel des m² désimperméabilisés
- › Consommation du budget d'investissement dédié

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › État de la connaissance (patrimoniale, écologique, ...)
- › Vision transversale (inventaire des études, projets ...)
- › Schéma directeur 2022

COÛT / BUDGET

- › Chef de projet : 1 ETP
- › Budget prévisionnel 2021 pour ingénierie de projet : 100 000€

ÉTAPES – LIVRABLES

2020 :

- › Présentation en Conseil municipal du 20/09
- › Présentation en revue de concertation du 1/10
- › Premier comité d'orientation le 4/11

2021 :

- › Premier comité d'acteurs le 22/01
- › Premier comité technique le 29/01
- › Synthèse des travaux des comités : mai
- › Choix des modalités de réalisation du schéma directeur : mai
- › Activation citoyenne lors de ateliers territoriaux citoyens : juin
- › Version 1 du Livre Blanc : septembre
- › Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt n°1 : octobre
- › Choix AMO pour spatialisation du schéma directeur : octobre
- › Intégration des protections et orientations dans la modification du PLU : décembre

2022 :

- › Retour AMI : avril
- › Finalisation livre Blanc : juin
- › Première spatialisation du schéma directeur et définition du plan d'action 2022-2026 : octobre
- › Animation du centenaire de la ceinture verte en 2022 (conférences, expositions, visites, événements ou animations festives)

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Direction de projet DUT / ATPU – DMEPN, DDEA, Espaces verts, Sports, Santé environnementale, Ville en transition, Conduite des projets d'aménagement, Directions de territoire, ...

Partenaires extérieurs :

- › ADEUS, ENGEES, ENSAS, INSA, association ZONA, LPO, Alsace nature, société botanique Alsace, Agence l'eau Rhin-Meuse, CDC, SNCF, VNT, PAS, Habitation Moderne, OPHEA...

Démarches et outils :

- › Comité politique ceinture verte,
- › Comité d'orientation, comité des acteurs et technique,
- › Ateliers citoyens de co-construction à partir de juin 2020

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Le projet devait initialement intégrer le projet d'aménagement d'une plateforme pour la foire St Jean. Suite au refus des forains et à l'opposition des riverain.e.s, cette idée a finalement été abandonnée. Les nouveaux objectifs consistent à :

- › réaliser un parc d'agrément et de loisirs qui réponde aux besoins du quartier à moyen terme
- › créer un parvis au Sud en lien avec la station tram et une liaison piétons / cycles entre le tram et l'ASPTT (déjà réalisé au printemps 2020)
- › restructurer les terrains de l'ASPTT (comprenant la suppression de 2 terrains de foot en gazon et création d'un terrain synthétique)
- › concerter avec les habitant.e.s et forces vives sur la programmation et le plan guide du parc.

L'identité du parc sera basée sur la renaturation en premier lieu dans, avec un parcours de promenade et une approche pédagogique sur l'histoire du quartier.

Une partie ludique et loisirs est envisagée sur la partie Ouest du Parc, en lieu et place du parking public de l'ASPTT situé chemin long. L'accueil de ces usages permettra de déminéraliser au moins partiellement cet espace.

Une végétation dense pourra se déployer sur le site (en favorisant une renaturation spontanée des espaces). La question de l'écopâturage pourrait être envisagée sur une partie du parc.

ENJEUX

- › Le Parc, un maillon à valoriser
- › Des axes routiers voisins à prendre en compte
- › Une surface à aménager comparable à celle du parc du Heyritz
- › Redonner du paysage, amener de la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur
- › Valoriser l'entrée du quartier
- › Mettre en scène des points de vue avec les quartiers de Cronembourg et de la Gare
- › Valoriser l'histoire et rappeler le passé romain du quartier

€ COÛT / BUDGET

Budget prévisionnel à ce stade :

- › Ville de Strasbourg : environ 5,4 M€
- › Eurométropole de Strasbourg : environ 2,5 M€

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Octobre 2019** : Bilan des ateliers de projet
- › **Été 2020** : Réalisation des travaux provisoires du parvis et ceux de la voie verte
- › **Septembre 2020** : Mise en service de l'extension de la ligne F du tramway
- › **Février 2021** : COPIL de présentation et d'orientation du projet
- › **Printemps 2021** : Études préliminaires du parc et concertation à suivre
- › **Juin 2021** : Déplacement des terrains de sport
- › **À partir de 2022** : Travaux du parc

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg (et Eurométropole de Strasbourg pour certains projets routiers périphériques)

OBJECTIF 6 PROMOTION DE LA SANTÉ ET TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

6.1 LA DYNAMIQUE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ

FICHE 6.1.1 LA DYNAMIQUE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU CLS DE L'EUROMÉTROPOLE AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE STRASBOURGEOIS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser le bien-être global et préserver la santé des habitants en agissant sur les déterminants de la santé liés au cadre de vie, allant des politiques publiques aux comportements individuels.

ENJEU

Promotion de la santé environnementale sur le territoire strasbourgeois et métropolitain

OBJECTIFS

- › Créer un cadre dynamique pour développer des initiatives en santé environnementale, répondant aux enjeux du territoire et aux besoins des populations,
- › Développer l'observation locale en santé environnementale,
- › Renforcer la prise en compte de la santé dans toutes les politiques publiques de la collectivité,
- › Favoriser le partage d'expériences entre les communes de l'Eurométropole,
- › Encourager le déploiement d'actions de sensibilisation du public aux bons gestes à adopter

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nb de partenaires mobilisés
- › Nb de projets développés
- › Nb de personnes touchées par des projets du Contrat Local de Santé (CLS)

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Mise en œuvre d'un observatoire local en santé environnementale sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg pour constituer une aide à la décision

COÛT / BUDGET

- › Budget 2018/2019: 360 000 €
- › Budget 2021: 195 000 €
- › Budget 2022/2026: en cours de définition

ÉTAPES – LIVRABLES

- › CLS II 2015-2020: phase de finalisation et de bilan
- › CLS III: phase de relance et de construction d'un nouveau plan d'action, en concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire

Le nouveau CLS sera signé en fin 2021 pour une durée de 5 ans. Un appel à projets sera lancé pour encourager les acteurs du territoire à la réalisation d'actions innovantes en santé environnementale.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Pilotage du volet santé environnementale: service Hygiène et santé environnementale
- › Pilotage des CLS (Ville et EMS) portés par le service Santé et autonomie

Partenaires extérieurs :

- › ARS Grand Est comme co-pilote du CLS / Autres partenaires signataires du CLS: Régime Local, CPAM, CAF, Éducation nationale, CARSAT.

Démarches et outils:

- › Bilan du CLS II
- › Concertation des maires de l'EMS, concertation/consultation des acteurs (associations, institutionnels, acteurs privés)
- › Définition des engagements santé env. du CLS III
- › Appel à projets pour l'axe santé environnementale
- › Signature du CLS III

6.2 UNE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SANTÉ-CLIMAT-MOBILITÉ

FICHE 6.2.1 RÉDUCTION DE L'EXPOSITION À LA POLLUTION DE L'AIR INTÉRIEUR, EXTÉRIEUR ET AU BRUIT AU SEIN DES ÉCOLES ET DES LIEUX D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Dans un contexte de multiplication des études scientifiques qui constituent un faisceau de preuves irréfutables sur l'impact sanitaire de la pollution de l'air, il est primordial de réduire l'exposition de la population à la pollution de l'air intérieur et extérieur, dans les secteurs géographiques les plus impactés, quel que soit l'usage des bâtiments mais tout en priorisant les établissements accueillant des populations dites « sensibles », à l'instar des écoles et des crèches.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est emparée de ce sujet il y a quelques années, lors de l'élaboration de la première version de la cartographie des établissements sensibles impactés par des dépassements de valeur limite, dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération strasbourgeoise approuvé en 2014. Par la suite, s'en sont suivies de nombreuses modélisations et études menées dans le cadre notamment des projets « Strasbourg Ville et Métropole respirables » et EUROSTR'AIR (lauréat AACT-AIR en 2015), qui ont fortement alimenté les réflexions sur l'intégration de prescriptions relatives à la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme.

Un travail a également commencé à être mené auprès des aménageurs afin de les sensibiliser et de les faire progresser sur la prise en compte des nuisances combinées du bruit et de la qualité de l'air issues des mêmes sources de pollution.

Dans ce contexte, le projet SCOL'AIR constitue un programme d'actions portant sur l'approfondissement du diagnostic d'ATMO Grand Est via de nouvelles campagnes de mesure à l'échelle de l'agglomération strasbourgeoise et l'étude de solutions techniques à mettre en place aux abords et/ou à l'intérieur des établissements accueillant des jeunes enfants, identifiés comme étant potentiellement les plus exposés à des dépassements de valeur limite.

En complément, il est proposé de faire capitaliser les actions d'amélioration de la qualité de l'air avec celles visant la lutte contre le bruit, en permettant d'initier des études techniques complémentaires au bénéfice de propriétaires de patrimoines qui se situent à l'échelle d'un secteur routier affecté par des dépassements de valeurs limites tant en matière de pollution atmosphérique que du bruit.

Un autre axe du projet vise à vérifier la pertinence du renforcement des prescriptions air/climat/énergie du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg, en réalisant des mesures d'air extérieur par "transects" en proximité immédiate et en s'éloignant progressivement d'établissements scolaires. Selon la situation particulière de l'école, des points de mesure pourront aussi être positionnés dans la cour, derrière un bâtiment (afin d'appréhender des mesures côté cour et côté rue).

En parallèle, dans le cadre de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur introduite en 2010 par la loi Grenelle 2, la ville de Strasbourg a engagé sur la période 2014-2020 des diagnostics, par mesures de polluants et évaluation des moyens d'aération, dans l'ensemble des écoles primaires et structures d'accueil de la petite enfance relevant de son patrimoine.

En accompagnement de ces diagnostics, des mesures opérationnelles et actions de sensibilisation ont été mises en place. En 2010, un travail de collaboration entre la ville et l'éducation nationale a permis d'aboutir à la définition d'un plan d'action relatif à l'aération des locaux. Ce plan d'action doté de documents pédagogiques (flyer, guide) est à destination des personnels enseignants et techniques des écoles. Il est diffusé chaque année auprès des personnels.

Parallèlement, une attention plus particulière a été portée à l'acquisition de mobilier et produits de décoration moins émissifs ainsi qu'à l'entretien et nettoyage régulier des systèmes de ventilation existants. Les produits d'entretien utilisés dans ces structures ont été progressivement remplacés par des produits moins émissifs en formaldéhyde pour en arriver actuellement à l'utilisation de produits éco-labélisés.

Par ailleurs, à l'occasion des opérations de réhabilitation des structures, des systèmes de ventilation mécanique sont désormais mis en place systématiquement.

À échéance 2021-2024, une nouvelle campagne de diagnostics est engagée sur l'ensemble des écoles primaires et structures d'accueil de la petite enfance.

ENJEU

Réduire l'exposition de la population à la pollution de l'air intérieur et extérieur, en priorisant les établissements accueillant des populations dites « sensibles », à l'instar des écoles et des crèches.

OBJECTIFS

- › étudier et mettre en œuvre des solutions techniques permettant de réduire l'exposition des enfants à la pollution atmosphérique
- › proposer des améliorations et/ou modifications à apporter lors d'une prochaine mise à jour du PLU intercommunal et/ou du volet air de l'OAP air-climat-énergie associée.
- › accompagner des propriétaires de patrimoines relevant d'une voie affectée par la pollution de l'air et le bruit par la définition d'étude pré-opérationnelle répondant aux enjeux air, bruit et performances énergétiques.
- › sensibiliser et accompagner le personnel des structures accueillant des populations dites « sensibles »

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre d'écoles ou d'établissements de la petite enfance ayant fait l'objet de campagnes de mesure de la qualité de l'air aux abords et à l'intérieur des locaux
- › Nombre d'actions d'améliorations préconisées et/ou mises en œuvre aux abords voire à l'intérieur des établissements pour réduire l'exposition à la pollution de l'air
- › Nombre de propriétaires ayant bénéficié d'une étude pré-opérationnelle fixant des objectifs air/bruit/performances énergétiques à atteindre pour réhabiliter leurs patrimoines exposés

COÛT / BUDGET

- › **Le projet SCOL'AIR** fait l'objet d'un financement ADEME dans le cadre de l'AAP AACT'AIR 2020.
 - › Fonctionnement 2020: 14 000 €
 - › Fonctionnement 2021: 49 000 €
 - › Fonctionnement 2022: 10 000 €
 - › Recettes ADEME: 54 000 €
- › **La surveillance réglementaire QAI** est financée par la collectivité :
 - › Campagne 2021: 206 688 €
 - › Campagne 2022: 95 520 €
 - › Campagne 2023: 258 174 €
 - › Campagne 2024: 186 024 €
 - › TOTAL 2021-2024: 746 406 €

Ressources internes: 1 ETP

ÉTAPES – LIVRABLES

Projet SCOL'AIR :

- › **Mai 2021 – Mars 2022** : Campagne de mesure NO2 «accompagnement du renforcement du PLU»
- › **Oct 2021 – Mars 2022** : Campagne de mesure NO2 et PM 2,5 pour les «sites les plus exposés»
- › **A partir de décembre 2021** : étude de solutions techniques à mettre en œuvre pour réduire l'exposition des enfants à la pollution atmosphérique
- › **Mai 2021 – mars 2022** : mise en œuvre des études pré-opérationnelles air/bruit/énergie chez des particuliers volontaires
- › **Surveillance réglementaire QAI**
 - › Mesures de polluants: formaldéhyde et benzène
 - › Mesure de CO2 pour calcul de l'indice de confinement
 - › Évaluation des moyens d'aération
- › **Campagne 2021** : 30 sites scolaires (55 bâtiments – 238 pièces)
- › **Campagne 2022** : 32 sites petite enfance (42 bâtiments – 116 pièces)
- › **Campagne 2023** : 34 sites scolaires (56 bâtiments – 343 pièces)
- › **Campagne 2024** : 48 sites scolaires (54 bâtiments – 237 pièces)

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Projet SCOL'AIR :

- › Partenaires externes associés:
 - › ADEME, ATMO Grand Est, prestataire pour les diagnostics air/bruit/énergie
- › Modalités de mise en œuvre:
 - › Les services de l'Eurométropole les plus impliqués (Gestion et Prévention des Risques Environnementaux, Hygiène et Santé Environnementale, Direction de l'Enfance et de l'Education, etc.) et ATMO Grand Est seront en contact régulier pour assurer le bon avancement des actions ; ils formeront l'équipe projet opérationnelle, sa composition étant arrêtée lors du premier comité technique puis soumise à la validation du comité de pilotage. L'ensemble des notes et rapports sera partagé entre les partenaires du projet et transmis à l'ADEME en version papier et version électronique. Toute communication de résultats non validés (résultats intermédiaires par exemple) doit être soumise à l'accord de l'ADEME.

Projet Surveillance réglementaire QAI

- › Partenaires externes associés:
 - › Prestataire pour les diagnostics QAI
- › Modalités de mise en œuvre:
 - › Trois services de la ville de Strasbourg sont plus particulièrement impliqués (DAP ; DEE, Hygiène et Santé Environnementale). Ils assurent le lien avec le prestataire et le suivi des rendus, procèdent à l'analyse et à la communication des résultats des diagnostics et accompagnent à la mise en œuvre des mesures opérationnelles adéquates d'un plan d'action préventif et correctif en faveur de la QAI.

FICHE 6.2.2 PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les agglomérations de plus de 100 000 habitant.e.s sont tenues tous les 5 ans de mettre à jour des cartes de bruits stratégiques et d'adopter un plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Pour Strasbourg, il s'agit d'appréhender le paysage sonore du territoire et mettre en œuvre le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) établi par l'Eurométropole afin d'améliorer le cadre de vie, protéger les zones calmes et résorber les points noirs bruit.

Il s'agit par ailleurs que la politique publique de lutte contre le bruit soit intégrée dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, de mobilités et d'énergie.

ENJEU

Protéger la santé des habitant.e.s et améliorer le cadre de vie de Strasbourg vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transport

OBJECTIFS

- › Mobiliser les cartes stratégiques du bruit pour conduire les projets d'aménagement et/ou de réhabilitation en visant un paysage sonore apaisé
- › Développer, mettre en œuvre toutes actions et projets issus des orientations stratégiques du PPBE propres à favoriser la résorption des points noirs bruits (chèques diagnostics acoustiques, ...)
- › Protéger et développer les zones calmes
- › Mener toutes actions et projets en faveur de la lutte contre le bruit (bruits de voisinage, ...)

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nb de résorption de points noirs
- › Nb (évolution) de zones calmes
- › Évolution des doléances liées aux bruits de voisinage

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Cartographie du bruit 2012 et 2017 sur www.strasbourg.eu et en open data
- › Plan de prévention du bruit dans l'environnement (2021)

COÛT / BUDGET

- › Marché cartographie du bruit et PPBE avec déclinaison de projets (diagnostics acoustiques, ...): 300 000 € / 4 ans

Ressource: 1 ETP lié au PPBE

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Adoption du second PPBE 2021 (EMS)
- › Volet bruit du projet Scol'Air: expérimentation du diagnostic acoustique pour le compte de propriétaires dont le bien est en situation de point noir bruit (route de Schirmeck / 2021-2022)
- › Développement d'actions et des projets selon les orientations du PPBE 2019/2023 sur le territoire de Strasbourg (en particulier le chèque diagnostic acoustique) et recherche de financements (ADEME, Europe...)
- › Favoriser une synergie vertueuse entre les politiques publiques d'amélioration des performances énergétiques, de prise en compte des enjeux de qualité de l'air intérieur (dispositifs de ventilation) et de résorption des points noirs bruit dans les bâtis. L'amélioration des performances acoustiques d'un bâti permet de traiter l'enveloppe sous l'angle performances énergétiques (l'inverse n'est pas vrai).

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › service HSE

Partenaires extérieurs :

- › Prestataire CEREMA/OTE
- › Préfecture / DDT
- › Aménageurs
- › Opérateur du PIG « habiter mieux », ...

Démarches et outils:

- › Cartographie du bruit
- › PPBE

FICHE 6.2.2 L'AVENUE DU RHIN, DES MESURES À VENIR

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

L'avenue du Rhin est l'artère la plus circulée de Strasbourg. La circulation de cette artère progresse encore alors que la qualité de l'air y est déjà dégradée.

Avec la forte progression de l'urbanisation de ce secteur ces dernières années les habitant.e.s de ce quartier se plaignent de la pollution mais aussi de la sécurité des riverain.e.s devant traverser cette avenue au quotidien pour entre autre se rendre à l'école, au Centre Commercial, au cinéma...

Diverses mesures peuvent être mises en œuvre à court et moyen terme pour influencer sur la circulation et le respect de la réglementation en vigueur avec entre autre une recherche de solutions automatisées pour réaliser des contrôles de transit et d'interdiction des poids lourds de nuit et optimiser ainsi ces actions.

ENJEU

Répondre à l'insatisfaction des riverain.e.s de l'avenue du Rhin en ce qui concerne la qualité de l'air et l'insécurité des modes actifs

OBJECTIFS

- › Diminuer le nombre de Poids Lourds
- › Limiter la congestion de la circulation
- › Améliorer la qualité de l'air en liant la gestion des feux à des capteurs d'analyse de l'air
- › Améliorer la traversée de l'Avenue du Rhin pour les piétons et les cyclistes
- › Automatiser les contrôles

INDICATEURS DE SUIVI

- › Relevés de terrain, analyse de trafic, analyse de la qualité de l'air

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Cartographie du bruit 2012 et 2017 sur www.strasbourg.eu et en open data
- › Plan de prévention du bruit dans l'environnement (2021)

COÛT / BUDGET

- › Estimation: 500 000€ pour développer ces nouvelles fonctions de gestion des carrefours
- › Estimation de 400 000€ pour l'automatisation des contrôles

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Bilan de l'évolution du trafic VL et PL sur l'Avenue du Rhin
- › Bilan des accidents corporels sur l'avenue du Rhin
- › Cartographie de la qualité de l'air sur l'avenue du Rhin en lien avec ATMO
- › Études de solutions qui permettent d'automatiser les contrôles des PL
- › Évolution du logiciel de gestion du trafic pour intégrer les mesures de pollution

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › **Partenaires extérieurs** Pour les contrôles réguliers à organiser sur le transit des PL mobilisation de la Police Nationale et des contrôleur.euse.s de la DREAL
- › Pour l'automatisation des contrôles partenariat à mener avec le CEREMA pour rechercher les bonnes solutions techniques puis portage au niveau des services de l'État pour homologuer ces dispositifs.
- › Partenariat avec ATMO pour définir les capteurs de pollution et leur implantation.

FICHE 6.2.4 DÉPLOIEMENT DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE)

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Une zone à faibles émissions (ZFE) est un dispositif, encouragé par l'État, destiné à faire baisser les émissions de polluants notamment dans les grandes agglomérations, pour améliorer la qualité de l'air et garantir aux habitant.e.s un air qui ne nuise pas à leur santé.

Déjà adopté par 200 villes européennes, il est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions de polluants provenant du trafic routier, la voiture étant l'une des principales sources de pollution en ville.

Aussi, le principe d'une ZFE est de limiter, dans un périmètre défini et de manière permanente, la circulation des véhicules les plus polluants sur la base des vignettes Crit'Air. La ville de Strasbourg a déjà une Zone à faibles émissions concernant les véhicules de livraison dans le centre-ville de Strasbourg.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée le 8 octobre 2018 avec l'État à déployer une Zone à faibles émissions sur son territoire d'ici fin 2020 (voir la fiche sur les pratiques logistiques).

L'Eurométropole de Strasbourg a délibéré, en septembre 2019, pour présenter les contours du projet et engager avec l'ensemble des acteurs concernés les prochaines étapes pour sa mise en œuvre. Suite à la crise sanitaire et à la volonté du nouvel exécutif de mener une concertation poussée, la mise en œuvre de la ZFE a été reportée du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022.

Les interdictions de circulation des véhicules en fonction de leur vignette Crit'Air se feront de manière progressive sur l'ensemble de l'Eurométropole, avec une phase pédagogique précédant la date d'interdiction définitive de circuler :

- › De 2022 à 2023 pour les Crit'Air 5 et sans Crit'Air
- › De 2023 à 2025 pour les Crit'Air 4
- › De 2024 à 2027 pour les Crit'Air 3
- › De 2025 à 2028 pour les Crit'Air 2

La phase de sanction rentrera donc en vigueur au terme de chaque période et des évaluations du dispositif seront faites régulièrement.

Ce calendrier répond à plusieurs objectifs : un dispositif cohérent et lisible pour tou-t.e.s sur le territoire de l'Eurométropole, une temporalité qui permet à chacun.e d'adapter ses pratiques de mobilité, l'atteinte des résultats escomptés en terme de qualité de l'air et de santé publique.

Les phases préparatoires seront dédiées à la sensibilisation et l'accompagnement à la transition (aides, conseil en mobilités, information). Durant cette phase, les contrôles seront pédagogiques. L'interdiction définitive marque le début des sanctions en cas de non-respect de la réglementation de chaque étape.

Lancement d'une concertation en mai et juin 2021 portant d'une part sur le projet, et d'autre part sur la décision des maires concernant le contenu de l'arrêté de création qui sera signé.

ENJEUX

- › Sanitaire : Protection de la santé des habitant.e.s en préservant la qualité de l'air
- › Économique : Attractivité du territoire en lien avec la qualité de vie et impact pour les propriétaires des véhicules concernés
- › Social : Accompagnement nécessaire via du conseil en mobilité et des aides

OBJECTIFS

- › Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitant.e.s
- › Respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur

INDICATEURS DE SUIVI

- › Évolution des véhicules selon leurs vignettes Crit'air
- › Évolution de la qualité de l'air

COÛT / BUDGET

Frais de communication, d'études et de panneaux

Budget pour l'accompagnement par la Métropole :

- › 1 million d'euros pour un « chèque mobilité »
- › 1 million d'euros d'aide au renouvellement pour les ménages à faibles revenus
- › 1 million d'euros pour les TPE et PME
- › 50 000€ pour la formation des travailleur.euse.s sociaux, mairies de quartier etc.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Avril 2021** : campagne de communication sur la conférence citoyenne
- › **Mai à juin 2021** : conférence citoyenne sensibilisant aux enjeux de qualité de l'air et portant sur les solutions de mobilité pour permettre la transition
- › **Août à octobre 2021** : consultation réglementaire des personnes publiques associées et du grand public sur les projets d'arrêtés
- › **Novembre 2021** : campagne de communication réglementaire de 3 mois
- › **1^{er} janvier 2022** : première étape de la ZFEm

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Concertation avec les acteurs économiques, le grand public, les institutions du territoire et les partenaires allemands

FICHE 6.2.5 DÉPLOIEMENT DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) LIVRAISON

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Depuis septembre 2018, des évolutions réglementaires favorisant l'usage de véhicules propres pour les livraisons et de nouveaux services de mutualisation, sont en place dans la Grande Île de Strasbourg.

Le bilan de cette première étape de régulation au centre-ville est globalement très positif et a produit de réels effets sur la transformation des pratiques. Elle a permis l'émergence de nouveaux services, accompagnés par la collectivité, comme par exemple l'initiative de logistique fluviale, la création de services de livraison par vélos cargos, le renouvellement des motorisations, l'optimisation des tournées.

La réglementation doit maintenant favoriser les pratiques vertueuses et les impacts favorables pour la qualité de l'air avec un objectif de 100% des livraisons en véhicule à faibles émissions. Les démarches de co-construction engagées depuis plusieurs années par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg avec les partenaires du territoire vont continuer.

Cette action s'articulera avec le projet d'une Zone à Faibles Émissions élargie sur l'agglomération avec des restrictions envisagées sur l'ensemble des poids-lourds et véhicules utilitaires les plus polluants.

ENJEUX

- › Sanitaire: Protection de la santé des habitant.e.s en préservant la qualité de l'air
- › Économique: Attractivité du territoire en lien avec la qualité de vie et impact pour les propriétaires des véhicules concernés

OBJECTIFS

- › Inciter à une réorganisation des transports pour isoler les marchandises à destination de l'agglomération ;
- › Encourager à l'usage de véhicules propres ;
- › Soutenir l'immobilier logistique de proximité pour permettre la mise en place de services innovants.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Évolution du nombre de véhicules de livraison en centre-ville de Strasbourg et de leur certificat Crit'Air ;
- › Évolution du nombre de poids-lourds et véhicules utilitaires légers dans l'agglomération ;
- › Émergence et efficacité des services logistiques: nombre de mutualisations et projets expérimentaux

COÛT / BUDGET

Enquête à venir

ÉTAPES – LIVRABLES

- › 2021: concertation et consultation sur la suite de la démarche pour fixer les prochaines étapes du calendrier

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › Cible: logisticiens, entreprises, chambres consulaires, VNF ... ;
- › Moyens techniques et humains: Eurométropole de Strasbourg.

FICHE 6.2.6 TRANSFORMATION MULTIMODALE DE LA M35

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La M35 est un axe stratégique de circulation, concentrant plus de 165 000 véhicules à hauteur du virage de Cronembourg. Elle constitue un support de mobilité pour plusieurs usages: déplacement de véhicules en transit (sans arrêt de véhicules dans l'EMS), en échanges (une origine ou une destination dans l'EMS) et interne (origine et destination dans l'EMS).

Cet axe, en plein cœur de Strasbourg, induit cependant des niveaux en NO₂, PM10 et PM2,5 supérieurs aux valeurs limites fixées par l'union européenne.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'amélioration de la qualité de l'air qui se traduisent pour la M35 par une diminution de nombre de véhicules, poids-lourds et véhicules légers.

Avec la mise en service à venir de l'A355 permettant au flux de transit de se reporter sur cet axe, la M35, sous compétence de l'EMS depuis le 1^{er} janvier 2021, se doit d'évoluer vers une utilisation multimodale de sa plate-forme routière. Elle constituera d'ailleurs à terme un des supports routiers du futur Réseau Express Métropolitain (REM).

À court terme, les actions envisagées sont les suivantes: interdiction du transit des PL, mise en place de voies réservées expérimentales sur les secteurs à trois voies de circulation (VR2+) et baisse des vitesses sur le secteur Cronembourg. La modification de la signalisation directionnelle débute également.

À moyen terme, les études sont en cours afin de dessiner un nouveau visage à la M35 répondant à l'urgence d'une diminution du nombre de véhicules, tout en restant acceptable socialement et économiquement.

ENJEUX

- › De santé publique: réduire l'acuité des problèmes de pollution atmosphérique au niveau de l'agglomération en participant à la réduction du trafic sur la M35 dans la traversée et la desserte de Strasbourg
- › Économique: apporter une réponse optimisée aux besoins de déplacement à l'échelle de l'agglomération, de la future métropole régionale en développant l'accessibilité multimodale de la métropole strasbourgeoise et en veillant à limiter les reports de trafic sur les autres réseaux de voirie ;
- › De transition énergétique: favoriser la multimodalité dans un objectif d'efficacité et de sobriété énergétique ;
- › D'acceptabilité sociale et politique: veiller à une cohérence des réponses apportées aux besoins de déplacements pour les usager.ère.s métropolitain.e.s et au dehors.

OBJECTIFS

- › Favoriser le report modal vers les transports en commun, les nouvelles formes de mobilité (covoiturage, transport à la demande, etc.) et les modes actifs
- › Réduire les nuisances environnementales (air et bruit) ;
- › Préserver le gain de capacité procuré par le Contournement Ouest de Strasbourg (COS) en évitant un appel de trafic ;
- › Améliorer l'insertion urbaine en cherchant à limiter l'effet de coupure ;
- › Contribuer au report de trafic de transit de la M35 actuelle sur le COS.

INDICATEURS DE SUIVI

Mise en place d'un observatoire des mesures visant au suivi de différents indicateurs (cahier des charges en cours de validation) ayant trait au trafic, au bon usage des voies, à la bonne compréhension de la mesure et aux modifications en matière d'usage des transports

COÛT / BUDGET

- › Opération incluse dans le contrat de plan État – Région 2015-2022
- › Mesures de court terme: 6,5 M€ conventionnées
- › Mesures de moyen terme: en cours de chiffrage

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **avril à mai 2021** : validation politique des mesures de court terme
- › **août à fin 2021** : travaux de mise en place des actions de court terme
- › **dernier trimestre 2021** : définition du programme d'aménagement multimodal de la M35 à moyen terme
- › **fin 2021** : mise en service de l'A355 et déploiement des mesures de court terme (activation VR, arrêté de transit et baisse des vitesses)

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › projet piloté par le Service déplacement en lien avec les services de la DMEPN et DUT. Copils internes Copils réguliers

Co-financeurs :

- › Cotecs et Copils réguliers

Partenaires extérieurs :

- › Concertation avec les acteurs économiques et les territoires connexes.
- › Communication envers les usager.ère.s, les acteurs économiques et les territoires connexes

Démarches et outils :

- › Aménagement progressif de l'infrastructure en cohérence avec les projets connexes afin d'assurer sens et acceptabilité du projet.
- › Les modalités des recueils des avis d'usager.ère.s restent à définir.

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

1. L'offre et la gestion du stationnement : un levier fort du changement de pratique modale sur le territoire de Strasbourg.

La Ville de Strasbourg souhaite ainsi mieux partager l'espace public entre les différents modes, en particulier au centre-ville et dans les secteurs les plus denses. Dans ce cadre, la gestion du stationnement sur voirie vise, à travers la mise en place de mesures pragmatiques, à favoriser un usage raisonné de la voiture et à encourager le report vers les modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement lorsque c'est possible (transports en commun, vélos, autopartage, marche à pied). Mais il vise également à maintenir la fonction résidentielle de la ville, à contribuer à l'amélioration du cadre de vie des Strasbourgeois.es, ainsi qu'à renforcer l'accessibilité de la ville, son attractivité et ses activités économiques.

La réforme nationale du stationnement payant sur voirie, mise en œuvre en 2018, a été l'occasion pour la Ville de renforcer les objectifs assignés à l'espace public et au stationnement payant sur la voirie dans un cadre cohérent et global, c'est-à-dire y compris au regard des fonctions que doivent remplir les parkings en ouvrage dans ce dispositif :

- › Faciliter le stationnement de courte durée sur la voirie et plus particulièrement dans les zones sous forte pression (centre-ville en particulier), au bénéfice des clients des commerces, des patients des professionnel.le.s de santé, et plus généralement des visiteur.euse.s de courte durée,
- › Limiter au contraire les stationnements de longue durée sur la voirie, et lutter contre le phénomène des voitures ventouses dans tous les quartiers,
- › Inciter, de fait, les automobilistes à utiliser pour leurs stationnements longs (et en particulier les salarié.e.s pendulaires), les P+R et les parkings en ouvrage,
- › Pour ce faire, mettre en place une grille tarifaire « incitative » et cohérente, avec des tarifs élevés au-delà d'une durée raisonnable de stationnement, en fonction de trois zones tarifaires ayant des durées maximums de stationnement idoines,
- › Améliorer ainsi globalement la rotation des places et leur disponibilité, en particulier pour les résident.e.s ne disposant pas d'un garage privé, avec accès à une tarification préférentielle.

2. De nouvelles orientations de la politique du stationnement sont en cours de réflexions :

- › 2.1 des dispositions pour faire face au changement climatique et améliorer le cadre de vie des habitant.e.s : Dans plusieurs quartiers de Strasbourg, libérer de l'emprise sur voirie, en supprimant des places de stationnement, afin de permettre des plantations, de la végétalisation, redonner de l'espace aux piétons et améliorer le déplacement des modes doux. Ces places seraient reconstituées en tout ou partie dans des ouvrages dits « mixtes » (fonction stationnement plus commerces de proximité, services, bureaux, etc.).
- › 2.2 des évolutions de l'offre et de la gestion du stationnement :
 - › Une refonte de la tarification sur voirie et en ouvrage afin d'inciter en particulier les résident.e.s à opérer un report vers les modes de déplacement actifs ou vers un parking en ouvrage
 - › Des projets d'extension de périmètres payants soumis à une forte pression du stationnement

ENJEUX

- › Améliorer le cadre de vie des habitant.e.s et répondre aux enjeux climatiques
- › Enjeux économiques, d'attractivité et d'accessibilité de la ville

OBJECTIFS

- › Favoriser un usage raisonné de la voiture et le report modal
- › Permettre un meilleur partage de l'espace public

INDICATEURS DE SUIVI

- › Évolution du nombre de places de stationnement sur voirie (payantes et réglementées « zone bleue »), en ouvrage et en P+R
- › Taux d'occupation de la voirie par catégorie d'utilisateur.e.s (ainsi que dans les parkings)
- › Taux de rotation des véhicules stationnés sur voirie (nombre de voitures par place et par jour)
- › Évolution du nombre de résidents sur voirie et en ouvrage

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Outil d'analyse statistique du stationnement payant sur voirie développé par Indigo dans le cadre du contrat de concession
- › Diverses cartographies avec données relatives au stationnement payant sur voirie, enquêtes LAPI

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Validation des nouvelles orientations en cours
- › Lancement des démarches/projets en 2021

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires extérieurs :

- › ADEUS, Parcus, Indigo

Démarches et outils:

- › Travail d'analyse et de prospective avec l'ADEUS

6.3 DES DISPOSITIONS POUR ENCOURAGER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES ET FAVORABLES À LA SANTÉ

FICHE 6.3.1 UN PLAN PIÉTONS DÉDIÉ

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Rendre la ville plus agréable et accessible à pied. Donner plus de place à la marche à pied dans les espaces publics strasbourgeois. Encourager les modes actifs à l'échelle communale.

ENJEU

La ville de Strasbourg soutient de longue date le développement de la marche. Elle a été la première à adopter un plan piéton en 2012. Cela a contribué à la placer en deuxième position des villes où l'on marche le plus. Des marges de progression demeurent néanmoins.

Mode durable de déplacement par excellence, répondant aux enjeux du dérèglement climatique, de la pollution de l'air et du bruit, bénéfique pour la santé, la marche est aussi un mode de déplacement abordable. Accessible au plus grand nombre, elle contribue au maintien des sociabilités et à la vitalité culturelle et commerçante des cœurs de ville et quartiers.

Ce nouveau plan piéton vise à ce que tous les résidents puissent accéder à pied ou à vélo, partout et à tout moment, en autonomie et en sécurité, à ses besoins quotidiens (emplois, habitat, soins, commerces, loisirs) et en ne parcourant que de courtes distances. Il s'agit de créer un espace public de qualité, apaisé et végétalisé, favorisant la rencontre et la citoyenneté, mieux partagé au profit des piétons et dans lequel la place accordée à la voiture est réduite.

OBJECTIFS

- › Repenser la marche et l'accès à la ville pour toutes et tous
- › Assurer des continuités piétonnes
- › Apaiser la voirie pour favoriser tous les usages de la rue
- › Favoriser la marche vers l'école et développer les rues-écoles
- › Faciliter les franchissements des axes majeurs
- › Améliorer les perméabilités piétonnes du territoire
- › Rendre la marche agréable par des espaces publics plus confortables
- › Mieux prendre en compte le piéton dans les nouveaux aménagements
- › Réduire les conflits d'usage de l'espace public
- › Innover, expérimenter, évaluer
- › Communiquer positivement, créer des événements fédérateurs, favoriser la participation citoyenne en lien avec Strasbourg capitale européenne

INDICATEURS DE SUIVI

- › Part modale de la marche à pied à faire progresser pour les motifs non contraints
- › Nombre de rues-écoles mises en place
- › Nombre de discontinuités piétonnes / franchissements problématiques traités
- › Part de la voirie en zone apaisée ou à circulation particulière favorable aux piétons.
- › Réalisation des magistrales identifiées

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Non concerné

COÛT / BUDGET

Ville de Strasbourg :

- › Le plan piéton n'a pas de budget spécifique. Il se traduit concrètement au gré des projets, qui peuvent concerner des magistrales identifiées. Ces projets prennent en compte ses directives et servent, chemin faisant, ses objectifs.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2012** : premier plan piéton mis en place Strasbourg
- › **2021** : lancement du nouveau plan piéton sur la période 2021-2030
- › **2030** : Respect des valeurs guides OMS en matière de qualité de l'air

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › tous les utilisateurs des espaces publics strasbourgeois.
- › Moyens techniques et humains : différents services de l'Eurométropole de Strasbourg (déplacements, aménagement des espaces publics, voies publiques...)

Démarches et outils:

- › Enquête de mobilité
- › Évaluation des objectifs fixés par le plan piéton (comme cela a été fait pour le premier plan piéton en 2021)

FICHE 6.3.2 LA SÉCURISATION ET L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES ÉCOLES AU TRAVERS DES RUES SCOLAIRES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La création des rues scolaires vise d'une part à sécuriser les déplacements actifs et d'autre part à faire prendre de bonnes habitudes dès le plus jeune âge, en agissant sur la motivation et la sensibilisation des parents.

ENJEUX

Il est avéré que les enfants se rendant à pied ou à vélo à l'école sont plus concentré.e.s durant les premières heures de cours.

Les actions visent à :

- › Pacifier la rue devant l'école pour la rendre plus sécurisée et plus attractive pour y effectuer les déplacements en mobilités actives
- › Améliorer l'accessibilité et les cheminements,
- › Améliorer la qualité d'air autour des écoles,
- › Améliorer l'environnement urbain au travers de la végétalisation, la plantation et la déminéralisation des espaces, en luttant contre les îlots de chaleur
- › Constituer un véritable changement des habitudes de déplacements des parents et des écoliers

OBJECTIFS

D'ici 2030, 100 rues scolaires dans la ville de Strasbourg à raison de 10 nouveaux établissements par an concernés par les mesures.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre des rues scolaires réalisées devant les établissements scolaires.

COÛT / BUDGET

Eurométropole de Strasbourg :

- › 50 000 € ont été inscrits pour des études en 2021. La priorisation des rues à traiter précisera le montant qui devra être alloué.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2019** : Vote du PAMA (plan actions mobilités actives) ; Lancement, dans 5 écoles, d'ateliers animés par les équipes éducatives et des parents d'élèves afin d'établir un plan d'actions pour mobilités actives
- › **2020** : 5 nouvelles écoles accompagnées
- › **2021** : 10 rues scolaires programmées à Strasbourg
- › **2030** : Respect valeurs guides OMS en matière de qualité de l'air ; 100 rues scolaires dans la ville de Strasbourg

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › scolaires

Moyens techniques et humains :

- › pilotage Eurométropole de Strasbourg en lien avec les écoles, les associations des parents d'élèves et les usager.ère.s.

Démarches et outils:

- › PAMA

FICHE 6.3.3 A L'ÉCOLE EN MOBILITÉ ACTIVE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Sensibiliser les élèves aux mobilités actives.

ENJEU

En matière de mobilité, de bonnes habitudes peuvent être prises dès le plus jeune âge. Il est avéré que les enfants se rendant à pied ou à vélo à l'école sont plus concentrés durant les premières heures de cours. Plusieurs actions de la Ville sont organisées afin de promouvoir les bonnes habitudes de déplacements déjà à l'école.

Les actions visent à :

- › Apprendre aux élèves à faire du vélo
- › Apprendre comment prendre soin et réparer un vélo
- › Montrer que les mobilités actives sont des mobilités ludiques
- › Constituer une véritable habitude de déplacements à pied et à vélo chez les écoliers

OBJECTIFS

D'ici 2030, toutes les écoles primaires auront au moins une fois participé au challenge « A l'école à vélo ».

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre des écoles participantes au challenge « A l'école à vélo » sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

COÛT / BUDGET

Ville de Strasbourg :

- › S'Cool bus : 40 000€

Eurométropole de Strasbourg :

- › Challenge « A l'école à vélo » : 10 700 €
- › Les ateliers d'autoréparation : 4 800 €
- › Intervention dans les CM2 : 30 000€

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2019** : Vote du PAMA
- › **2020** : Challenge « A l'école à vélo » organisé pour la 3^{ème} fois
- › **2021** : S'Cool bus mis en place à la Robertsau
- › **2030** : Respect des valeurs guides OMS en matière de qualité de l'air

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › Scolaires

Moyens techniques et humains :

- › Différents services de l'Eurométropole de Strasbourg (déplacements, vie sportive, santé et autonomie, mission participation citoyenne) avec les subventions aux associations (CADR67, Bretz'selle)

Démarches et outils:

- › Vélo école pour les enfants, challenge « A l'école à vélo », les ateliers d'autoréparation, S'Cool bus, formation sur la sécurité de déplacement à vélo en CM2

FICHE 6.3.4 DES MANIFESTATIONS POUR FAVORISER LES MOBILITÉS ACTIVES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Donner la possibilité aux citoyen.ne.s de s'approprier l'espace public qui est d'habitude réservé à la circulation automobile.

ENJEU

Dans le cadre du plan piéton 2021-2030, ainsi que dans le cadre de la promotion de la mobilité active, la ville de Strasbourg organisera plusieurs fois par an la fermeture des rues à la circulation motorisée. Grâce à cette action les citoyen.ne.s peuvent s'approprier de l'espace public et se rendre compte que la rue est à toutes et à tous, et pas seulement aux automobilistes.

Les actions visent à :

- › Redonner l'espace public et notamment toute la largeur d'une rue aux marcheur.euse.s, cyclistes, enfants...
- › Promouvoir les déplacements à pied et à vélo
- › Montrer que les mobilités actives sont des mobilités ludiques

OBJECTIFS

Faire participer activement les citoyen.ne.s dans les manifestations de fermeture de rues à travers les animations et l'espace qui leur est mis à disposition.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre des participant.e.s dans les manifestations.

COÛT / BUDGET

Eurométropole de Strasbourg :

- › Manifestation: 100 000€

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2016** : première véloparade organisée à Strasbourg
- › **2021** : première manifestation avec la fermeture des rues organisée à Strasbourg
- › **2030** : Respect des valeurs guides OMS en matière de qualité de l'air

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › Tous les citoyen.ne.s de l'Eurométropole de Strasbourg

Moyens techniques et humains :

- › Différents services de l'Eurométropole de Strasbourg (déplacements, événements, police municipale, office des sports, centres socio-culturels)

Démarches et outils:

- › Création d'un kit pour la fermeture des rues, campagne de communication, concertation et participation citoyenne

6.4 PRÉVENIR, ANTICIPER, INNOVER POUR PROTÉGER

FICHE 6.4.1 STRASBOURG, VILLE ET TERRITOIRE SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Dans le cadre de son adhésion à la démarche « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » portée par le Réseau Environnement et Santé (RES), la Ville de Strasbourg s'engage pour lutter contre les perturbateurs endocriniens (PE) et ainsi protéger ses habitant.e.s des dangers liés à leur exposition.

ENJEUX

Prévenir des dangers des PE la population et en particulier les publics cibles, et limiter les expositions dans les sites fréquentés par les usager.ère.s de la collectivité

OBJECTIFS

- › Faire en sorte que la commande publique limite voire supprime la présence de PE,
- › Sensibiliser les professionnel.le.s intervenant auprès des publics les plus sensibles (enfants, femmes enceintes) vis-à-vis des PE, notamment au regard de leurs pratiques,
- › Favoriser une meilleure connaissance des enjeux liés aux PE et des bons gestes à adopter auprès du grand public et de publics ciblés (i.e. femmes enceintes, parents de jeunes enfants, jardiniers amateurs).

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nb d'actions menées
- › Nb de personnes sensibilisées
- › Nb de marchés intégrant la question des PE

€ COÛT / BUDGET

Réalisation d'études et actions de sensibilisation sur les PE: 30 K€ à 60 K€ /an

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2021** : Construction de l'action de sensibilisation et de diagnostics et mise en œuvre de ces projets
- › **2022** : Pérennisation des projets

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Service Hygiène et santé environnementale, service Achat et commande publique, service Santé et autonomie, Direction Éducation et enfance,

Partenaires extérieurs :

- › Professionnel.le.s de santé, acteurs associatifs en santé environnementale

Démarches et outils :

- › Diagnostic des sources d'exposition – de la construction à l'exploitation – dans une structure petite enfance de la collectivité et établissement d'une stratégie de remédiation
- › Diffusion de la stratégie de remédiation aux acteurs du territoire (élargissement aux autres structures petite Enfance)

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Élaborer et déployer une stratégie de prévention primaire nutritionnelle territoriale répondant aux besoins d'aujourd'hui et anticipant les logiques de demain.

Zoom sur 2 des 6 objectifs :

- › Pilotage Maison Sport Santé (GIP dans lequel la Ville est contributive et est Présidente) Je joue pour ma santé : bâtir un programme co-construit avec l'ensemble de la communauté éducative, visant l'acquisition la plus précoce des compétences psychosociales des enfants ; ce programme se fondera avant tout sur des principes ludiques, l'enjeu étant que les messages classiques de type « manger bouger », « programme 3 6 9 12 » sur les écrans et les bons gestes en matière de santé environnementale, de mobilités actives ne soient plus appréhendés de façon injonctive mais ancrés dans le quotidien des familles sous la forme de jeux et de réflexes
- › Serres connectées : implantation de serres permettant de cultiver des légumes hors sol éventuellement en aquaponie et en circuit d'eau fermé. Pilotage numérique des paramètres de conditions de croissance. Projet associé à une action d'activité physique. Support de programme pédagogique intégré au parcours éducatif des élèves d'une école de Koenigshoffen et de familles fréquentant un CSC au Neuhof.

ENJEUX

Acquisition de comportements favorables à la santé et respectueux de l'environnement (air, sol, eau, aménagement du territoire ...).

OBJECTIFS

- › Développement du programme « Je joue pour ma santé » (Maison Sport santé de Strasbourg) : Il s'agit de développer un programme ludique de prévention nutritionnelle (alimentation et activité physique) respectueux de l'environnement
- › Mettre en place deux serres connectées et leur programme pédagogique (service santé autonomie de la Ville)
- › Apprentissage du vélo des enfants (service des déplacements de l'EMS) : associations Le Galet et Unis vers de sport
- › Organiser des ateliers culinaires / petits déjeuners respectueux des principes environnementaux dans les écoles et CSC (service Hygiène et santé de la Ville)
- › Renforcer des compétences des porteurs de projets nutrition dans les QPV (Plan alimentaire territorial / IREPS/MSS)
- › Accompagner le développement de rues écoles favorables à la qualité de l'air et à l'activité physique (service Hygiène et santé, service santé autonomie, service déplacements)

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre d'élèves et de parents inscrits au challenge « je joue pour ma santé »
- › Consommation des budgets d'investissement et de fonctionnement dédiés
- › Évaluations intermédiaires et bilans en 2024 pour éventuelle reconduction

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Travaux étudiants 2019-2020 :

- › Master2 Géographie Environnement aménagement : « Inscrire les cités Spach et Rotterdam dans la dynamique de la Maison sport santé par le parc naturel urbain »
- › Master2 Politiques du sport et d'aménagement du territoire : « inscrire le quartier gare dans la dynamique de la maison sport santé par les mobilités actives »

COÛT / BUDGET

- › Je joue pour ma santé : 102 000€ / an sur 4 ans (TSD et ARS)
- › Serres : 12 000€ (3 000€ par serre + 6 000€ de surcoût) et 6 000€ de maintenance annuelle
- › Apprentissage vélo enfants : 16 000€ / an
- › Ateliers culinaires / petits déjeuners : 40 000€ annuels.
- › Formation porteurs projets : 10 000€ / an
- › Rues écoles : 5 000€ / an sur le volet humain

Le projet « Je joue pour ma santé » vient compléter les actions prévues est piloté par la maison sport santé de Strasbourg qui pourra recourir aux compétences du laboratoire d'innovation ouverte pour le développement d'objets connectés prévus par la Plateforme numérique de TSD et les pièges à particules fines expérimentés par SICAT.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Septembre 2021** : 1^{ères} rues écoles favorables à la qualité de l'air et à l'activité physique – fin 2024
- › **Novembre 2021** : conférence de presse annonçant l'installation et mise en œuvre du programme pédagogique des serres connectées (TSD)
- › **Janvier 2022** : formations proposées aux porteurs de projets nutrition par l'IREPS
- › **Juin 2022** : apprentissage du vélo des enfants (version intégrée au schéma vélo de l'EMS)
- › **Septembre 2022** : lancement du challenge « Je joue pour ma santé »
- › **Septembre 2022** : ateliers culinaires / petits déjeuners respectueux des principes environnementaux sur la base d'un appel à projets contrat de ville et hors contrat de ville

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Service hygiène et santé
- › Service santé et autonomie
- › Service des déplacements
- › Service périscolaire, enfance et éducation
- › Service de l'économie sociale et solidaire

Partenaires extérieurs

- › Maison sport santé de Strasbourg (14 membres fondateurs et associés dont la Ville et l'EMS)
- › Ligue Contre le Cancer 67
- › Novo Nordisk
- › Jardins de la Montagne Verte
- › Centre socio culturel du Neuhof
- › Ecole des Romains
- › IREPS
- › Siel Bleu

L'ambition du programme « Je jour pour ma santé » reprend parfaitement la méthode d'implication des citoyen.ne.s qui irrigue le projet Territoires de santé de demain (TSD).

Démarches et outils:

- › Conseil d'administration et comité d'usager.ère.s de la Maison sport santé
- › COPIIL et GT du Projet je Joue pour ma santé
- › COPIIL rues écoles piloté par F SCHAETZEL notamment
- › Ateliers de co-construction par projet
- › Délibérations si nécessaire selon les projets
- › Tableaux de bord par projets
- › Comités techniques par projet
- › Conférences de presse selon les projets

FICHE 6.4.3 UNE ORDONNANCE VERTE POUR LES FEMMES ENCEINTES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Protéger la santé des habitantes strasbourgeoises en mettant en place une « ordonnance verte » pour les femmes enceintes, leur donnant accès à un panier biologique hebdomadaire et à des conseils de santé environnementale, en ciblant ainsi cette fenêtre d'exposition spécifique au cours de laquelle elles sont particulièrement vulnérables.

ENJEU

Promotion de la santé environnementale auprès d'un public vulnérable, les femmes enceintes

OBJECTIFS

- › Sensibiliser les femmes enceintes à la santé environnementale, plus particulièrement en informant sur les dangers des perturbateurs endocriniens (impacts potentiels sur la santé, fenêtres d'exposition critiques, sources d'exposition)
- › Favoriser chez ces futures mères l'adoption de bons gestes à mettre en œuvre au quotidien pour limiter les expositions d'origine environnementale
- › Découvrir l'intérêt d'une alimentation saine au travers de la remise de paniers de légumes issus de la filière biologique

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nb de personnes touchées sur 1 an
- › Nb d'ateliers de sensibilisation réalisés
- › Nb de paniers distribués sur 1 an

COÛT / BUDGET

- › 30 000 € TTC pour 2021
- › Élargissement de l'action à prévoir dès 2022 (accroissement du budget)

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Identification du public cible, recensement et mobilisation en lien avec les professionnel.le.s du territoire
- › Communication sur le projet (flyers, réseaux sociaux, ...)
- › Mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens et à la santé environnementale
- › Mise à disposition chaque semaine de paniers de légumes biologiques aux personnes identifiées

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Service Hygiène et santé environnementale, service Santé et autonomie (PMI)

Partenaires extérieurs :

- › Professionnel.le.s de santé du territoire (médecin généralistes, sages-femmes, gynécologues)

Démarches et outils:

- › Prospective (environ 4 000 grossesses/an à Strasbourg)
- › Commande publique pour recensement d'un ou plusieurs prestataires (sensibilisation/production de paniers de légumes)
- › Évaluation
- › Outils de communication

FICHE 6.4.4 STRASBOURG, AU SERVICE DE LA PRATIQUE SPORTIVE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Permettre aux citoyen.ne.s d'accéder à des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire afin d'effectuer une pratique sportive. Ces équipements doivent être accessibles et ne présenter aucun risque sanitaire et d'utilisation.

L'ensemble des parcs urbains et naturels répartis sur le territoire de Strasbourg seront équipés d'agrès sportifs pour une pratique libre et pour tou.te.s les usager.ère.s.

Suite à la suspicion d'un risque sanitaire avec l'utilisation d'un granulat SBR (pneu recyclé) sur les terrains synthétiques, la Ville de Strasbourg a engagé le renouvellement des surfaces de jeu de ces terrains avec l'utilisation d'un granulat naturel. La suppression de ces granulats permet aussi de diminuer la température de surface des terrains de football synthétiques.

ENJEUX

Permettre aux citoyen.ne.s de pratiquer un sport de proximité sans risque sanitaire et d'utilisation

OBJECTIFS

- › Réalisation d'un maillage d'agrès sportifs sur l'ensemble du territoire avec la mise en place d'équipements sportifs dans les parcs urbains et naturels. Les parcs seront reliés pour une jonction permettant l'activité sportive.
- › Remplacement des granulats SBR par du granulat naturel lors du renouvellement des surfaces de jeux des terrains de football synthétiques
- › Diminution de la température de surface des terrains de football synthétiques

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de parc équipés d'agrès sportifs en libre accès – cible: 100 % des parcs urbains et naturels équipés d'agrès
- › % de jonctions réalisées entre les parcs – cible: 100% des jonctions réalisées
- › % de terrains de football synthétiques avec du granulat naturel Cibles: suppression du granulat sur 23 terrains (Actuellement: 4 terrains en granulat naturel / 27 terrains synthétiques)

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Cartographie des parcs et des jonctions
- › Terrains de football synthétiques

COÛT / BUDGET

Mise en place d'un maillage d'équipements en libre accès dans tous les parcs urbains et naturels

Un budget de 1 250 000 € a été proposé PPI de la Ville de Strasbourg pour réaliser ces opérations sur les 5 prochaines années

Suppression du granulat SBR des terrains de football synthétiques au profit du granulat naturel

Un budget de 4 000 000 € a été demandé au PPI de la Ville de Strasbourg et la Direction disposera de 450 000 € par an sur ses crédits annuels pour les 5 prochaines années.

Il restera à compléter ce dispositif en 2026 de 1 000 000 €

ÉTAPES – LIVRABLES

Maillage d'équipements :

- › **2021** : Détermination du plan d'équipements sur l'ensemble du territoire et mise en œuvre du projet – cible de 20% des parcs équipés et jonctions entre parcs
- › **2022** : complément de la démarche de 20%
- › **2023** : complément de la démarche de 20% et bilan intermédiaire
- › **2024** : complément de la démarche de 20%
- › **2025** : complément de la démarche de 20% et bilan

Suppression du granulat SBR :

- › **2021** : mise en œuvre de la démarche
- › **2023 & 2025** : bilan intermédiaire
- › **2026** : finalisation de la démarche et bilan

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Mise en place d'un maillage d'équipements en libre accès dans tous les parcs urbains et naturels

Collectivité :

- › DMEPN, DUT

Partenaires extérieurs :

- › Entreprises

Suppression du granulat SBR des terrains de football synthétiques au profit du granulat naturel

Collectivité :

- › DUT

Partenaires extérieurs :

- › Entreprises

FICHE 6.4.5 PRISE EN COMPTE DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTÉ

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Prendre en compte la menace pour la santé que représentent les impacts du changement climatique (prolifération de vecteurs tels que le moustique tigre, exposition croissante aux pollens allergisants, ...)

ENJEU

Appréhender sur le territoire strasbourgeois la question des impacts santé du changement climatique liés à la prolifération du moustique tigre, des problématiques posées par les pollens, etc

OBJECTIFS

- › Limiter l'exposition de la population aux allergisants d'origine pollinique, dont la quantité est en augmentation du fait du changement climatique et de l'augmentation progressive des températures
- › Prévenir l'expansion de la colonisation du moustique tigre sur le territoire en sensibilisant les citoyen.ne.s aux bons gestes à adopter

INDICATEURS DE SUIVI

- › Suivi annuel du développement du moustique tigre sur le territoire et nb d'actions de promotion des bons gestes vis-à-vis du moustique tigre
- › Réseau de surveillance des pollens allergisants

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Étude portant sur le lien entre changement climatique et pollens allergisants menée par ATMO Grand Est
- › Diagnostic de colonisation du moustique tigre sur l'EMS par le SLM 67 et l'Unistra

COÛT / BUDGET

En 2021 :

- › Sensibilisation moustique tigre: 30 000 €
- › Étude diagnostique de prolifération du moustique tigre sur l'EMS: 20 000 €

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Service Hygiène et santé environnementale, service Espaces verts, service Gestion et prévention des risques environnementaux

Partenaires extérieurs :

- › Syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin (SLM 67), Université de Strasbourg, ATMO Grand Est

OBJECTIF 7 LA NATURE, LA BIODIVERSITÉ, UN CAPITAL À PROTÉGER ET À ENRICHIR

7.1 UNE FAUNE ET UNE FLORE PROTÉGÉES

FICHE 7.1.1 RÉALISER L'INVENTAIRE ET LE SUIVI DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET DE LA FLORE LOCALE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La connaissance de la flore locale et exotique présente sur le territoire est indispensable pour orienter les modes de gestion.

Un suivi de la flore locale notamment remarquable est à réaliser sur les espaces de la collectivité. Les espèces exotiques envahissantes sont un des autres facteurs importants qui menacent la biodiversité.

Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique, dite aussi allochtone ou non indigène, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

Les espèces exotiques envahissantes sont souvent plantées par méconnaissance dans les jardins des particuliers et dans les espaces verts, leur caractère pionnier et leur forte capacité à concurrencer la flore et la faune locale les conduisent alors rapidement à se répandre le long d'axes de circulation, en particulier les bords de route et les cours d'eau.

L'objectif est de mettre en place un programme d'actions. Ce programme prévoit de développer une information spécifique, de mettre en place un système de veille et d'éradication rapide sur les terrains publics, de mettre en œuvre des plans de lutte et de renforcer les actions de police de la nature.

ENJEUX

Améliorer la connaissance sur la flore locale et exotique. Protéger la flore locale remarquable via une gestion adaptée de nos espaces. Limiter la présence des espèces envahissantes sur le territoire.

OBJECTIFS

- › Dresser une liste des espèces locales remarquables et envahissantes
- › Réaliser un inventaire puis un suivi de la présence de ces espèces sur le territoire
- › Engager des opérations de protection ou lutte
- › Renforcer les actions de communication et de police

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre et quantité d'espèces présentes sur le territoire

COÛT / BUDGET

Budgets EMS à préciser

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Liste des espèces locales remarquables et envahissantes
- › Inventaire et cartographie à l'échelle du territoire
- › Plan d'action de lutte par espèce

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville & Eurométropole de Strasbourg

Partenaires extérieurs :

- › DREAL Grand Est
- › CEN Lorraine (mandaté pour dresser la liste)
- › SBA/Odonat
- › CBA
- › CEN-Alsace

Démarches et outils:

- › Atlas de la Biodiversité communale 2021-2023
- › ATLAS des espèces envahissantes

FICHE 7.1.2 PROTÉGER ET GÉRER LE PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Gestionnaire de trois réserves naturelles nationales (RNN) situées sur son ban communal, la ville de Strasbourg est à ce titre une exception en France et en Europe.

La mosaïque d'habitats des milieux alluviaux du Rhin constitue l'enjeu principal de ces sites. En bon état de conservation, cet écosystème contribue à des nombreux services écosystémiques dont certains liés à la résistance du territoire au changement climatique. Les plans de gestion déclinent des objectifs à long terme, facteurs clés de la réussite, objectifs opérationnels et opérations de gestion qui doivent tous répondre à cet enjeu.

De la responsabilité de l'Etat français, la gestion d'une réserve naturelle fait également l'objet de nombreuses participations, qu'elles soient financières ou partenariales. La ville de Strasbourg contribue volontairement au budget de gestion de ces réserves afin d'atteindre les objectifs ambitieux des plans de gestion. L'objectif est d'engager la collectivité à tous ses niveaux pour :

- › Garantir la priorité donnée au patrimoine naturel et la biodiversité sur les espaces classés ;
- › Assurer la protection des réserves naturelles par la création de zones réglementées en périphérie ;
- › Déployer les moyens matériels et humains permettant la réalisation des plans de gestion.

ENJEU

Prioriser la biodiversité aux autres enjeux (socio-économiques) dans les territoires classés

OBJECTIFS

- › Instaurer une zone réglementée pour chaque réserve naturelle
- › Arrêter l'érosion de la biodiversité
- › Garantir la préservation des espèces patrimoniales

INDICATEURS DE SUIVI

- › Suivis faune/flore
- › Taux de réalisation des plans de gestion
- › Surface des zones réglementées autour des RNN
- › État de conservation des habitats naturels

CARTOGRAPHIE ET BDD :

A développer dans l'équipe gestionnaire des RNNs

COÛT / BUDGET

- › RNN Rohrschollen : 330 k€ /an (subv. 70%)
- › RNN Neuhoef-Illkirch : 500 k€ /an (subv. 70%)
- › RNN Robertsau : 400 k€ / an (subv. 70%)

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Plans de gestions
- › Plan d'actions et budgets prévisionnels
- › Bilans d'activités et comptes de résultats
- › Zone réglementées autour de chaque réserve

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg

Partenaires extérieurs :

- › DREAL Grand Est
- › Agence de l'eau Rhin-Meuse

Démarches et outils:

- › Plans de gestion
- › A créer : outil de suivi du taux de réalisation des plans de gestion/Carnet de bord des réserves

FICHE 7.1.3 RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La mosaïque d'habitats des milieux alluviaux du Rhin constitue l'enjeu principal des réserves naturelles nationales gérées par la ville de Strasbourg. Cette mosaïque est constituée de milieux aquatiques courants ou stagnants, de zones humides, de prairies, de boisements pionniers à climaciques. Lorsque le Rhin était « sauvage », cette mosaïque était entretenue par les fonctionnalités naturelles comme les crues du Rhin ou l'action des grands herbivores. Les continuités écologiques étaient fonctionnelles et permettaient les déplacements d'espèces tout le long de la bande rhénane mais également des Vosges au Rhin.

Perturbées par bientôt deux siècles d'aménagements du Rhin, d'extension urbaine et d'intensification de l'usage des sols, l'intensité de ces fonctionnalités n'est plus suffisante au maintien de la mosaïque d'habitats sur le long terme.

L'objectif est de restaurer ou au moins d'améliorer fortement l'expression de certaines de ces fonctionnalités naturelles :

- › Fonctionnalité alluviale en restaurant le lien entre le fleuve Rhin et les forêts alluviales protégées
- › Fonctionnalité herbivorie en étudiant l'opportunité de réintroduire de grands herbivores capables d'entretenir des milieux ouverts ou semi-ouverts ;
- › Continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité de la ville de Strasbourg (Nord-Sud: Robertsau/Neuhof et Est-Ouest Neuhof/Rohrschollen), vers les espaces de nature urbains et les continuités régionales (Ceinture verte et Nature en ville).

ENJEU

Des milieux naturels fonctionnels

OBJECTIFS

- › Restaurer la fonctionnalité alluviale sur chaque RNN
- › Rétablir des continuités écologiques entre les espaces gérés
- › Privilégier les fonctionnements naturels (dont herbivorie) pour la gestion des milieux

INDICATEURS DE SUIVI

- › Avancement des projets de restauration (Robertsau, Neuhof)
- › Mise en œuvre des opérations de fonctionnalité alluviale (Rohrschollen)
- › Indicateurs de suivi de la fonctionnalité alluviale à développer: lien avec Agence de l'eau et monde de la recherche

CARTOGRAPHIE ET BDD :

A développer dans l'équipe gestionnaire des RNNs

COÛT / BUDGET

Fonctionnalité alluviale :

- › 1 poste chef de projet restauration de la fonctionnalité (subv. 80%)
- › Réfection et amélioration des ouvrages Rohrschollen: 500 k€ (subv. À définir)
- › Projet fonctionnalité Robertsau: 15 M€ (subv. À définir)
- › Projet fonctionnalité Neuhof: à estimer M€ (subv. À définir)

Fonctionnalité herbivorie :

- › Étude d'opportunité de mise en place de l'herbivorie sur l'EMS: 100 k€

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Etude de faisabilité
- › Choix d'un scénario de restauration
- › Dossier de demande de financement (LIFE ?)
- › Dossier d'autorisation réglementaires
- › Recrutement MOE
- › Cahier des charges et suivi travaux
- › Maintenance et gestion des ouvrages
- › Mise en œuvre des crues écologiques

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg

Partenaires extérieurs :

- › Eurométropole de Strasbourg
- › DREAL Grand Est
- › Agence de l'eau Rhin Meuse
- › Région Grand Est
- › Office Français Biodiversité
- › Nombreux partenaires techniques (VNF, EDF, Communes...)

Démarches et outils:

- › COTEC
- › COPIL
- › Information du public

FICHE 7.1.4 FAVORISER LA LIBRE ÉVOLUTION ET PERMETTRE L'EXPRESSION SPONTANÉE DE LA NATURE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La libre évolution forestière apparaît être une bonne réponse au changement climatique en augmentant la résilience de l'écosystème adapté spontanément. Celle-ci implique l'arrêt des interventions humaines, notamment liées à la mise en sécurité des biens et des personnes.

Certaines espèces de la faune particulièrement farouches ont par ailleurs besoin de territoires sans dérangement et sans intervention humaine pour accomplir certaines étapes de leur cycle de vie. Aménagées en priorité pour l'accueil des visiteurs et usagers depuis les années 1980, les forêts alluviales de Strasbourg supportent un réseau de routes, voies, chemins et sentiers très dense. L'objectif est de recréer des zones de quiétude représentant une surface importante de chaque site. Les zones de quiétude sont des zones favorables à la libre évolution car situées en cœur de réserve sans chemin y pénétrant.

La définition des zones de quiétude/libre évolution implique des changements d'habitudes et des modifications d'usages sociaux dans des espaces fortement fréquentés. Celle-ci sera réalisée en concertation avec les usagers et riverains des réserves naturelles afin de concilier au mieux la protection du patrimoine naturel et l'accueil du public.

ENJEUX

- › Libre évolution des écosystèmes forestiers
- › Zones de quiétude pour la faune

OBJECTIFS

- › Au moins 50% de la surface de chaque réserve naturelle en zone de libre évolution/zone de quiétude
- › Zones de quiétudes définies en concertation avec les usagers.

INDICATEURS DE SUIVI

Surface de zone de quiétude

CARTOGRAPHIE ET BDD :

A développer dans l'équipe gestionnaire des RNNs

COÛT / BUDGET

- › Atelier de concertation : 30k€
- › Mise en œuvre : 40k€

ÉTAPES – LIVRABLES

1. Ateliers de concertation et campagne de communication dédiée ;
2. Plan de circulation à valider par arrêté préfectoral ;
3. Mise à jour de la signalétique et du balisage ;
4. Communication et accompagnement au changement

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg

Partenaires extérieurs :

- › Usagers et riverains

Démarches et outils:

- › Participation citoyenne

7.2 UNE VILLE QUI AGIT POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

FICHE 7.2.1 L'ANIMAL EN VILLE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Définir une stratégie globale de gestion de l'animal en ville.

OBJECTIFS

- › Limiter le nourrissage (maraudages, timbre-amende ?, suivi, communication...)
- › Développer le dispositif « Chats libres » visant à l'identification, stérilisation et remise sur site des chats errants sur le territoire
- › Suivre et gérer les populations des animaux urbains dans le respect du bien-être animal (pigeons, étourneaux, corneilles, ragondins, ouettes, rats, ...) et de la santé et du cadre de vie des habitant.e.s
- › Impulser et mettre en œuvre les propositions issues de la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) sur la gestion des rats en ville et des autres animaux liminaires dans l'habitat
- › Améliorer la prise en compte de la faune sauvage (aménagement, bâti...)
- › Créer des lieux refuges et du couvert pour la faune (oiseaux, insectes pollinisateurs...)
- › Promouvoir les spectacles de cirques sans animaux sauvages
- › Fermer l'actuel zoo de l'Orangerie, remplacé par une mini-ferme et un centre pédagogique sans animaux sauvages

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de maraudes réalisées/an
- › Suivi annuel des hot spots de nourrissage
- › Suivi des populations animales
- › Nb de projets/mesures mises développés suite à la MIE
- › Nombre chats stérilisés/an
- › Nombre de pigeonniers contraceptifs installés
- › Nombre de refuges créés (nichoirs, hôtels à insectes, espaces refuges...)

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Cartographie des populations animales urbaines

€ COÛT / BUDGET

Coût global :

- › Coût personnel: 1 ETP + 2 volontaires SC annuels

Souhaité 2020-2030 :

- › 5 000 € subvention Ville LPO
- › 7 500€/an stérilisation chats
- › 180 000€ pour 10 pigeonniers contraceptifs en investissement + 8 000€/pigeonnier/an en fonctionnement 80 000€/an 2026)
- › 40 000 € communication

Budget Zoo à confirmer

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

- › Plan d'action animal en ville
- › Cartographies et bilans annuels de suivi
- › Panneaux de communication

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › DUT/ATPU/Ecoter & DRU/HSE & DMEPN/EVN

Partenaires extérieurs :

- › Associations naturalistes (LPO, GEPMA, GORNA...)
- › Associations de protection animale (ERA, Cat'mon doux, SPA...)
- › Groupe SACPA (fourrière animale)

Démarches et outils:

- › Campagne de communication contre le nourrissage des animaux en ville
- › Campagne de communication pour lutter contre la prolifération du rat
- › Groupes de travail issus de la MIE

7.3 STRASBOURG ENTÉRINE LA GESTION ÉCOLOGIQUE DE SES ESPACES DE NATURE

FICHE 7.3.1 UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VÉGÉTALISÉS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Depuis 2008, Strasbourg adopte une politique 'zéro pesticide' dans la gestion de ses espaces verts. La mise en œuvre de cette politique passe par l'utilisation de produits respectueux de l'environnement en cas de nécessité, mais surtout par des choix de gestion alternative, et la planification d'une gestion dite différenciée des espaces. Elle consiste à appliquer à chaque élément du patrimoine, une gestion adaptée et spécifique en fonction de sa nature et des objectifs recherchés.

Pour garantir la gestion écologique des espaces végétalisés, il est prévu :

- › De garantir la stratégie 'zéro pesticide'
- › D'assurer le principe de gestion différenciée
- › De développer des plans de gestion aux plus grands parcs de la ville (documents d'objectifs)
- › De poursuivre la démarche d'éco-labellisation

ENJEU

Une gestion écologique des espaces verts

OBJECTIFS

- › Maintenir et développer une gestion écologique de tous les espaces végétalisés appartenant à la collectivité
- › Formaliser les pratiques de gestion et revoir la cartographie de gestion différenciée
- › Développer au maximum les plantes mellifères pour les insectes pollinisateurs

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre d'espaces labélisés Eco-jardins (maintien du nombre de parcs labélisés Eco-jardin).
- › Augmentation de surfaces gérées de manière extensive (classes 4 et 5 de la gestion différenciée) / La méthode d'évaluation de cette augmentation est en cours d'élaboration.
- › Nombre de plans de gestions élaborés pour les parcs et jardins de la ville (un plan de gestion/an).

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Cartographie de gestion différenciée (en cours de mise à jour)

€ COÛT / BUDGET

Budget estimé sur la base des montants de 2020 :

- › coût des entretiens courants : 2.4 M€/an
- › budget annuel lié à l'externalisation : 1.3 M€/an
- › coût moyen au m² : 3 €/m²/an

Ce budget est à mettre au regard des surfaces appelées à augmenter dans le cadre de la stratégie de végétalisation/déminéralisation

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

- › Élaboration de plans de gestion pour les grands parcs strasbourgeois
- › **2021** : Plan de gestion du parc du Schulmeister
 - › Renouvellement à échéance des labels éco-jardins des parcs de l'Orangerie, du Pourtalès, du jardin des Deux Rives, du parc du Schulmeister, du Heyritz et de la Citadelle
 - › Redéfinir chaque classe de gestion
- › Fournir le document de présentation de la redéfinition des classes de gestion

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › Service des espaces verts et de nature, département « espaces verts urbains »
- › Entreprises prestataires (marchés publics)

Démarches et outils:

- › Plan de gestion des parcs
- › Plan de gestion différenciée
- › Labellisation

FICHE 7.3.2 DÉVELOPPER L'ÉCO-PÂTURAGE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

L'écopastoralisme ou éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires, consistant à faire pâturer des animaux herbivores (moutons, chèvres, bovins...). Cette solution alternative à l'entretien mécanique des espaces permet de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées.

L'éco-pâturage réduit par ailleurs les déchets verts liés à la fauche, tout en contribuant à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à l'équilibre des prairies, à la faune et à la flore. Il permet de limiter l'embroussaillage, les espèces ligneuses et les espèces végétales envahissantes, y compris sur des sites difficiles d'accès.

Plus largement, la présence de l'animale en ville ou sur des espaces péri-urbains permet de sensibiliser les élèves des écoles et des centres de loisirs à l'environnement et à la biodiversité.

L'objectif est de développer ce type d'entretien sur l'agglomération en tenant compte des enjeux locaux et des usages sur chaque zone concernée: biodiversité, loisir, pédagogique, contraintes de gestion...

Cette opération pourra être développée soit en régie, soit en partenariat avec le monde agricole.

ENJEU

Gestion des espaces verts et de nature par l'animal

OBJECTIFS

- › Développer l'éco pâturage en ville (espaces verts urbains) et dans les espaces naturels
- › Mettre en place une gestion des milieux ouverts protégés par l'animal lorsque l'habitat naturel le permet
- › Développer les partenariats avec le monde agricole

INDICATEURS DE SUIVI

- › Surface gérée par pâturage
- › État de conservation des milieux gérés

CARTOGRAPHIE ET BDD :

A réaliser avec suivi des données

COÛT / BUDGET

- › Étude de faisabilité: 40 k€
- › Achat et gestion de troupeaux en régie (à estimer)
- › Prestation de service via des agriculteur.trice.s (à estimer)

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Étude de faisabilité
- › Plan d'action
- › Mise en place d'un troupeau de race 'Highland' avec gestion en régie

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg

Partenaires extérieurs :

- › Agence de l'eau, mécénat, agriculteur.trice.s, chambre d'agriculture

FICHE 7.3.3 PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Établir une trame nocturne en lien avec le service écologie urbaine (sur la base des trames vertes et bleues et du tissu naturel urbain) et réaliser des opérations pour limiter et réduire l'impact environnemental des éclairages

ENJEU

Limiter et réduire les nuisances lumineuses

OBJECTIFS

- › Établir une trame nocturne avec des spécifications propres aux espaces de nature pour prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses,
- › Établir des indicateurs liés aux aspects environnementaux significatifs (lumen, t° couleur)
- › Remplacer les luminaires d'éclairage public émettant plus de 50% de lumière au-dessus de l'horizontal: remplacement de 600 luminaires type «boule» pour le 1^{er} janvier 2025 (arrêté du 27 décembre 2018)
- › Remplacer les luminaires dans les réservoirs de biodiversités des trames vertes et bleues et espace de nature pour être en conformité avec la trame nocturne
- › Améliorer la connaissance des impacts sur la biodiversité
- › Améliorer la prise en compte de la pollution lumineuse à proximité des réservoirs et corridors
- › Prendre en compte la pollution lumineuse dans le cadre de tout nouvel aménagement géré par la collectivité
- › Mettre en place une offre de sensibilisation autour de la nuit
- › Sensibiliser et impliquer les acteurs privés dans la lutte contre la pollution

INDICATEURS DE SUIVI

- › Validation de la trame nocturne
- › 650 remplacements de luminaires d'éclairage public type «boule»
- › Remplacement de luminaires dans les réservoirs de biodiversité

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Outil Smartgéo
- › Cartographier la Trame Nocturne

COÛT / BUDGET

- › 1 M€ sur 10 ans ou 600 K€ entre 2021 et 2026 (100 k€/an) pour le service voies publiques pour remplacer les luminaires émettant plus de 50% de lumière au-dessus de l'horizontal et les luminaires dans les réservoirs de biodiversité
- › Biodiversité: 200 k€ sur 10 ans ou 120 k€ sur 6 ans (20 000€/an) inventaires inscrits pour 2020 écologie urbaine
- › 1/6 ETP cumulé (écologie urbaine).
- › Communication: 30 000 € (campagne d'affichage, exposition...) budget Ecoter

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2020** : définition de la méthodologie pour établir une trame nocturne
- › **2022-24** : édition de la trame nocturne
- › **Fin 2024** : suppression des luminaires type «boule»

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg
- › DMEPN/VP/Dpt Eclairage
- › DUT/ATPU/Dpt Ecoter

Partenaires extérieurs :

- › Associations naturalistes, Musées

FICHE 7.3.4 ADAPTER LA GESTION DES FORÊTS À VOCATION PRODUCTIVE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les forêts comptent parmi les principaux puits de carbone de la planète. En effet, le dioxyde de carbone est nécessaire à la croissance des végétaux. ... Chaque année, la forêt française stocke ainsi 65 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 12 % des gaz à effet de serre émis au niveau national.

Diminuer la vulnérabilité des forêts face aux changements climatiques en vue de préserver la capacité de développer une résilience est un enjeu majeur.

Pour cela il est proposé de faire évoluer la gestion en vue de :

- › Favoriser un peuplement diversifié en structure et composition
- › Favoriser les essences locales
- › Mettre en place des zones de libre évolution dans la gestion forestière
- › Augmentation du nombre d'arbres biologiques à l'hectare
- › Favoriser la régénération naturelle et les essences locales
- › Travailler sur l'équilibre sylvo-cinégétique

Mais aussi de maintenir une forêt multifonctionnelle :

Maximiser la biodiversité tout en maintenant une production de bois durable par l'approvisionnement de filières locales

Maximiser le potentiel de fixation du carbone en amélioration des connaissances sur la capacité de stockage carbone des forêts gérées et en développant une stratégie de compensation des aménagements et de la compensation de l'agglomération strasbourgeoise.

Enfin mettre une gouvernance partagée de massif forestiers pour une gestion concertée, comprise et consentie.

L'objectif est de mettre en place une gestion exemplaire et de la faire rayonner à l'échelle du massif.

ENJEU

Forêts résilientes aux changements climatiques - solutions basées sur la nature

OBJECTIFS

Maximiser le potentiel de fixation du carbone par la promotion d'une forêt multifonctionnelle et durable

INDICATEURS DE SUIVI

- › Développer la surface forestière ou naturelle pour la compensation carbone
- › Suivi par placettes de l'équilibre sylvo-cinégétique
- › Pourcentage de libre évolution forestière
- › Nombre d'arbres biologiques

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Outil Smartgéo
- › Cartographier la Trame Nocturne

COÛT / BUDGET

- › Budget Fonctionnement: 75 000 € / an (dont 20 000 €/an supplémentaires)

ÉTAPES – LIVRABLES

2021 :

- › Audit de fonctionnement ONF/Ville de Strasbourg ;
- › Définition des adaptations des plans d'aménagements forestiers pour chaque site ;
- › Adaptation des pratiques sur le terrain
- › Rédaction d'une charte forestière sur les engagements de la collectivité

A partir de 2022 :

- › Programmation annuelle et définition des travaux patrimoniaux et d'exploitation conformément aux adaptations prévues ;
- › Réalisation des travaux conformes aux prescriptions ;
- › Contrôle de la conformité des travaux engagés.
- › Suivi des placettes permanentes tous les 3 ans

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg

Partenaires extérieurs :

- › Office Nationale des Forêts

Démarches et outils:

- › Audit de fonctionnement ONF/Ville de Strasbourg ;
- › Travail partenarial avec l'ONF pour adaptation des plans d'aménagements forestiers et des programmes de travaux ;

7.4 UNE GESTION ÉCOLOGIQUE ÉTENDUE À TOUS LES ACTEURS

FICHE 7.3.1 UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VÉGÉTALISÉS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Après un premier cap franchi et accepté de la gestion écologique des espaces verts dans la collectivité, l'objectif est d'étendre la démarche à l'ensemble des gestionnaires d'espaces de nature du territoire.

- › Talus ferroviaires: un partenariat innovant avec SNCF Réseau sur 9 sites pilotes d'expérimentation devrait apporter des éléments pour généraliser une gestion écologique sur ces espaces.
- › Berges: une convention avec VNF permet de développer une gestion écologique des berges afin qu'elles puissent pleinement remplir leur rôle de trames écologiques.
- › Dir-Est: discussions engagées pour la gestion des talus routiers (transfert EMS à venir)
- › Cimetières confessionnels: les cimetières confessionnels sont parties intégrantes de la ville ; afin d'être en cohérence avec l'ensemble écologique du territoire, il est nécessaire d'accompagner les gestionnaires de ces espaces vers une gestion écologique.
- › Port Autonome de Strasbourg: démarche en faveur de la biodiversité portuaire engagée avec le PAS
- › SPL-2Rives: mise à jour du Plan Guide avec intégration biodiversité

ENJEUX

adaptation au changement climatique- biodiversité

OBJECTIFS

- › Mettre en place un protocole de gestion écologique avec la SNCF pour la gestion de tous les talus ferroviaires du territoire
- › Étendre le périmètre des berges gérées écologiquement
- › Tous les cimetières confessionnels du territoire gérés écologiquement
- › Résorber les points noirs et favoriser la biodiversité par des aménagements écologiques les espaces portuaires
- › Améliorer la connaissance de la faune et de la flore sur ces espaces et suivre cette évolution

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nbre de talus ferroviaires gérés sans pesticides et écologiquement
- › Nbre de cimetières confessionnels gérés sans pesticides et écologiquement
- › Nbre de berges gérées sans pesticides et écologiquement

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Linéaires et surfaces concernés

COÛT / BUDGET

700 000 € inscrits pour les dépendances vertes au Plan de relance

Accompagnement des acteurs via la Charte tous unis pour + de biodiversité (EMS)

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Diagnostic réalisé par la ville sur 1 site (2021)
- › Diagnostic réalisé par SNCF-Réseau sur les 9 sites pilotes (2022)
- › Plans de gestion pour les différents sites
- › Partenariat VNF
- › Plan Guide ZAC 2 Rives

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › DUT/ATPU & DMEPN/SEVN

Partenaires extérieurs :

- › SNCF Réseau, VNF, Etat, cimetière confessionnels, SPL 2 Rives, PAS, ...

Démarches et outils:

- › Charte 'Tous unis pour plus de biodiversité' (EMS)

FICHE 7.4.2 SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES JARDINIERS AMATEURS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Au-delà du respect de la loi Labbé (interdisant l'utilisation et le stockage des produits phytosanitaires par les particuliers), la Ville de Strasbourg souhaite accompagner un changement de pratiques plus global des jardiniers de son territoire, notamment pour les locataires de jardins familiaux.

ENJEU

adaptation au changement climatique

OBJECTIFS

- › Développer l'offre de formation aux jardiniers
- › Développer le concours écojardinier
- › Développer des ambassadeur.drice.s de bonnes pratiques écologiques
- › Créer des parcelles d'exposition et d'expérimentation
- › Développer les ateliers moustiques tigres
- › Sensibiliser aux perturbateurs endocriniens

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nbre de formations réalisées
- › Nbre d'éditions du concours éco-endocri réalisées
- › Nbre d'ambassadeur.drice.s
- › Nbre de parcelles créées
- › Nbre d'ateliers moustique

€ COÛT / BUDGET

Actuel :

- › Concours écojardinier: 8 000 €/an
- › Animation réseau JP: 20 000 €/an
- › Étude perturbateurs endocriniens: 10 000 €
- › Animation perturbateurs endocriniens: 17 000 €

Pour atteindre obj 2030 :

- › Concours écojardinier: 10 000 €/an
- › 40 000 €/an formation jardiniers

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › DMEPN/SEVN/Dpt Jardin
- › DUT/ATPU/Dpt Ecoter
- › DESPU/H&S

Partenaires extérieurs :

- › ARS, SLM 67

Démarches et outils:

- › Concours écojardinier

OBJECTIF 8 LE PLAN CANOPÉE POUR UNE VILLE PLUS VERTE, PLUS FRAÎCHE, PLUS RESPIRABLE

8.1 UN PATRIMOINE ARBORÉ URBAIN HISTORIQUE URBAIN À SURVEILLER ET PROTÉGER

FICHE 8.1.1 PROTÉGER ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARBORÉ EXISTANT

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « plan canopée », adopté par délibération du Conseil municipal le lundi 31 Aout 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine dépérissant, pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles.

Cette sous-action correspond à l'axe 1 du plan Canopée qui prévoit :

- › Des mesures de protection et de préservation du patrimoine existant (Action Canopée 1.1) ;
- › Le renforcement des dispositions réglementaires en faveur de la préservation et de la plantation d'arbres dans les documents d'urbanisme (Action Canopée 1.2) ;
- › La gestion durable du patrimoine arboré (Action Canopée 1.3).

ENJEUX

Pérennité et bonne gestion du patrimoine arboré

OBJECTIFS

- › Révision du PLU et PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) intégrant des orientations au profit de la canopée ;
- › Création et diffusion d'un guide pour renforcer la protection de l'arbre lors des chantiers.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'arbres suivis dans la base de données SAPIN

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Inventaire du patrimoine arboré

COÛT / BUDGET

Pas d'investissement immédiat

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Étendre les mesures de protection des arbres et les dispositions coercitives du règlement de voirie au patrimoine arboré de la ville de Strasbourg ;
- › Réviser et moderniser le mécanisme de protection conformément aux travaux de l'organisme « Plante-et-cités » ;
- › Intégrer des objectifs et orientations au profit de la canopée urbaine dans des OAP et dans des articles de règlement des PLU et PSMV ;

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › SEVN, ADEUS (en lien avec la DUT)

Démarches et outils:

- › PLUi – OAP Air Climat Énergie (ACE)/Trame Verte et Bleue (TVB)/règlement écrit et graphique (EPCC, ECCE, jardin de devant, etc.). L'ADEUS a réalisé un benchmark pour le renforcement de ces outils de protection de la végétation.

8.2 LE DÉVELOPPEMENT DE LA CANOPÉE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

FICHE 8.2.1 ÉTENDRE LE PATRIMOINE ARBORÉ ET SA CANOPÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE STRASBOURG (DOMAINE PUBLIC)

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « plan canopée », adopté par délibération du Conseil municipal le lundi 31 Aout 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine déperissant, pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles.

Cette sous-action correspond à l'axe 2 du plan Canopée qui prévoit l'extension du patrimoine arboré, par la plantation notamment de 1 000 arbres par an entre 2020 à 2030, notamment via :

- › Le projet « des arbres pour Strasbourg » (Action Canopée 2.4) : 300 arbres plantés/an dans les espaces verts et équipements publics (compétence ville de Strasbourg) ;
- › La création de microforêts urbaines, ou îlots de biodiversité (Action Canopée 2.5) ;
- › Le « plan de renouvellement et d'extension des alignements d'arbres » (Action Canopée 2.6) : 300 arbres plantés/an alignement (compétence Eurométropole) ;
- › Le développement d'un indice de canopée (Action Canopée 2.7) ;
- › Des plantations pour ombrer les façades et lutter contre la surchauffe des bâtiments (Action Canopée 2.8) ;
- › Une réorientation des ports de certains arbres vers une forme libre, dont le houppier plus développé fournit plus d'ombre (Action Canopée 2.9).

ENJEUX

Atténuation du changement climatique (stockage de carbone), lutte contre les îlots de chaleur, renforcement du confort urbain et de la nature en ville

OBJECTIFS

- › 10 000 arbres plantés d'ici 2030 (domaines public et privé de la collectivité) ;
- › Augmentation de l'indice de canopée de 26% à 30 % à horizon 2050.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre d'arbres plantés par an, dans les espaces verts et au sein des équipements publics (crèches, écoles, centres sociaux-culturels, cimetières, ...)
- › Nombre d'arbres passés en forme libre ;
- › Évolution de l'indice de canopée (si de nouvelles données LiDAR sont disponibles).

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Cartographie des sites repérés pour la plantation d'arbres ;
- › Cartographie pour le plan de renouvellement et d'extension des alignements d'arbres : repérage des alignements d'arbres à conserver, à conserver et passer en forme libre, à renouveler et à créer ;
- › Cartographie de l'indice de canopée par commune/ quartier, sans et avec les forêts périurbaines

€ COÛT / BUDGET

1 000 000€ par an pour la plantation + frais d'entretien (confortement/parachèvement) les premières années

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

- › Identifier des espaces non bâtis susceptibles d'accueillir des plantations denses
- › Projet pilote de micro forêt urbaine en 2020/2021 sur budget participatif
- › Identification des critères de priorisation pour les futures campagnes de plantation (sous forme de tableau) ;
- › Création d'une méthodologie pour répartir les 305 ha de canopée à créer pour atteindre l'objectif de 30 % en partenariat avec la DUT ;

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Pour la création de micro-forêt (ou « îlot de biodiversité ») : forces vives des quartiers concernées (associations, CSC, etc.), Eco-conseil, chercheurs, prestataire à identifier le cas échéant

Démarches et outils:

- › Tableau des critères de priorisation pour les futures campagnes de plantation ;
- › Benchmark et retour d'expériences d'une promotion d'étudiants en éco-conseil (micro-forêt).

FICHE 8.2.2 ÉTENDRE LE PATRIMOINE ARBORÉ ET SA CANOPÉE SUR LE DOMAINE INSTITUTIONNEL ET PRIVÉ DE LA VILLE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « plan canopée », adopté par délibération du Conseil municipal le lundi 31 Aout 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine dépérissant, pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles.

Cette sous-action correspond à une partie de l'axe 4 du plan Canopée qui prévoit la mobilisation et l'engagement des acteurs institutionnels et privés pour étendre la canopée, par :

- › La végétalisation de l'espace privé dans les quartiers en rénovation urbaine (Action Canopée 4.15) ;
- › L'encouragement des initiatives privées (Action Canopée 4.16).

ENJEUX

Mobilisation de la sphère privée et institutionnelle et extension de la Canopée

OBJECTIFS

- › 1 000 arbres plantés par an jusqu'en 2030 (domaines public et privé de la collectivité)
- › Augmentation de l'indice de canopée de 26% à 30 % à horizon 2030

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'arbres plantés par an

COÛT / BUDGET

À déterminer en fonction des projets

ÉTAPES – LIVRABLES

- › intégrer un volet de végétalisation et plantations dans les mesures de résidentialisation des projets de rénovation ;
- › réaliser des cahiers de recommandations sous forme de guides à l'attention des particuliers pour proposer une démarche de végétalisation des cours et petits jardins ;
- › intégrer et promouvoir la plantation d'arbres au sein de « Strasbourg, ça pousse » sur parcelles privée, avec un mécanisme de subvention.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Services de la collectivité, Partenaires extérieurs.

8.3 UN PATRIMOINE ARBORÉ URBAIN SOURCE D'EXPÉRIMENTATIONS, GÉNÉRATEUR ET BÉNÉFICIAIRE DE RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

FICHE 8.3.1 RENFORCER LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT AUTOUR DE L'ARBRE URBAIN ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « plan canopée », adopté par délibération du Conseil municipal le lundi 31 Aout 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine dépérissant, pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles.

Cette sous-action correspond à l'axe 3 du plan Canopée qui prévoit le renforcement des connaissances sur l'influence de la végétation sur la climatologie urbaine et l'adaptation des espèces végétales aux problématiques de changement climatique et de préservation de la biodiversité. Elle s'appuie, pour la période 2020-2022, sur :

- › Le projet Cooltrees concernant le rafraîchissement des villes par les arbres (Action Canopée 3.10)
- › Une thèse CIFRE concernant la contribution de la végétation et de la géométrie urbaine pour l'atténuation des îlots de chaleurs urbains à Strasbourg (Action Canopée 3.11)
- › Des mesures du potentiel rafraichissant de trois espèces différentes en ville (tilleul, platane, micocoulier) (Action Canopée 3.12)
- › Une stratégie d'adaptation de la palette végétale et sa diversification pour plus de résilience (Action Canopée 3.13)
- › Des expérimentations en faveur de l'adaptation au changement climatique (Action Canopée 3.14)

ENJEUX

Développement et renforcement des connaissances scientifiques pour l'aide à la décision et à la mise en œuvre de la politique de l'arbre en ville

OBJECTIFS

- › Transfert de connaissance et appui aux politiques publiques de l'arbre en ville

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre et référence des rapports et articles publiés par les projets

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Carte des îlots de chaleur urbains de la ville de Strasbourg et des communes de première et deuxième couronne

COÛT / BUDGET

Pour les mesures du potentiel rafraichissant des trois espèces différentes en villes: 15 000 euros TTC

Participation financière à des projets de recherche par voie de subventions au fil de l'eau

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Résultats et conclusions du projet Cooltrees (rapport)- Finalisé
- › Résultats et conclusions de la thèse CIFRE (articles publiés, rapport, soutenance) – En cours
- › Résultats / comparaison des performances de résistance à la sécheresse et de rafraichissement de différentes espèces d'arbres – En cours: de mars 2021 à mars 2022 minimum

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › INRAE, ICUBE, Université de Strasbourg, Ville de Strasbourg, EMS, ...

Démarches et outils:

- › Réalisation de transects durant la période estivale
- › Outils de mesures scientifiques

8.4 L'ARBRE AU CŒUR DE L'ATTENTION DES CITOYEN.NE.S

FICHE 8.4.1 DÉVELOPPER LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES AUTOUR ET EN FAVEUR DE L'ARBRE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « plan canopée », adopté par délibération du Conseil municipal le lundi 31 Aout 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine dépérissant, pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles.

Cette sous-action correspond à une partie de l'axe 4 du plan Canopée qui prévoit de sensibiliser et mobiliser les citoyen.ne.s dans ses objectifs par :

- › Des initiatives citoyennes en faveur de l'arbre (Action Canopée 4.17)
- › Des actions pédagogiques en faveur de l'arbre urbain (Action Canopée 4.18)

ENJEUX

Démarche participative et sensibilisation citoyenne autour de l'arbre urbain

OBJECTIFS

- › Diffuser des connaissances et communiquer sur les enjeux de l'arbre urbain
- › Concerner et co-construire les projets en lien avec l'arbre urbain avec les citoyen.ne.s

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombres de suggestions reçues par le bouton « suggestion de plantation d'arbres » sur le site internet « strasbourg.eu »
- › Budget participatif consacré à des actions autour de l'arbre urbain
- › Nombre d'actions pédagogiques réalisées

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Carte avec la localisation des suggestion de plantation d'arbres

€ COÛT / BUDGET

À déterminer annuellement

57 000 euros nécessaires pour de la communication en 2021

Participation financière à des projets de recherche par voie de subventions au fil de l'eau

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

- › Recueillir les actions proposées au budget participatif, étudier la faisabilité et sélectionner les actions pouvant être mises en place
- › Créer un parcours autour de l'arbre
- › Développer des actions de sensibilisation lors des plantations sur l'espaces publics ou dans les cours d'écoles (en lien avec le projet de végétalisation des cours d'école)
- › Créer des évènements de communication autour du plan Canopée

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › Services de la collectivité, Partenaires extérieurs (bailleurs, État, etc.)

Démarches et outils:

- › Outils de communication
- › Démarche de concertation, etc.

OBJECTIF 9

DES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DE PLUS DE NATURE ET DE BIEN-ÊTRE

9.1 UNE DÉMINÉRALISATION ET UNE VÉGÉTALISATION DES ESPACES

FICHE 9.1.1 CRÉATION D'OASIS DE FRAICHEUR DANS LES COURS DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE, DÉMINÉRALISATION, VÉGÉTALISATION ET NOUVEAUX USAGES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Végétaliser les cours d'école et EAJE (établissements d'accueils jeunes enfants) répond à de multiples objectifs afin d'offrir les meilleures conditions d'éducation possibles aux enfants :

- › créer des îlots de fraîcheur,
- › réinventer les cours en réinterrogeant en profondeur ses usages, la mixité fille/garçon, en concevant la cour comme un outil d'apprentissage et de développement de compétences,
- › sensibiliser et éduquer la communauté éducative aux enjeux climatiques et environnementaux, mais également à la biodiversité et à la ville nourricière en favorisant la prise de conscience de chacun.e, de ses capacités à agir pour l'environnement,
- › proposer une méthode de co-conception des espaces avec les usager.ère.s,
- › faire évoluer les modes d'entretien des espaces verts et de la cour,
- › renforcer le lien social à l'échelle du voisinage, en développant un véritable protocole de démocratie contributive qui permettra d'aboutir à un collectif de citoyen.ne.s engagé.e.s, et à créer de nouveaux espaces de fraîcheur et de convivialité de proximité.

ENJEUX

Usages

- › Transformation des espaces extérieurs des écoles et lieux d'accueil de la petite enfance,
- › Les rendre accessible et agréable lors d'épisodes de chaleur pour les enfants,
- › Interroger les usages de ces espaces (temps scolaires, périscolaires et extra scolaires),
- › Accompagnement des usager.ère.s (enseignant.e.s- animateur.trice.s et technicien.ne.s)

Accompagnement en amont du projet pour investir les acteurs

- › Formation des personnels d'entretien à la gestion des espaces plus végétalisés
- › Définir une charte de vie dans l'école (tous les acteurs doivent être concernés et engagés adultes et enfants)
- › Assurer un suivi annuel sur 3 ans pour assurer la conduite du changement

Les moyens

- › Accompagnement assuré par l'Institut Eco-Conseil

INDICATEURS DE SUIVI

- › Le nombre d'espaces extérieurs transformés,
- › Superficies déminéralisées (m²),
- › Nombre d'arbres plantés dans les cours d'écoles,
- › La mobilisation des différentes équipes éducatives,
- › La mobilisation des équipes techniques
- › Les initiatives prises pour faire vivre ces espaces,
- › L'évolution des acteurs dans leur représentation et leur appropriation de l'outil

COÛT / BUDGET

Coût moyen en investissement

- › Travaux d'aménagement (crédits déjà arbitrés et intégrés dans le PPI) :
- › Pour le programme 2021 (5 cours d'école et 2 établissements de la petite enfance) : 1,750 M€
- › Pour le programme 2022-2026: 20 cours/an, soit 5M€/an.
- › 75 000€ Accompagnement Eco-conseil
- › 2 000 euros par site en moyenne
- › Demande spécifique CNFPT
- › 1 000 euros par site

ÉTAPES – LIVRABLES

Étapes clés de la mise en œuvre :

Délibération cadre : novembre 2020

- › Programme 2021 (Intervention sur 5 écoles + 2 établissements de la petite enfance):
- › Concertation en cours jusqu'à fin avril 2021
- › Réalisation des travaux d'aménagement en été 2021,
- › Plantations, végétalisation: automne 2021

Poursuite de la démarche pour les prochaines années. Chaque année sera structurée en 2 temps de manière à réaliser 20 cours/an :

- › temps de concertation: 4 mois par établissement (temps d'ateliers, temps de formation des acteurs).
- › 6 mois: analyse technique, commande, travaux
- › **Programme 2022** (20 cours d'école) :
- › Appel à projet à destination des écoles pour prioriser les interventions: retour attendu fin avril 2021,
- › Choix des écoles pour 2022: été 2021
- › Concertation 4 mois
- › Programmation des travaux (aménagement été, plantations automne)

Objectif fixé : traiter l'ensemble des cours d'école sur le mandat (20 cours d'école par an entre 2022 et 2026)

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg
- › Direction de l'Enfance et de l'Éducation: 1 chef de projet ;
- › Direction de la Mobilité et des Espaces Publics et de Nature: 2 personnes dédiées à partir de 2022 pour le pilotage particulier et 2 pour les études (déjà arbitré et intégré dans la délibération de juin)

Direction de l'Architecture et du Patrimoine

Éducation Nationale :

- › Les IEN, Directions des écoles, équipes périscolaires,

Une association d'éducation

- › à l'environnement pour le suivi des actions (Eco Conseil) pour l'accompagnement pédagogique au changement et association des différents partenaires à l'élaboration des modalités d'usage des espaces.

FICHE 9.1.2 DÉMINÉRALISATION ET VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC, PRIVÉ ET DU BÂTI DE LA COLLECTIVITÉ

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Cette action vise à déminéraliser et végétaliser les espaces publics et privés de la ville de Strasbourg afin de désimperméabiliser et d'augmenter la couverture végétale du territoire, réduire les îlots de chaleur, faciliter la pénétration des eaux de pluies et apporter plus de confort urbain dans les zones à enjeux forts (nb: dans le cas des cours d'école, une sous-action séparée est prévue).

L'étude du potentiel de déminéralisation concerne l'ensemble du patrimoine compatible de la Ville de Strasbourg (bâti, parking, cimetières...) intégrant la gestion des toitures et des façades afin d'engager une stratégie ambitieuse.

Les objectifs de végétalisation des bâtiments et/ou des espaces extérieurs du parc bâti de la collectivité sont également pris en compte au niveau des opérations de rénovation du parc bâti existant et des constructions neuves (cf. fiches actions 11.1.3 et 11.1.4).

Les lieux à déminéraliser et végétaliser seront priorisés selon une liste de critères objectifs. En particulier, la priorisation des espaces à végétaliser/déminéraliser tiendra compte de la répartition équitable des espaces de nature sur le territoire.

ENJEUX

Adaptation au changement climatique

OBJECTIFS

- › Déminéraliser et végétaliser l'espace public de la collectivité, y compris les trottoirs (Strasbourg ça pousse- ScP)
- › Déminéraliser et végétaliser l'espace privé de la collectivité
- › Végétaliser 100% des surfaces végétalisables des cimetières de la ville (solde 8 ha)
- › Accompagner la déminéralisation des concessions dans les cimetières publics
- › Inventaire des toitures/façades végétalisées et végétalisables du bâti existant
- › Végétalisation des toitures et des façades végétalisables du bâti existant

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nbre de m² d'espaces publics (sans et avec ScP) de la collectivité déminéralisés
- › Nbre de m² d'espaces privés de la collectivité déminéralisés
- › Nbre de m² déminéralisés et végétalisés dans les cimetières
- › Nbre de m² de concessions végétalisées
- › Surface de toitures végétalisées patrimoine collectivité (20 700m² 2020)
- › Nbre de toitures/façades végétalisées

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Etablir une cartographie des espaces publics à enjeu de déminéralisation
- › Etablir une cartographie SIG des toitures végétalisées
- › Etablir une cartographie SIG 'Strasbourg ça pousse'

COÛT / BUDGET

Actuel :

- › 100 000€/an Invest. Sciences participatives (ScP)
- › 1 ETP ScP- DMEPN/SICEP cumulé
- › 60 000 €/an travaux cimetières
- › 800 000 €/an pour la déminéralisation/végétalisation des espaces publics sur le territoire de la Ville de Strasbourg

Besoins pour obj 2030 :

- › 1 ETP global supplémentaire ScP
- › Budget à déterminer/identifier pour la déminéralisation / végétalisation des espaces privés des bailleurs (1 M €)



ÉTAPES – LIVRABLES

2021 : Réaliser une priorisation des espaces publics à déminéraliser et végétaliser :

- › Une cartographie précise l'ensemble des sites à enjeu (remontée Direction des territoires): fait
- › Un tableau doit permettre d'identifier, noter, classer, prioriser dans la cadre d'une programmation pluriannuelle, les projets de déminéralisation (tableau et critères de notation validés. Proposition de priorisation à l'exécutif: courant avril 21)

2021 : identifier les espaces privés pouvant faire l'objet d'une déminéralisation/végétalisation :

- › Lettre de mission adressée aux directeur.trice.s afin de nommer des référent.e.s sur cette thématique
- › Programmer une réunion transversale avec l'ensemble des services pour qu'ils s'engagent dans la démarche.
- › Créer un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des indicateurs de déminéralisation/ végétalisation sur les espaces publics et privés, couplé à un outil graphique.



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › DMEPN & DUT/ATPU/Ecoter & DCBP & DCP

Partenaires extérieurs :

- › AERM

Démarches et outils :

- › Tableau de priorisation des lieux à déminéraliser/ végétaliser
- › cartographie des différents espaces

9.2 LE RENFORCEMENT DE LA PLACE ET LES USAGES DE L'EAU

FICHE 9.2.1 DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU RISQUE INONDATION ET RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX INONDATIONS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La vulnérabilité du territoire de la Ville de Strasbourg au risque inondation est fortement liée à la présence de nombreux bâtiments en zone inondable. Les études réalisées pour le TRI de l'agglomération strasbourgeoise en 2015 ont permis d'identifier le nombre d'habitant.e.s en zone inondable selon l'épisode de crue: 3 400 habitant.e.s concerné.e.s pour les crues fréquentes, 17 100 habitants pour les crues moyennes et 75 200 habitant.e.s pour les crues extrêmes.

Malgré ce risque très présent, l'absence de crue majeure depuis plusieurs décennies et la mise en œuvre d'aménagements de protection contre les crues (digues, ouvrages hydrauliques de répartition) a entraîné une quasi disparition de la culture du risque auprès de la population. Ainsi, le risque est souvent minimisé voire totalement occulté par les populations.

En complément des ouvrages de protection existants et dans la perspective d'accompagner la nouvelle doctrine de « prévention du risque d'inondation » établie au niveau européen et national, le développement de la culture du risque est primordial dans la stratégie à mettre en œuvre sur le territoire strasbourgeois pour développer la résilience du territoire aux risques d'inondations.

Ce risque, accentué par la modification des régimes pluviométriques liée au changement climatique, peut engendrer des dégâts et dysfonctionnements importants, dès lors qu'ils peuvent impacter de manière cumulée l'ensemble des infrastructures du territoire: habitations, réseaux, infrastructures économiques et infrastructures nécessaires à la gestion de crise.

Parmi ces infrastructures stratégiques, trois sites requièrent une attention majeure. Il s'agit, du Centre administratif (CA) qui

accueille la cellule de gestion de crise, du Parc véhicule atelier (PVA) situé route de la Fédération ainsi que du Parc voirie, eau et assainissement situé rue de la Plaine des Bouchers.

L'objectif porte sur la nécessité de développer la culture et la connaissance du risque inondations sur le territoire et de réduire la vulnérabilité habitations et infrastructures situées en zones vulnérables en vue d'accroître la résilience des populations et acteurs concernés.

ENJEUX

Développer la culture du risque inondation et réduction de la vulnérabilité



OBJECTIFS

- › Sensibiliser la population (grand public et public scolaire) aux phénomènes d'inondation
- › Développer et maintenir la mémoire du risque d'inondation par des événements et outils pédagogiques
- › Identifier précisément et diagnostiquer les habitations et infrastructures soumises aux risques d'inondations
- › Identifier les mesures et outils nécessaires à la réduction de la vulnérabilité des habitations et infrastructures vulnérables
- › Mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité

INDICATEURS DE SUIVI

- › Évènements organisés et outils de sensibilisation diffusés
- › Enquêtes « Grand Public » sur la culture du risque
- › Écoles et nombre d'élèves associés aux outils pédagogiques mis en œuvre
- › Nombre de participant.e.s « Grand Public » assistant aux évènements organisés
- › Diagnostics réalisés
- › Mesures correctives et préventives mises en œuvre

CARTOGRAPHIE ET BDD :

à définir par AMO programmée

COÛT / BUDGET

Fonctionnement 2021 (EMS) :

- › Définition des habitations et infrastructures vulnérables /
- › Élaboration d'un programme d'actions de réduction de la vulnérabilité (Mission AMO 2021): 138 165 €

Outils de sensibilisation / culture du risque (repères de crue) :

- › 5 000 €

Programme de réduction de la vulnérabilité :

- › À définir par AMO programmée sur 2021 (AP 306 GEMAPI mobilisable)

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2020 – 2030** : Diffusion d'une Malette pédagogique scolaire « Inondation: Comprendre et s'adapter » et d'une maquette pédagogique (En cours de déploiement)
- › **2021** : Organisation d'un évènement de sensibilisation en partenariat avec le PNU (Avril 2021)
- › **2021-2022** : Élaboration de fresques artistiques « mémoire des crues » sur les ponts du PNU

- › **2021 – 2022** : Rénovation et mise en place de repères de crue sur le territoire de la Ville de Strasbourg
- › **2021-2022** : Définition des habitations et infrastructures vulnérables / Élaboration d'un programme d'actions et outils de réduction de la vulnérabilité (Mission AMO 2021)
- › **2022-2026** : Déploiement des outils et mesures correctives / préventives de réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le service GPRE animera l'ensemble des étapes en partenariat avec les services concernés par chaque thématique: Service Communication – Sensibilisation à l'environnement DESPU, Mission PNU, service ouvrages d'Art, ... et les partenaires associés: gestionnaires de réseaux, chambre de commerce et d'industrie, ...

Démarches et outils :

- › Outils pédagogiques mise à disposition des établissements scolaires volontaires ;
- › Appel à projet artistique ;
- › Marché à bon de commande « repères de crues »
- › Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Réduction de la vulnérabilité »
- › Diagnostics de vulnérabilité en lien avec l'aléa (modèles hydrauliques), stratégie de réduction de la vulnérabilité (AMO), mesures correctives et préventives.

FICHE 9.2.2 RÉACTUALISATION DU PARTENARIAT «VIE FLUVIALE» ENTRE LA VILLE, L'EUROMÉTROPOLE ET VNF

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Le partenariat « Vie fluviale » initié par la Ville de Strasbourg et Voies Navigables de France et validé par la signature d'une Charte de Partenariat en septembre 2017, a permis d'engager une dynamique de projets autour de 7 orientations thématiques sur le territoire de la Ville de Strasbourg.

Un premier bilan des projets réalisés ou engagés sur la période 2017-2020 en partenariat avec Voies Navigables de France fait état de la réalisation ou du lancement de près de 20 projets pour un montant estimé à près de 2 millions d'euros.

L'amorce d'une gouvernance partagée Ville / VNF autour du développement et de l'aménagement des voies navigables fait partie des points de réussite de cette première charte. Des projets phares ont pu être réalisés dans le cadre de ce partenariat comme la réhabilitation de la passerelle piétonne dite des glaciaires à la Petite France, l'aménagement de la plateforme logistique du Quai des pêcheurs ou encore l'aménagement d'embarcadères.

Cependant, les limites territoriales du partenariat au réseau hydrographique de Strasbourg n'ont pas permis de développer les orientations dépassant les compétences propres de la Ville de Strasbourg (GEMAPI [Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations]) ou de développer des projets de plus grandes envergures territoriales.

La précédente Charte de partenariat arrivant à échéance avec la nouvelle mandature en 2020, l'objectif est d'actualiser le partenariat existant en l'élargissant au territoire et acteurs de l'Eurométropole de Strasbourg selon 5 objectifs opérationnels :

- › Améliorer l'accueil et la logistique touristique autour de la Voie d'Eau en synergie avec les acteurs et usager.ère.s
- › Développer une activité de fret fluvial pérenne, innovante et intégrée dans le paysage urbain
- › Contribuer à la préservation de l'environnement et du cadre de vie
- › Permettre aux habitant.e.s et visiteur.euse.s de retrouver un lien privilégié avec la Voie d'eau
- › Développer les synergies entre les différents acteurs et usager.ère.s de la Voie d'eau et ses abords

ENJEUX

Développer une gouvernance et stratégie commune Ville de Strasbourg – Eurométropole – Voies navigables de France autour de la Voie d'Eau

OBJECTIFS

- › Améliorer l'accueil et la logistique touristique autour de la Voie d'Eau en synergie avec les acteurs et usager.ère.s: Aménagements de haltes fluviales, améliorer les conditions d'accueil, d'acheminement et d'activités touristiques, développer les activités croisiéristes

- › Développer une activité de fret fluvial pérenne, innovante et intégrée dans le paysage urbain: Développer et améliorer l'intégration paysagère des activités de fret fluvial, adapter la réglementation en lien avec le développement des ZFE
- › Contribuer à la préservation de l'environnement et du cadre de vie: Développer les fonctions pédagogiques des bords de voies d'eau, accompagner la restauration des milieux aquatiques et la transparence migratoire, valoriser le bâti et les équipements liés à la voie d'eau
- › Permettre aux habitant.e.s et visiteur.euse.s de retrouver un lien privilégié avec la Voie d'eau: Aménager un ou plusieurs sites de baignades urbaines, poursuivre l'aménagement des quais et développer les activités nautiques, développer la voie d'eau et ses abords comme outil de transport du quotidien
- › Développer les synergies entre les différents acteurs et usager.ère.s de la Voie d'eau et ses abords: Développer une stratégie commune de gestion de la voie d'eau, développer les synergies transfrontalières

INDICATEURS DE SUIVI

- › Projets et actions mises en œuvre dans le cadre du partenariat (nombre d'actions et bilan financier)
- › Fréquentation des services et activités proposés
- › Volume de matériaux transportés par fret fluvial
- › Haltes fluviales, quais aménagés
- › Actions pédagogiques mises en œuvre
- › Actions de restauration et aménagements « milieux aquatiques » réalisés
- › Réunions, échanges organisés

COÛT / BUDGET

AMO Vie Fluviale (fonctionnement 2021 en cours de validation)

- › 100 000 € répartis de la manière suivante: Ville de Strasbourg (25 000 €), Eurométropole de Strasbourg (25 000 €) et VNF (50 000 €)

Programme d'actions 2021 (budget opérationnel transversal porté par autres directions selon actions)

- › 310 800 € répartis de la manière suivante: Ville de Strasbourg/Eurométropole (155 400 € à définir) et VNF (155 400 €)

Programme d'actions 2022-2026 :

- › à définir par AMO



ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Septembre 2020 – Février 2021** : Élaboration concertée Ville – Eurométropole- VNF des orientations et objectifs opérationnels
- › **25/02/2021** : Présentation du partenariat au pôle de coordination « transition écologique du territoire »
- › **21/06/2021** : Délibération en Conseil Municipale de Strasbourg
- › **25/06/2021** : Délibération en Conseil communautaire Eurométropole de Strasbourg
- › **Juillet 2021** : Signature du protocole d'accord
- › **Septembre – Décembre 2021** : Concertation élargie et élaboration du programme d'action opérationnel (AMO Vie Fluviale)
- › **1^{er} trimestre 2023** : Bilan mi-parcours
- › **2020 – 2026** : Mise en œuvre du partenariat « Vie fluviale »



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Partenaires signataires :

- › Ville de Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg et Voies Navigables de France

Partenaires associés pressentis :

- › ADEUS, Port Autonome de Strasbourg, Collectivité Européenne d'Alsace, Région Grand Est, EDF, Eurodistrict, Office du Tourisme, bailleurs sociaux, acteurs économiques, ...

Modalités de mise en œuvre :

- › Signature d'une Charte de Partenariat « Vie Fluviale » entre l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg et Voies Navigables de France

Mise en place d'une gouvernance partagée axée sur les instances suivantes :

Comité de suivi :

- › Piloté par les partenaires signataires (élu.e.s Ville, élu.e.s Eurométropole et représentant.e.s VNF) et composé des membres associés.

Comités thématiques :

- › Groupes de travail liés aux 4 objectifs opérationnels : Logistique et activités touristiques, Fret fluvial et activités économiques, Environnement et Cadre de Vie, Loisirs et mobilité du quotidien

FICHE 9.2.3 DÉVELOPPEMENT DES BAINNADES ÉCOLOGIQUES EN MILIEU URBAIN

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Création d'un ou de plusieurs sites de baignades urbaines à Strasbourg

ENJEUX

- › Valorisation et développement de la voie d'eau à Strasbourg
- › Répondre aux enjeux du changement climatique en développant sur le territoire une offre écologique de points de fraîcheur telles des baignades urbaines et des lieux d'activités aquatiques ponctuels



OBJECTIFS

- › Augmenter l'offre de baignade en période estivale à Strasbourg,
- › Valoriser le cadre naturel d'une baignade dans l'Ill Montagne Verte ou ailleurs
- › Sensibiliser les populations à la préservation de l'environnement, intrinsèquement lié à la bonne qualité de l'eau de baignade
- › Économiser la ressource en eau potable utilisée pour alimenter les piscines publiques



INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de site ouverts
- › Capacité d'accueil



COÛT / BUDGET

- › Élaboration des profils: 100 000 €
- › Implantation d'une baignade: 1 M€



ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Fin 2021** : production des profils de baignade (études de faisabilité sanitaire visant à la création de baignades)
- › **Été 2022** : sous réserve de faisabilité (fonction des conclusions des profils de baignade), 1^{ère} expérimentation de baignade urbaine
- › **2023 ou ultérieurement** : création d'une seconde baignade sur l'Ill Montagne Verte



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › HSE / Sport/Assainissement /DUT / Événement /DMEPN
- › Partenaires extérieurs
- › Région GE
- › VNF
- › PAS

Démarches et outils :

- › Études (profils de baignades, MOE)
- › Travaux

FICHE 9.2.4 RENFORCEMENT DES ACCÈS À L'EAU POUR SE DÉSALTÉRER ET DE SE RA Fraîchir DANS LE CADRE D'UNE STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DES FONTAINES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Garantir un accès à l'eau potable pour toute la ville durant toute l'année, et particulièrement sur les périodes de fortes chaleurs

ENJEUX

Le constat sur les dernières années est à des fréquences et durée accrues des épisodes caniculaires. L'accès à l'eau pour se désaltérer et se rafraîchir constitue dès lors un enjeu essentiel pour la santé et le bien-être de la population.

OBJECTIFS

La Ville est dotée de plus de 70 fontaines à boire, réparties dans l'espace public, les parcs et jardins.

Pendant la période estivale (juin-septembre), le service de l'Eau et de l'Assainissement renforce le dispositif par le déploiement d'une douzaine de bornes-fontaines canicule sur les lieux de forte fréquentation.

Des distributeurs d'eau sont également accessibles dans certains bâtiments publics.

Mis à jour chaque année, le plan canicule recense notamment ces points d'accès à l'eau pour la population.

L'objectif principal est d'assurer un maillage suffisant, pertinent et visible des points d'eau à boire. Il se décline sur :

- › une connaissance précise des points d'eau (emplacements, caractéristiques...);
- › une dotation homogène et pertinente sur le territoire selon des critères répondant à une nécessité d'accès à l'eau : fréquentation (secteurs touristiques), activités pratiquées (aires de jeux, terrains multisports);
- › une maîtrise de l'entretien en vue de garantir la disponibilité du point d'eau et la qualité de l'eau distribuée.

INDICATEURS DE SUIVI

- › nombre de points d'eau installés
- › consommation d'eau

CARTOGRAPHIE ET BDD :

<https://www.strasbourg.eu/plan-canicule>

COÛT / BUDGET

- › INV- Création d'un point d'eau fixe : env. 10.000 € / unité (travaux de raccordement, fourniture et installation fontaine)
- › FCT- Hivernage, mise en service, analyses d'eau, nettoyage, interventions, matériel... : env. 1.200 € / an / point d'eau
- › Campagne annuelle de déploiement des bornes-fontaines canicule : env. 17.000 € de dépenses de fonctionnement par an (une douzaine de points d'eau) et 0.5 ETP

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2021-2022** : définition des critères de renforcement du dispositif – recensement des sites potentiels de déploiement de nouveaux points d'eau
- › **À partir de 2022** : mise en œuvre du programme de renforcement des points d'eau à boire – travaux d'installation – mise à jour des outils cartographiques et des sites d'information au public

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Projet transversal : DESPU / DMEPN / DUT
- › Commission Eau et Assainissement

Démarches et outils :

- › Recensement des points d'eau existants
- › Définition des critères de déploiement
- › Recensement des sites de déploiement
- › Etude des possibilités de raccordement au réseau d'eau (branchement)
- › Délibérations si nécessaires
- › SIG thématique
- › Site Strasbourg.eu (plan canicule)



PLAN d'actions CLIMAT STRASBOURG

AXE 3 : STRASBOURG, UNE VILLE SUR LA VOIE DE L'EXEMPLARITÉ

OBJECTIF 10

Strasbourg évalue ses impacts et se mobilise pour les réduire

P - 128

OBJECTIF 11

Strasbourg engagée dans la réduction de l'impact environnemental de son parc bâti

P - 136

OBJECTIF 12

Strasbourg déterminée à réduire l'impact environnemental de ses déplacements et de son éclairage public

P - 152

OBJECTIF 13

Strasbourg encourage une consommation responsable à travers ses achats et activités

P - 157

OBJECTIF 10

STRASBOURG ÉVALUE SES IMPACTS ET SE MOBILISE POUR LES RÉDUIRE

10.1 UNE COLLECTIVITÉ QUI PLANIFIE LA RÉDUCTION DE SON IMPACT CARBONE

FICHE 10.1.1 RÉALISATION DU BEGES ET ESTIMATION DE L'EMPREINTE CARBONE DE LA COLLECTIVITÉ

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La Ville de Strasbourg dispose d'un suivi annuel des émissions de gaz à effet de serre de ses principales activités: bâtiments (à travers le bilan carbone de la direction de l'architecture et du patrimoine) et véhicules (suivi annuel réalisé par le Parc Véhicules et Ateliers).

Il s'agit désormais de généraliser ce suivi et de le compléter pour le rendre compatible au format « BEGES » réglementaire.

En parallèle, une estimation de toutes les émissions territoriales de la Ville permettra de quantifier la part qui échappe aux inventaires territoriaux réalisés par ATMO Gd Est, à savoir le contenu carbone des principaux flux entrants et sortants de la Ville (matériaux, alimentation, biens de consommation, produits manufacturés, etc.)

Enfin, pour se rapprocher de l'objectif de neutralité carbone, la Ville devra se doter d'une stratégie de compensation des émissions résiduelles et définir le périmètre qu'elle souhaite dans un premier temps compenser.

ENJEUX

mieux estimer l'empreinte globale de la Ville (activité interne et territoriale) et tendre vers la neutralité carbone

OBJECTIFS

- › Réalisation d'un BEGES standard
- › Estimation de l'empreinte carbone du territoire
- › Définir une stratégie de compensation carbone

INDICATEURS DE SUIVI

- › Respect des obligations réglementaires relatives au BEGES
- › Nb de tonnes de CO2 compensées
- › Budget annuel consacré à la compensation carbone

COÛT / BUDGET

Compensation carbone :

- › ~ de 30 à 60 €/ tonne de CO2 en fonction du type de projet

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Fin 2021** : finalisation du BEGES pour la Ville
- › **Début 2022** : stratégie de compensation carbone avec inscription budgétaire

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Mission climat (pilotage) et autres services (contributeurs)

Partenaires extérieurs :

- › opérateurs de compensation carbone

Démarches et outils:

- › BEGES : obligation réglementaire
- › Compensation carbone : s'inspirer du Label national Bas Carbone

FICHE 10.1.2 ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Afin d'atteindre les objectifs fixés de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, il convient de s'appuyer sur la démarche négaWatt, et notamment le premier volet « sobriété énergétique », qui revient à identifier le gaspillage énergétique et le résorber. Par des actions simples, des éco-gestes, principalement auprès des usager.ère.s des bâtiments publics, mais également des employés de la collectivité, le volume d'économies d'énergie au regard des investissements peut s'avérer très important. De plus, cela permet de faire entrer plus concrètement les citoyen.ne.s et les agent.e.s dans la transition énergétique, par cette éducation et sensibilisation du quotidien.

Éviter le gaspillage énergétique et sensibiliser largement passe également par l'éducation des enfants, qui amèneront auprès de leurs foyers les bonnes habitudes. Un travail spécifique auprès des écoles pourra être mené par le biais de programmes d'éducation et de sensibilisation à l'énergie et aux éco-gestes.

L'objectif est de l'ordre de 10 à 15 % de réduction par la sobriété énergétique d'ici 2030. Cette baisse est à prendre en compte dans l'objectif global et à ajouter à celle liée à l'efficacité et la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Cette fiche action est une fiche cadre de la stratégie globale de sobriété énergétique. 3 fiches spécifiques sur le patrimoine culturel, éducatif et sportif ont été rédigées afin de fixer des objectifs et engager des actions spécifiques à ces différents patrimoines.

ENJEUX

Impacts Énergie et GES: contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030

OBJECTIFS

- › Mettre en place un suivi strict des consommations énergétiques du patrimoine de la Ville de Strasbourg, par l'analyse des factures énergétiques, la mise en place de capteurs ou sous-comptage électrique, afin d'identifier les dérives de consommations, les erreurs de facturation, etc.
- › Se doter d'un outil de suivi et gestion énergétique performant, intuitif, en capacité d'étudier l'optimisation tarifaire, gérer un plan d'action de performance énergétique,
- › Développer une réflexion sur la responsabilisation des occupants (associations, commerces, directions thématiques) des bâtiments de la collectivité
- › S'appuyer sur les chefs d'établissements pour être le relais du plan de sobriété énergétique au travers de leurs missions
- › Mettre en place des outils pédagogiques, indicateurs de consommation, de coût énergétique, de température, etc. dans les bâtiments publics
- › Mettre en place la démarche de consignes de température dans les bâtiments publics (locaux sportifs, écoles, culture, petite enfance, locaux administratifs)

- › Sensibiliser et intégrer très largement la notion de sobriété énergétique dans toutes les actions de la collectivité: achats, mutualisation des espaces, usage économe de l'énergie et des transports, etc.
- › Recruter les postes nécessaires pour mener à bien les actions prévues et la stratégie de sobriété énergétique, hors programme spécifique. Au vu de la taille importante du patrimoine, il faudrait 6 ETP afin d'investiguer tous les bâtiments, de sensibiliser les usager.ère.s, ou de mettre en œuvre les actions de sobriété. Nous proposons dans un premier temps le recrutement de 2 ETP supplémentaires.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Résultats annuels du bilan carbone
- › Économie d'énergie réalisées
- › Nombre de bâtiments traités
- › Nombre d'associations sensibilisées
- › Nombre d'enfants sensibilisés
- › Nombre d'agent.e.s sensibilisé.e.s

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Cartographie des sites investigués

COÛT / BUDGET

Financements :

- › Ville de Strasbourg
- › Subventions ponctuelles (CEE) pour des programmes d'éducation, de l'achat de matériel pédagogique via des programmes PRO-INNO
- › Programme ACTEE via AMI SEQUOIA: axe 3 du programme concernant le déploiement de la télégestion et l'outil de suivi et gestion énergétique, les outils de mesure et d'affichage pédagogique (60 000 € d'aides)
- › Intracting (à préciser durant l'année 2021)

Investissement: budget restant à définir sur la période 2021-2026

Acquisition d'un outil de suivi et gestion énergétique: environ 70 k€ à budgéter pour 2022

Fonctionnement: 1 ETP en poste à pérenniser + le recrutement à court terme de 2 ETP mutualisés



ÉTAPES – LIVRABLES

Suivre les objectifs de réduction par la sobriété énergétique

2021: délibération qui permettra de définir et valider la stratégie de sobriété sur le patrimoine public

D'ici 2023: recrutement des 2 ETP économes de flux en complément de l'économe de flux existant

Calendrier :

- › 2021:
 - › Validation de la stratégie de sobriété énergétique par délibération (été 2021)
 - › Validation de la convention financière du programme ACTEE (septembre)
- › 2022:
 - › Mise en place d'un outil de suivi et de gestion énergétique performant
- › 2023 :
 - › Recrutement finalisé de 2 ETP supplémentaires
 - › Déploiement des outils pédagogiques mobiles dans les sites pertinents
 - › 2025: effectuer un bilan des actions



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › bâtiments appartenant à la collectivité

Collectivité :

- › Direction de la mission TERRE
- › 2 ETP Ville et EMS mutualisés +1 EF existant
- › Direction de l'Architecture et du Patrimoine: service ingénierie de la construction (pilotage), services opérationnels de la construction, gestion et inventaire du patrimoine bâti, et maintenance bâtiment
- › Directions thématiques (éducation, sports, culture, ...)
- › Direction des ressources logistiques: mission achats opérationnels

Partenaires extérieurs :

- › Responsables d'associations occupant les bâtiments de la Ville
- › Personnel enseignant

Démarches et outils :

- › Groupe de travail sobriété énergétique
- › Élaboration d'un programme ACTEE de la FNCCR à travers l'AMI SEQUOIA
- › Sollicitation d'un nouveau programme spécifique sur le patrimoine éducatif au printemps 2021
- › Mise en place d'un outil de suivi et gestion énergétique

10.2 UNE MOBILISATION ET UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ENCOURAGÉS POUR UNE PRISE EN COMPTE TRANSVERSALE DES ENJEUX CLIMATIQUES

FICHE 10.2.1 PROMOTION DU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT PAR ET POUR LES AGENT.E.S ET LES ÉLU.E.S

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Sensibilisation des élu.e.s

Le nouveau mandat électoral a été l'occasion de mettre en œuvre un premier niveau de sensibilisation à l'attention des élu.e.s, avec l'organisation de deux sessions dans le cadre du projet Interreg « Atmo-Vision » : la première portant sur les enjeux climatiques et de qualité de l'air, la seconde sur les enjeux énergétiques et la gestion des déchets. L'action de sensibilisation à poursuivre reposera sur des voyages d'études, des études de cas concrets et l'analyse des meilleures pratiques issues de la démarche Cit'ergie, dans tous ses domaines stratégiques.

Sensibilisation et formation des agent.e.s

L'évolution des pratiques et des compétences métiers doit s'accompagner d'une prise en compte systématique des enjeux climat-énergie grâce à un travail de sensibilisation et de formation. Ainsi, la mise en service de tableaux de bord permettant un suivi transversal d'indicateurs de performance, l'acquisition (ou location) d'outils de gestion énergétique patrimoniale ou encore la diversification des modes de contractualisation concourant à de meilleures performances énergétiques, nécessiteront une montée en compétence des agent.e.s. À cet effet un catalogue de formations sera proposé.

Ceux-celles-ci ont également un rôle à jouer dans leur sphère privée en tant que relais de comportements vertueux. Il est proposé de créer plusieurs équipes d'agent.e.s dans le cadre du défi éco-citoyen Déclics pour agir concrètement et de façon ludique pour le climat : énergie, modes de consommation, alimentation, déchets, mobilité... autant de thématiques dans lesquelles s'investir pour faire bouger les choses !

ENJEU

Prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les feuilles de route de l'ensemble des élu.e.s municipaux.ales et dans les pratiques des agent.e.s de la collectivité ; diffusion dans la sphère privée

OBJECTIFS

Diminution de la consommation énergétique, en particulier :

- › Sobriété énergétique : sensibilisation, baisse des consommations énergétiques en kWh et baisse des émissions GES en téqCO2 du patrimoine de la collectivité
- › Efficacité énergétique : baisse de la Cep

INDICATEURS DE SUIVI

- › Formation : Nombre d'agent.e.s formé.e.s ; nombre de formations dispensées ;
- › Sensibilisation : Nombre d'élu.e.s sensibilisé.e.s ; nombre d'usagers.ères sensibilisé.e.s ; nombre d'actions de sensibilisation menées auprès des usagers.ères.

COÛT / BUDGET

À déterminer, surtout un coût en terme de temps et de ressources humaines.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Proposition de voyages d'études à l'attention des élu.e.s
- › Création d'un catalogue de formation en lien avec le service Emploi et Développement des Compétences
- › Création d'équipes internes participant au défi Déclics

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Communication interne ; Direction des Ressources Humaines

Partenaires extérieurs :

- › associations proposant des actions de sensibilisation aux éco-gestes, à la réduction des consommations énergétiques ;
- › Organismes de formation (CNFPT, ADEME, Afnor...)

Démarches et outils :

- › Défi Déclics (Défis citoyens locaux d'implication pour le climat et la sobriété) coordonné au niveau national par le CLER

FICHE 10.2.2 MOBILISATION DE LA DIRECTION DE LA CULTURE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Rendre la politique culturelle de la Ville et de l'Eurométropole pleinement contributrice aux objectifs de résilience et partie prenante de la transition écologique du territoire. La participation des services de la direction de la culture s'articule autour de deux axes que sont la réduction de l'impact environnemental de leur propre activité et la sensibilisation des acteurs culturels qu'ils soutiennent à ces enjeux.

ENJEU

Réduction de l'impact environnemental de la politique culturelle

OBJECTIFS

- › Réduction des déchets, notamment liés à la communication
- › Favoriser les modes de transport moins polluants pour les artistes et les œuvres
- › Inscrire un objectif de réduction de l'impact environnemental dans les conventions passées avec les structures partenaires
- › Mise en place d'une charte d'éco-responsabilité à destination des acteurs culturels non conventionnés
- › Promouvoir les tournages écoresponsables sur le territoire de l'Eurométropole

INDICATEURS DE SUIVI

- › Évolution du volume de publications imprimées (brochures, programmes, flyers) par an par rapport à l'année précédente
- › Évolution du nombre de publications diffusées en ligne par an par rapport à l'année précédente
- › Évolution du nombre de déplacements d'artistes, intervenants extérieurs et œuvres ; évolution de la part de chaque mode de transport (train, voiture, avion)
- › Part des conventions pluriannuelles d'objectifs et des délégations de service public intégrant au moins un objectif de réduction de l'impact environnemental
- › Nombre de chartes d'éco-responsabilité signées
- › Évolution des déchets et de la consommation énergétique générés par les tournages accueillis

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Onglet « culture » du site internet, comptes « Strasbourg culture » sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Youtube)

COÛT / BUDGET

À déterminer, surtout un coût en terme de temps et de ressources humaines.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Démarche d'optimisation de la communication numérique
- › Sourcing sur les solutions existantes en matière d'éclairages scéniques moins énergivores
- › Étude de l'origine géographique des intervenants
- › Détermination d'objectifs de réduction de l'impact environnemental adaptés à l'activité des structures culturelles conventionnées
- › Détermination de critères permettant de définir ce qu'est un tournage « éco-responsable » (en terme de pollution, de nuisances, d'externalités négatives générées)

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Direction de la culture, direction de l'architecture et du patrimoine, service achats et commande publique.

Partenaires extérieurs :

- › Acteurs culturels, fournisseurs.

Démarches et outils:

- › État des lieux de la communication papier et numérique de la direction de la culture
- › Méthodologie permettant de mesurer la consommation énergétique d'une activité culturelle donnée

FICHE 10.2.3 ENGAGEMENT DU SERVICE DU PROTOCOLE DANS LA DÉMARCHÉ DE CERTIFICATION ISO 14001

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Le service du Protocole s'engage dans la démarche ISO 14001, la norme relative à un système de management environnemental à l'horizon 2023.

Par ce biais, il tient à prendre en compte les enjeux inscrits dans les deux déclarations d'urgence climatique, tant au niveau de la Ville (4 juillet 2020) que de l'Eurométropole (23 octobre 2020).

ENJEU

Réduction de l'impact environnemental de l'ensemble des activités du Protocole

OBJECTIFS

- › Maîtrise des aspects environnementaux significatifs
- › Réduire les consommations énergétiques et les déchets
- › Recycler, réaffecter les produits consommables

INDICATEURS DE SUIVI

- › Réduire le gâchis alimentaire: Nombre d'occurrence où l'écart entre le nombre de personnes prévues et présentes a atteint 30%
- › Gestion des déchets (cible à définir)
- › Suivi des fournisseurs (suppression éventuelle de certains produits)
- › Suivi des dépenses énergétiques

COÛT / BUDGET

À déterminer, surtout un coût en terme de temps et de ressources humaines.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Obtention de la certification ISO 14001 d'ici 2023

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Protocole, direction de l'architecture et du patrimoine, service de l'eau

Partenaires extérieurs :

- › Fournisseurs.

Démarches et outils :

- › État des lieux de l'état d'avancement ISO 14001
- › Méthodologie permettant de mesurer la consommation énergétique du service (lien avec les services internes SMB, Eau, ...)

FICHE 10.2.4 MOBILISATION DE LA DIRECTION DES SPORTS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

L'ensemble des équipes, des services de la Direction des Sports, est mobilisé pour promouvoir des actions en faveur du Plan Climat par la tenue ou la programmation d'actions. D'une manière générale, la volonté d'améliorer notre environnement fait partie des principes fondateurs des missions de la Direction des Sports.

- › Prise en compte des Objectifs de Développement Durables (ODD) dans tous les projets (bâti et actions): dans sa démarche de pilotage de projet sur le patrimoine sportif, la Direction des sports considère tous les impacts des opérations sur les Objectifs de Développement Durable
- › Mise en place d'étiquette ODD pour les équipements sportifs: pour chaque équipement sportif, il est prévu de mettre en place une étiquette ODD permettant de mesurer les actions effectuées régulièrement sur le site (eau, énergie, déchets, accessibilité pour tous, type d'accès au site).
- › Création de réseaux d'échanges et collaborations dans le domaine sportif avec une considération des éléments du Plan Climat: dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, le Projet Sportif Territorial en construction intègre la dimension développement durable et permet de croiser les regards et de s'inspirer des bonnes pratiques à l'échelle régionale. Les réseaux constitués comme France Urbaine, l'ANDES, l'ANDIIS, abordent également ces questions. Un réseau « Sport Villes vertes » est également proposé.
- › Clauses de développement durable dans les marchés publics: Mise en œuvre d'une démarche pour intégrer dans les marchés publics de la Direction des Sports des clauses de développement durable.
- › Mise en œuvre du SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) dans les opérations de la Direction des Sports

ENJEUX

Intégrer la prise en compte du développement durable dans les missions de la Direction des sports

OBJECTIFS

- › Considérer les objectifs de développement durable dans les projets de la Direction des sports
- › Suivi environnemental des équipements sportifs
- › Prise en compte de la nouvelle gouvernance du sport
- › Création de réseaux d'échanges et de collaboration
- › Mise en œuvre des clauses de développement durable dans les marchés
- › Mise en œuvre du SPASER

INDICATEURS DE SUIVI

- › % de projets avec considération des ODD / nombre de projets – cible: 100% des projets
- › % Nombre d'étiquettes ODD / équipements sportifs- cible: 100% des équipements gérés par la Direction des Sports
- › Nb de marchés avec clauses / nb de marchés- cible: 100% des marchés avec clauses env...
- › Nb d'application du SPASER- cible: 100% des marchés avec SPASER
- › Nombre de rencontres des réseaux – cible: 3 réunions par année avec un sujet sur le développement durable.

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Prise en compte des Objectifs de Développement Durables dans tous les projets liés au patrimoine sportif
- › Mise en place d'étiquette ODD pour les équipements sportifs
- › Cette mission sera confiée à un-e stagiaire de la direction des sports en charge d'un travail sur le schéma directeur de l'Offre Sportive et des Équipements Sportifs.
- › Un budget de 8 000 € sera nécessaire pour la réalisation des éléments de communication dans chacun des équipements sportifs
- › Création de réseaux d'échanges et collaborations dans le domaine sportif avec une considération des éléments du Plan Climat
- › Clauses de développement durable dans les marchés publics
- › Mise en œuvre du SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables)

COÛT / BUDGET

À déterminer, surtout un coût en terme de temps et de ressources humaines.

ÉTAPES – LIVRABLES

Prise en compte des ODD dans tous les projets liés au patrimoine sportif

- › 2021: mise en œuvre de la trame projet pour les opérations liées au patrimoine sportif
- › 2022, 2023 et 2024: bilan de la mise en œuvre

Mise en place d'étiquette ODD pour les équipements sportifs

- › 2021: Confirmation des critères analysés pour définir cette étiquette, partage avec les associations sportives
- › 2022: mise en œuvre dans les gymnases gérés par la direction des sports
- › 2023: mise en œuvre dans les autres équipements sportifs
- › 2024: bilan de la démarche

Création de réseaux d'échanges et collaborations dans le domaine sportif avec une considération des éléments du Plan Climat

- › 2021 et années suivantes: animation par la direction d'un

- point ODD lors de ce réunion d'échanges par année
- › Clauses de développement durable dans les marchés publics
- › Participation et application des consignes liées à la démarche mise en œuvre par le service des Achats et de la commande publique

Mise en œuvre du SPASER

- › Participation et application des consignes liées à la démarche mise en œuvre par le service des Achats et de la commande publique



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Prise en compte des ODD dans tous les projets liés au patrimoine sportif

- › Collectivité:
 - › DAP, DMEPN, DRL
- › Modalités de mise en œuvre:
 - › animation de tous les pilotes projets

Mise en place d'étiquette ODD pour les équipements sportifs

- › Collectivité:
 - › DRL, DAP, Collecte des déchets, communication

- › Partenaires extérieurs:
 - › Associations sportives

Création de réseaux d'échanges et collaborations dans le domaine sportif avec une considération des éléments du Plan Climat

- › Liste des réseaux:
 - › France Urbaine
 - › ANDIIS
 - › ANDES
 - › Sport Villes vertes
 - › Terrains de football du Grand Est

Clauses de développement durable dans les marchés publics & Mise en œuvre du SPASER

- › Collectivité:
 - › SACP
- › Partenaires ext:
 - › Entreprises

OBJECTIF 11

STRASBOURG ENGAGÉE DANS LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE SON PARC BÂTI

11.1 UNE RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DU PARC BÂTI

FICHE 11.1.1 AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES, DU SUIVI ET DU CONTRÔLE DES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Afin de pouvoir mettre en œuvre les actions les plus pertinentes pour réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, il est primordial de disposer des informations les plus complètes et précises possibles: données patrimoniales, consommations énergétiques, conditions d'usages et d'occupation. Ceci est d'autant plus vrai que le patrimoine bâti est étendu (1 196 bâtiments) et diversifié (groupes scolaires, gymnases, stades, musées, salles de spectacles, médiathèques, centres socio-culturels...).

Depuis la mise en place du premier Plan Climat de 2009, la réalisation d'un bilan carbone annuel et le déploiement de la télégestion des bâtiments sont déjà mis en œuvre.

En complément, le décret tertiaire n° 2019-771 fixe également des objectifs réglementaires de saisie des données pour le patrimoine bâti concerné à partir de 2021: données patrimoniales, indicateurs d'usage des bâtiments et consommations énergétiques.

Actuellement, environ 40% de la surface du parc bâti public de la Ville de Strasbourg est télégérée: elle représente près de 60% de la consommation totale de chauffage des bâtiments.

ENJEU

Impacts Energie et GES : contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030

OBJECTIFS

- › Définir et appliquer des conditions de température et d'usages selon les typologies de bâtiments d'ici fin 2021, avec un suivi approfondi des sites télégérés
- › Actualiser et compléter les données patrimoniales sur l'ensemble du parc bâti d'ici 2022: surface, année de construction, conditions d'occupation et factures énergétiques
- › Améliorer la précision des données et de la méthodologie du bilan carbone d'ici fin 2021: spécificités des réseaux de chaleur, bâtiments vacants, identification et traitement des bâtiments dont la consommation est anormalement faible, ...

- › Renforcer la supervision et le suivi des consommations des bâtiments par :
 - › le déploiement du dispositif de contrôle et de commande à distance des températures de consignes et des consommations, compatible avec le dispositif de supervision de la collectivité pour toute nouvelle opération
 - › la remise à niveau des anciens équipements de télégestion
 - › la mise à disposition d'un outil permettant, à toute direction concernée, de visualiser les données de consommation et celles des équipements connectés d'un bâtiment grâce à une interface intuitive et adaptée
 - › Réaliser et afficher les diagnostics de performance énergétique (DPE) pour les Établissements Recevant du Public d'ici 2022

INDICATEURS DE SUIVI

- › Résultats annuels du bilan carbone
- › Part de bâtiments télégérés
- › Nombre d'ERP dont le DPE a été réalisé

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Bilan carbone (base de données patrimoniale GIMA)
- › Données liées aux factures énergétiques (SALVIA)
- › Couche patrimoine bâti disponible dans le SIG (Elyx/QGIS)
- › Données disponibles au niveau de la télégestion (TOPKAPI)
- › Plateforme en ligne OPERAT (décret tertiaire)

€ COÛT / BUDGET

Financements :

- › Ville de Strasbourg
- › Subventions ponctuelles pour le remplacement des équipements de télégestion (CEE)

Moyens techniques et humains complémentaires :

- › à définir dans le cadre de l'organisation Plan Climat 2020-2026 de la collectivité

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

Amélioration de la connaissance du parc bâti de la collectivité en ramenant :

- › la part des données manquantes ou obsolètes à moins de 10% de la surface totale (données manquantes en 2016: environ 5%)
- › la part des consommations estimées à moins de 10% de la surface totale (données estimées en 2016: environ 27%)
- › Augmentation du nombre de sites télégérés: 50% de la surface totale du parc bâti en 2025, et 60% d'ici 2030
- › Affichage des DPE: tous les ERP de plus de 250 m²(environ 430 bâtiments)

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › Bâtiments appartenant à la collectivité

Acteurs :

- › Ville de Strasbourg
- › Direction de l'architecture et du patrimoine: service ingénierie de la construction (pilotage), services opérationnels de la construction, gestion et inventaire du patrimoine bâti, et maintenance bâtiment
- › Direction de la mission terre
- › Directions thématiques (éducation, sports, culture, ...)
- › Direction des ressources logistiques: mission achats opérationnels

Démarches et outils :

- › Mise en application du décret tertiaire (décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019)



Calendrier



FICHE 11.1.2 FAVORISER UN USAGE RAISONNÉ DES SURFACES EXISTANTES ET LIMITER LA CONSTRUCTION DE SURFACES DE PLANCHER SUPPLÉMENTAIRES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Au-delà de l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, qui repose essentiellement sur le parc bâti existant, la construction de bâtiments met en lumière d'autres enjeux: l'étalement urbain, la minéralisation des espaces et la création d'îlots de chaleur, la consommation et l'épuisement des ressources, la production de déchets, l'augmentation des dépenses ...

Sur la durée de vie du bâtiment, chaque m² construit émet l'équivalent d'une tonne de CO₂, pour moitié au moment de la construction. La construction d'un m² génère 2 tonnes de déchets non dangereux et inertes. Sur le territoire eurométropolitain, les chantiers de démolition et construction représentent près de 25% de l'ensemble des déchets produits. Au niveau financier, le coût de fonctionnement d'une construction neuve peut représenter jusqu'à trois à quatre fois le coût d'investissement.

Par conséquent la mise en œuvre d'une stratégie transversale, favorisant la mutualisation des espaces existants pour divers usages et limitant la construction de surfaces supplémentaires, est bénéfique au plan environnemental, énergétique et économique.

Dans cette perspective, il est utile de repenser les besoins, les missions et les manières de travailler, afin que l'exigence de surfaces supplémentaires soit une décision raisonnée. Les impacts du réchauffement climatique et de crises potentielles comme celle de la Covid-19 rendent cette démarche d'autant plus nécessaire pour faire face aux défis de demain.

En complément, le plan patrimoine permet de valoriser les actifs immobiliers de la collectivité en fonction des projets d'intérêt public planifiés et des stratégies urbaines sur le territoire. La cession de biens immobiliers non stratégiques pour la collectivité permet notamment aux acteurs du territoire d'acquérir des bâtiments existants et participe donc à éviter de nouvelles constructions. Des clauses de performance énergétique sont également expérimentées sur certaines ventes immobilières depuis fin 2018.

ENJEUX

- › **Impacts Energie et GES** : contribuer aux objectifs de maîtrise de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030
- › **Impact Adaptation** : réduction de l'étalement urbain, de la minéralisation des espaces et des îlots de chaleur
- › **Impact Déchets** : réduction des déchets générés par les activités de construction

OBJECTIFS

Développer une stratégie patrimoniale de mutualisation des locaux :

- › Rassembler les caractéristiques et les potentialités des bâtiments existants d'ici fin 2021
- › Favoriser l'échange d'informations sur les opportunités et les besoins immobiliers avec les autres acteurs institutionnels
- › Élaborer un ou des schémas directeurs immobiliers pour doter la collectivité de plans d'actions à l'horizon 2030

Renforcer le rôle du plan patrimoine comme levier de la transition énergétique et écologique :

- › Continuer l'identification et la cession des bâtiments non utiles pour la collectivité
- › Poursuivre l'expérimentation de différentes clauses environnementales et énergétiques dans le cadre de cessions de biens immobiliers initiée en 2018
- › Contribuer, en lien avec une stratégie foncière, à aménager des îlots de fraîcheur sur le territoire (parc, jardin partagé, ...)
- › Systématiser les clauses énergétiques et environnementales dans les ventes immobilières dès 2021

Concevoir des bâtiments évolutifs dans le temps :

- › Amener une meilleure maîtrise des besoins et de leurs évolutions par le biais de la mise en place d'une vraie culture de la maîtrise d'usage
- › Favoriser les opérations permettant la mutualisation de locaux
- › Anticiper les besoins futurs à l'échelle du territoire en déclinant si possible le principe de mutualisation
- › Penser chaque bâtiment comme un bien polyvalent, réversible, adaptable à l'évolution des besoins de la collectivité

INDICATEURS DE SUIVI

- › Résultats annuels du bilan carbone
- › Nombre de m² d'équipements publics par habitant.e
- › Nombre de m² cédés, part des cessions immobilières intégrant des clauses environnementales
- › Implication des services dans l'étude de leurs besoins et des possibilités de mutualisations (nombre de services, temps consacré...)
- › Surfaces de constructions neuves évitées (grâce à des mutualisations ou restructurations), quantités de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre évitées, ...

COÛT / BUDGET

Financements :

- › Ville de Strasbourg
- › Subventions et participations éventuelles d'autres acteurs à identifier

Moyens techniques et humains complémentaires :

- › à définir dans le cadre de l'organisation Plan Climat 2020-2026 de la collectivité

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Fin 2021** : rassemblement des caractéristiques et les potentialités des bâtiments existants, systématisation de clauses énergétiques et environnementales dans les ventes immobilières
- › **Avant 2030** : élaboration d'un ou des schémas directeurs immobiliers

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cible :

- › bâtiments appartenant à la collectivité

Acteurs : Ville de Strasbourg

- › pilotage opérationnel : direction de l'architecture et du patrimoine, en lien avec la direction générale des services
- › recueil des besoins et collaborations : toutes les directions concernées
- › veille sur l'organisation et les conditions de travail : direction des ressources humaines, CHST, médecine du travail




FICHE 11.1.3 RÉNOVER D'UN POINT DE VUE ÉNERGÉTIQUE LE PARC BÂTI DANS SA GLOBALITÉ EN ADOPTANT UNE APPROCHE BAS CARBONE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du **patrimoine bâti de la Ville de Strasbourg représentent un impact important à l'échelle du territoire** : 154 Giga Watt heures (en énergie finale, données corrigées du climat), ce qui correspond à 24 300 tonnes équivalent CO2 et une facture de 8,4 M€ TTC pour la collectivité (données 2016).

La rénovation énergétique du parc bâti existant de la collectivité (public et privé) correspond au levier majeur pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre. De plus, le décret tertiaire n° 2019-771 fixe des objectifs réglementaires ambitieux à atteindre d'ici 2030, 2040 et 2050 pour les bâtiments tertiaires. Depuis la mise en place du premier Plan Climat en 2009, plusieurs bâtiments ont déjà fait l'objet d'une rénovation énergétique.

 L'action proposée ci-dessous repose sur l'hypothèse d'un gain énergétique de 10% à minima d'ici 2030 à l'échelle du patrimoine bâti total en agissant uniquement sur le volet comportemental auprès des exploitant.e.s et usager.ère.s afin d'atteindre les objectifs globaux.

ENJEUX

- › **Impact Energie** : réduire à minima de 40% la consommation d'énergie finale du patrimoine bâti de la collectivité en 2030 par rapport à 2012, et de 60% en 2050
- › **Impact GES** : réduire de 40% des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti de la collectivité en 2030 par rapport à 2008, et de 90% en 2050
- › **Impact Ressources (matériaux)** : à définir pour la période 2020-2024
- › **Impact Végétalisation** : entre 50 et 100 arbres plantés par an

OBJECTIFS

- › Définir un plan de rénovation énergétique global à l'échelle du patrimoine bâti public avec des outils numériques permettant de définir les scénarios les plus pertinents
- › Intégrer des objectifs et actions visant la performance énergétique et environnementale au niveau du parc bâti en gestion externalisée à partir de 2021 (principalement le parc privé)
- › Pour toute opération de rénovation, se donner à minima les objectifs suivants :
 - › analyser la performance énergétique du bâti pour toute nouvelle opération
 - › atteindre le niveau de performance équivalent au label BBC Rénovation, voire tendre vers une performance « bâtiment passif » pour certaines opérations. Si les contraintes patrimoniales ne le permettent pas, viser un maximum d'objectifs parmi la liste suivante: gain d'une à plusieurs classes énergie/climat, division par 2 voire 3 des consommations de chauffage, réduction de 25 à 50% des consommations d'électricité

- › en cas de rénovation partielle, s'assurer d'être « BBC compatible »
- › avoir recours aux énergies renouvelables et étudier les potentialités d'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en maximisant la part autoconsommée
- › poursuivre la démarche « bâtiment intelligent » raisonnée, en choisissant les solutions les plus adaptées aux usages et à la performance énergétique du bâtiment, tout en mettant en place une infrastructure et des équipements évolutifs et pérennes afin de prédisposer le bâtiment aux besoins futurs
- › effectuer des missions complémentaires en fin d'opération afin d'optimiser la performance des équipements
- › renforcer les formations destinées aux exploitant.e.s et usager.ère.s du bâtiment à la livraison portant sur le fonctionnement des équipements et les éco-gestes
- › limiter l'artificialisation des sols, par la végétalisation des terrains et du bâti notamment, afin de limiter le phénomène d'îlots de chaleur et favoriser la biodiversité
- › effectuer la programmation en intégrant une approche empreinte carbone sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments
- › systématiser des outils opérationnels: diagnostic ressources, charte de chantier à faible impact environnemental,...
- › étoffer les clauses environnementales des marchés pour favoriser l'économie circulaire, et prévenir/réduire la production de déchets en phase travaux
- › Expérimenter des projets pilotes en rénovation passive avec optimisation de l'empreinte carbone et intégration d'un volet réemploi/réutilisation de matériaux

Des objectifs complémentaires sont également fixés au niveau des opérations d'un point de vue impact carbone, qualité de l'air, gestion des eaux pluviales, confort d'été, lutte contre les îlots de chaleur, et respect de la biodiversité.

La désimperméabilisation des sols, en les végétalisant essentiellement, représente une priorité en complément de la rénovation énergétique des bâtiments. Les sites accueillant un public sensible, en particulier les écoles, sont les plus prioritaires.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Résultats annuels du bilan carbone
- › Nombre de m² rénovés par an
- › Quantités des matériaux mis en œuvre issus des filières de réemploi et de réutilisation
- › Quantités de déchets de chantier évitées

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Bilan carbone (base de données patrimoniale GIMA)
- › Plateforme en ligne OPERAT

€ COÛT / BUDGET

- › 385 M€ TTC sur la période 2021-2030, (ce qui correspond à rénover plus de 40 % du patrimoine bâti, soit 480 000 m²)
- › 425 M€ TTC sur la période 2031-2050
- › il sera nécessaire d'intervenir sur l'intégralité du parc bâti, puis de ré-intervenir en fin de période sur les bâtiments les plus énergivores)

Financements :

- › Ville de Strasbourg
- › Subventions ponctuelles (Climaxion / CEE / Etat / FEDER...), dispositif « Intracting » selon les opérations
- › Total des économies d'énergie générées (hypothèses ADEME sur le prix des énergies): 280 M€ TTC entre 2020 et 2050, et plus de 17M€ par an à partir de 2051

Moyens techniques et humains complémentaires :

- › à définir dans le cadre de l'organisation Plan Climat 2020-2026 de la collectivité

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

- › Identification des équipements les plus énergivores depuis

2019 et programmation des prochaines rénovations énergétiques, incluant le plan « sobriété énergétique dans les grands équipements culturels »

- › Élaboration du plan de rénovation énergétique de tout le patrimoine bâti pour 2022

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › Cible: bâtiments appartenant à la collectivité
- › Acteurs: Ville de Strasbourg
 - › pilotage opérationnel: services opérationnels de la construction
 - › études de programmation et expertises: service ingénierie de la construction
 - › maîtrise d'œuvre: architectes/bureaux d'études
 - › maîtres d'ouvrages délégués: SERS, SPL, Bailleurs...

Démarches et outils :

- › Mise en application du décret tertiaire (décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019)
- › Contrat d'objectifs Déchets et Economie circulaire 2020-2024 (CODEC)
- › Feuille de route économie circulaire 2020-2030

Planning opérationnel

Les opérations de rénovation énergétique suivantes sont inscrites au plan pluriannuel d'investissement :

SITE	PHASE ETUDES	PHASE TRAVAUX
Groupe scolaire Gustave Doré	-	2017-2023
Groupe scolaire Schluthfeld	2017-2019	2018-2022
Groupe scolaire Hohberg	2017-2019	2019-2022
Ecole élémentaire Branly	2018-2019	2019-2021
Bains municipaux	2018-2021	2021-2022
Gymnase Canardière	2019-2020	2020-2021
Ecole maternelle Meinau	2019-2020	2021-2022
Gymnase Albert Le Grand	2019-2020	2021-2022
Ateliers et bâtiments du personnel de l'Orangerie	2019-2022	2022-2023
Centre sportif Robertsau	2019-2020	2021-2023
Gymnase Léonard de Vinci	2019-2021	2021-2023
Palais Rohan	2021-2023	2023-2024
Groupe scolaire Neuhof	2020-2021	2022-2023
Groupe scolaire Reuss	2021-2022	2023-2024
Groupe scolaire Schwilgué	2021-2022	2023-2024
Groupe scolaire Karine (Rosa Parks)	2021-2022	2023-2024
Groupe scolaire Sturm	2021-2022	2023-2024

Annexe du centre-socio culturel Escale	2019-2020	2020-2021
GS Ziegelwasser	2022-2023	2024-2025
Gymnase Ampère	2020-2021	2022-2023
Musée Tomi Ungerer(AMO externe – 1 ^{er} site plan sobriété dans les grands équipements culturels)	2022-2023	2023-2024
Immeuble Belin	2021-2022	2022-2023
Cimetière Ouest	2021-2022	2023-2024
Fabrique de théâtre	2021-2022	2023-2024
GS Conseil des XV	2021-2022	2023-2024
GS Gliesberg	2021-2022	2023-2024
GS Adler Robertsau	2021-2022	2023-2024
EM Gutenberg	2021-2022	2022-2023
Aubette	2022-2023	2023-2024
Pavillon Joséphine	2022-2023	2023-2024
GS Eléonore	2021-2022	2023-2025
CSC Elsau	2019-2020	2020-2021
CSC Aquarium	2021-2022	2022-2023
CSC Schoelcher	2021-2022	2023-2024
GS Fischart	2021-2022	2023-2024

Gains énergétiques estimés pour l'ensemble de ces projets: 21 GWh, soit une baisse d'environ 12% par rapport à la consommation totale du parc bâti en 2012.

Les investissements pour la rénovation énergétique déjà inscrits sur la période 2021-2025 s'élèvent à 158,4 M€ TTC.

FICHE 11.1.4 CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES AU NIVEAU ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, le levier principal se porte sur le parc bâti existant. Néanmoins, l'exemplarité énergétique et environnementale des nouvelles constructions est importante afin de ne pas détériorer la consommation énergétique du parc. Ceci inclut la prise en compte des enjeux liés à la construction bas carbone et à l'économie circulaire. Elle permet également de faire évoluer les pratiques des entreprises du bâtiment étant donné le niveau de performance exigé. Cette montée en compétences bénéficiera à l'ensemble du secteur, y compris pour la rénovation énergétique du parc existant.

ENJEUX

- › Impact Énergie et GES: réduction de l'impact des constructions neuves sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti de la collectivité
- › Impact Ressources (matériaux): à définir pour la période 2020-2024

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- › Adopter une stratégie de mutualisation des besoins à toutes les étapes d'un projet :
 - › réinterroger les besoins pour optimiser les surfaces construites
 - › favoriser l'adaptabilité et la réversibilité du bâtiment
- › Viser des objectifs ambitieux pour toute nouvelle construction :
 - › à minima les objectifs « Energie 3 » et « Carbone 1 » du label E+/C- renforcés par une exigence « bâtiment passif », incluant une production photovoltaïque minimale, l'optimisation de l'empreinte carbone du bâtiment sur tout son cycle de vie, voire tendre vers le bâtiment à énergie positive
 - › avoir recours aux énergies renouvelables et étudier les potentialités d'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en maximisant la part autoconsommée
 - › poursuivre la démarche « bâtiment intelligent » raisonnée, en choisissant les solutions les plus adaptées aux usages et à la performance énergétique du bâtiment, tout en mettant en place une infrastructure et des équipements évolutifs et pérennes afin de prédisposer le bâtiment aux besoins futurs
 - › effectuer des missions complémentaires en fin d'opération afin d'optimiser la performance des équipements
 - › renforcer les formations destinées aux exploitant.e.s et usager.ère.s du bâtiment à la livraison portant sur le fonctionnement des équipements et les éco-gestes

- › limiter l'artificialisation des sols, par la végétalisation des terrains et du bâti notamment, afin de limiter le phénomène d'îlots de chaleur et favoriser la biodiversité
- › intégrer la problématique de l'adaptation aux changements climatiques, en privilégiant les systèmes passifs dès la conception
- › effectuer la programmation en intégrant une approche empreinte carbone sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments
- › systématiser des outils opérationnels: diagnostic ressources, charte de chantier à faible impact environnemental, ...
- › étoffer les clauses environnementales des marchés pour favoriser l'économie circulaire, et prévenir/ réduire la production de déchets en phase travaux

- › Expérimenter une opération pilote de construction en intégrant un volet réemploi/réutilisation de matériaux

Des objectifs complémentaires sont également fixés au niveau des opérations d'un point de vue impact carbone, qualité de l'air, gestion des eaux pluviales, confort d'été, lutte contre les îlots de chaleur, et respect de la biodiversité.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de m² de constructions neuves par an
- › Niveau de performance énergie/carbone des nouvelles constructions
- › Quantités des matériaux mis en œuvre issus des filières de réemploi et de réutilisation
- › Quantités de déchets de chantier évités

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Onglet « culture » du site internet, comptes « Strasbourg culture » sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Youtube)

COÛT / BUDGET

Financements :

- › Ville de Strasbourg
- › Subventions ponctuelles
- › (Climaxion / Etat...)

Moyens techniques et humains complémentaires :

- › À définir dans le cadre de l'organisation Plan Climat 2020-2026 de la collectivité

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Lancement des premiers programmes avec des objectifs E3C1 en 2019 et bâtiment passif en 2020
- › Livraison des premiers projets visant les objectifs E3C1 du label E+/C- et passif en 2023

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › Cible: bâtiments appartenant à la collectivité
- › Acteurs: Ville de Strasbourg
 - › pilotage opérationnel: services opérationnels de la construction
 - › études de programmation et expertises: service ingénierie de la construction
 - › maîtrise d'œuvre: architectes/bureaux d'études
 - › maîtres d'ouvrage délégués: SERS, SPL, Bailleurs...

Démarches et outils :

- › Contrat d'objectifs Déchets et Economie circulaire 2020-2024 (CODEC)
- › Feuille de route économie circulaire 2020-2030



Planning opérationnel

Les constructions neuves exemplaires suivantes sont inscrites au plan pluriannuel d'investissement :

SITE	PHASE ETUDES	PHASE TRAVAUX
Restaurant du groupe scolaire Erckmann Chatrian	2019	2020-2021
Extension gymnase Albert Le Grand	2019-2020	2021-2022
Salle de boxe à l'Elsau	2019-2020	2021-2023
Groupe scolaire à Koenigshoffen	2019-2021	2021-2023
Groupe scolaire à la Meinau	2020-2021	2021-2023
Maison de la Petite Enfance Carpe Haute	2021-2022	2023-2024

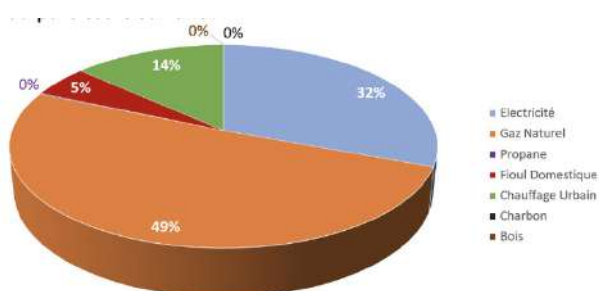
La part d'investissement dédié à l'exemplarité énergétique et environnementale des projets de constructions sur la période 2021-2025 est de 5,8 M€ TTC, dont 1 M€ TTC au budget primitif 2021.

FICHE 11.1.5 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FOSSILE ET AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR ALLER VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

En complément de la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessitent l'abandon progressif de l'utilisation des énergies fossiles et la production d'énergie provenant de sources renouvelables.

Le parc bâti de la Ville de Strasbourg consomme 154 GWh (Giga Watt heures, en énergie finale, données corrigées du climat) et émet l'équivalent de 24 300 tonnes de CO₂. Le mix énergétique de la consommation du parc est le suivant :



Les 850 m² de panneaux photovoltaïques installés actuellement sur les bâtiments publics de la collectivité produisent l'équivalent de 0,11 GWh d'électricité par an.

ENJEUX

Impact Énergie et GES : contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, et à l'augmentation de la part d'énergie renouvelable à 40% d'ici 2030

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- › Remplacer toutes les chaudières fioul de la Ville de Strasbourg par l'énergie la plus adaptée d'ici 2030
- › Profiter de l'opportunité de chaque opération pour :
 - › analyser l'approvisionnement énergétique du site
 - › prioriser les systèmes de chauffage à base d'énergie renouvelable, dont notamment le raccordement aux réseaux de chaleur vertueux, les chaudières biomasses, les pompes à chaleur géothermiques
 - › étudier les potentialités d'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, en maximisant la part autoconsommée
- › Réaliser un inventaire du gisement disponible sur les toitures du parc bâti de la collectivité permettant l'installation de panneaux photovoltaïques

INDICATEURS DE SUIVI

- › Résultats annuels du bilan carbone
- › Part EnR de la consommation totale du parc bâti
- › Production photovoltaïque réelle par an

COÛT / BUDGET

Financements :

- › Ville de Strasbourg
- › Subventions ponctuelles
- › (Climaxion / CEE)
- › Dispositif « Intracting » selon les opérations

Moyens techniques et humains complémentaires :

- › à définir dans le cadre de l'organisation Plan Climat 2020-2026 de la collectivité

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Réaliser un inventaire du gisement disponible sur les toitures du parc bâti de la collectivité d'ici 2021
- › Remplacer au moins la moitié des systèmes de production de chauffage à base de fioul d'ici 2025, et l'intégralité d'ici 2030
- › Augmenter à 40% de la part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique totale d'ici 2030

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › Cible : bâtiments appartenant à la collectivité
- › Acteurs : Ville de Strasbourg
 - › pilotage opérationnel : services opérationnels de la construction
 - › études de programmation et expertises : service ingénierie de la construction
 - › maîtrise d'œuvre : architectes/bureaux d'études
 - › maîtres d'ouvrage délégués : SERS, SPL, bailleurs...



Calendrier

Objectifs du Plan Climat à l'échelle du parc bâti



Planning opérationnel

Voici la liste des opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement concernant l'installation de panneaux photovoltaïques :

SITE	PHASE ETUDES	PHASE TRAVAUX
Gymnase du groupe scolaire Canardière	2019-2020	2020-2021
Extension gymnase Albert Le Grand	2019-2020	2021-2022
Nouvelle salle de boxe de l'Elsau	2019-2020	2021-2023
Groupe scolaire Koenigshoffen Mentelin	2019-2021	2021-2023
Groupe scolaire Erckmann Chatrian	2019-2021	2022-2024
Groupe scolaire Neuhof	2020-2021	2022-2023
Ecole maternelle Cronenbourg	2020-2021	2022-2023
Nouveau groupe scolaire Meinau	2020-2021	2021-2023
Gymnase Ampère	2020-2021	2022-2024
Groupe scolaire Reuss	2021-2022	2023-2024
Groupe scolaire Sturm	2021-2022	2023-2024
Groupe scolaire Karine	2021-2022	2023-2024
Groupe scolaire Schwilgué	2021-2022	2023-2024
Maison de la petite enfance Carpe Haute	2021-2022	2023-2024
Gymnase Conseil des XV	2021-2022	2023-2024
Centre sportif Robertsau (ombrière)	2021-2022	2023-2024

Voici la liste des opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement concernant le remplacement des chaudières fioul par une autre source d'énergie :

SITE	PHASE ETUDES	PHASE TRAVAUX
Crédit municipal	2021	2021
Presbytère église protestante Neuhof-Stockfeld	2021-2022	2022

11.2 UNE STRATÉGIE DÉCLINÉE PAR TYPOLOGIE DE BÂTI

FICHE 11.2.1 UNE DÉMARCHE DE SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DÉCLINÉE SUR LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Afin d'atteindre les objectifs fixés de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, il convient de s'appuyer sur une première démarche, Négawatt notamment le volet « sobriété énergétique », qui revient à identifier le gaspillage énergétique et le résorber.

Cette démarche sera complétée par la mise en œuvre de projets de sobriété et des projets d'innovation pour une réduction de la consommation énergétique et de l'eau dans les bâtiments administratifs.

Mise en œuvre de la démarche de sobriété

Par des actions simples, des écogestes, principalement auprès des usager.ère.s des bâtiments publics, mais également des employés de la collectivité, le volume d'économies d'énergie au regard des investissements peut s'avérer très important. De plus, cela permet de faire entrer plus concrètement les citoyen.ne.s et les agent.e.s dans la transition énergétique, par cette éducation et sensibilisation du quotidien.

Éviter le gaspillage énergétique et sensibiliser largement passe également par l'éducation des enfants, qui amèneront auprès de leurs foyers les bonnes habitudes. Un travail spécifique auprès des écoles pourra être mené par le biais de programmes d'éducation et de sensibilisation à l'énergie et aux éco-gestes.

L'objectif, concomitamment à la baisse de la consommation liée aux travaux de rénovation énergétique, est de l'ordre de 10 à 15 % de réduction par la sobriété énergétique d'ici 2050.

En lien avec les actions cadres sobriété des usages sur le patrimoine (3.10.2.1) et rénovation énergétique du parc bâti public (3.11.1.4), le choix a été fait de réaliser un focus sur le patrimoine administratif. Les bâtiments concernés ici sont les bâtiments de bureaux occupés en majorité par les agent.e.s de la collectivité, peu importe leur propriétaire.

L'usage raisonné de l'énergie est donc un réel enjeu pour ces bâtiments utilisés par des agent.e.s principalement, à la fois pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique (-40 % d'ici 2030), mais également pour responsabiliser les usager.ère.s de ces bâtiments.

ENJEUX

- › Impacts Energie et GES: contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030
- › Réduction de la consommation d'eau
- › Sensibilisation et éducation à la sobriété énergétique des agent.e.s de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- › Effectuer, d'ici 2026, une visite de chaque complexe et réaliser un état des lieux énergétique, afin d'établir un plan d'actions de sobriété et performance énergétique
- › Former les responsables de site à l'usage raisonné de l'énergie et l'optimisation de l'exploitation
- › Identifier un.e référent.e technique dans chaque bâtiment garant.e des bonnes pratiques, et faisant remonter les besoins de sensibilisation, ou d'intervention dans l'optimisation des systèmes énergétiques

INDICATEURS DE SUIVI

- › Démarche de sobriété
- › Bilan énergétique et GES annuel pour les bâtiments concernés
- › Nombre d'agent.e.s sensibilisé.e.s
- › Nombre de responsables de site formés
- › Cible sobriété: 10 à 15 % sur les équipements administratifs par rapport à l'adéquation et l'usage

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Mise en œuvre de la démarche de sobriété
- › Cartographie des équipements analysés et non analysés
- › Liste des plans d'actions par équipement et général

COÛT / BUDGET

- › Mise en œuvre de la démarche de sobriété
- › Un budget de fonctionnement Ville de 10 k€ par année pour les interventions sur les équipements techniques, et l'organisation de sessions de sensibilisation des agent.e.s
- › Poste budgétaire pour le recrutement d'un économiste de flux

ÉTAPES – LIVRABLES

Mise en œuvre de la démarche de sobriété

- › 2021: Recruter un économiste de flux fléché sur le patrimoine spécifique identifié
- › Réalisation d'un plan d'actions pour la réduction de la consommation énergétique en considérant le clos et le couvert de l'équipement, les équipements techniques et leur adéquation avec l'usage et la sensibilisation des usager.ère.s
- › 2021-2026: réaliser une visite et un état des lieux énergétique de tous les complexes administratifs avec rédaction d'un plan d'actions
- › Intégration du plan d'actions dans des opérations de restructuration ou de maintenance des équipements



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre de la démarche de sobriété

Collectivité :

- › DRL, DM TERRE, DAP (interventions techniques)

Partenaires ext :

- › BE, entreprises, associations d'éducation à l'énergie

Démarche et outils :

- › 2 postes d'économiste de flux partagés sur le patrimoine spécifique administratif, culturel-éducatif-sport à recruter
- › Tableaux de bord des consommations énergétiques
- › Groupe de travail patrimoine
- › Tableau de bord des consommations

FICHE 11.2.2 UNE DÉMARCHE DE SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DÉCLINÉE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Afin d'atteindre les objectifs fixés de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, il convient de s'appuyer sur la démarche Négawatt, et notamment le premier volet « sobriété énergétique », qui revient à identifier le gaspillage énergétique et le résorber. Par des actions simples, des éco-gestes, principalement auprès des usager.e.s des bâtiments publics, mais également des employés de la collectivité, le volume d'économies d'énergie au regard des investissements peut s'avérer très important. De plus, cela permet de faire entrer plus concrètement les citoyen.ne.s et les agent.e.s dans la transition énergétique, par cette éducation et sensibilisation du quotidien.

L'objectif, concomitamment à la baisse de la consommation liée aux travaux de rénovation énergétique, est de l'ordre de 10 à 15 % de réduction par la sobriété énergétique d'ici 2050.

En lien avec les actions cadres sobriété des usages sur le patrimoine (3.10.2.1) et plan d'efficacité énergétique des bâtiments publics (3.11.1.4), le choix a été fait de réaliser un focus sur le patrimoine culturel, puisqu'il représente 17 % de la consommation énergétique (données 2018) de la Ville de Strasbourg. Il regroupe des bâtiments très consommateurs comme des musées, des salles de spectacle ou des médiathèques. Ces bâtiments ont un fonctionnement spécifique lié à leur spécificité ou contrainte technique, et c'est pour cela que des actions propres à ces contraintes seront à mettre en place, pour à la fois préserver l'offre de service, mais surtout réduire la consommation énergétique de ce patrimoine, en lien avec les objectifs fixés.

ENJEUX

Impacts Energie et GES : contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- › Effectuer, d'ici 2026, une visite de chaque complexe et réaliser un état des lieux énergétique, afin d'établir un plan d'actions de sobriété et performance énergétique
- › Effectuer un travail d'analyse sur les consommations spécifiques liées à la scénographie ou la mise en valeur des œuvres, et avoir une démarche de sobriété, notamment le fonctionnement de l'éclairage

- › Sensibiliser les utilisateur.trice.s des salles de spectacle à un usage raisonné de l'énergie
- › Engager un travail spécifique de sobriété dans les médiathèques
- › Accompagner et optimiser les marchés de maintenance en fixant des objectifs de réduction aux prestataires (contrats de performance énergétique ?)
- › Uniformiser la prise en charge des frais énergétiques et d'eau par les occupants



INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de complexes étudiés
- › Bilan énergétique et GES annuel



COÛT / BUDGET

Un budget de fonctionnement Ville de à définir



ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2021 :** Recruter un économiste de flux fléché sur le patrimoine spécifique identifié
- › **2021-2026 :** réaliser une visite et un état des lieux énergétique de tous les complexes culturels
- › **2021-2022 :** réécrire la convention d'occupation



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Un poste d'économiste de flux partagé sur le patrimoine de la Ville et l'EMS
- › Un poste complémentaire à recruter (sur patrimoine spécifique culturel-éducatif-sportif)
- › Un groupe de travail transversal (DAP, DM TERRE, direction de la culture) mené par
- › Inscrire dans la convention d'occupation un objectif de réduction de la consommation énergétique

Partenaires extérieurs :

- › Les utilisateur.trice.s des salles de spectacle

Démarches et outils :

- › Tableaux de bord des consommations énergétiques
- › Groupe de travail patrimoine

FICHE 11.2.3 UNE DÉMARCHE DE SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DÉCLINÉE SUR LE PATRIMOINE ÉDUCATION-PETITE ENFANCE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Afin d'atteindre les objectifs fixés de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, il convient de s'appuyer sur la démarche Négawatt, et notamment le premier volet « sobriété énergétique », qui revient à identifier le gaspillage énergétique et le résorber. Par des actions simples, des éco-gestes, principalement auprès des usager.e.s des bâtiments publics, mais également des employés de la collectivité, le volume d'économies d'énergie au regard des investissements peut s'avérer très important. De plus, cela permet de faire entrer plus concrètement les citoyen.ne.s et les agent.e.s dans la transition énergétique, par cette éducation et sensibilisation du quotidien.

Éviter le gaspillage énergétique et sensibiliser largement passe également par l'éducation des enfants, qui amèneront auprès de leurs foyers les bonnes habitudes. Un travail spécifique auprès des écoles pourra être mené par le biais de programmes d'éducation et de sensibilisation à l'énergie et aux éco-gestes.

L'objectif, concomitamment à la baisse de la consommation liée aux travaux de rénovation énergétique, est de l'ordre de 10 à 15 % de réduction par la sobriété énergétique d'ici 2050.

En lien avec les actions cadres sobriété des usages sur le patrimoine (3.10.2.1), le choix a été fait de réaliser un focus sur **le patrimoine de l'éducation et de la petite enfance**, puisqu'il représente **37 %** de la consommation énergétique (données 2018) de la Ville de Strasbourg. Ce patrimoine regroupe des bâtiments à fort usage pour à la fois le temps scolaire, mais également périscolaire, de la restauration ou les temps sportifs (dans le cas d'un gymnase intégré à un groupe scolaire).

L'usage raisonné de l'énergie est donc un réel enjeu à la fois pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique (-40 % d'ici 2030), mais également pour préparer les générations futures à acquérir les bons réflexes à l'école, mais également auprès de leur entourage.

Les actions portant sur des travaux de rénovation énergétique des bâtiments sont centralisées sur une fiche action dédiée à la rénovation énergétique du patrimoine bâti (3.11.1.3)

ENJEUX

- › **Impacts Energie et GES** : contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030
- › Sensibilisation et éducation à la sobriété énergétique des générations futures

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- › Effectuer, d'ici 2026, une visite de chaque complexe et réaliser un état des lieux énergétique, afin d'établir un plan d'actions de sobriété et performance énergétique
- › Former les responsables techniques de site à l'usage raisonné de l'énergie et l'optimisation de l'exploitation
- › Régler au plus juste et par zonage les plages de chauffage des locaux en fonction de l'occupation (intervenir techniquement si le zonage n'est pas possible)

- › Réaliser un travail d'éducation et sensibilisation à l'énergie par le biais d'ateliers ludiques (partage des bonnes pratiques parents / enfants)
- › Proposer un challenge aux écoles de réduction des consommations énergétiques par l'usage raisonné en reversant une part des bénéfices pour des activités scolaires, animations, etc.
- › Impliquer les écoles dans des défis de sobriété type école à énergie positive
- › Encourager la sobriété énergétique par l'évolution des usages (en partageant par ex. avec les utilisateur.trice.s les anomalies persistantes)
- › Systématiser le calcul de coût environnemental global pour chaque nouvel investissement sur l'existant (équipements plus complexes)

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de complexes étudiés
- › Bilan énergétique et GES annuel
- › % de personnel technique formé aux bonnes pratiques
- › Nombre de classes ou d'enfants sensibilisés...

COÛT / BUDGET

- › Un budget de fonctionnement Ville à définir
- › Un budget d'investissement Ville réparti au PPI sur 2020 / 2023 (croiser avec la PPI de la DAP)

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2021** : Recruter un économiste de flux fléché sur le patrimoine spécifique identifié
- › **2021-2026** : réaliser une visite et un état des lieux énergétique de tous les établissements éducatifs
- › **2021** : Établir un premier plan d'actions de sobriété et performance énergétique...
- › **2022** : Organiser les premiers défis / challenge test sur la sobriété énergétique pour mettre en avant les écoles volontaires et / ou exemplaires

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Un poste d'économiste de flux partagé sur le patrimoine de la Ville et l'EMS
- › Un poste complémentaire à recruter (sur patrimoine spécifique culturel-éducatif-sportif)
- › Un groupe de travail transversal (DAP, DM TERRE, DEE)

Partenaires extérieurs :

- › Les prestataires de maintenance et entretien technique

Démarches et outils :

- › Tableaux de bord des consommations énergétiques
- › Groupe de travail patrimoine

FICHE 11.2.4 UNE DÉMARCHE DE SOBRIÉTÉ, D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'OPTIMISATION DE L'EXPLOITATION ET DES USAGES DÉCLINÉE SUR LE PATRIMOINE SPORTIF

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Afin d'atteindre les objectifs fixés de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, il convient de s'appuyer sur une première démarche, Négawatt notamment le premier volet « sobriété énergétique », qui revient à identifier le gaspillage énergétique et le résorber.

Cette démarche sera complétée par la mise en œuvre de projets de sobriété et des projets d'innovation pour une réduction de la consommation énergétique et de l'eau dans les équipements sportifs.

Mise en œuvre de la démarche Négawatt

Par des actions simples, des éco-gestes, principalement auprès des usager.ère.s des bâtiments publics, mais également des employés de la collectivité, le volume d'économies d'énergie au regard des investissements peut s'avérer très important. De plus, cela permet de faire entrer plus concrètement les citoyen.ne.s et les agent.e.s dans la transition énergétique, par cette éducation et sensibilisation du quotidien.

Éviter le gaspillage énergétique et sensibiliser largement passe également par l'éducation des enfants, qui amèneront auprès de leurs foyers les bonnes habitudes. Un travail spécifique auprès des écoles pourra être mené par le biais de programmes d'éducation et de sensibilisation à l'énergie et aux éco-gestes.

L'objectif, concomitamment à la baisse de la consommation liée aux travaux de rénovation énergétique, est de l'ordre de 10 à 15 % de réduction par la sobriété énergétique d'ici 2050. (txt de la fiche action cadre sobriété des usages)

En lien avec les actions cadres sobriété des usages sur le patrimoine (3.10.2.1) et rénovation énergétique du parc bâti public (3.11.1.4), le choix a été fait de réaliser un focus sur le patrimoine sportif, puisqu'il représente 17 % de la consommation énergétique (données 2018) de la Ville de Strasbourg. Ce patrimoine regroupe des bâtiments à fort usage puisqu'il concerne principalement des gymnases, vestiaires sportifs, halls couverts de tennis ou foyers.

L'usage raisonné de l'énergie est donc un réel enjeu pour ces bâtiments utilisés par des associations principalement, à la fois pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique (-40 % d'ici 2030), mais également pour responsabiliser les usager.ère.s de ces bâtiments.

Déclinaison opérationnelle de quelques innovations :

Etude et mise en œuvre d'une centralisation de la commande à distance de l'éclairage des stades de football

Mise en place d'une centralisation de commandes pilotées ou temporisées pour l'éclairage des terrains de football.

Remplacement de l'éclairage des stades de football (HID) par un éclairage Led

Mise en place d'un plan de remplacement de l'éclairage actuel de type HID par un éclairage Led et mise en œuvre d'une gradation lumineuse en tenant compte de l'éclairage naturelle.

Les projets d'équipement intelligent

Arrosage intelligent des terrains de football en herbe: Mise en œuvre d'une expérimentation pour l'arrosage de terrain en herbe en tenant compte de l'humidité du sol, de l'humidité

de l'air, du vent, de la présence de sportifs sur le terrain et de prévisions météorologiques permettant une réduction de la consommation d'eau. Expérimentation réalisée en partenariat avec l'école d'ingénieurs TPS. La démarche est mise en œuvre sur un terrain équipé d'un arrosage automatique.

Douches intelligentes: Mise en œuvre d'une expérimentation d'une douche avec un mitigeur adapté pour la récupération de l'eau et la responsabilisation des usager.ère.s.

Système expert dans une piscine: Expérimentation de mise en œuvre d'un système expert (intelligence artificielle) permettant d'optimiser le fonctionnement des installations techniques de la piscine et de réduire les consommations énergétiques en tenant compte de l'utilisation du site

Gymnase intelligent: Projet de rénovation d'un gymnase du patrimoine sportif pour « créer » un gymnase dit « intelligent ». Cet équipement sera adaptable aux besoins et la sécurité des utilisateur.trice.s tout en proposant une gestion efficiente et autonome, ainsi qu'une recherche de sobriété énergétique et d'exploitation, y compris une gestion de l'accès informatisée en lien avec le projet CASUP (Ouverture-fermeture de l'ensemble des équipements par badge ou serrure électronique en lien avec logiciel de gestion de créneaux et installations techniques)

ENJEUX

- › Impacts Energie et GES: contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030
- › Réduction de la consommation d'eau
- › Sensibilisation et éducation à la sobriété énergétique des associations

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- › Effectuer, d'ici 2026, une visite de chaque complexe et réaliser un état des lieux énergétique, afin d'établir un plan d'actions de sobriété et performance énergétique
- › Former les responsables techniques de site à l'usage raisonné de l'énergie et l'optimisation de l'exploitation
- › Sensibiliser les associations sportives et usager.ère.s sur la sobriété énergétique des équipements utilisés
- › Régler au plus juste et par zonage les plages de chauffage des locaux en fonction de l'occupation (intervenir techniquement si le zonage n'est pas possible)
- › Mettre en avant le poids de la consommation liée à l'eau chaude sanitaire et engager un travail de recensement sur les besoins réels afin d'installer des équipements techniques optimisés
- › Cibler les sites les plus énergivores pour construire un plan d'action énergétique
- › Réduction de la consommation énergétique
- › Réduction de la consommation d'eau
- › Analyse, piloter ou automatiser des équipements consommateurs d'énergie et d'eau pour une recherche d'efficience

- › Réaliser un équipement sportif intégrant toutes les dispositions technologiques pour une réduction de l'énergie, de l'eau et des coûts d'exploitation
- › Réduction des coûts d'exploitation d'équipements sportifs

INDICATEURS DE SUIVI

Démarche négawatt

- › Nombre d'équipements sportifs analysés avec proposition d'un plan d'actions
- › Bilan énergétique et GES annuel pour l'équipement visé
- › Nombre d'associations sensibilisées
- › Cible = 40% de gain sur les équipements sportifs

Remplacement de l'éclairage des stades de football (HID) par un éclairage Led

- › Bilan énergétique et GES annuel pour l'équipement visé
- › Cible = gain de 12 512 kWh par année et par terrain.
- › Étant donné le très faible retour sur investissement (>20ans), il est proposé d'effectuer cette opération que lors d'une opération importante de maintenance. Projection de 3 remplacements d'éclairages de 2021 à 2025, soit un gain de 37 536 kWh

Etude et mise en œuvre d'une centralisation de la commande à distance de l'éclairage des stades de football

- › Bilan énergétique et GES annuel pour l'équipement visé
- › Cible = gain de 7 500 kWh par année et par terrain. 4 terrains réalisés par année sur 5 ans.
- › Soit 450 000 kWh de gain sur les 5 premières années

Arrosage intelligent des terrains de football en herbe

- › Bilan sur la consommation d'eau pour l'arrosage des terrains
- › Cible = 1425 m3 par terrain sur une année, soit un gain de 15%. 10 terrains sur les années 2021-25 sous réserve de l'expérimentation d'innovation positive (gain de 14 250 m3 par année).
- › Cible: Gain de 15%

Douches intelligentes

- › Bilan sur la consommation d'eau pour les douches
- › Cible = 62,5 m3 par douche sur une année.
- › Étant donné le faible retour sur investissement (>15ans), il est proposé d'effectuer cette opération que lors d'une opération de maintenance ou d'un nouvel équipement qui nécessite le remplacement des douches. Projection de 25 remplacements de douches de 2021 à 2025, soit un gain de 1 562,5 m3 d'eau

Système expert dans une piscine

- › Bilan énergétique et GES annuel pour l'équipement visé
- › Bilan sur la consommation d'eau
- › Cible = gain de 2 309 115 kWh pour l'ensemble des piscines par année sous réserve de la validation de l'expérimentation d'innovation

Gymnase intelligent

- › Bilan énergétique et GES annuel pour l'équipement visé par rapport à un équipement classique
- › Bilan sur la consommation d'eau par rapport à un équipement classique

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Liste des plans d'actions par équipement et général
- › Remplacement de l'éclairage des stades de football (HID) par un éclairage Led
- › Cartographie des stades équipés d'une commande à distance
- › Arrosage intelligent des terrains de football en herbe
- › Douches intelligentes : liste des sites concernés
- › Système expert dans une piscine : liste des piscines équipées
- › Liste des aménagements spécifiques, technologies expérimentés afin d'une éventuelle mise en œuvre dans d'autres équipement

COÛT / BUDGET

Mise en œuvre de la démarche Négawatt

- › Un budget de fonctionnement Ville de 10 k€ par année pour les interventions sur les équipements techniques,
- › Un budget d'investissement proposé au PPI Ville réparti sur les 5 prochaines années en lien avec la DAP
- › Poste budgétaire pour le recrutement d'un économiste de flux

Remplacement de l'éclairage des stades de football (HID) par un éclairage LED

- › Étant donné le très faible retour sur investissement (>20ans), il est proposé d'effectuer cette opération que lors d'une opération importante de maintenance. Projection de 3 remplacements d'éclairages de 2021 à 2025, soit un budget de 121 500 €

Étude et mise en œuvre d'une centralisation de la commande à distance de l'éclairage des stades de football

- › 6000 € par terrain, soit 24 000 € par année sur 5ans

Arrosage intelligent des terrains de football en herbe

- › 90 000 € pour la mise en place sur 10 terrains de football sous réserve d'une expérimentation d'innovation positive

Douches intelligentes

- › Étant donné le très faible retour sur investissement (>15ans), il est proposé d'effectuer cette opération que lors d'une opération importante de maintenance. Projection de 25 remplacements de douches de 2021 à 2025, soit un budget de 70 000 €

Système expert dans une piscine

- › 200 000 € pour l'ensemble des piscines de l'Eurométropole de Strasbourg

Gymnase intelligent

- › Il s'agit d'un projet complémentaire à une opération de construction ou de restructuration d'un gymnase

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **2021** : Recruter un économiste de flux fléché sur le patrimoine spécifique identifié
- › Réalisation d'un plan d'actions pour la réduction de la consommation énergétique en considérant le clos et le couvert de l'équipement, les équipements techniques et leur adéquation avec l'usage et la sensibilisation des usagers.

- › **2021-2026** : réaliser une visite et un état des lieux énergétique de tous les complexes sportifs avec rédaction d'un plan d'actions
- › Intégration du plan d'actions dans des opérations de restructuration ou de maintenance d'équipements sportifs

Remplacement de l'éclairage des stades de football (HID) par un éclairage Led

- › **2021** : analyse des équipements actuels
- › **2022-25** : Mise en œuvre de la démarche pour 3 stades

Etude et mise en œuvre d'une centralisation de la commande à distance de l'éclairage des stades de football

- › **2021** : mise en place d'un plan d'équipement de commande de l'éclairage de type HID des stades

Mise en œuvre de la démarche pour 4 stades

- › **2022 à 2025** : mise en œuvre de la démarche pour 4 stades

Arrosage intelligent des terrains de football en herbe

- › **2020-2021** : expérimentation sur un terrain de football en lien avec l'école TPS.
- › **2022** : Recrutement un stagiaire de niveau ingénieur pour initier la mise en œuvre de la démarche sur 10 terrains.
- › **2022-2025** : mise en œuvre de la démarche

Douches intelligentes

- › **2021** : expérimentation dans un équipement sportif
- › **2022 – 2025** : Bilan expérimentation et mise en œuvre lors de maintenance

Système expert dans une piscine

- › **2021** : Démarche d'innovation et d'expérimentation à la piscine de la Kibitzenau
- › **2022-23** : Si la première expérimentation est favorable, mise en œuvre sur deux autres piscines
- › **2024-25** : mise en œuvre dans tous les piscines

Gymnase intelligent

- › **2021-22** : Groupe de travail et rédaction d'un cahier des charges
- › **2022-25** : mise en œuvre lors d'une opération de restructuration d'un équipement existant, voire lors de la construction d'un nouvel équipement sportif



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre de la démarche Négawatt

- › Collectivité :
 - › DAP, DM
- › Partenaires ext :
 - › BE, entreprises
- › Démarche et outils :
 - › Un poste d'économe de flux partagé sur le patrimoine spécifique culturel-éducatif-sport à recruter
 - › Tableaux de bord des consommations énergétiques

Groupe de travail patrimoine

- › Collectivité :
 - › SMB, DRL
- › Partenaires ext :
 - › BE, Entreprises
- › Démarche et outils :
 - › Équipements techniques sur site et logiciel de commande
 - › Tableau de bord des consommations énergétiques

Arrosage intelligent des terrains de football en herbe / Douches intelligentes/Gymnase intelligent

- › Collectivité :
 - › DAP, DRL, Sécurité, prévention
- › Partenaires ext :
 - › Ecole TPS, fournisseurs, AMO, BE, entreprises
- › Démarche et outils :
 - › Innovation et expérimentation, puis mise en œuvre
 - › Tableau de bord des consommations

OBJECTIF 12

STRASBOURG DÉTERMINÉE À RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE SES DÉPLACEMENTS ET DE SON ÉCLAIRAGE PUBLIC

12.1 RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES DÉPLACEMENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

FICHE 12.1.1 LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOPARTAGE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

L'article L.1231-14 du code des transports, créé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), définit l'autopartage comme « la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateur.trice.s abonné.e.s ou habilité.e.s par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules. Chaque abonné.e ou utilisateur.trice habilité.e peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée ».

ENJEUX

- › limiter le choix systématique de la voiture personnelle sauf pour les déplacements irréalizable autrement (éloignement trop important, absence de desserte par les transports en commun...);
- › de diminuer le nombre de véhicules, donc de réduire l'encombrement des routes et les nuisances qui en résultent ;
- › de fluidifier ainsi la circulation routière, donc de contribuer à la baisse de l'insécurité routière ;
- › de libérer l'espace public auparavant utilisé pour le stationnement ;
- › de contribuer à la protection de l'environnement, en limitant la consommation d'énergie, la pollution atmosphérique et les nuisances sonores, donc de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des dépenses de santé occasionnées par la pollution et le bruit

OBJECTIFS

- › Permettre une mise en place d'ici 2022.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de sorties liées à cette prestation
- › Réalisation en 2022 atteint à 100%

COÛT / BUDGET

- › 400 000 euros/an
- › Aujourd'hui la prestation interne est évaluée à environ 330 000 euros/an.

ÉTAPES – LIVRABLES

1. Validation de la démarche en CT/CHSCT
2. Délibération 7 mai 2021
3. Réalisation d'un marché de prestation
4. Travail avec le prestataire
5. Été 2021 : conclusion du marché

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Agent.e pour assurer le suivi du prestataire
- › Mise en place d'un appel d'offre

Partenaires extérieurs :

- › Prestataire qui réalise la gestion de la flotte

Démarches et outils :

- › Plateforme de réservation

FICHE 12.1.2 VERDISSEMENT DE LA FLOTTE DES VÉHICULES AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Améliorer la qualité de l'air sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

ENJEUX

Améliorer la qualité de l'air sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

OBJECTIFS

Évolution du parc en lien avec les exigences de la Zone à Faibles Émissions

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de véhicules par catégorie de vignette Crit'air.

COÛT / BUDGET

sur 5 années :

- › 50 000 000 € pour l'Eurométropole de Strasbourg
- › 12 000 000€ pour la Ville de Strasbourg

ÉTAPES – LIVRABLES

- › **1^{er} janvier 2022** : suppression des véhicules sans vignette et vignette 5
- › **1^{er} janvier 2023** : suppression des véhicules vignette 4
- › **1^{er} janvier 2024** : suppression des véhicules vignette 3
- › **1^{er} janvier 2025** : suppression des véhicules vignette 2

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Agent.e.s en charge de l'achat

FICHE 12.1.3 UTILISATION DE BIOCARBURANT POUR RÉDUIRE L'IMPACT SUR LE CLIMAT

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les biocarburants sont des carburants de substitution obtenus à partir de la biomasse (matière première d'origine végétale, animale ou issue de déchets). Ils sont généralement incorporés dans les carburants d'origine fossile. Il existe deux grandes filières de production des biocarburants : la filière des biocarburants « essence » et celle des biocarburants « gazole ».

Selon le Ministère de la Transition Écologique, l'utilisation des biocarburants (aujourd'hui en mélange avec les carburants traditionnels) dans le secteur des transports a pour but de répondre à cinq enjeux essentiels :

- › réduire les émissions de gaz à effet de serre
- › anticiper l'épuisement des réserves mondiales de pétrole
- › réduire la dépendance énergétique pétrolière
- › offrir un débouché supplémentaire aux filières agricoles
- › créer une filière de valorisation des déchets

En parallèle du plan de renouvellement de la flotte, certains véhicules peuvent utiliser du biocarburant afin de limiter l'impact sur le climat

ENJEUX

L'enjeu principal vise à réduire la consommation d'énergie fossile

OBJECTIFS

Réduire le taux de dioxyde de carbone sur les véhicules qui sont encore à carburant liquide. Analyser les véhicules techniques pour lesquels il n'y a pas encore de solution alternative et utiliser du biocarburant.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Bilan carbone
- › Consommation essence/diesel vs biocarburants

COÛT / BUDGET

Uniquement le coût de location des cuves de biocarburants.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg

FICHE 12.1.4 AMÉLIORER LE PROCESS D'ENTRETIEN DES VÉHICULES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Réduction notre impact environnemental lors de nos interventions afin d'être le plus vertueux possible.

ENJEU

Réduire notre impact et nos consommations.

OBJECTIFS

- › Avoir le plus faible impact sur nos rejets (étude des micropolluants, rejet air, déchet)
- › Entamer une démarche zéro déchet
- › Développer des marchés publics avec critères environnementaux
- › Consommer le moins possible de ressources (électricité, eau, pièces neuves) : travailler sur les pièces de réemploi
- › Sur le site du centre technique de la Fédération : installer des panneaux solaires et utiliser la production électrique pour recharger les véhicules et couvrir nos besoins sur le site, utiliser davantage l'eau de pluie, débitumiser pour créer des espaces de végétaux.

COÛT / BUDGET

- › Dépenses à prévoir mais les recettes générées par ces actions devraient les amortir.
- › Les dépenses devraient être amorties entre 10 à 20 ans.

ÉTAPES – LIVRABLES

2021 :

- › Filière vertueuse pour les Véhicules Hors d'Usage
- › Mise en place d'un marché pour les pièces de réemploi

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville

FICHE 12.1.5 PLAN DE MOBILITÉ INTERNE DE L'EUROMÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE STRASBOURG

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Depuis 1998, l'administration de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg a été l'une des premières de France à mettre en œuvre un plan de déplacements d'administration aujourd'hui intitulé, de par la LOM : Plan de mobilité employeur (PDMe).

Les actions mises en œuvre visent à limiter la part modale de la voiture lors des déplacements domicile/travail et professionnels des agent.e.s.

Ce PDMe témoigne de l'exemplarité de la collectivité face aux citoyen.ne.s et aux acteurs économiques et de sa légitimité à proposer des mesures équivalentes testées et mises en œuvre.

ENJEUX

- › RH : anticiper la mise en place de la ZFE, trouver des « compensations » à la suppression des Indemnités kilométriques
- › Limiter l'usage de la flotte de véhicules en régie. Externaliser cette offre en ayant recours à l'autopartage
- › Inciter à utiliser plus souvent les TC et les vélos

OBJECTIFS

- › Réduire la part modale de la voiture en autosolisme au profit des transports en commun, du vélo et du covoiturage lors des déplacements domicile/travail et professionnels. Pas d'objectif quantitatif de part modale chiffré
- › Refaire une enquête mobilité en 2021
- › Établir un plan d'actions fin 2021

INDICATEURS DE SUIVI

- › Part modale des déplacements domicile/travail
- › Nombre agent.e.s ayant pris en charge abonnement TC ou vélhop
- › Nombre km effectués en voiture du pool
- › Nombre de réservations de vélo

COÛT / BUDGET

Eurométropole de Strasbourg : 80 500 €

Comprenant l'enquête, la communication, la création des outils de sensibilisation.



ÉTAPES – LIVRABLES

- › **Septembre 2020** : mise en œuvre des 1^{ères} actions
- › **Début 2021** : mise à jour page optimix sur Totems et début réflexion sur communication interne
- › **Avril 2021** : 1^{er} Copil pour validation actions
- › **Avril 2021** : 3 vidéos sur aménagements cyclables
- › **Mai 2021** : mise en place atelier autoréparation
- › **Mai 2021** : lancer enquête de mobilité auprès des 8000 agent.e.s
- › **Fin 2021** : analyser ces enquêtes et formaliser le nouveau plan d'actions



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › groupe projet piloté par le Service Déplacements et constitué de directions et services: la DRH, service parc véhicules et ateliers, les moyens généraux, le service stationnement, la Mission des temps et la communication interne.
- › Copil: élu.e.s en charge des RH et de la mobilité

Démarches et outils:

- › A partir des données collectées auprès des différents services (nombre d'agent.e.s touchant remboursement abonnement TC, nombre de vélos chez Vél'auto, nombre d'utilisation des véhicules Vél'auto) et des résultats de l'enquête, il sera établi un plan d'actions évolutif.
- › Au fil de l'eau, actions « simples » permettant de faciliter les déplacements: déplacement borne de badgeage, évolution logiciel de réservation des véhicules... en fonction des retours des agent.e.s usager.ère.s.

12.2 UNE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

FICHE 12.2.1 DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE PLAN LUMIÈRE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage public

- › (soit 700 k€/an) pour un objectif de baisse annuelle entre 4 et 5% par an
- › Période 2026-2030 (4 ans): 3,8 M€ (soit 950 k€/an) pour un objectif de baisse annuelle entre 4 et 5% par an. Ce chiffrage sera à revoir dans 3 ans.

ENJEUX

- › Économiser l'énergie liée à l'éclairage public
- › Émettre moins de lumière, réduire et limiter les nuisances lumineuses

OBJECTIFS

- › **Actuel** : Réduire de 20 à 25% la consommation d'énergie sur 10 ans entre 2020 et 2030, soit une baisse comprise entre 2,7 et 3,3 GWh
- › **Proposé** : réduire de 40 à 50% la consommation d'énergie sur 10 ans entre 2020 et 2030, soit une baisse comprise entre 5,4 et 6,6GWh

INDICATEURS DE SUIVI

- › Facture d'électricité et consommation associée
- › ISO 50-001, management de l'énergie

CARTOGRAPHIE ET BDD :

- › Smartgéo

COÛT / BUDGET

3 M€ en investissement pour un objectif de baisse de 20 à 25% de la consommation d'énergie liée à l'éclairage public en 10 ans (période 2020-2030)

Répartition :

- › Période 2020-2025 (6 ans): 1,8 M€ (soit 300 k€/an) pour un objectif de baisse annuelle entre 2 et 2,5% par an
- › Période 2026-2030 (4 ans): 1,2 M€ (soit 300 k€/an) pour un objectif de baisse annuelle entre 2 et 2,5% par an

Très bonne rentabilité avec un taux de 1€HT engagé pour 1kWh économisé

- › **En option** : 8 M€ en investissement pour un objectif de baisse de 40 à 50% de la consommation d'énergie liée à l'éclairage public en 10 ans (période 2020-2030) + achat 1 nacelle + 1 ETP

Répartition :

- › Période 2020-2025 (6 ans): 4,2 M€ au total dont 2,4 million d'euros supplémentaire à inscrire au PPI

ÉTAPES – LIVRABLES

Baisse entre 2 et 2,5% par an de la consommation d'énergie liée à l'éclairage public, soit 270 à 330 kW économisé par an

Décomposition par période

- › Période 2020-2025 (6ans): baisse entre 12 et 15% de la consommation d'énergie
- › Période 2026-2030 (4ans): baisse supplémentaire entre 8 et 10% de la consommation d'énergie

Chiffrage en option d'une baisse entre 4 et 5% par an de la consommation d'énergie, soit 540 à 660 kWh

Décomposition par période

- › Période 2020-2025 (6ans): chiffrage en option d'une baisse de 24 à 30% de la consommation d'énergie.
- › Période 2026-2030 (4ans): chiffrage en option d'une baisse de 16 à 20% la consommation d'énergie.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg

Démarches et outils:

- › ISO 50-001, management de l'énergie

OBJECTIF 13

STRASBOURG ENCOURAGE UNE CONSOMMATION RESPONSABLE À TRAVERS SES ACHATS ET ACTIVITÉS

13.1 L'EXEMPLARITÉ DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

FICHE 13.1.1 GOUVERNANCE ET OUTIL POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE PLUS RESPONSABLE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), issu de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et élargi par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est obligatoire pour les collectivités territoriales et leurs groupements dont le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros HT. Il s'agit d'un document retraçant les grandes orientations de politique d'achat à caractère social et écologique, leurs modalités de mise en œuvre et de suivi de ces objectifs.

Le précédent SPASER, adopté en mars 2018 est échu au 31/12/2020. S'agissant d'un levier majeur pour traduire la politique publique de la collectivité, une nouvelle co-construction du SPASER est programmée pour le premier semestre 2021.

Concernant le champ des concessions, deux axes :

- › intégrer dans le cahier des charges des clauses environnementales (sobriété énergétique, mix et taux ENR minima, gestes écoresponsables), sociales (objectifs d'insertion sociale, partenariat avec des entreprises locales, circuits courts) ou de démocratie (comités de suivi du service par les usager.ère.s).
- › prioriser ces objectifs dans les matrices de critères de choix des futurs concessionnaires

ENJEU

adaptation de la politique des achats aux enjeux sociaux et climatiques

OBJECTIFS

- › Fixer les orientations de la collectivité en matière d'achat sur le plan social et environnemental
- › Faire évoluer les pratiques achats au sein de la collectivité
- › Définir les modalités de mise en œuvre et de suivi

INDICATEURS DE SUIVI

- › Adoption du SPASER en délibération
- › Évaluation périodique des résultats obtenus

ÉTAPES – LIVRABLES

- › proposition d'un projet
- › intégration des propositions des partenaires
- › adoption du texte définitif en conseil
- › évaluation des actions en comité (élu.e.s)

Pour les concessions

L'intégration des clauses et la modification de la critérisation du choix de l'offre se fera au fur et mesure du renouvellement des contrats anciens ou de la mise en œuvre des nouveaux, dès cette année.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Elus
- › SACP / DDEA
- › Toutes directions / services opérationnels concernés

Partenaires extérieurs :

- › Facilitateur des clauses sociales
- › CRESS Grand Est
- › Colecosol
- › URSIEA
- › ADEME
- › CEREMA

Démarches et outils :

- › SPASER

FICHE 13.1.2 ACCOMPAGNER LES ACHATS EN RÉEMPLOI DANS LES SECTEURS PERTINENTS : 1^{ÈRES} EXPÉRIMENTATIONS POUR L'ACHAT DE MOBILIER ET D'ÉLECTROMÉNAGER EN RÉEMPLOI

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), comporte un axe « Achat écoresponsable et protecteur de la santé ».

Le cadre des achats en réemploi a ainsi été exploré dès à titre expérimental.

- › Pour les achats en réemploi de mobilier avec des 1^{iers} équipements portant sur 3 pépinières d'entreprises. Cette expérimentation a permis de vérifier la faisabilité et de construire les 1^{iers} cadres : achat, et valorisation des matériels dont la collectivité n'a plus l'usage via le don et ou la revente (Agorastore). Des conventions de don de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, complètent cette démarche.
- › Les achats en réemploi d'électroménager sont également à l'étude dans le cadre d'un marché groupé multi donneurs d'ordre. Un marché de prestations de réparation et d'acquisition d'appareils électroménagers en réemploi est en place depuis 2020 pour une durée de 2 ans. Se sont fédérés autour de cet achat 5 donneurs d'ordre (l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et son CCAS, le conseil départemental du Haut Rhin, le SDIS et la Ville d'Holtzheim)
- › Ces expérimentations anticipent les obligations d'acquisition par la commande publique de biens issus de réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, annoncées par les ministères de la transition écologique, de l'économie et des finances.

ENJEU

Adaptation de la politique des achats aux enjeux sociaux et climatiques

OBJECTIFS

- › Faire évoluer les pratiques achats au sein de la collectivité
- › Montée en charge des achats en réemploi et analyse des 1^{iers} résultats points positifs et à améliorer
- › Définir et construire les modalités de mise en œuvre et de suivi

INDICATEURS DE SUIVI

- › Nombre de marché en réemploi
- › Nombre de don
- › Nombre de vente

COÛT / BUDGET

- › **Depuis 2018**, les dons de biens dont la collectivité n'a plus l'usage représentent plus de 900 biens.
- › **Depuis 2019**, quatre marchés publics dédiés à l'achat en réemploi ont été mis en place.

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Proposition de fiches technique adaptées à ce type de marché (volet achat, don et vente)
- › Analyse synthétique des 1^{ers} marchés
- › Évaluation des actions en comité (élu.e.s)

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Elus
- › SACP / DDEA
- › Toutes directions / services opérationnels concernés

Partenaires extérieurs :

- › Architecte décorateur, professionnel.le de l'électroménager, opérateurs du réemploi : Emmaüs, banque de l'objet, Envie...

Démarches et outils:

- › Fiches techniques SACP

FICHE 13.1.3 UNE POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE «VERTE» ENCOURAGÉE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

L'Eurométropole de Strasbourg, coordonnatrice d'un groupement de commande de 167 membres associant la Ville de Strasbourg et les autres communes de l'Eurométropole, les deux conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les deux services départementaux d'incident et de secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi que le service départemental de l'eau et de l'assainissement, soit près de 650 points de livraison d'énergie électrique et gaz, a fait un pas important et exemplaire dans son objectif de 100% d'énergie renouvelable en 2050 pour son patrimoine et le territoire.

La politique d'achat performante, d'une part par la taille du groupement et responsable et durable, d'autre part par les exigences du cahier des charges, a permis la mise en place de contrats faisant passer dans un premier temps de 25% à 100% la part d'électricité verte renouvelable sur les 650 sites les plus importants, puis depuis le 1^{er} janvier 2021 à 100% la part d'électricité verte renouvelable sur l'ensemble du patrimoine municipal et métropolitain. L'électricité utilisée à partir de 2019 a pour source l'hydraulique en majeure partie, et éventuellement ponctuellement l'éolien ou le solaire.

De la même façon, les contrats d'approvisionnement gaz de tous les sites intègrent 5% de biogaz, ce qui en fait l'un des premiers groupements de commande au niveau national avec ce ratio d'énergie renouvelable.

L'objectif est de poursuivre la politique d'approvisionnement en énergie renouvelable et locale, en tendant vers un accroissement de la part renouvelable (maintien de 100% d'électricité d'origine renouvelable et accroissement de la part de biogaz), à l'occasion du renouvellement des marchés de fourniture.

ENJEU

Promotion des filières de production d'énergies renouvelables et locales

OBJECTIFS

- › Maintien à 100% du taux de fourniture d'électricité d'origine renouvelable
- › Accroissement du taux de biogaz dans la fourniture de gaz
- › Favoriser les filières locales en exigeant des garanties d'origines régionales

INDICATEURS DE SUIVI

- › Taux d'électricité EnR locale
- › Taux de Biogaz local dans la fourniture

CARTOGRAPHIE ET BDD :

Cartographie des sites de production énergétique desservant le territoire

COÛT / BUDGET

Coût de la fourniture énergétique conjoncturel, négocié à l'occasion du renouvellement des marchés

ÉTAPES – LIVRABLES

Marchés de fourniture électrique actuels :

- › De 2019 à 2022 pour les contrats > 36 kVA
- › De 2021 à 2024 pour tous les contrats (y compris ceux < 36 kVA)

Renouvellement à échéance selon les modalités détaillées supra.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg en tant que membre du groupement de commande coordonné par l'Eurométropole de Strasbourg, associant 167 membres.

FICHE 13.1.4 DES EXIGENCES AU SEIN DES MARCHÉS PUBLICS DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE ET DE LA PETITE ENFANCE TOUJOURS RENFORCÉES

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La Ville de Strasbourg souhaite promouvoir une restauration responsable et citoyenne.

Depuis 2009, le contenu de l'assiette fait l'objet d'une forte exigence dans un triple objectif de santé publique, de démarche éducative et de conscience environnementale. La Ville veille tout autant au respect de l'équilibre nutritionnel, qu'à la variété des menus, la qualité et l'origine des produits proposés conformément à la réglementation en vigueur.

ENJEU

S'engager dans une démarche qualité globale de la restauration scolaire et de la petite enfance

OBJECTIFS

1. Le renforcement de la qualité dans les assiettes

- › **Renforcer la qualité des produits par la mise en avant régulière de produits de saison, labellisés** (label rouge, AOC, AOP...), issus de filières engagées dans le bien-être animal ou provenant du commerce équitable, en lien avec les exigences de la loi EGALIM (50% de produits labellisés dont 20% de produits AB)

Perspectives pour le marché 2021/2025 :

- › fixer une représentativité minimale de produits labellisés » sur les menus : minimum 20% en valeur achats

Indicateurs de suivi :

Suivi qualité du marché : menus, fiches techniques, bons de livraison

- › **Augmenter la part de la valeur achats des produits issus de l'Agriculture Biologique**, en privilégiant ceux issus des circuits contribuant au développement d'une agriculture nourricière de proximité (légumes, fruits, laitages, pains, céréales, viandes, œufs, etc.) pour répondre aux exigences de la Loi EGALIM (minimum 20% de produits AB en valeur achats). En 2019/2020, nous sommes à 18,6% donc 13,6% de bio local

Perspectives pour le marché 2021/2022 renouvelable 2x :

- › augmenter la part du bio en valeur achats pour répondre aux exigences de la loi EGALIM : 30% de produits bio dont les 2/3 de produits bio locaux

Indicateurs de suivi :

- › Suivi qualité du marché : menus, fiches techniques, bons de livraison

- › **Renforcer la part des denrées conventionnelles issues de filières de proximité**. En 2019/2020, nous sommes à 17,6%.

Perspectives pour le marché 2021/2022 renouvelable 2x :

- › 30% de produits conventionnels issus de filières de proximité

Indicateurs de suivi :

- › Suivi qualité du marché : menus, fiches techniques, bons de livraison
- › **Privilégier les préparations « maison »** et limiter les produits industriels et ultra-transformés : potages, pâtisseries, compotes, desserts lactés, ...

Perspectives pour le marché 2021/2022 renouvelable 2x :

- › donner une définition du « fait maison » et fixer une représentativité minimale de préparations « maison » sur les menus

Indicateurs de suivi :

- › Suivi qualité du marché : menus, fiches de production
- › **Développer la restauration avec un fonctionnement en mode « cuisine sur place »**

- › **Lancer des études prospectives pour mettre en place des livraisons en liaisons chaude**

Perspectives :

- › Ouverture du premier restaurant avec cuisine sur place au sein de l'école MENTELIN pour la rentrée scolaire de 2024. Ce site servira de base expérimentale. Mise en œuvre d'un marché spécifique.

2. La limitation de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

- › **Généraliser la suppression du plastique en restauration :**
 - › en intégrant l'usage de contenants réutilisables inertes en inox pour le conditionnement des repas livrés en liaison froide, en remplacement des barquettes : poursuivre la restructuration des anciens restaurants scolaires et construire de nouveaux restaurants intégrant le fonctionnement en « tout inox »
 - › le cas échéant, trouver une autre alternative au plastique (étude en cours)

Perspectives pour le marché 2021/2022 renouvelable 2x :

- › Plus de contenants en plastique pour le conditionnement des repas, conformément aux exigences de la loi EGALIM d'ici 2025.

Indicateurs de suivi :

- › Suivi qualité du marché : nombre de sites transformés, de nouveaux restaurants

- › **Limiter, voire supprimer l'usage des bouteilles d'eau**
 - › pour la confection des biberons et des collations hydriques en structures petite enfance municipale, au profit de l'eau du robinet
 - › Promouvoir auprès des familles l'usage de gourdes en inox pour les pique-niques organisés dans le cadre périscolaire, en remplacement des bouteilles d'eau fournies par le prestataire

Perspectives 2021 (1^{er} trimestre) :

- › plus d'eau en bouteilles dans les structures petite enfance), sauf problématiques sur le réseau d'eau potable

Indicateurs de suivi :

- › Analyse des commandes de bouteilles d'eau/an

- › **Poursuivre notre démarche de réduction, voire de suppression de certains additifs** présentant un risque pour la santé des consommateurs. Limiter les produits ultra-transformés dans les préparations. Supprimer l'huile de palme et les OGM.

Perspectives pour le marché 2021/2022 renouvelable 2x :

- › suppression des additifs controversés identifiés dans le marché 2017/2021 (E620 à E625 : tous les glutamates et dérivés ; E150d : caramel ; E471 : mono et diglycérides d'acides gras. Puis poursuite de la suppression progressive d'autres additifs controversés en cours d'exécution du marché, via des avenants, en lien avec les disponibilités du marché (groupe de travail)

Indicateurs de suivi :

- › Suivi qualité du marché : fiches techniques

3. La limitation de l'impact carbone

- › **Augmenter la fréquence d'apparition d'un repas végétarien pour tou.te.s les convives**

Perspectives pour le marché 2021/2022 renouvelable 2x :

- › dans un premier temps 1 repas végétarien par semaine, en intégrant un « repas bon pour ta planète » à base de produits de saison, issus de l'agriculture biologique en circuits courts et de proximité 1x/mois. Exigence de qualité par la mise en avant de préparations maison. Formation des cuisiniers exigée. Évolution possible en cours de marché en fonction de l'acceptabilité de ce repas par les convives (communication en accompagnement à prévoir)

Indicateurs de suivi :

- › Suivi qualité du marché : menus
- › En restauration scolaire municipale, poursuivre la proposition d'un **tarif préférentiel pour une inscription en formule « repas végétarien »** (en fonction du choix qui sera fait dans le cadre du marché)

Indicateurs de suivi :

- › Politique tarifaire de la Ville, en lien avec les attentes du marché

4/ La réduction, le traitement et la valorisation des déchets

Poursuivre les engagements du marché 2017/2021 :

- › proposer des menus à 4 composantes pour les enfants en maternelles et en élémentaires (entrée, plat protidique, garniture et dessert ou plat protidique, garniture, fromage et dessert)

- › adapter les quantités de pain livré tenant compte de la composition des menus

› Diminuer la part des déchets en restauration

- › Renforcer les actions éducatives pour sensibiliser les enfants à la nutrition, au goût et à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- › Mettre en place des conventions avec les associations caritatives : dons alimentaires (en amont et en aval)
- › Poursuivre la démarche de réservation des repas pour permettre aux prestataires d'appréhender au plus juste leurs commandes et leur production

› Perspectives à 2025 : diminuer de 20% la part des déchets en amont et en aval

Indicateurs de suivi :

- › Analyse poids des déchets avant/après
- › Poursuivre le tri des déchets dans les cantines impliquant les enfants et la valorisation des bio-déchets

Perspectives à 2025 :

- › toutes les cantines intégreront le tri des déchets et la valorisation des déchets organiques (marché spécifique)

Indicateurs de suivi :

- › Suivi du marché de collecte des biodéchets : nombre de sites, nombre de levées, poids des déchets



COÛT / BUDGET

La mise en place des exigences liées à la nouvelle loi EGALIM génèrera un surcout* estimé à 0.25 à 0.31 €/couvert soit : Soit +402 500 €/an à +499 100 €/an de couts supplémentaires (base de 11 500 repas/j – 140 j)

(*surcout estimé par la Ville de Bordeaux – cuisine en régie)

Cuisine sur place :

Surcoût de l'ordre de 530 000 € en investissement

Fonctionnement : DSP ou marché

Surcoût estimé de l'ordre de 100 000 € en fonctionnement

Le fonctionnement en tout inox génère des surcouts estimés sur les bases suivantes :

→ Fonctionnement- Ressources humaines :

Agent.e de restauration :

+ 0,5 ETP /site (base cadre C bilan social 2018 : 40 990€/an + 3,8 % pour des frais d'équipement et de formation)

Encadrement :

2h de vacation supplémentaires/jour (base 8 heures par semaine x 36 semaines à 15,88 € l'heure) : 4374 €/an/site

2017 à 2020 : 12 sites transformés

AR : 6 ETP soit 245 940 €/an soit 737 820 €

Encadrement : 54 881 €/an soit 164 643 € sur 3 ans

2021 à 2025 : 10 créations, 45 transformations de restaurants existants dont 6 nouveaux

AR : 27,5 ETP soit 1 127 225 €/an soit 4 508 900 € sur 4 ans

Encadrement : plus forcément de renfort car 1 adulte pour 10

→ Investissements

Transformation de restaurants et nouveaux restaurants : surcout du tout inox estimé autour de 200 000 € pour les sites à transformer et un investissement beaucoup plus lourd pour les extensions, reconstructions et créations de restaurants –

étude en cours à la DAP.

2017 à 2020 : 12 sites transformés soit 2 400 000 €

2021 à 2025 : 10 créations, 45 transformations de restaurants existants dont 6 nouveaux

Commentaires : depuis septembre 2019 : un repas végétarien servi une fois par semaine à tous les enfants (loi Egalim applicable à partir du 1/11/2019)

Coût estimé pour l'ensemble des sites de l'ordre de 33 000 €

Eu égard au coût de la redevance spéciale des Ordures Ménagères et Tri sélectif qui n'est pas encore connue à ce jour, la projection financière fait état d'une possibilité d'économie de l'ordre de 17 000 € pour 2019.

A ce jour 4 restaurants ne sont pas encore intégrés à cette démarche pour des raisons de travaux, d'équipement et d'accessibilité : Musau, Louvois, Ste-Madeleine et Jacqueline. Echéance à fin 2020, hors Louvois.



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg- DEE

Partenaires extérieurs : prestataires des différents marchés :

- › L'Alsacienne de restauration de 2017 à 2021
- › Agrivalor pour les biodéchets, fin du marché au 31 août 2021
- › Prestataires futurs



ÉTAPES – LIVRABLES

- › Marché restauration scolaire et petite enfance : de septembre 2021 à fin août 2022, renouvelable 2 fois
- › Marché spécifique pour la restauration sur place (Mentelin pour la rentrée scolaire 2024)
- › Contenants inertes réutilisables : programme de restructurations et de constructions de nouveaux restaurants,
- › Biodéchets : programme de déploiement pour la mise en œuvre du dispositif dans tous les restaurants scolaires et réflexion à mener pour les structures petite enfance

FICHE 13.1.5 UNE GESTION RENFORCÉE DES BIODÉCHETS DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les bio-déchets dans la restauration scolaire

- › Depuis le 1^{er} janvier 2012, la réglementation française et européenne a instauré une obligation de tri des biodéchets pour les gros producteurs.
- › La loi de transition énergétique d'août 2015 impose de généraliser le tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets d'ici 2025. Les collectivités devront disposer de systèmes de collecte et de solutions de compostage de proximité

La collectivité a décidé qu'à l'occasion du renouvellement du marché de la restauration scolaire, en sus de l'utilisation de contenants inertes réutilisables soient réalisés :

- › le tri et la collecte des biodéchets
- › la communication des pesées hebdomadaires par restaurant scolaire
- › la mise à disposition de bacs de tri spécifique aux biodéchets
- › la fourniture de supports de communication adaptés aux enfants de maternelle et élémentaires

OBJECTIFS

- › trier les biodéchets dans les restaurants scolaires en associant les enfants.
- › limiter l'émission de gaz à effet de serre en privilégiant les modes de transport les moins polluants
- › possibles, en optimisant les parcours de collectes.
- › privilégier les exutoires les plus proches du périmètre de la prestation.
- › préférer un mode de valorisation permettant un retour au sol, éventuellement couplé à une valorisation énergétique.
- › réduire et gérer les coûts de collectes des déchets ultimes

INDICATEURS DE SUIVI

- › Etat des pesées hebdomadaire
- › Analyse entre repas servis et quantité de nourriture jetée.
- › La mobilisation et la formation des agent.e.s de restauration et des équipes périscolaires, informations aux parents d'élèves
- › Les retours des enfants et accompagnants, observateurs au quotidien

COÛT / BUDGET

35 000€ annuel

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Signature du Marché: Juin 2018
- › Acquisitions de tables et poubelles de tri par la collectivité (juin à septembre 2019)
- › Mise en place de la démarche progressive dans les restaurants scolaires de septembre 2018 à juin 2019

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg
- › Direction de l'enfance et de l'éducation :
Service Patrimoine pour l'enfance et l'éducation

Partenaires extérieurs :

- › Société AGRIVALOR ENERGIE

FICHE 13.1.6 LA PROMOTION D'UNE RESTAURATION ADMINISTRATIVE RESPONSABLE

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La Ville de Strasbourg souhaite promouvoir une restauration responsable et citoyenne. Cette démarche s'ancre aujourd'hui dans 2 axes complémentaires: d'une part les prestations réalisées par le service du Protocole et d'autre part dans la gestion et l'exploitation des restaurants administratifs. Ces 2 axes sont illustrés ci-dessous.

Illustration n°1 : cas des prestations réalisées par le service du Protocole

La Ville de Strasbourg souhaite promouvoir une restauration responsable et citoyenne.

Depuis 2009, le contenu de l'assiette fait l'objet d'une forte exigence dans un triple objectif de santé publique, de démarche éducative et de conscience environnementale. La Ville veille tout autant au respect de l'équilibre nutritionnel, qu'à la variété des menus, la qualité et l'origine des produits proposés conformément à la réglementation en vigueur.

ENJEU

S'engager dans une démarche de qualité globale de la restauration collective lors des événements

OBJECTIFS

Suivre le budget alimentaire du service du Protocole pour les événements/restauration des élu.e.s

Indicateurs de suivi: (cible à définir)

- › Réduction des prestations de prestige (dîner de gala, réceptions nombreuses) et augmentation du nombre de menus végétariens, via les circuits courts
- › Réduction des boissons mises à disposition des élu.e.s, privilégier l'origine locale, voire biologique. Réduction et maîtrise des déchets (machine à grain pour réduire les déchets de capsules), remplacement des boissons conditionnées en plastique par du verre.
- › Suivi des excédents alimentaires dans le cadre des réceptions: dons aux associations à étudier
- › Événements: les décorations florales ne sont plus majoritairement des fleurs coupées

€ COÛT / BUDGET

À déterminer, surtout un coût en terme de temps et de ressources humaines. (comparatif budgétaire des années passées)

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

à définir

🔧 ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Protocole, commande publique

Partenaires extérieurs :

- › fournisseurs.

Démarches et outils:

- › suivi des prestations traiteurs

Illustration n°2 : cas de la gestion et de l'exploitation des restaurants administratifs

Dans le cadre de la DSP restauration pour la gestion et l'exploitation de ses deux restaurants administratifs, l'Eurométropole de Strasbourg a contractualisé avec API cuisiniers d'Alsace pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} avril 2018.

ENJEU :

L'Eurométropole de Strasbourg ayant fait de l'amélioration de la qualité de la pause méridienne un élément important de ses politiques sociales et de développement durable, les prestations objet de la présente délégation de service public s'inscrivent dans un double objectif:

Agir dans une logique de santé publique et de bien-être au travail

L'Eurométropole de Strasbourg veille au respect de l'équilibre nutritionnel, à la variété des menus, à la qualité des produits.

Si bien se nourrir est important, la pause méridienne doit également être pour chacun.e un moment de plaisir, de détente. C'est aussi l'occasion de valoriser cette période de la journée comme un temps de partage et de détente pour se ressourcer. En consommateurs avertis, ils apprécient d'autant plus les prestations qui leur sont proposées.

Poursuivre son engagement en faveur du développement durable, dans ses trois dimensions: environnementale, sociale et éthique

L'Eurométropole de Strasbourg est engagée depuis 2009 dans une politique agricole durable: conversion d'exploitations en agriculture biologique, accroissement du maraîchage sur l'Eurométropole, ... Par ailleurs depuis 2015, la Ville de Strasbourg est labellisée « Territoire de commerce équitable ». Forte de tout cela, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite poursuivre les efforts déjà initiés en contribuant à la structuration de filières responsables et éthiques pour permettre aux producteurs de pérenniser leur activité et aux publics éloignés de l'emploi d'y accéder.

Les axes dans lesquels s'inscrit la présente délégation de service public sont, en l'espèce, les suivants :

- › contribuer au développement d'une agriculture nourricière de proximité et de qualité
- › Le délégataire devra développer ses approvisionnements de manière à renforcer l'**ancrage territorial** et à remettre les **productions au cœur des territoires** :

- › en privilégiant les fruits et les légumes **de saison** visant à garantir les qualités organoleptique et nutritionnelle des denrées proposées ;
- › en proposant régulièrement des **produits biologiques** issus de préférence de **circuits de proximité**

› soutenir une démarche éthique et sociale

Le délégataire proposera dans son offre de menus des **produits équitables**, pour un commerce international plus juste.

Il prendra en compte la notion de **bien-être animal**, intégrant les conditions d'élevage et – si possible – d'abattage des animaux, par le choix de produits issus de filières engagées.

Enfin, le titulaire soutiendra l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés sur les métiers d'avenir dans le cadre initialement du programme « Strasbourg Eco 2030 », puis du PACTE pour une économie locale durable.

› limiter le gaspillage alimentaire et valoriser les déchets

Dans le cadre d'une nouvelle politique de réduction, réutilisation, recyclage et valorisation des déchets inscrite dans le label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » ayant été décerné en 2016 par le Ministère de l'Environnement, l'Eurométropole de Strasbourg ambitionne de lutter drastiquement contre toutes les formes de gaspillage.

Le délégataire est force de proposition et impliqué dans toutes les **démarches de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire** déployées.

Il intégrera dans sa prestation la question **de la gestion et de la valorisation de ses déchets**.

Il assurera une **veille technique** quant à la valorisation des conditionnements, le temps nécessaire vers l'évolution des contenants réutilisables inertes.

€ COÛT / BUDGET

- › Pris en charge dans le cadre de la DSP
- › Délégataire : La société Api restauration

📅 ÉTAPES – LIVRABLES

- › Démarrage de la DSP : 1^{er} avril 2018
- › Durée 10 ans
- › Le comité des usagers.ère.s se réunit 2 fois par an

⚙️ ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Ville de Strasbourg – DRL

Partenaires extérieurs :

- › délégataire : API cuisiniers d'Alsace DSP de 10 ans (2018-2028)

Démarches et outils:

- › Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : cabinet AGRIATE Conseils

13.2 UNE POLITIQUE ET DES OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION RESPONSABLES

FICHE 13.2.1 FAVORISER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COMMUNICATION

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Pour poursuivre les objectifs du Plan Climat, la direction de la communication de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et ses directions opérationnelles favorisent l'éco-responsabilité dans les démarches de communication, à travers une communication responsable, veillent à l'accessibilité et à la sobriété énergétique de ses sites web.

Objectif: mettre en œuvre une communication plus sobre en consommation énergétique et production de déchets mais également tenir compte des enjeux sociétaux pour nous et nos prestataires.

ENJEUX

- › Appréhender les plans de communication pour limiter l'impact environnemental et social.
- › Partager ces enjeux avec nos prestataires et acteurs des projets.

OBJECTIFS

- › Privilégier les supports peu énergivores en fabrication
- › Évaluer au plus juste les quantités à produire
- › Privilégier les supports produits en local (peu consommateurs de transport)
- › Préférer le réutilisable plus que le jetable (présentoirs mobilier – louer plutôt que d'acheter)
- › Pratiquer l'écriture inclusive dans nos supports de communication
- › Veiller à éviter les stéréotypes sur nos campagnes
- › Limiter les déplacements dans notre activité.
- › Sensibiliser nos prestataires à la situation économique de leurs collaborateur.trice.s (effectif en propre et nombre de free-lance)

INDICATEURS DE SUIVI

- › Bilan sur la provenance de nos supports
- › Relevé des stocks de supports non utilisés.
- › Supports traités en écriture inclusive et non stéréotypée

COÛT / BUDGET

Dépend des campagnes et des projets

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Initiation/formation à la communication responsable.
- › Mise en œuvre immédiate tout au long de l'année.
- › Bilan à chaque campagne.

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Tou.te.s les agent.e.s de la communication

Partenaires extérieurs :

- › Prestataires et partenaires, titulaires de nos marchés.

FICHE 13.2.2 DES SITES WEB REVISITÉS

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Mettre l'ensemble des sites internet de l'Eurométropole en conformité avec la réglementation en matière d'accessibilité des sites internet des collectivités.

Tendre vers plus de sobriété énergétique des sites web en :

- › rationalisant l'offre existante en matière de sites internet
- › mettant en place une politique visant à rendre nos sites plus légers afin d'améliorer leur impact environnemental
- › passant à un hébergeur web qui respecte les normes ISO en vigueur

ENJEUX

- › Améliorer l'expérience utilisateur.trice des usager.ère.s de nos sites internet
- › Améliorer l'impact environnemental des sites internet

OBJECTIFS

Accessibilité des sites

- › Réaliser un audit d'accessibilité pour tous les sites internet gérés par l'Eurométropole de Strasbourg
- › Mise en ligne sur tous les sites une page « accessibilité » qui fait la synthèse de l'audit
- › Rédaction et mise en ligne du schéma pluriannuel de mise en accessibilité des sites internet
- › Améliorer les score d'accessibilité des sites gérés par l'Eurométropole de Strasbourg
- › Systématiser les bonnes pratiques d'accessibilité lors de la mise en ligne de contenus sur nos sites
- › Sensibiliser les agent.e.s aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité
- › Sensibiliser notre prestataire de développement informatique afin qu'il propose des livrables adaptés à l'accessibilité
- › Sensibiliser nos prestataires de création graphique afin qu'ils proposent des livrables adaptés à l'accessibilité

Impact environnemental des sites

- › Diminution du nombre de site internet gérés par l'Eurométropole de Strasbourg
- › Amélioration du temps de chargement des pages de nos sites internet
- › Réduction du poids des pages de nos sites internet
- › Mettre des contenus plus « légers » en ligne et faire attention notamment à la taille et au poids des images
- › Sensibilisation des services demandeurs de site web (un site web n'est pas forcément la réponse à tous les projets, une simple page web peut être suffisante)
- › Sensibilisation des agent.e.s à cette thématique
- › Mise en place d'un système pour créer des « mini sites » à l'intérieur de strasbourg.eu

INDICATEURS DE SUIVI

- › Analyse du score d'accessibilité des sites
- › Nombre d'agent.e.s
- › Évolution du nombre de sites internet
- › Analyse du poids des sites internet
- › Analyse du temps de chargement des pages des sites internet
- › Analyse de l'impact environnemental des sites internet

COÛT / BUDGET

- › À déterminer, surtout un coût en terme de temps et de ressources humaines.
- › L'audit d'un site par une entreprise coûte entre 3 000 et 4 000 € par site

ÉTAPES – LIVRABLES

Accessibilité des sites

- › Pour la mi avril 2021, une quinzaine de sites seront audités
- › Le reste des sites sera audité tout au long du printemps et de l'été, l'objectif étant d'avoir terminé cette première phase pour fin août
- › Veille sur les solutions existantes en matière de bonnes pratiques concernant l'accessibilité
- › Reporting régulier sur les score d'accessibilité des sites

Impact environnemental des sites

- › démarche d'optimisation de la communication numérique
- › veille sur les solutions existantes en matière de bonnes pratiques concernant le numérique responsable et particulièrement la sobriété numérique
- › reporting régulier sur le poids des pages et le temps de chargement des pages

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- › Direction de la Communication, service de la communication numérique
- › Tous les services qui publient du contenu sur les sites internet
- › Direction des Systèmes d'Information
- › Prestataire de développement informatique
- › Prestataire de création graphique

Démarches et outils :

- › Outils d'analyse des sites internet (SiteImprove)
- › Outils de mesure des sites internet (gt metrix, light house, eco index)

FICHE 13.2.3 DES PRESTATIONS D'IMPRESSIONS OFFSET ET NUMÉRIQUES PERFORMANTES ET TOUJOURS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Engagé dans une démarche de qualité avec une triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, le service Imprimerie de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg propose à l'administration des prestations d'impressions offset et numériques performantes et toujours plus respectueuses de l'environnement.

Strasbourg a ainsi été classée en 2018 1^{ère} Ville de France par le Baromètre PAP50 du WWF, qui vise à évaluer la politique papier des grandes entreprises, collectivités ou institutions implantées en France, face à 57 autres organisations dont les ministères, les 13 régions, 14 grandes villes et 20 organismes publics.

En complément à la démarche de certification, le Service Imprimerie détient aussi les certifications PEFC et FSC qui attestent de la conformité de la chaîne de contrôle pour le papier utilisé en impression offset. Le taux d'utilisation de papier recyclé et/ou certifié (PEFC ou FSC) est ainsi en constante progression et atteint désormais 100% des impressions offset, qui se voient également appliquée la marque Imprim'vert pour la gestion des déchets. La diminution des produits chimiques utilisés en imprimerie est constante et la substitution de produit est instaurée dès que possible. Le Bilan Carbone du Service Imprimerie a enfin fortement baissé en 2019 pour atteindre 444 tonnes équivalent CO₂ émises (contre 529 tonnes en 2018).

Objectifs :

Poursuivre la réduction de l'empreinte carbone des impressions pour atteindre 40% de réduction des émissions équivalentes de CO₂ en 2030 (réf. 1990) en accord avec la stratégie territoriale du Plan Climat

Poursuivre la politique de responsabilité environnementale des achats de papier en tendant vers la généralisation des achats à responsabilité complète A et AA (à deux labels ou FSC recyclé).

ENJEU

Préservation de l'environnement

OBJECTIFS

- › Réduction d'émissions de CO₂ de 40% en 2030
- › Accroissement de la proportion de papiers de catégories A et AA
- › Diminution des grammages

INDICATEURS DE SUIVI

- › Tonnes de papier selon label ou par catégorie de responsabilité environnementale
- › Bilan Carbone

COÛT / BUDGET

Moyens financiers dépendants des Ressources Logistiques, surcoût de la politique papier restant à évaluer

ÉTAPES – LIVRABLES

- › Préfiguration de la démarche dans le cadre du management environnemental du service
- › Évaluation du surcoût des achats en papiers à haute responsabilité environnementale en 2021
- › Prochain groupement de commande de papier intégrant des critères de responsabilité environnementale plus stricts
- › Politique interne de réduction des volumes d'impression en lien avec la démarche Cit'ergie

ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivité :

- › Service Imprimerie

Démarches et outils:

- › La mise en œuvre et le suivi s'appuient sur la démarche environnementale ISO 14001 appliquée par le Service.

FICHE 13.2.4 LA COLLECTIVITÉ ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHE « NUMÉRIQUE RESPONSABLE ET INCLUSIF »

CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Au niveau mondial, le numérique représente près de 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES), 4,2% de la consommation énergétique et 0,2% de la consommation en eau. Cela s'ajoute à des enjeux de raréfaction des métaux et alliages essentiels aux technologies du numérique, aussi appelés « terres rares ».

La transformation numérique et technologique de la collectivité doit donc intégrer le concept de sobriété numérique pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

L'objectif de la démarche « Numérique responsable » est d'appliquer et généraliser le principe de sobriété comme ceux d'inclusion, d'accessibilité et d'éthique à toutes les dimensions de la stratégie numérique. Cela passe notamment par :

- › Acquisition, réemploi et recyclage du matériel informatique via l'analyse du cycle de vie (ACV) ;
- › Achats responsables ;
- › Hébergement des serveurs ;
- › Écoconception des services et biens numériques ;
- › Promotion et diffusion de pratiques plus vertueuses : développement du télétravail et de la visioconférence pour réduire les déplacements, bonne gestion des ressources informatiques par le personnel et la population usagère de nos services ;
- › Production et valorisation des données environnementales.

ENJEU

Réduire l'empreinte environnementale du numérique et intégrer le « numérique responsable » comme principe d'action de la collectivité

OBJECTIFS

- › Signature de la charte « Numérique responsable » par nos collectivités ;
- › Labellisation « Numérique Responsable » du SI, pilote pouvant servir à une généralisation à d'autres directions ;
- › Incorporation dans la formation et l'intégration du personnel de l'Eurométropole des enjeux de « Numérique responsable » ;
- › Inclusion numérique (accompagnement, déploiement Wifi Public gratuit, ...)
- › Extension du dispositif sur le territoire eurométropolitain de l'allongement de la durée de vie des équipements et dons aux associations.
- › Hébergement de la salle informatique dans des centres de données intégrant les dernières et meilleures exigences technologiques environnementales comme de performance ; Étude sur la valorisation (récupération et réacheminement) de chaleur produite ; ...
- › Publication de données environnementales sur le portail data.strasbourg.eu
- › Algorithme / green-code / écoconception dans la charte urbanisation SI: exigence auprès de nos ST dans les marchés ;
- › Sensibilisation et accompagnement de la population sur les enjeux de sobriété numérique.

INDICATEURS DE SUIVI

- › Consommation énergétique / PUE des salles informatiques (tendre vers 1) ;
- › Rationalisation et efficacité de la consommation de ressources informatiques (courriels, impressions, stockage de données...)
- › Nb de jeux de données publiés, nb de consultations des jeux de données en lien avec les indicateurs environnementaux et énergétiques ;
- › 100 % du personnel et corps électif sensibilisés (encadrement comme ressources de terrain directement concernées) sur deux ans ;
- › Campagne de sensibilisation à destination de la population séquencée annuellement (ex : Semaine européenne du Numérique responsable (SENR)) ;
- › Intégration de clauses ou critères « numérique responsable » au sein des marchés publics à compter de début 2022.

COÛT / BUDGET

- › Affectation selon ration budgétaire Ville/Eurométropole
- › Budget concernant le projet d'évolution du datacenter (et salle de secours) : ~10 millions sous réserve d'arbitrage favorable
- › Budget pour le catalogue de services numériques intégrant la composante Numérique Responsable: 3 millions sous réserve d'arbitrage favorable
- › Signature charte NR: 0 €
- › Étude sur la valorisation de la chaleur des centres de données: reste à évaluer
- › Labellisation NR du SI: 15 000 € sur le budget 2020
- › Sensibilisation / formation interne du personnel eurométropolitain aux enjeux NR: 0 €
- › Inclusion Numérique: budget et financement (plan de relance pour les médiateur.trice.s numériques, pass numériques, ...): 1 million € (2 ans)
- › Wifi Public: fourchette comprise entre 2-3 millions (Ville de Strasbourg) et 0,7-1,4 (Eurométropole) sous réserve d'arbitrage favorable
- › Publication des données environnementales: 0 €
- › Budget SENR: 60K €



ÉTAPES – LIVRABLES

- › Délibération « Numérique responsable » (2021) ;
- › Analyse de l'existant et valorisation des actions engagées ;
- › Étude sur l'hébergement des serveurs (en cours) ;
- › Intégration de la composante « numérique responsable au sein de la Charte TIC » ;
- › Grille d'analyse des projets numériques intégrant un critère de sobriété environnementale ;
- › Évaluation annuelle de l'impact des actions ;
- › Obtention du Label NR par le SI (horizon 2022).



ACTEURS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Collectivités :

- › Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires extérieurs :

- › Université, ADEME, DINum, Institut du Numérique Responsable (INR), Agence Lucie etc.

Démarches et outils:

- › Feuille de route sur le numérique et l'environnement- 50 mesures (Conseil National du Numérique – 2020)